



Consiglio regionale del Veneto

Questo libro proviene dalle raccolte della Biblioteca del Consiglio regionale del Veneto. Il suo utilizzo non commerciale è libero e gratuito in base alle norme sul diritto d'autore vigenti in Italia.

Per ottenerne una versione ad alta definizione a fini editoriali, rivolgersi al seguente indirizzo:

biblioteca@consiglioveneto.it

1846 Paris

BIOGRAPHIE
DES
DÉPUTÉS

PRÉCÉDÉE

D'UNE HISTOIRE DE LA LÉGISLATURE

de 1842 à 1846.

PAR DEUX JOURNALISTES.



PARIS,

PAGNERRE, ÉDITEUR

RUE DE SEINE, 14 BIS.

—
1846



BIOGRAPHIE
DES DÉPUTÉS.

BIOGRAPHIE
DES DÉPUTÉS

PRÉCÉDÉE D'UNE

HISTOIRE DE LA LÉGISLATURE

DE 1842 A 1846

PAR DEUX JOURNALISTES.



PARIS,

PAGNERRE, ÉDITEUR,

RUE DE SEINE, 14 BIS.

—
1846



ms 2874



ms 7713



HISTOIRE

DE

LA DERNIERE LÉGISLATURE

1842 à 1846.

La législature dont les pouvoirs viennent d'expirer a eu son commencement et sa fin marqués par deux événements tragiques : la mort de l'héritier présomptif de la couronne et la tentative d'assassinat contre la personne du roi. Une grande mission lui était échue ; l'a-t-elle remplie ? Les plus graves questions lui ont été soumises ; comment les a-t-elle résolues ? Voici l'analyse de ses travaux.

SESSION DE 1842—1846.

L'ouverture de cette première session avait été d'abord fixée au 5 août 1842 ; mais, le surlendemain de la mort du duc d'Orléans, une ordonnance royale convoqua les chambres pour le 26 juillet de la même année.

VÉRIFICATION DES POUVOIRS. — A la suite de la

séance royale, la chambre des députés procéda, pendant plusieurs jours, à la vérification des pouvoirs, sous la présidence de M. J. Laffitte, doyen d'âge, assisté de MM. Persil, Saglio, Daru et de Morny, secrétaires provisoires. Cette opération révéla bien des manœuvres coupables, qui soulevèrent, sur le moment, des protestations énergiques, mais n'amènèrent plus tard qu'une enquête limitée à trois élections.

FORMATION DU BUREAU DÉFINITIF. — Le 5 août, la question de la présidence est vidée. Au second tour de scrutin, M. Sauzet, candidat du ministère, obtient 227 voix, et M. Dufaure, candidat de l'opposition, 184. M. Sauzet, ayant réuni la majorité absolue des suffrages, est proclamé président définitif pour la session de 1845.

Sont ensuite nommés vice-présidents :

MM. de Salvandy, Bignon, Jacqueminot et Debelleye ;

Secrétaires définitifs :

MM. de l'Espée, Boissy-d'Anglas, Lacrosse et Las-Cazes.

PROPOSITION D'ENQUÊTE (9 août). — « J'ai l'honneur, dit M. O. Barrot, de proposer à la chambre de décider qu'il sera procédé à une enquête pour vider les ajournements prononcés sur les opérations des collèges électoraux de Langres, d'Embrun et de Carpentras, et en conséquence d'ordonner qu'une commission sera nommée dans ses bureaux, pour procéder à cette enquête, et sur le rapport de cette commission être ultérieurement prononcé par la chambre. »

La vérification des pouvoirs, en mettant en lumière les faits scandaleux dont étaient entachées

les opérations des collèges électoraux, avait démontré à la chambre qu'il y avait pour elle nécessité de s'épurer. Ce qu'elle aurait dû faire en grand, elle l'avait fait en petit. Elle s'était contentée de frapper d'interdit les trois élections de Langres, d'Embrun et de Carpentras. La proposition de M. Barrot fut adoptée.

PREMIÈRE ADRESSE AU ROI (19 août). — Le discours de la couronne avait été un cri de douleur ; la réponse préparée par la commission de la chambre était l'expression de sa sympathie. Après la lecture de ce projet, un membre propose de le voter immédiatement. Cette proposition n'est pas appuyée. Le lendemain, l'adresse est adoptée, sans discussion, par 547 voix contre 44.

PROJET DE LOI SUR LA RÉGENCE. — A peine constituée, la chambre fut saisie de ce projet. C'était une œuvre difficile à accomplir, qui devait être la pierre de touche de la nouvelle représentation nationale. Elle devint pour elle l'occasion d'une usurpation de pouvoir.

Le 9 août, M. le maréchal Soult, président du conseil, présenta la loi sur la régence ; le 46 du même mois, M. Dupin déposa le rapport de la commission chargée de l'examiner ; et deux jours après s'ouvrit la discussion publique.

Les questions posées étaient celles-ci :

1^o Le roi sera-t-il majeur à 48 ans ?

2^o Pendant la minorité du roi, le prince le plus proche du trône, dans l'ordre de succession établi par la charte de 1830, âgé de 21 ans accomplis, sera-t-il investi de la régence pour toute la durée de la minorité ?

Il y avait là, suivant des orateurs de la minorité,

une loi organique qui ne pouvait être votée sans la sanction du peuple. « De 1791 à 1814, disaient-ils, toutes les lois constitutives, sans exception, avaient été ratifiées par la nation. Les droits conquis par nos pères étaient si incontestables et si incontestés, qu'au moment même de notre épuisement le plus complet, ils avaient été respectés par les souverains absolus. En 1814, quand la France vaincue était à la merci de l'étranger, l'Europe coalisée annonçait, par l'organe d'Alexandre : *Que le peuple français serait libre de se donner la constitution qui lui paraîtrait préférable.*

« L'année suivante, Napoléon revint en triomphe du golfe Juan aux Tuileries, et le conseil d'État, ne pouvant méconnaître cette grande vérité que nos ennemis avaient eux-mêmes proclamée, bien qu'elle fût la condamnation de leur système de gouvernement, le conseil d'État déclarait :

« *Que la souveraineté résidait dans le peuple ; qu'il était la seule source légitime du pouvoir.* »

« La veille de Waterloo, l'assemblée des représentants disait à l'empereur :

« *La chambre est appelée à se faire une constitution, et cette constitution doit être ratifiée par le peuple.* »

« Le lendemain de la défaite, cette même assemblée faisait, à la face de l'ennemi, la déclaration suivante :

« *Un monarque ne peut offrir de garanties réelles, s'il ne jure d'observer une constitution délibérée par la représentation nationale et acceptée par le peuple.* »

« Depuis 91, deux monarques sont oubliés qu'en matière de constitution le peuple est seul souverain.

Napoléon est mort à Sainte-Hélène. Charles X a fini ses jours dans l'exil.

« Tous les précédents établissent donc qu'une loi constitutive doit être ratifiée par le peuple. La législature de 1845 n'avait pas le droit de faire la loi de régence sans la soumettre à la sanction du pays ; elle se l'arrogea. »

Cette faute fut encore aggravée par une assimilation inqualifiable. A toutes les époques, sous tous les régimes, il avait été reconnu que si le roi pouvait régner en vertu du droit divin, on n'était appelé à la régence que par le choix de la nation. Au monarque on ne demandait que le droit, mais on exigeait du régent la capacité. Eh bien, le projet assimilait la régence à la royauté en lui assignant la même base : le principe de l'hérédité. La chambre, qui n'avait pas reculé devant une usurpation de pouvoir, ne fut pas arrêtée par le respect dû à la plus sage des doctrines. Elle résolut affirmativement les deux questions qui lui avaient été posées. Une majorité imposante vota la loi. Le scrutin donna pour résultat : boules blanches, 510 ; boules noires, 94.

Un pareil acte devait décider de l'avenir de la nouvelle assemblée législative. Après avoir méconnu le droit sacré de la nation, pouvait-elle protester avec autorité contre la non-exécution des lois et contre les envahissements d'un pouvoir sur les autres ?

PROROGATION. — Le 50 août 1842, une ordonnance royale prorogea la session au 9 janvier 1845.

2^e ADRESSE AU ROI (janvier et février 1845). — Conformément à l'ordonnance du 50 août 1842, la session avait été reprise le 9 janvier 1845. Cette fois, le discours de la couronne avait traité des questions

de politique intérieure et de politique extérieure. La chambre se trouvait appelée à les discuter dans sa réponse. De quelle manière s'acquitta-t-elle de cette tâche ?

Questions de l'intérieur. — Les tendances réactionnaires du ministère furent signalées. Il avait été prouvé qu'il exerçait une influence démoralisatrice sur les collèges électoraux, mais c'était assez pour la chambre d'avoir ordonné l'enquête. On démontra, dans la discussion, que les tableaux officiels de la prospérité publique cachaient des misères profondes et de grands périls financiers ; néanmoins les paragraphes de l'adresse contenant l'apologie de l'état des affaires à l'intérieur furent adoptés sans hésitation.

Question de Syrie. — Dans la politique extérieure, l'attention de la chambre se concentra sur un point : la question de Syrie. Il s'agissait d'une population qui avait vécu longtemps en paix à l'ombre protectrice de notre drapeau, et que l'Angleterre et l'Autriche torturaient en haine de la France. Les peuples du Liban réclamaient, comme le seul homme capable de les gouverner, l'emir Beschir que nos rivaux leur avaient enlevé pour le livrer à la Porte.

L'ambassadeur français à Constantinople avait interrogé l'ambassadeur anglais sur les intentions de son gouvernement, et celui-ci avait déclaré positivement que l'Angleterre n'appuierait pas l'emir Beschir, parce qu'elle lui avait donné l'exclusion. Mais là ne s'étaient pas arrêtés les bons procédés de notre sincère alliée. D'accord avec l'Autriche, elle avait décidé, sans consulter la France dans une affaire qui l'intéressait au plus haut point, sans se soucier le moins du monde du parti qu'elle prendrait ; — d'accord avec l'Autriche, elle avait décidé

que deux chefs distincts seraient donnés aux peuples du Liban. Le gouvernement français, plein d'indifférence pour le peu de cas que ces deux arrogantes puissances faisaient des sentiments et des volontés du pays, ne s'était opposé en rien à cette décision, dont le résultat devait être l'explosion d'une guerre d'extermination au milieu d'anciens et fidèles amis de la France, habitués à compter sur son influence autrefois toute-puissante. Un amendement qui condamnait cette politique égoïste et lâche fut présenté par M. Berryer. Il passa à la majorité de 206 contre 205.

Malheureusement la chambre ne s'est jamais engagée dans une bonne voie que pour en sortir aussitôt. Cette protestation resta sans effet; et lorsque la dernière heure approcha, quelques membres seulement de la majorité qui l'avait votée songèrent à demander compte au ministère de sa conduite.

DROIT DE VISITE. — Concédé par le traité de 1851, développé par la convention de 1853, le droit de visite avait été aggravé encore par le traité de 1841, déjà signé, mais non ratifié. En apparence, cette concession, réclamée avec instance par l'Angleterre, accueillie par elle avec enthousiasme, ne devait servir qu'à la répression d'un odieux trafic. C'était au nom de l'humanité que notre rivale nous avait parlé, bien certaine d'endormir ainsi la juste défiance qu'elle nous a inspirée. L'expérience démontra que cette fois encore elle avait abusé de nos instincts généreux. L'arme qu'elle avait promis de consacrer exclusivement à la défense de la cause la plus sainte, elle l'employa au service de ses intérêts et à la destruction de notre commerce. La France, indi-

gnée, attendait que la mesure fût comble ; ce moment approchait ; plusieurs de nos navires marchands avaient été capturés sous prétexte de traite, mais en réalité parce qu'ils étaient chargés de missions commerciales dont nos voisins redoutaient le succès. Que fit le ministère ? Il choisit ce moment pour étendre la concession que nous déplorions amèrement : il conclut le traité de 1844 pour s'attirer les bonnes grâces d'une nation dont nous avions tant à nous plaindre. Des réclamations s'élevèrent aussitôt de tous les ports du royaume, et vinrent retentir avec éclat dans la capitale.

Au mois de janvier 1842, M. Billaut les porta à la tribune, et proposa d'introduire dans l'adresse au roi le paragraphe additionnel suivant :

« Cette prudence (*la prudence du gouvernement*), nous répond aussi que, dans les arrangements relatifs à la répression d'un trafic coupable, votre gouvernement voudra soigneusement mettre à l'abri de toute atteinte les légitimes intérêts de notre commerce maritime et la complète indépendance de notre pavillon. »

Le ministère reconnut que cet amendement avait de grandes chances d'être adopté ; e'eût été pour lui un coup mortel. En pareille circonstance, tous les moyens lui sont bons ; il imagina de substituer à la proposition faite par un membre de l'opposition une proposition analogue d'un membre de la majorité, se figurant que, de la sorte, il détruisait la portée du coup dont il était menacé. M. J. Lefebvre, s'appropriant la pensée de M. Billaut, présenta une disposition additionnelle dont voici les termes :

« Nous avons aussi la confiance qu'en accordant son concours à la répression d'un trafic criminel,

voire gouvernement saura préserver de toute atteinte les intérêts de notre commerce et l'indépendance de notre pavillon. »

Cette dernière rédaction fut adoptée à la presque unanimité.

La législature nouvelle s'associa aux sentiments manifestés par sa devancière : elle exprima le vœu que notre commerce fût replacé sous la surveillance exclusive de notre pavillon.

Le 5 février, l'adresse fut adoptée à la majorité de 278 voix contre 401.

FONDS SECRETS (mars). — Une réduction de 50,000 fr. est proposée sur le crédit demandé. L'adoption de cet amendement est une déclaration de non-confiance dans le cabinet. La chambre, qui, quelques jours auparavant, avait condamné la politique ministérielle, rejette la réduction à la majorité de 244 voix contre 497.

PROPOSITIONS DIVERSES (mars). — M. Duvergier de Hauranne développe une proposition tendant à substituer le vote par voie de division au vote par voie de scrutin secret. Elle n'est pas prise en considération.

Une autre proposition de M. de Sade a le même sort. Elle était cependant tout à fait conforme aux pures intentions qui s'étaient manifestées lors de la vérification des pouvoirs, car elle avait pour but de prévenir l'abus du mandat législatif, en mettant un obstacle à l'admission et à l'avancement des membres de la chambre dans les fonctions publiques salariées.

RÉSOLUTIONS DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE (mai). — Des recherches auxquelles s'était livrée cette commission était résultée la preuve que la corruption et l'intimidation avaient été employées auprès

des électeurs par diverses personnes, et notamment par des agents du pouvoir. On appela les sévérités de l'administration sur ces derniers et on leur attira ainsi ses faveurs. Disgraciés d'abord en apparence, ils furent plus tard l'objet d'une sollicitude toute particulière. La représentation nationale avait réclamé leur juste punition, le ministère sembla l'accorder; et, au bout d'un certain temps, il les récompensa. Quand revint la question des fonds secrets, il demanda s'il avait un seul instant cessé de mériter la confiance de la chambre, et la réponse fut négative. Que dire à cela, sinon qu'on oublie bien vite en France, et surtout au Palais-Bourbon?

Les conclusions de la commission d'enquête tendaient à faire annuler les opérations des collèges électoraux de Langres et de Carpentras, et valider celles du collège électoral d'Embrun. Elles furent adoptées à la suite d'une discussion de deux jours. On admit M. Allier parce qu'il avait été prouvé que les manœuvres blâmables contre lesquelles avaient porté plainte les électeurs d'Embrun étaient le fait de son concurrent, et non pas le sien. On annula l'élection de M. Floret par le collège de Carpentras, et celle de M. Pauwels par le collège de Langres.

PROJET DE LOI SUR LES SUCRES (mai). — Le gouvernement avait présenté un mauvais projet; au lieu de l'améliorer, la chambre en fit une loi qui ne donnait satisfaction à aucun des intérêts engagés, et les compromettait tous.

PROJET DE LOI SUR LA REFONTE DES MONNAIES (mai et juin). — Ce projet était destiné à remédier à certains vices de notre système monétaire, qui causent un préjudice notable à la classe pauvre. Nous comptons aujourd'hui par centimes, et nous sommes

contraints de payer en sous et en liards. Chaque fois qu'il y a une fraction, il en résulte une différence dont le marchand profite au détriment de l'acheteur. Le riche ne s'en aperçoit pas, pour une excellente raison : c'est qu'elle n'existe pas pour lui qui solda en gros; au contraire, l'ouvrier paye au fur et à mesure qu'il achète, et combien de fois n'est-il pas obligé de donner un liard pour un centime, lui, dont le salaire ne suffit pas toujours à nourrir sa famille!

Le gouvernement avait compris enfin la nécessité de baser le système monétaire dans son ensemble sur le système décimal. Il soumit son idée à la chambre. Celle-ci s'y associa d'abord avec empressement; puis, par un retour subit, dans la crainte de compromettre nos ressources financières qu'elle engagea bientôt imprudemment, et dans la crainte surtout de voir supprimer les hôtels des monnaies des départements, à la conservation desquels bon nombre d'existences parlementaires étaient intéressées, elle rejeta le projet à la majorité de 138 voix contre 147.

Ainsi fut ajourné indéfiniment un bienfait que la masse de la nation aurait reçu avec reconnaissance.

CRÉDITS POUR NOS ÉTABLISSEMENTS DANS L'INDE (juin). — Le rejet du projet sur la refonte des monnaies fut suivi du rejet du projet portant demande de ces crédits. Autant la première décision était injuste, autant la seconde était bien fondée. Des dilapidations inouïes, des gaspillages incroyables avaient été commis par l'administration. Le cabinet en déclina la responsabilité, et se borna à faire de belles promesses pour l'avenir. La chambre eut le bon esprit de ne pas s'en contenter. Une leçon avait été méritée. Elle n'hésita pas à la donner en refusant de

passer à la discussion des articles. Pourquoi, dans le cours de sa carrière, ne s'est-elle pas souvenue de ce précédent d'une juste sévérité?

CRÉDIT POUR NOS ÉTABLISSEMENTS DANS L'OCÉANIE (juin). — Ici commence une question dont les phases ont été toutes plus déplorables les unes que les autres.

L'amiral Dupetit-Thouars s'était rendu à Taïfi pour obtenir réparation des mauvais traitements essuyés par des missionnaires catholiques. La reine Pomaré lui offrit le protectorat de son île, parce qu'elle ne pouvait, disait-elle, gouverner par elle-même sans s'exposer à perdre sa liberté et son autorité. Depuis longtemps déjà, cette intéressante princesse était en quête de protecteurs. Sous la restauration, elle avait fait la même offre à l'Angleterre, et notre rivale, qui ne se pique pas d'amabilité, l'avait repoussée avec dédain. Mais en France on est bien moins ambitieux et bien plus chevaleresque que de l'autre côté de la Manche. Notre cabinet, jaloux, sans doute, de prouver qu'il avait au moins conservé quelque chose du caractère national, que si le culte de la gloire avait été abandonné par lui, il n'en était pas de même du culte de la galanterie, notre cabinet se hâta de prendre sous sa protection la craintive Pomaré.

On a prétendu, il est vrai, que cette détermination avait été dictée par des motifs d'un ordre élevé. Ceux-ci ont parlé d'intérêt politique; ceux-là, d'intérêt commercial. Il s'agissait, disait-on, de planter notre pavillon dans ces parages lointains pour apprendre au monde que la France est partout, et que partout on peut compter sur elle. Qui le croira? Le ministère n'avait-il pas déjà caché soigneusement le

drapeau français à tous les peuples qui le saluaient naguère avec enthousiasme comme un gage de sécurité ou de délivrance?

L'intention de fournir à nos bâtimens de commerce un port de ravitaillement a été aussi mise en avant. A quoi bon? nos navires marchands sont inconnus du côté de Taïti.

Reste donc la première raison, la seule vraie : pour montrer qu'il était encore de son pays, le cabinet s'avisa de se conduire en fidèle observateur de nos anciennes traditions de galanterie. Il couvrit d'une aile tutélaire la reine qui l'avait imploré. Le parlement se prêta à cette fantaisie, et lui alloua la somme de 5,490,000 francs, pour les premières dépenses qu'elle devait occasionner.

Les conséquences de ce vote ont été jusqu'à ce jour : d'une part, le désaveu d'un amiral français ; de l'autre, l'indemnité Pritchard !

BUDGET DES DÉPENSES DE 1844 (juin). — Aucun débat important ne s'éleva au sujet de cette loi. Elle fut adoptée, à la majorité de 197 voix contre 70, avec le chiffre total de : 4,589,208,472 francs.

La chambre avait précédemment ouvert, par une loi générale, des crédits supplémentaires et extraordinaires pour les exercices 1842 et 1845, montant à : 50,281,617 fr.

Par une loi particulière, des crédits extraordinaires pour l'Algérie s'élevèrent à 29,062,268 fr.

Par diverses lois, des crédits extraordinaires, additionnels ou supplémentaires, montant à 50,975,785 francs 53 cent.

Les lois sur les chemins de fer, votées en 1845, mettaient à la charge de l'État une subvention de 52,000,000 de francs.

Le budget des recettes fut voté avec le chiffre de 4,527,228,566 francs, y compris 80,000,000 provenant de l'emprunt.

CLÔTURE DE LA SESSION DE 1845. — Le 24 juillet, le ministère présenta l'ordonnance de clôture de la session de 1845.

LISTE

DES PROJETS DE LOI ET DES PROPOSITIONS DONT LA CHAMBRE A ÉTÉ SAISIE EN 1845.

Projets adoptés.

Projet sur la régence.

— tendant à ouvrir un crédit pour l'augmentation de l'effectif de la gendarmerie.

— tendant à reporter à l'exercice 1845 la somme restant libre pour la transformation de 700,000 fusils à silex en fusils à percussion.

— pour solder les frais de transport des dites armes.

— concernant les crédits extraordinaires de l'Algérie pour l'année 1845.

— portant demande d'un crédit pour l'inscription des pensions militaires en 1845.

— relatif à un appel de 80,000 hommes sur la classe de 1845.

— tendant à accorder au département de la guerre un crédit applicable à l'effectif de la gendarmerie des divisions territoriales de l'intérieur.

— portant règlement définitif des comptes de l'exercice 1840.

— concernant les crédits supplémentaires et extraordinaires des exercices 1842 et 1845, exercices clos.

— tendant à fixer les recettes et les dépenses pour l'exercice 1844.

Projet relatif à l'échange de divers immeubles faisant partie du domaine privé du roi.

— ayant pour objet de sanctionner l'échange d'immeubles entre l'Etat et l'abbé Peyre.

— relatif à un échange entre le domaine de la couronne et la commune de Saint-Gobin.

— relatif à l'emprunt grec 1845.

— ayant pour objet la régularisation d'un échange d'immeubles entre l'Etat et l'hospice d'Embrun.

— relatif à un échange d'immeubles entre l'Etat et la ville de Lyon.

— sur la police du roulage et des voitures publiques.

— concernant les crédits supplémentaires et extraordinaires à ouvrir au ministère des finances sur les exercices 1842 et 1845.

— portant demande d'un crédit pour la reconstruction de divers ponts.

— relatif à l'établissement d'un chemin de fer de Marseille à Avignon.

— tendant à ouvrir un crédit supplémentaire applicable au service du prêt consenti à la compagnie du chemin de fer de Paris à Rouen.

— portant allocation de crédits pour la construction et l'achèvement de divers édifices publics.

— relatif à l'exploitation du chemin de fer d'Orléans à Tours.

— relatif à l'augmentation du personnel de la cour royale de Paris.

— sur la forme des actes notariés.

— relatif au tarif des commissaires priseurs.

— relatif à la création du canton de la Guillotière.

— tendant à ouvrir un crédit supplémentaire pour secours (ministère de l'intérieur).

Projet tendant à ouvrir au ministère de l'intérieur un crédit extraordinaire pour complément de dépenses secrètes (1845).

— portant demande d'un crédit en addition à celui de 500,000 fr. déjà voté pour la construction du tombeau de l'empereur Napoléon.

— sur l'acquisition par l'Etat de la partie du Palais-Bourbon, appartenant à S. A. R. le duc d'Aumale.

— tendant à ouvrir un crédit extraordinaire pour la construction des bâtimens de la maison de force de Beaulieu.

— relatif aux étrangers réfugiés.

— pour l'acquisition de l'hôtel Cluny.

— relatif à la célébration des fêtes de juillet.

— ayant pour objet d'ouvrir sur l'exercice 1845 un crédit extraordinaire pour venir immédiatement au secours de la colonie de la Guadeloupe.

— tendant à ouvrir un crédit extraordinaire de 5,987,000 francs, applicable aux dépenses des établissemens français dans l'Océanie.

— tendant à ouvrir un crédit de 2,250,000 fr. sur l'exercice 1844, pour les dépenses des établissemens dans l'Océanie.

— concernant la fabrication du sucre indigène.

— portant demande d'un crédit extraordinaire et supplémentaire pour l'organisation d'une école des arts et métiers à Aix.

— relatif à l'exposition des produits de l'industrie en 1844.

— relatif à un crédit supplémentaire pour les dépenses ordinaires d'une école d'arts et métiers à Aix.

— portant allocation d'un crédit pour l'achèvement du palais de l'ambassade de France à Constantinople.

Projet relatif à la publication des œuvres complètes de Fermat.

Projets rejetés.

Projet relatif à la refonte des monnaies.

— portant demande d'autorisation d'un prêt à faire à la compagnie du chemin de fer de Bordeaux à la Teste.

— ayant pour objet d'accorder aux établissements français dans l'Inde un secours extraordinaire de 450,000 francs sur l'exercice 1845.

Projets rapportés et non discutés.

Projet relatif au ministère d'Etat.

— sur le recrutement de l'armée.

— sur les patentes.

— sur les pensions de retraite des magistrats, agents, fonctionnaires et employés de l'ordre civil.

— portant règlement définitif du budget de l'exercice 1844.

— relatif à l'établissement et à l'exploitation du chemin de fer de Paris à la frontière de Belgique et au littoral de la Manche.

— relatif au rachat des actions de jouissance de canaux.

— sur l'organisation du conseil d'État.

— sur la police de la chasse.

— sur les prisons.

— relatif aux entreprises théâtrales.

— sur les brevets d'invention.

— sur le régime des douanes aux Antilles.

Projets non rapportés.

Projet sur les gardes forestiers communaux.

— portant prolongation de la durée de jouis-

sance du canal de Beaucaire et de ses dépendances.
 Projet de loi sur les douanes.

93 projets d'intérêt local ont été présentés; 92 adoptés. Le dernier, relatif à un changement de circonscription dans le département des Côtes-du-Nord, n'a pas été rapporté.

Propositions adoptées.

Proposition d'enquête.

Propositions qui n'ont pas été prises en considération.

Proposition relative à l'abrogation du scrutin secret.

— relative aux députés remplissant des fonctions publiques salariées.

Propositions prises en considération et restées à l'état de rapport.

Proposition relative au commerce des vins et eaux-de-vie.

— concernant les irrigations.

— sur l'embrigadement des gardes champêtres.

— demande en autorisation de poursuites contre M. Émile de Girardin.

Propositions prises en considération et non rapportées.

Proposition relative aux eaux-de-vie rendues impropres à la consommation.

Propositions dont les bureaux n'ont pas autorisé la lecture.

Proposition relative à l'achèvement du Louvre.

— concernant la juridiction du jury en matière de crime commis par la voie de la presse.

— sur le vote des députés intéressés dans les lois de finance.

SESSION DE 1844.

FORMATION DU BUREAU DÉFINITIF. — La session de 1844 fut ouverte le 27 décembre 1843. Le bureau provisoire était composé de M. J. Laffitte, doyen d'âge, et de MM. Sieyes, Saglio, de Morny et Persil, secrétaires provisoires. Le lendemain, on procéda à la formation du bureau définitif. Au second tour de scrutin, M. Sauzet, ayant réuni 470 suffrages, fut proclamé président définitif. Ses concurrents, MM. Dupin et O. Barrot, avaient obtenu : le premier, 82 voix ; le second, 54.

On nomma ensuite vice-présidents : MM. Bignon, Debelleyme, Lepelletier-d'Aulnay, de Salvandy ; et l'on choisit pour secrétaires définitifs : MM. de l'Espée, Lacrosse, de Las-Cazes et Boissy-d'Anglas.

ADRESSE AU ROI (janvier 1844). — Une question nouvelle et irritante était renfermée dans la réponse au discours de la couronne. Pendant l'intersession, certain prétendant était apparu de l'autre côté du détroit. Plusieurs membres de l'extrême droite avaient traversé la Manche pour aller présenter leurs hommages au dernier rejeton d'une race déchue. La majorité de la commission chargée de formuler le projet d'adresse proposa de condamner cette démarche en ces termes :

« La conscience publique flétrit des manifestations coupables. »

Peut-être y avait-il dans ce langage plus de mauvais goût que d'énergie. Ce fut sans doute ce qui déterminina le ministère à l'adopter. Mais le coup qu'il voulait porter à une petite fraction de ses adver-

saires rebondit contre son propre chef, au milieu d'un orage terrible où il fut frappé de réprobation sans en être abattu.

En regard de la protestation contre la conduite des membres du parti légitimiste, la minorité de la commission de l'adresse, pour en élever le caractère et en bien préciser le sens, avait voulu placer le principe de la souveraineté nationale; elle le déclara à la chambre, qui ne s'en montra nullement préoccupée, conséquence naturelle du vote de la loi de régence.

Après un débat très long et très-vif, dont les députés en cause avaient fait à peu près tous les frais, un nouvel athlète descendit dans l'arène. C'était le ministre des affaires étrangères. L'évocation de son passé l'y avait attiré. Son premier mot fut un éclatant défi jeté à tous les sentiments patriotiques qui ont fait la gloire de la France et qui seront dans l'avenir son ancre de salut. Deux cents hommes se levèrent aussitôt pour protester au nom du pays et condamner la trahison.

Cette scène mémorable se passait le 26 janvier. Le 27, l'assemblée législative adopta la fameuse phrase, ainsi formulée : « La conscience publique flétrit de coupables manifestations. » Les champions de la légitimité furent flétris, mais ils n'avaient été déjà que trop vengés pour l'honneur de la France.

Plus tard ils se soumirent à la réélection, et leurs collègues les renvoyèrent à la chambre.

Droit de visite. — On n'en parla qu'en passant.

Union douanière. — Une convention commerciale avec la Belgique avait été projetée par le gouvernement. Elle aurait eu pour effet, en abaissant les barrières entre les deux pays, de procurer de

grands avantages aux consommateurs. Des membres du parti conservateur, investis, par notre système protectionniste, de privilèges qui leur profitent à eux seuls au détriment de la nation tout entière, s'empressèrent d'aviser au moyen d'empêcher la conclusion d'une pareille affaire. Il leur suffit de vouloir. La discussion établit que, pour complaire à ses amis, le ministère avait renoncé au traité, et la chambre laissa faire.

Projet de loi sur les ministres d'État. — Messieurs les ministres avaient eu la pensée charitable de préparer pour eux et pour leurs ex-confrères, ainsi que pour leurs confrères futurs et pour les présidents de la chambre élective, dont l'habileté est souvent chose si précieuse, une retraite honorable, une position sinon difficile, du moins très-lucrative. D'après leur projet, un conseil eût été institué auprès de la couronne, et l'on eût appelé à en faire partie, avec de belles pensions, des hommes ayant passé par le ministère ou par la présidence. L'opinion publique se prononça avec force contre une pareille institution; et la chambre, qui ne se compose en majorité ni d'anciens ministres ni d'anciens présidents, s'associa aux sentiments du pays. Voulant éviter un échec, le cabinet avait laissé sa loi favorite, présentée en 1845, à l'état de rapport. On lui demanda quelles étaient ses intentions pour l'avenir; il les dissimula sur le moment; mais bientôt le projet fut retiré.

Question de la dotation. — Le plus vif désir du ministère était à coup sûr d'obtenir la dotation; il n'osa même pas la demander; après avoir sondé les dispositions des bureaux, il se résigna à ajourner un projet caressé depuis longtemps.

En résumé, la législature avait déjà condamné tout ce que voulait le cabinet : le droit de visite ; l'institution d'un conseil privé et des ministres d'État ; l'union douanière avec la Belgique et la dotation ; trop faible pour faire prévaloir ses volontés, le ministère avait laissé aller les affaires au gré de ceux qui votaient pour lui ; le gouvernement parlementaire se trouvait faussé dans son principe ; la minorité proposa de proclamer cette vérité dans un amendement ainsi conçu :

« Nous espérons que, fortifiées et sagement complétées, elles (les institutions) assureront à la France les bienfaits du gouvernement parlementaire, de ce gouvernement dont le dépôt nous est confié, et que nous devons maintenir dans son intégrité et dans sa pureté. »

La chambre rejeta cette proposition.

L'entente cordiale. — En 1840, parlant de la conduite de l'Angleterre à notre égard, M. Guizot disait : « Il y a eu là, envers la France, un manque d'égards, dont elle doit, par sa conduite et son attitude, témoigner un juste sentiment. »

En 1844, le projet d'adresse se félicitait de la cordiale entente qui, d'après le discours de la couronne, régnait entre les deux pays. La minorité exposa nettement la situation. Depuis notre désaccord, que s'était-il passé ? Partout où les intérêts des deux pays s'étaient trouvés en présence, l'Angleterre s'était montrée hostile à la France. A Madrid, elle avait combattu notre influence par tous les moyens ; à Athènes, elle ne nous prêtait qu'un appui momentané, et déjà l'on voyait poindre à l'horizon la triste affaire de Taïti. Était-il possible dès lors d'admettre comme une chose établie cette entente cordiale

dont le ministère tirait si grande vanité. La chambre consultée répondit affirmativement.

Le 27 janvier, eut lieu le scrutin sur l'ensemble de l'adresse. Il sortit de l'urne 220 boules blanches et 190 noires.

LOI SUR LA CHASSE (février). — Le droit de chasse est un droit naturel. Le retirer à celui-ci et l'accorder à celui-là, c'était donc violer les principes de l'équité, et faire un retour vers le régime du bon plaisir. Cette loi allait encore plus loin, car elle froissait l'égalité et portait une atteinte grave au droit de propriété. Permettant au riche ayant un parc de chasser indéfiniment, elle défendait au pauvre ne possédant qu'un champ non fermé d'exercer son droit en toute saison. On le voit, l'esprit le plus antilibéral avait pu seul dicter ce projet. La chambre l'adopta néanmoins, oubliant l'article 1^{er} et l'article 8 de la charte constitutionnelle, qui déclarent que tous les citoyens sont égaux devant la loi, et que toutes les propriétés sont également inviolables.

Dans ce cas, comme dans beaucoup d'autres, la fin couronnait l'œuvre. Une des dernières dispositions du projet exemptait les propriétés royales de l'application des mesures restrictives qu'il contenait. Quoi de plus convenable? On peut bien empêcher le malheureux laboureur de tuer sur son lambeau de terre le gibier qui vient détruire sa chétive récolte et qu'il pourrait faire servir à la nourriture de ses enfants affamés; mais comment sevrer un seul jour messieurs les princes d'un plaisir sans profit pour personne! Toutefois l'assemblée législative ne se montra pas d'abord de bonne composition sur ce point: elle supprima l'article, mais ce fut pour se donner, quelque temps après, un démenti à elle-même. Quand la

loi revint d'une autre enceinte, avec la disposition rétablie, elle octroya le privilège qu'elle avait refusé.

PROPOSITION RELATIVE AUX DÉPUTÉS FONCTIONNAIRES (février). — Si cette proposition repose sur un mauvais principe, la restriction du cercle de l'éligibilité, elle a incontestablement un but excellent : c'est de conserver l'indépendance au sein du parlement. Ceux qui souhaitent que la députation devienne accessible au plus grand nombre désirent avant tout qu'elle ne puisse être confiée qu'à des mains fermes et libres. Malheureusement, demander à la chambre si elle se sent indépendante, c'est demander à certains électeurs s'ils se sentent corrompus : elle refusa de prendre la proposition en considération.

LOI SUR LES PATENTES (février). — En vérifiant les pouvoirs, on s'était convaincu que le ministère n'avait négligé aucun des nombreux moyens qu'il a d'influencer les élections. Le devoir de la chambre était de travailler à affaiblir son action pernicieuse. Au lieu d'enlever à l'administration quelques-unes des armes dangereuses dont elle dispose, elle lui en donna une nouvelle peut-être plus dangereuse que toutes les autres, par l'adoption de la loi sur les patentes. Faire et défaire à volonté des électeurs à l'aide de certaines distinctions laissées à la discrétion des agents du fisc, tel est le pouvoir dont cette loi investit le cabinet qui avait présidé aux opérations électorales de 1842.

DÉSAVEU DE L'AMIRAL DUPETIT-THOUARS (février et mars). — Le *Moniteur* du 26 février contenait la déclaration suivante :

« Le gouvernement a reçu des nouvelles de l'île de Taïti, en date du 4^{or} au 9 novembre 1845.

« M. le contre-amiral Dupetit-Thouars, arrivé dans la baie de Papeïti le 1^{er} novembre, pour exécuter le traité du 9 septembre 1842 que le roi avait ratifié, a cru devoir ne pas s'en tenir aux stipulations de ce traité et prendre possession de la souveraineté entière de l'île. La reine Pomaré a écrit au roi pour réclamer les dispositions du traité qui lui assurent la souveraineté intérieure de son pays, et le supplier de la maintenir dans ses droits. Le roi, de l'avis de son conseil, ne trouvant pas, dans les faits rapportés, de motifs suffisants pour déroger au traité du 9 septembre 1842, a ordonné l'exécution pure et simple de ce traité et l'établissement du protectorat français dans l'île de Taïti. »

L'autorisation d'interpeller le ministère au sujet de cette déclaration fut demandée et accordée le 27 février. La discussion s'engagea le 29.

Le cabinet avait accepté avec bonheur le protectorat de Taïti. Pomaré devait être au comble de ses vœux. Mais

Souvent femme varie,
 Bien fol est qui s'y fie.

Jalouse sans doute des progrès qu'avait déjà faits notre ministère dans les bonnes grâces de cette princesse, l'Angleterre s'était mise de la partie. En peu de temps, son influence se fit sentir. De la reconnaissance notre protégée passa à l'ingratitude. C'était assurément bien mal de sa part ; cependant il ne faut rien cacher. A l'origine, Pomaré pouvait être fière de ses protecteurs et confiante dans leur appui : elle ne les connaissait pas. Mais si les Anglais lui ont raconté de quelle manière M. Guizot se conduisit envers les peuples amis de la France, comment sa foi, quel qu'en fût l'aveuglement, eût-elle pu y résister ?

D'ailleurs l'Angleterre sait que le meilleur avocat auprès des femmes est un missionnaire ou un prêtre. Aussi avait-elle envoyé à Titu le révérend M. Pritchard, chargé de présents comme l'âne de reliques; et de quels présents! une voiture, de l'argent et un habit rouge pour le mari de Sa Majesté italienne, c'est-à-dire, un objet d'une fascination toute-puissante. Pas une reine de sauvage qui ne sacrifie tout au plaisir de voir son époux revêtu d'un tel habit.

Pomaré eût donc été la plus loyale, la plus vertueuse des princesses de l'Océanie, qu'elle eût encore succombé. Elle succomba; et, dès ce moment, l'affaire prit un autre caractère. Jusque-là elle n'avait été que misérable et ridicule; elle devint une source de périls pour nos soldats et d'humiliations pour le pays. Jusque-là quelques millions seulement avaient été avancés et perdus: les sacrifices d'argent ne sont plus rien pour la France; le gouvernement à bon marché l'y a habituée; on en vint à lui en imposer d'une autre nature; et, pour être vrai dans cette circonstance, il faut retourner les paroles que prononçait avec orgueil, après la bataille de Pavie, le monarque à qui sont empruntés les deux vers qui précèdent:

« Tout est perdu fors l'honneur. »

Le révérend M. Pritchard, animé d'une ardeur qu'on ne trouve plus aujourd'hui que chez les protestants, avait poursuivi son but et l'avait atteint complètement. Il s'était rendu maître de l'esprit de notre protégée qui l'avait pris pour son factotum. Les conseils de cet homme devinrent dès lors la règle absolue de sa conduite envers nous, laquelle peut se résumer ainsi :

Après s'être félicitée d'avoir obtenu le protectorat de la France, Pomaré affirme publiquement que nous lui avons fait violence, qu'elle a cédé à l'intimidation, à la peur. Ses sujets suivent son exemple ; ils déclarent qu'ils n'ont pas consenti le protectorat : que la France est une usurpatrice. Si le révérend M. Pritchard avait soufflé le feu, les officiers de Sa Majesté Britannique ne se faisaient pas faute de l'activer. Le commandant de la frégate anglaise *la Vindictive* donne un pavillon à Pomaré ; il descend même des canons à terre, bravant ainsi sans courage les deux petits bâtiments français, trop faibles pour lui résister, qui seuls stationnaient devant Taïti, mais qui, malgré leur infériorité, ne pouvant contenir leur indignation, firent un jour le branle-bas de combat. Enfin notre infidèle alliée, poussant la perfidie jusqu'au bout, abat sur son propre palais le pavillon du protectorat, le pavillon français, et le remplace par le drapeau que lui avait donné l'Angleterre !

Ces faits s'étaient accomplis en l'absence de l'amiral Dupetit-Thouars. Il arrive, n'ayant aucune instruction ministérielle. Il demande à Pomaré d'exécuter le traité qu'elle a signé ; elle ne répond pas. Il la somme de tenir les engagements qu'elle a contractés envers la France ; elle s'y refuse. Qu'avait-il à faire ? Employer la force ou céder. Ce dernier parti était le déshonneur de notre pavillon. Il dépossède la reine ; et, pour récompense de sa conduite ferme et prudente, on le désavoue.

Il est vrai de dire aussi que quarante-huit heures avant le désaveu ministériel, la tribune anglaise avait retenti de protestations contre la prise de possession de l'île de Taïti. Dès lors, tout s'explique.

On ne possède encore aucun rapport circonstancié duquel il soit permis de conclure que l'officier français aurait pu agir autrement. De l'ensemble des faits, notre cabinet ne connaît bien que deux choses : la trahison de la reine et la décision de l'amiral ; d'un côté, le crime ; de l'autre, un juste châtement ; n'est-ce pas assez ? Le juge modéré et équitable a déplu à l'Angleterre ; la coupable est devenue pour elle un personnage intéressant ; que faut-il de plus ? Le cabinet français peut-il hésiter ? Non. Il frappe sans plus attendre ; il frappe impitoyablement le brave et loyal marin qui avait rempli son devoir, et lui ordonne de rétablir la favorite des Anglais sur son trône.

La sentence est rendue ; comment s'exécutera-t-elle ? Pomaré s'est retirée sur un bâtiment de son amie la reine Victoria ; il faudra donc que le commandant français aille l'y chercher ; qu'il la conduise en triomphe à son palais, où il devra amener le pavillon de la France, au milieu des acclamations des sauvages et des rires insultants des Anglais !

Une manifestation de l'assemblée législative pouvait briser ce calice de honte destiné à nos soldats, avant le départ de ceux qui étaient chargés de le leur porter. Elle fut inutilement provoquée.

La conséquence de la déclaration ministérielle, c'était qu'il valait mieux déshonorer le drapeau français que de déplaire à l'Angleterre ; voilà ce que proclamaient les membres de la chambre, qui la conjuraient de blâmer le désaveu infligé à l'amiral ; et cette chambre, nommée par le pays pour veiller à la conservation de ses droits et de sa dignité, cette chambre refusa de le faire en repoussant, à la majorité de 255 voix contre 187, un ordre du jour motivé ainsi conçu :

« La chambre, sans approuver la conduite du cabinet, passe à l'ordre du jour. »

PÉTITIONS RELATIVES AUX FORTIFICATIONS DE PARIS (mars).—Les pétitionnaires étaient divisés en deux classes. L'une réclamait l'anéantissement des fortifications; l'autre invitait la chambre à repousser toute demande d'armement. A peine eûl-on ces questions dans le débat. On se borna à constater, sinon la violation, au moins l'aggravation de la loi de 1841. Vincennes avait été agrandi. Un abatis d'arbres avait eu lieu sur un espace de 466 hectares près de Saint-Maur, pour permettre d'élever d'immenses et formidables constructions. Ces travaux n'étaient pas compris dans le plan présenté antérieurement et n'avaient amené, de la part du gouvernement, aucune demande de crédits. Avec quels fonds avaient-ils été exécutés? Cela resta un mystère pendant quelque temps. Impatiente de quitter un terrain où elle n'était pas à l'aise, la chambre écarta les pétitions par la question préalable.

PROPOSITION RELATIVE A LA LIBERTÉ DES VOTES DANS LES ELECTIONS (mars).— Cette proposition n'avait assurément pas besoin de développement. Des faits de corruption et d'intimidation encore présents à tous les esprits qui avaient provoqué l'enquête, étaient autant d'arguments irréfutables en sa faveur. La chambre la prit en considération; mais elle ne fut pas même rapportée.

FONDS SECRETS (mars).— Comme l'année précédente, le ministère demanda un million de fonds secrets. Toute modification au projet présenté par lui impliquait la défiance de la chambre et entraînait la chute du cabinet. A l'intérieur il avait méconnu

les vœux du pays ; à l'extérieur, il avait sacrifié l'honneur de la France. Comme l'année précédente aussi, une réduction fut proposée, et l'assemblée législative la rejeta. Le scrutin sur la loi donna pour résultat : boules blanches, 225 ; boules noires, 469.

LOI RELATIVE AU RECRUTEMENT DE L'ARMÉE (mars).

— Depuis longtemps les officiers les plus expérimentés avaient démontré que la force d'un pays comme la France réside dans une réserve bien organisée. Cette réserve n'existait pas. La chambre pouvait en poser les bases dans la loi sur le recrutement ; elle se contenta de conserver au service militaire toutes ses conditions aggravantes.

PROPOSITIONS DIVERSES (mars et avril). — La première avait pour but l'abaissement de la taxe des lettres. Cette réforme, vivement sollicitée par la classe pauvre et par le commerce tout entier, obtint la faveur du parlement pour la perdre l'année suivante.

La seconde tendait à la conversion de la rente.

Il n'y a pas aujourd'hui pour l'État de dangers dans le remboursement. Rien ne lui est plus facile que d'avoir de l'argent d'un intérêt bien moins élevé que celui qu'il se t. Maintenir cet intérêt, c'est donc surcharger sans motif la masse des contribuables, lui faire payer un surcroît d'impôt que rien ne justifie et qui profite d'une manière exclusive à la classe restreinte des rentiers. Ces raisons devaient recommander puissamment la proposition à la chambre ; elle refusa de la prendre en considération à la majorité de 465 voix contre 454.

Une troisième proposition, qui aurait rendu un immense service à la publicité, car elle avait pour objet la suppression du timbre des journaux, fut en apparence plus heureuse : 446 membres contre 440 vo-

tèrent pour qu'elle fût renvoyée à l'examen d'une commission, mais celle-ci se chargea d'en arrêter le succès.

Enfin deux autres propositions furent également prises en considération ! celle sur le mode d'admission et d'avancement dans les emplois publics, qui paraissait émaner d'une bonne pensée, mais dont les résultats eussent été déplorable ; et celle concernant la translation du domicile politique, qui, en immobilisant l'électeur, donnait de grandes facilités pour le séduire.

PROJET DE LOI SUR LES PRISONS (avril et mai). — Le système cellulaire appliqué à tous les condamnés, telle était la base de ce projet. Il y avait là une égalité aveugle et inique. En outre, ce régime était insalubre et barbare. Appliqué dans d'autres pays, il avait ruiné les constitutions les plus vigoureuses et conduit à la folie les natures les plus fortement trempées. Tout cela n'empêcha pas la chambre de voter la loi.

CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES ET EXTRAORDINAIRES DE 1845 ET 1844 (mai et juin). — Une question d'honneur national fut encore portée à la tribune à propos de ces crédits. La France avait conclu un traité avec Rosas. Ayant sans doute osé dire qu'on pouvait la braver impunément, il voulut en faire l'essai. Ce tyran, dont les crimes ne se comptent plus, foula aux pieds le traité, et notre gouvernement resta insensible à cette insulte.

La guerre avait recommencé entre Buénos-Ayres et Montevideo. Elle se poursuivait avec acharnement. 20,000 Français étaient là, attendant la cessation des hostilités pour reprendre le cours de leurs affaires. Ce moment n'arrivait pas, Rosas saccageait et brûlait leurs établissements. Au contraire, les Monté-

vidéens les traitaient en frères, regrettant de ne pouvoir les protéger efficacement contre l'ennemi commun. Nos nationaux, sans nouvelle de la mère patrie vers laquelle ils avaient en vain tourné leurs regards, se rappelèrent qu'ils étaient fils de soldats. Ils prirent les armes, se formèrent en légions, déployèrent au vent les trois couleurs, et donnèrent bientôt à leurs hôtes l'exemple de la discipline et de la bravoure. Le consul français applaudit d'abord à cette conduite dont il avait été l'instigateur. Mais bientôt un changement complet s'opéra dans sa manière de voir et d'agir. Il se rapprocha de Rosas, et ordonna à ses compatriotes de mettre bas les armes. Ceux-ci ayant refusé, parce qu'ils ne pouvaient le faire sans s'exposer à devenir les victimes de l'homme qu'il courtisait à cette heure, il les dénationalisa.

Les dernières nouvelles ne permettaient plus de garder la neutralité. Montevideo était dans une situation déplorable. Tout commerce avait cessé! Rosas continuait de ravager ses environs, égorgant les malheureux, Montévideens ou Français, qu'il saisissait; de cet état de choses il résultait un grand dommage pour nos négociants et nos armateurs. Antérieurement, chaque année, sortaient des ports du royaume d'innombrables bâtimens de commerce se dirigeant vers la Plata, et c'était à peine alors si de loin en loin un petit navire marchand partait pour cette destination. Sommé de prendre un parti efficace, le ministre des affaires étrangères déclara qu'il choisirait celui qui lui paraîtrait le plus conforme aux intérêts du pays, et la chambre se contenta de cette simple déclaration.

PROJETS DE LOI RELATIFS AUX CHEMINS DE FER (juin et juillet). — Le ministère avait multiplié ces projets,

autant qu'il dépendait lui, soit pour servir certains calculs individuels, soit pour protéger contre les chances de l'avenir bons nombres d'existences parlementaires. La chambre trouva qu'il n'avait pas encore fait assez. Au lieu de l'engager à se montrer désormais sobre de pareilles lois elle surexcita sa prodigalité. Quelques voix protestèrent ; on ne les écouta pas. De grands scandales avaient déjà eu lieu et en présageaient de plus grands encore. L'assemblée législative ne prit aucune mesure pour prévenir ou pour réprimer une spéculation éhontée, immorale. Des hommes intègres et dévoués signalèrent le danger ; on méprisa leurs avis. Le parlement vota les lois présentées et en réclama de nouvelles.

BUDGET DES DÉPENSES de 1845 (juillet). — Il fut adopté à la majorité de 217 voix contre 45 avec le chiffre total de 4,565,576, 248.

La chambre avait précédemment ouvert, par une loi générale, des crédits supplémentaires et extraordinaires pour les exercices de 1843 et 1844 montant à 52,000,000 ;

Par une loi particulière, des crédits extraordinaires pour l'Algérie s'élevant à 7,675,859 francs ;

Elle avait voté un million de fonds secrets ;

Elle avait affecté aux travaux publics, par des lois diverses, une somme de 65,418,000 francs ;

Elle avait ouvert au ministère de la marine un crédit extraordinaire de 8,087,000 francs ;

Enfin elle avait consacré à l'exécution des chemins de fer la somme de 295,400,000 francs.

BUDGET DES RECETTES — Ce budget fut voté avec le chiffre de 4,559,556, 575, y compris 62,451,544 francs, provenant de l'emprunt.

CLÔTURE DE LA SESSION (août). — Le 5 août, la chambre se réunit pour la dernière fois de cette session.

Des dépêches arrivées de Taïti avaient causé une émotion générale. Le ministère anglais, cet ami sincère du nôtre, avait lancé du haut de la tribune britannique les mots de grossières injures, de grossières insultes commises par la France, et de réparations à exiger d'elle; le tout parce qu'un missionnaire protestant avait été emprisonné quelques heures sur l'ordre d'un officier français, pour avoir provoqué à la révolte contre nous, et fait couler le sang de nos soldats.

Aux interpellations qui lui furent adressées, M. Guizot répondit : « Que dans cette affaire les droits, l'honneur, la dignité de la France et de ses officiers de marine en particulier, seraient maintenus. » Comment la chambre n'aurait-elle pas eu foi dans la promesse du ministre qui avait désavoué l'amiral Dupetit-Thouars? Elle se sépara sur cette déclaration, immédiatement après la lecture de l'ordonnance de clôture.

LISTE

DES PROJETS DE LOI ET DES PROPOSITIONS DONT LA CHAMBRE A
ÉTÉ SAISIE PENDANT LA SESSION DE 1844.

Projets adoptés.

Projet de loi sur le recrutement de l'armée.

— tendant à accorder à la fille du maréchal Drouot-d'Erlon une pension de 5,000 fr.

— relatif à l'ouverture d'un crédit extraordinaire pour subvenir, en Algérie, à l'entretien d'un supplément de 45,000 hommes.

Projet relatif à un appel de 80,000 hommes sur la classe de 1844.

— relatif à l'ouverture d'un crédit de 450,000 fr. pour l'inscription des pensions militaires en 1844.

— portant demande d'une allocation spéciale de 5,480,000 fr. pour les fortifications du Havre.

— portant demande d'un crédit de 700,000 fr. pour la transformation des armes à silex en armes à percussion.

— sur les crédits supplémentaires et extraordinaires des années 1845, 1844, et sur les exercices clos.

— pour la fixation des recettes et des dépenses de 1845.

— portant règlement définitif des comptes de 1844.

— sur les patentes.

— sur l'emprunt grec.

— relatif à un échange d'immeubles entre l'État et la ville de Troyes, et entre l'État et le sieur Guillot.

— concernant la construction de 5 paquebots à vapeur, destinés au service de la correspondance entre Calais et Douvres.

— ayant pour objet la sanction d'un échange d'immeubles entre l'État et le domaine de la couronne.

— sur l'amélioration des ports.

— tendant à donner à bail l'exploitation du chemin de fer de Paris à la frontière de Belgique.

— relatif au chemin de fer de Montpellier à Nîmes.

— pour la régularisation des abords du Panthéon et du palais de la chambre des pairs.

— relatif à l'établissement du chemin de fer d'Orléans à Bordeaux.

Projet relatif à l'établissement du chemin de fer de Paris à Lyon.

— portant allocation d'un crédit de 6,000,000 fr. pour réparation des routes royales.

— relatif au chemin de fer de Tours à Nantes.

— relatif au chemin de fer de Paris à Strasbourg.

— de Paris à Rennes, par Chartres et Laval.

— sur le chemin de fer de Paris à Sceaux (nouveau système).

— relatif à l'établissement du chemin de fer d'Orléans à Bordeaux.

— tendant à ouvrir un crédit de 4,800,000 fr., pour essai de système de chemin de fer atmosphérique.

— sur la police de la chasse.

— portant cession d'immeubles à la commune de Boersch et à la ville de Paris, affectés au culte protestant.

— sur les prisons.

— tendant à ouvrir un crédit extraordinaire de 4 million pour complément de dépenses secrètes, sur l'exercice 1844.

— tendant à affecter une somme de 699,289 fr. à la construction d'un palais pour la cour royale de Montpellier.

— relatif à l'ouverture d'un crédit pour la célébration des anniversaires des journées de juillet.

— tendant à proroger la loi concernant les réfugiés étrangers.

— tendant à approuver les conventions relatives aux terrains des Petits-Pères.

— concernant le transport à l'exercice 1844 de l'exercice 1845, des crédits accordés pour les dépenses des établissements français dans l'Océanie.

— ayant pour objet d'accorder au ministre de la

marine des augmentations de crédit, à l'effet de porter ses ressources au niveau de ses dépenses.

Projet sur les brevets d'invention.

— relatif à un crédit supplémentaire de 550,000 fr., au chapitre des missions extraordinaires, du budget 1844.

Projets restés à l'état de rapport.

Projet sur les pensions de retraite des fonctionnaires et employés civils.

— concernant la perception de l'impôt du sucre indigène.

— sur le règlement définitif du budget de l'exercice 1842.

— concernant l'octroi de la Rochelle.

— sur le rachat des actions de jouissance des canaux.

— sur l'achèvement de divers édifices publics.

— sur la police du roulage.

— sur la police des chemins de fer.

— sur divers établissemens d'intérêt général.

— sur la translation du ministère des affaires étrangères.

— pour approprier au service des bureaux de la chambre les bâtimens nouvellement acquis.

— sur l'organisation du conseil d'État.

— tendant à ouvrir un crédit supplémentaire au chap. 40 du budget des cultes.

— sur la contrefaçon en France des ouvrages publiés en Sardaigne.

— sur les entreprises théâtrales.

— pour compléter le système de correspondance télégraphique.

— sur le régime de douanes aux Antilles.

— relatif aux douanes.

- Projet sur l'instruction secondaire.
— portant demande d'un crédit de 500,000 fr.
pour encouragement aux pêches maritimes.

Projets non rapportés.

Projet concernant les eaux-de-vie et esprits rendus impropres à la consommation.

69 projets d'intérêt local ont été présentés et adoptés.

Propositions adoptées.

Proposition tendant à réprimer la falsification des vins.

— relative aux droits des héritiers des auteurs dramatiques.

Proposition ajournée.

Proposition relative aux marques de fabrique.

Propositions qui n'ont pas été prises en considération.

Proposition relative aux députés fonctionnaires publics.

— tendant à modifier l'art. 24 du règlement de la chambre.

— tendant à modifier l'art. 40 de ce même règlement.

— sur la conversion des rentes.

Proposition retirée.

Proposition tendant à modifier l'art. 442 du code pénal concernant les contrefaçons de sceaux et timbres.

Propositions prises en considération et laissées à l'état de rapport.

Proposition relative aux irrigations.

— tendant à réunir les cendres du général Bertrand à celles de Napoléon.

— tendant à assurer la liberté du vote dans les élections.

— relative à la taxe des lettres.

— ayant pour but la suppression du droit de timbre sur les feuilles périodiques.

— concernant le mode d'admission et d'avancement dans les emplois publics.

— proposition tendant à réprimer la falsification des vins, déjà votée par la chambre des députés et revenue de la chambre des pairs.

Propositions rapportées et rejetées.

Proposition portant demande d'autorisation de poursuite contre M. Emile de Girardin.

— portant demande d'autorisation de poursuite contre M. Aumont-Thiéville.

SESSION DE 1845.

L'ouverture de cette session eut lieu le 26 décembre 1844.

FORMATION DU BUREAU DÉFINITIF. — Les séances consacrées à cette opération furent présidées par M. Sapey, doyen d'âge, qu'assistaient MM. Sieyès, Saglio, de Morny et Persil, secrétaires provisoires; comme les années précédentes, M. Sauzet ne fut proclamé président définitif qu'au second tour de scru-

tin. Il avait obtenu 477 voix contre 429 données à M. Dupin.

La chambre appela ensuite à la vice-présidence MM. de Salvandy, Bignon, Dufaure et Debelleye.

Furent nommés secrétaires définitifs : MM. Lacrosse, de l'Espée, Boissy-d'Anglas et de Las-Cazes.

ADRESSE AU ROI (janvier 1845.) — L'attention du pays tout entier était concentrée sur un seul paragraphe de la réponse au discours de la couronne ; celui qui se rapportait à l'affaire dont il avait été mention au dernier jour de la session précédente. Pour en rappeler l'importance, il suffira d'en nommer le héros : c'était Pritchard le missionnaire, Pritchard le négociant, Pritchard le maire du palais de la reine Pomaré, et avant tout Pritchard l'ennemi de la France.

Fier des premiers succès qu'il avait obtenus contre nous, il en était venu à rêver de nouvelles *Vépres siciliennes*, et s'était mis à prêcher la révolte. Entraînés par ses discours, les indigènes s'étaient insurgés. Le sang français avait coulé en abondance. M. d'Aubigny, gouverneur par intérim, s'était vu contraint de déclarer en état de siège le point principal de la colonie. Ayant rencontré Pritchard fomentant la sédition, il l'avait arrêté et détenu dans un blockhaus pendant quatre jours.

Au bout de ce temps, M. Bruat était survenu et l'avait fait conduire à bord d'une corvette française pour l'y garder huit jours prisonnier, et le renvoyer ensuite en Angleterre.

Il était impossible à coup sûr de se conduire avec plus de modération envers l'auteur de la rébellion. Cependant l'Angleterre prétendait avoir été l'objet d'une grossière insulte dans la personne de Prit-

chard. Elle demanda une réparation pour elle et une indemnité pour le missionnaire. Notre cabinet accorda l'une et l'autre. Il fit plus encore, lui qui s'était engagé à maintenir les droits et la dignité de la France. Nous venions de remporter une victoire sur l'empereur du Maroc. On pouvait en retirer d'immenses avantages ; mais l'Angleterre était irritée ; à tout prix il fallait apaiser son courroux. Abderrhaman avait son amitié puisqu'il était notre adversaire ; comment ne pas le ménager ! On sacrifia les fruits de l'expédition au ressentiment de la Grande-Bretagne. La paix fut conclue à des conditions dérisoires ; on n'exigea même pas du vaincu qu'il payât les frais de la guerre.

Voilà les faits. D'un côté, à Taïti, le massacre de deux cents soldats français, et l'auteur de ce massacre indemnisé par le ministère, nos officiers blâmés par lui pour avoir manqué d'égard à ce misérable ! De l'autre, au Maroc, une victoire réduite à néant en expiation de l'emprisonnement du missionnaire anglais.

Le paragraphe du projet d'adresse relatif à la solution de l'affaire Pritchard approuvait la conduite du gouvernement ; il était ainsi conçu :

« Des incidents qui, au premier moment, semblaient de nature à troubler les bons rapports de la France et de l'Angleterre, avaient ému vivement les deux pays et appelé toute l'attention de notre gouvernement. Nous sommes satisfaits d'apprendre qu'un sentiment réciproque de bon vouloir et d'équité a maintenu entre les deux États cet heureux accord qui importe à la fois à leur prospérité et au repos du monde. »

La minorité proposa de remplacer ce paragraphe par la rédaction suivante :

« Nous sommes satisfaits d'apprendre que l'accord si nécessaire au repos du monde a été maintenu entre les deux États; mais nous regrettons qu'en concédant une réparation qui n'était pas due, il n'ait pas été tenu un compte suffisant des règles de justice et de réciprocité que la France respectera toujours. »

Cet amendement avait pour but de désapprouver les sacrifices faits à l'Angleterre. Il fut rejeté par assis et levé.

Alors un membre se leva et dit :

« Ceux qui voteront le paragraphe de l'adresse témoigneront officiellement leur satisfaction de l'innocence Pritchard et leur satisfaction du blâme infligé par le gouvernement français à ses officiers. »

Le vote au scrutin eut lieu. Il sortit de l'urne 245 boules blanches et 205 boules noires.

De dignes enfants de la France étaient tombés sous le poignard des séides de Pritchard, et leur mère fut ainsi condamnée, par ses représentants, à indemniser l'homme qui les avait fait égorger !

Voici les noms de ceux qui rendirent cet arrêt :

Amilhan.	Boblaye.
Angeville (le comte d').	Boissy d'Anglas.
Ardant.	Bonnefonds.
Armand.	Bonnemain (général).
Barada.	Boulay.
Barbet.	Brunet-Denon.
Basse.	Bugeaud.
Baude.	Bussièrès (de).
Baumes.	Cadau d'Acy.
Bellonet (général).	Calmon.
Bernard.	Cambis (comte de).
Bert.	Chabaud-Latour (baron).
Berthois (baron de).	Chaix-d'Est-Ange.
Bignon.	Champanhet.

Chandordy.
 Chasles.
 Chasseloup-Laubat.
 Chassiron (baron).
 Chegaray.
 Cibiel.
 Clément.
 Cornudet.
 Coste (baron de la).
 Costé.
 Couture,
 Couturier.
 Croissant.
 Cunin-Gridaine.
 Daguenet.
 Dalloz.
 Dalmatie (marquis de).
 Daru (vicomte).
 Debelleyme.
 Decases (vicomte).
 Dejean (vicomte).
 Delebecque.
 Delessert (Fr.).
 Demeufve.
 Desmortiers.
 Desmousseaux-de-Givré.
 Dessauret.
 Didelot.
 Dilhan.
 Doguereau (général).
 Dozon.
 Dubois.
 Duchâtel (comte).
 Dugabé.
 Dulimbert (général).
 Dumon.
 Duprat.
 Durrieu.
 Duthil.
 Duval de Fraville.
 Esnault.
 Espée (de l').
 Espéronnier.
 Etchegoyen.

Fould.
 Fulchiron.
 Galos (Henri).
 Garraube.
 Gasparin.
 Gaujal.
 Gauthier-d'Hauteserve.
 Génin.
 Genty de Russy.
 Gillon.
 Giroux.
 Girod (de l'Ain).
 Girot de Langlade.
 Golbery.
 Goury.
 Grange (la).
 Gravier.
 Grille.
 Guizot.
 Harlé.
 Hartmann.
 Haubersaert (d').
 Haussonville (d').
 Hauterive (d').
 Hell (de).
 Hernoux.
 Hervé.
 Houdetot (d').
 Jacqueminot.
 Jamin.
 Janvier.
 Kœchlin (André).
 Lacaze.
 Lacombe.
 Lacoudrais.
 Labaume.
 Lafarelle (de).
 Laffitte (Ch.)
 Lafond.
 Lafressange.
 Lahaye-Jousselin.
 Langlé (de).
 Laplagne.
 Lasalle.

- Las-Cazes.**
Laurans.
Laurence.
Lavielle.
Lavocat.
Lebobe.
Lefebvre.
Legrand.
Lelorgne-d'Ideville.
Lemaire.
Lemercier.
Lenoble.
Leprévost.
Le Ray.
Lescigneur.
Liadières.
Locquet.
Loynes (de).
Magne.
Maingoval (de).
Malleville (de).
Marmier.
Martin (H. - Garonne).
Martin (Nord).
Martin (Rhône).
Massey.
Mater.
Magnoncourt.
Meilheurat.
Meynadier.
Meynard.
Molin.
Montesquiou.
Montozon.
Moreau.
Morny.
Mottet.
Muret de Bort.
Nisard.
Oger.
Paganel.
Pagès.
Paixhans.
- Parcey.**
Parès.
Pascalis.
Passy.
Peltreau Villeneuve.
Perrier.
Périer.
Perrier (Joseph).
Persil.
Peyramont.
Poisat.
Pommeroy.
Pons.
Pouille.
Raquet-Lépine.
Rasteau.
Réal.
Ressigeac.
Richond des Brus.
Rihouet.
Rivière de Larque.
Rochefoucault (La).
Roul.
Roux.
Saglio.
Sahune.
Sainte-Aulaire (de).
Salvage.
Salvandy.
Sauzet.
Schauenburg.
Sébastieni.
Séjour.
Sevin-Mareau.
Sevret.
Siméon.
Tavernier.
Terme.
Tesnières.
Tournelle (de la).
Toye.
Tueux.
Tupinier.
Uzès.

Valon.
Varenne.
Vatout.
Vatry (de).
Vejud.

Vergnes.
Vigier.
Vitet.
Vuitry.

PROPOSITIONS DIVERSES (février). — La proposition relative au mode d'admission et d'avancement dans les emplois publics, prise en considération l'année précédente, fut rejetée par 157 voix contre 136, à la suite d'un débat qui en démontra les vices sans y apporter d'amélioration.

Celle concernant la réforme postale, qui se trouvait dans la même condition, n'eut pas plus de succès. Le rejet en avait été proposé par la commission d'examen. Une disposition nouvelle, établissant une taxe uniforme de 20 centimes, fut d'abord adoptée par assis et levé; mais le scrutin, ayant donné pour résultat 170 boules noires et 170 boules blanches, annula ce premier vote.

FONDS SECRETS (février). — On avait dit que l'indemnité Pritchard serait fixée à 25,000 fr.; l'opposition proposa la réduction d'une somme égale sur les fonds secrets. Un amendement de cette nature pouvait se passer de commentaire. Il obtint les 205 voix qui avaient voté contre le paragraphe du projet d'adresse; mais la majorité pritchardiste atteignit le chiffre de 229.

LOI SUR LE CONSEIL D'ÉTAT (mars). — Pouvoir législatif, la chambre ne doit pas se mêler du pouvoir administratif. La loi sur le conseil d'Etat entraînait cette immixtion; elle fut néanmoins adoptée à la majorité de 197 voix contre 170.

PROPOSITIONS DIVERSES (mars et avril). — *Proposition relative aux fonctionnaires.* — Le ministère ayant déclaré qu'il ne s'opposait pas à la prise

en considération de cette proposition, parce qu'il la trouvait mauvaise et qu'il voulait la combattre, l'assemblée législative la renvoya cette fois à l'examen d'une commission.

Proposition concernant la translation du domicile politique. — Sous prétexte d'empêcher certaines fraudes électorales, elle tendait à renforcer l'élément local déjà si prépondérant et à augmenter le nombre des bourgs-pourris. Pour toute atténuation, la chambre réduisit à 25 fr. l'impôt à payer dans le lieu où l'on veut transférer son domicile politique, impôt que la proposition élevait à 50 fr., puis elle l'adopta à la majorité de 209 voix contre 126.

Proposition ayant pour but la suppression du timbre des journaux. — Accueillie favorablement en 1844, elle fut soumise à une commission qui la dénatura tout à fait, remplaçant l'abolition du timbre par un droit fixe, égal pour les journaux de petit et de grand format. L'auteur de cette proposition, reconnaissant qu'un projet de monopole allait être substitué au projet de liberté dont il avait voulu doter son pays, crut de son devoir de la retirer.

Proposition relative au mode de votes. — C'était la substitution du vote public, du scrutin de division, au scrutin secret. La chambre adopta cette réforme qu'elle avait repoussée dans la session de 1845.

Proposition relative aux annonces judiciaires. — En demandant pour les cours royales la faculté de désigner les journaux qui recevraient exclusivement les annonces judiciaires, le garde des sceaux avait répondu de l'impartialité de leurs choix, déclarant qu'elles ne devraient consulter que les intérêts des justiciables, sans jamais se préoccuper des

considérations politiques. La loi fut appliquée et le ministère ne tarda pas à se donner à lui-même un éclatant démenti. Des journaux, ayant au plus une centaine d'abonnés, avaient été préférés à d'autres qui comptaient les leurs par milliers. La cause de cette préférence, si préjudiciable au public, était uniquement dans la couleur politique de ces journaux. Inerrogé à ce sujet, le garde des sceaux, changeant alors de langage, prétendit que les cours royales auraient toujours raison de préférer les feuilles amies du gouvernement à celles qui lui faisaient la guerre. Ainsi, la magistrature compromise, les journaux ministériels des départements subventionnés aux dépens des justiciables, la liberté de la presse étouffée par des moyens frauduleusement acquis, tels étaient les résultats de la nouvelle législation. Un membre conçut la pensée de remédier à tant d'inconvénients, à tant d'abus ; mais la chambre ne daigna même pas faire à sa proposition l'honneur de la prendre en considération.

Proposition relative à l'adjonction des capacités.

— La France, dont la population est de 55 millions d'âmes, n'a que 200,000 électeurs. Augmenter légèrement ce nombre ; ajouter au cens de l'argent le cens de l'intelligence, n'était certes pas une réforme de nature à inquiéter les amis du privilège, les défenseurs du principe restrictif, quoi qu'elle pût avoir quelques heureux effets pour le pays. La chambre traita cependant cette proposition avec autant de dédain que la précédente.

Proposition sur la conversion des rentes. — Présentée, en 1844, par un membre de l'opposition, elle n'avait pas été prise en considération ; renouvelée, en 1845, par un membre du parti ministériel,

elle fut adoptée à la majorité de 202 voix contre 86.

PROJET SUR LES CAISSES D'ÉPARGNE (avril). — Partout régnait l'agiotage le plus effréné. D'indignes spéculateurs, abusant de la confiance du public, attiraient, à l'aide de la réclame, l'argent sur la place pour le dévorer entre eux. Le projet du gouvernement tenait à éloigner les petits capitaux des caisses d'épargne. Il devait donc les conduire à la bourse, et les livrer en pâture à quelques financiers avides. Cette conséquence n'arrêta pas la chambre : elle vota la loi sans l'avoir amendée d'une manière efficace.

DISCUSSION AU SUJET DES CONGRÉGATIONS RELIGIEUSES (mai). — Les jésuites avaient reparu en France. Ils s'y étaient même établis contrairement au texte de la législation. Le gouvernement avait laissé faire, et l'assemblée législative n'avait rien dit jusque-là. Un procès fameux, qui mit les faits en lumière, amena la question à la tribune. Il fut démontré que les lois de l'État avaient été violées au vu et au su de l'administration. Le ministère promit qu'à l'avenir on les exécuterait, et la chambre, oubliant le passé, exprima sa confiance dans cette promesse.

PROJET RELATIF A L'ARMEMENT DES FORTIFICATIONS DE PARIS (mai). — Les canons destinés à la défense de la capitale fortifiée de l'Autriche nous avaient autrefois servi à la maîtriser ; Barcelone venait d'être mitraillée par sa citadelle : l'assemblée législative n'ignorait donc pas qu'en votant cette loi, sans aucune réserve, elle donnait des armes aux ennemis de l'intérieur, en même temps qu'aux ennemis du dehors.

Il s'agissait d'allouer des fonds pour la fabrication du matériel d'artillerie nécessaire ; la minorité ré-

clamait l'insertion dans le projet de la garantie suivante: « Les fortifications de Paris ne pourront être armées qu'en vertu d'une loi. »

Cet amendement fut rejeté par 206 voix contre 178, et le projet adopté par 227 voix contre 151.

PROJET RELATIF AU RÉGIME LÉGISLATIF DANS LES COLONIES (mai). — Ce projet établissait le rachat par le pécule, mais à des conditions qui le rendaient impossible. Il éternisait ainsi l'esclavage des noirs, et ajoutait à leurs souffrances le supplice le plus cruel, celui d'avoir constamment la liberté en perspective et de ne pouvoir se la procurer. La législature à qui ses aïeées avaient légué l'accomplissement de la grande œuvre de l'émancipation, adopta cette loi à une majorité de 195 voix contre 52.

PROJET TENDANT À ASSURER L'EXÉCUTION DE LA CONVENTION DU 29 MAI 1845 (juin). — Le traité de 1844, sur le droit de visite, que le ministre n'avait pas osé ratifier, avait été remplacé par cette convention. Était-elle bonne? Était-elle mauvaise? La chambre ne voulut pas la juger avant d'en connaître les résultats; mais elle savait déjà que jamais nous n'y trouverions assez d'avantages pour nous dédommager des sacrifices qu'elle nous avait eûté, le désaveu Dupetit-Thouars et l'indemnité Pritchard!

DISCUSSION DU BUDGET DES DÉFENSES DE 1846. — *Rente 5 p. 100.* — La proposition de conversion votée au mois d'avril avait été rejetée dans une autre enceinte. On demanda au cabinet qui avait pris l'engagement, à l'ouverture de la session, de présenter l'année suivante un projet sur la mesure, quelles étaient ses intentions pour l'avenir. Le ministre des finances déclara que le gouvernement

n'avait pas délibéré de nouveau sur la question depuis le vote de la chambre des pairs. Un ajournement fut aussitôt proposé pour donner le temps au ministère de se consulter et de répondre. Malgré son vote si répent, la chambre ne pensa pas qu'il fût nécessaire d'obtenir une explication de MM. les ministres. 445 voix contre 454 repoussèrent l'ajournement.

Ministère de la marine. — Il résulta de la discussion que notre personnel maritime était insuffisant, notre matériel désorganisé, nos arsenaux en désordre, nos approvisionnements épuisés. De l'aveu de tous, l'administration de la marine méritait un blâme sévère. On se borna à insérer dans la loi des dépenses la disposition additionnelle dont voici le texte :

« A l'ouverture de la session de 1846, il sera distribué aux chambres un compte spécial et détaillé de la situation de l'inscription maritime et des équipages de ligne, de l'état des bâtiments de la flotte, approvisionnements des arsenaux et constructions navales. »

Légion d'honneur. — Des nominations innombrables ayant eu lieu dans l'ordre de la Légion d'honneur, l'assemblée législative s'émut de la tendance du cabinet à déconsidérer cette noble institution par ses prodigalités. Un membre demanda qu'à l'avenir toutes les nominations fussent publiées et motivées au *Moniteur*. C'était trop de moitié pour la chambre ; il lui suffit de réclamer seulement la publication des nominations nouvelles.

Le budget des dépenses de 1846 fut voté par 252 voix contre 45, avec le chiffre de 4,415,996,288 fr.

La chambre avait précédemment ouvert, par une

loi générale, sur les exercices 1844 et 1845, des crédits supplémentaires et extraordinaires montant à 7,025,000 fr.

Par une loi spéciale, des crédits extraordinaires pour l'Algérie (exercice 1845), s'élevant à la somme de 44,450,000 fr.

E le avait voté 1,000,000 de fonds secrets.

Enfin elle avait alloué, pour les travaux militaires, une somme de 48,528,000 fr.

Pour les travaux civils (réparations ou constructions d'édifices), diverses sommes faisant un total de 45,571,520 fr.

Pour les grands travaux d'utilité publique (routes royales, ponts et ports), divers crédits s'élevant ensemble à 429,100,000 fr.

Le budget des recettes fut fixé, pour 1846, à 4,506 027,852 fr.

Le 24 juillet, les ministres communiquèrent l'ordonnance de clôture de la session de 1845.

LISTE

DES PROJETS DE LOI ET DES PROPOSITIONS DONT LA CHAMBRE A ÉTÉ SAISIE PENDANT LA SESSION DE 1845.

Projets adoptés.

Projet de loi sur le conseil d'État.

— relatif aux actions de jouissance des canaux.

— relatif aux douanes des Antilles.

— sur la police des chemins de fer.

— sur les douanes.

— relatif au règlement des comptes de 1842.

— relatif à l'achèvement de divers édifices publics.

— relatif à l'exécution de travaux pour des édifices publics.

Projet relatif à l'appropriation au service de la chambre des bâtimens acquis en 1842.

— relatif à une indemnité pour un établissement diocésain.

— relatif à l'octroi de la Rochelle.

— concernant la contrefaçon des ouvrages sardes.

— sur les crédits supplémentaires et extraordinaires de 1844 et 1845.

— relatif à un crédit supplémentaire pour la Légion d'honneur.

— relatif à la construction de deux bâtimens à vapeur.

— concernant un crédit pour l'exposition des produits de l'industrie.

— relatif à un transport de crédit concernant la chambre des pairs.

— sur les caisses d'épargne.

— sur le tarif des douanes.

— relatif à la construction de divers édifices d'intérêt général.

— relatif aux routes royales.

— relatif aux fonds secrets.

— relatif aux excédans disponibles des recettes de la Légion d'honneur.

— relatif aux chemins de fer du Nord.

— relatif à un appel de 80,000 hommes.

— relatif à l'inscription des pensions militaires.

— relatif aux réfugiés.

— concernant les établissemens de bienfaisance.

— concernant la collection minéralogique de

M. de Drée.

— relatif aux justices de paix.

— relatif aux chemins de fer de Paris à Lyon, et de Lyon à Avignon.

Projet relatif aux espèces de billon.

— relatif à l'emprunt grec.

— relatif aux monuments historiques.

— relatif à l'armement de Paris.

— relatif à des travaux extraordinaires de fortifications.

— relatif à des crédits pour l'Algérie.

— relatif aux colonies.

— concernant les cultivateurs dans les colonies.

— relatif à la pension de la veuve d'un marin grec.

— relatif à la pension de M. Vicat.

— relatif aux fêtes de juillet.

— relatif au crédit demandé pour la station des côtes occidentales d'Afrique.

— relatif à l'arsenal d'Amiens.

— concernant des travaux à exécuter dans divers ministères.

— concernant des travaux à exécuter à l'hôtel de la présidence de la chambre des députés.

— relatif à divers ponts.

— sur les ports.

— relatif au bassin de Saint-Nazaire.

— relatif au palais de justice de Bordeaux et de Lyon.

— concernant les rades de Toulon et de Port-Vendres.

— relatif à la cathédrale de Paris.

— relatif aux chemins de fer de Nantes et de Strasbourg.

— concernant la vente des poisons.

— relatif aux embranchements de chemin de fer de Dieppe, Fécamp et Aix.

— relatif au comptoir d'Alger.

Projet relatif à l'abrogation de l'art. 8 de la loi du 11 juin 1842.

— relatif aux droits d'enregistrement de certains actes concernant la juridiction des juges de paix.

Lettres de grande naturalisation pour le maréchal de camp de Perron.

Budget de l'exercice 1846.

Projets retirés.

Projet de loi sur les sucres.

— sur la police du roulage.

— relatif à la translation du ministère des affaires étrangères.

— relatif à l'établissement d'une nouvelle ligne télégraphique.

— relatif aux pêches maritimes.

— tendant à accorder une pension à M. Villemain.

Projet rejeté.

Projet relatif aux pensions de retraite.

Projet de loi non rapporté.

Projet de loi relatif au règlement des comptes de 1845.

Projets de loi restés à l'état de rapport.

Projet de loi sur les théâtres.

— sur l'instruction secondaire.

— relatif à un échange d'immeubles.

— relatif à une nouvelle circonscription électorale pour la nomination des membres du conseil général de Saône-et-Loire.

— relatif aux fleuves et rivières.

— relatif aux alcools dénaturés.

— sur les canaux.

- Projet relatif à la correspondance transatlantique,
 — sur les pêcheries.
 — relatif aux chemins de fer de Mulhouse et de Besançon.
 — relatif aux chemins de fer de Chartres et de Rennes.
 — relatif aux eaux minérales.
 — relatif au chemin de fer de Bordeaux à Cette.
 — relatif à la perception de l'impôt sur les sucres indigènes.
 94 projets d'intérêt purement local avaient été présentés, et 95 adoptés.

Propositions adoptées.

- Proposition sur les irrigations.
 — relative au domicile politique.
 — concernant les restes mortels du général Bertrand.
 — relative au vote public.
 — concernant les rentes.
 — sur les trottoirs.

Propositions rejetées.

- Proposition sur les conditions d'admission et d'avancement dans les fonctions publiques.
 — relative à la réforme postale.
 — sur la responsabilité des agents du pouvoir.
 — sur les annonces judiciaires.
 — relative à la deuxième liste du jury.
 — sur le duel.
 — relative au dixième des octrois.
 — tendant à augmenter l'effectif de la gendarmerie.

Propositions dont la lecture n'a pas été autorisée par les bureaux.

Proposition relative à l'abolition du cens électoral.
— sur la liberté des cultes.

Propositions retirées.

Proposition ayant pour objet l'abolition du timbre sur les feuilles périodiques.
— relative à l'arriéré de la Légion d'honneur.

Propositions restées à l'état de rapport.

Proposition tendant à réprimer la falsification des vins.
— relative à la liberté des votes dans les élections.
— relative à la liberté individuelle.
— relative aux députés fonctionnaires publics.
— relative aux députés intéressés dans les marchés publics.
— sur l'endiguement des fleuves et rivières.
— concernant les droits d'octroi sur les bestiaux.
— sur le sel.

SESSION DE 1846.

Le 27 décembre 1845 eut lieu la séance d'ouverture.

FORMATION DU BUREAU DÉFINITIF. — Le surlendemain, la chambre, présidée par M. Sapey, doyen d'âge, et ayant pour secrétaires provisoires : MM. De-

belleyme fils, Demarçay, Hallez-Claparède et Sieyès, élu :

Président définitif, M. Sauzet, à la majorité de 215 voix contre 147 données à M. Dufaure ;

Vice-présidents : MM. Bignon, Lepelletier d'Aulnay, Debelleyme père et Duprat ;

Secrétaires définitifs, MM. de l'Espée, Boissy d'Anglas, de Las-Cases et Lacrosse.

ADRESSE (janvier 1846). — *Question de l'intérieur.* — Depuis 1842, la corruption avait fait d'immenses progrès que la minorité avait suivis attentivement, et qu'elle signala à la réprobation de la chambre. Un membre de la majorité, magistrat distingué, lui vint même en aide, en portant à la tribune cet aveu accablant pour le ministère :

« J'ai vu des faits déplorables au plus haut point, des faits tels que, je ne crains pas de le dire, à aucune époque, il ne s'en était accompli de pareils et en aussi grand nombre. »

Ces faits émanaient de fonctionnaires placés sous l'action immédiate du gouvernement ; le véritable coupable était donc en réalité le ministère ; une proposition de blâme fut formulée contre lui ; la chambre la repoussa.

Loi sur le conseil d'Etat. — L'article 9 de cette loi dit :

« Le service extraordinaire se compose de : 1^o 50 conseillers d'Etat ; 2^o 50 maîtres des requêtes. »

Lors de la discussion du projet, il existait 64 maîtres des requêtes, et, par respect pour les positions acquises, on avait dit, en outre :

« Jusqu'à ce que le nombre des maîtres des requêtes participant aux travaux du conseil d'Etat

ait été réduit à 50, il ne pourra être fait qu'une nomination sur 2 vacances. »

Ce texte était clair pour tout le monde, excepté sans doute pour le garde des sceaux ; car, après la promulgation de la loi, il avait ajouté, par ordonnances, 25 nouveaux maîtres des requêtes aux 64 déjà existants. Ainsi l'intention du législateur avait été de réduire le nombre des maîtres des requêtes ; le ministre l'avait augmenté.

La minorité crut de son devoir de protester contre cette violation de la loi sur le conseil d'Etat ; mais le ministre soutint qu'il l'avait sagement interprétée, et la chambre fut de son avis.

Chemins de fer. — Grâce aux transactions sur les chemins de fer, la Bourse était devenue le théâtre des désordres les plus révoltants. Notre nouveau système de communication servait aux compagnies à dépouiller le public, en attendant qu'il se transformât, dans leurs mains, en un instrument d'extermination pour les voyageurs. Au lieu de réprimer les abus, le ministère avait fermé les yeux. La chambre aurait pu, au moins, l'inviter à prévenir le retour de pareils scandales. On lui en fit la proposition : elle la rejeta.

Question du Texas. — La France et les Etats-Unis ont des intérêts communs. L'alliance entre les deux pays a duré longtemps, parce qu'elle a été sincère. Si nous possédons encore un ami dans le monde, qui soit à même de nous prêter une assistance puissante, incontestablement, c'est l'Amérique. Quelle avait été la conduite du gouvernement à son égard ? L'annexion du Texas avait brouillé l'Angleterre et les Etats-Unis. Placé entre une alliée d'un jour et une alliée d'un siècle, le cabinet français pouvait rester neutre, s'il ne voulait prendre le parti de la seconde.

Qu'avait-il fait? Il s'était officiellement rapproché de la première, c'est-à-dire, d'une puissance qui a été souvent notre ennemie acharnée, toujours notre rivale intraitable, et qui ne s'est jamais unie à la France que pour abuser de sa bonne foi.

Une rédaction indiquant que le gouvernement français devait garder, dans ce cas, toute l'indépendance de son action politique, fut présentée comme amendement au projet d'adresse. Cette proposition eut le sort de ses devancières.

Question de Madagascar. — Une descente opérée par un de nos officiers de marine sur la côte de Madagascar, pour tirer vengeance des méfaits d'un peuple sauvage, avait eu la plus fâcheuse issue. Après s'être longtemps battues avec un admirable courage, nos troupes, faute de munitions et d'instruments indispensables, s'étaient vues contraintes de se rembarquer, et de laisser leurs morts derrière elles. Aujourd'hui encore, seize têtes d'Européens, enfoncées dans des piques devant les remparts des Howas, attestent notre échec et leur victoire. Le drapeau français, qui a plané sur toutes les capitales de l'Europe, sera pour ces barbares, ivres de leur succès, un objet de mépris, tant que le bras de la France ne se sera pas appesanti sur eux. Nous avons des droits sur Madagascar, on les méconnaît, et l'existence de notre colonie de Bourbon sera elle-même compromise.

Le gouvernement avait, par hasard, une pensée louable : il projetait une expédition qui aurait arrêté les funestes effets d'un combat malheureux, en forçant les Howas à regretter leur triomphe. Eh bien, la chambre, qui avait jusque-là approuvé toutes les félonies, toutes les turpitudes du cabinet, la

chambre condamna le seul projet un peu empreint du sentiment national qu'il eût conçu ; elle le condamna, en insérant dans sa réponse au discours de la couronne un amendement qui finissait par cette phrase :

« Elle (*la France!*) attend de votre gouvernement qu'il ne s'engage pas, *sans la nécessité la plus absolue*, dans de lointaines et onéreuses expéditions. »

L'adresse fut adoptée à la majorité de 252 voix contre 141.

DEMANDE EN REPRISE DE LA LOI SUR L'INSTRUCTION SECONDAIRE (février). — Il s'agissait de remplir une promesse de la charte de 1850, et nous sommes en 1846 ; il s'agissait de donner au pays une loi qu'il réclame instamment. Mais qu'importe le pays ! il a attendu jusqu'à ce jour ; pourquoi n'attendrait-il pas encore ? La discussion de cette loi eût embarrassé le ministère qui préparait déjà les élections ; la chambre décida donc que cette discussion n'aurait pas lieu. On peut bien mettre obstacle à une entreprise que commandent l'honneur et les intérêts de la France ; mais contrarier le gouvernement dans ses calculs électoraux, est-ce possible ?

FONDS SECRETS (février). — D'un commun accord, on ajourna au budget le débat politique dont ce crédit est l'occasion chaque année. Le projet de loi fut voté par 220 voix contre 58.

NOUVELLE PROPOSITION SUR LA CONVERSION DES RENTES (mars). — Elle fut prise en considération et renvoyée à une commission, qui ne présenta pas de rapport. En 1845, quelques mois après avoir décrété la mesure, la chambre n'avait pas jugé à propos de demander au gouvernement des explications sur un engagement formel. Pourquoi, à l'égard de sa com-

mission se serait-elle montrée assez exigeante pour obtenir des conclusions ?

INTERPELLATIONS AU SUJET DES AFFAIRES DE POLOGNE (mars). — Les événements de Cracovie et ceux de Tarnow sont gravés dans tous les cœurs que ceux-là ont remplis de joie et d'espoir, et que ceux-ci ont soulevés d'indignation et de colère.

C'eût été un crime de donner aux infortunés des espérances qu'on n'aurait pu réaliser ; mais n'y avait-il pas au moins une réclamation à élever et une flétrissure à imprimer aux assassins du cercle de Tarnow ?

Le traité de Vienne mettait l'indépendance de Cracovie sous la garantie de toutes les puissances contractantes ; il accordait en même temps aux Polonais des institutions nationales réglées d'après le mode d'existence politique des gouvernements entre lesquels ils étaient partagés.

Ce traité n'avait jamais été exécuté que très-incomplètement dans sa seconde partie ; et l'indépendance de Cracovie était gravement menacée. La France ne devait-elle pas au moins exiger l'exécution pleine et entière d'une convention au bas de laquelle son nom figurait ?

A la suite d'un simple exposé des événements, et d'un discours inqualifiable du ministre des affaires étrangères, la chambre regarda la question comme vidée, et reprit son ordre du jour.

PROPOSITION RELATIVE AUX DÉPUTÉS FONCTIONNAIRES (mars). — Les députés fonctionnaires sont-ils indépendants, peuvent-ils l'être ? Une décision ministérielle répondra. Au lendemain du vote sur l'affaire Pritchard, un député fonctionnaire avait été destitué par M. Guizot pour avoir voté contre l'indemnité. Donc la conservation de la place dépend du

vote. Est-il beaucoup d'hommes qui ne se laissent jamais influencer par cette considération ? On compte à la chambre 184 fonctionnaires, sur lesquels 40 opposants, dont plusieurs sont magistrats inamovibles. Une réforme tendant à réduire le nombre des députés fonctionnaires n'a pas besoin d'être autrement motivée. L'utilité n'en est plus contestable ; l'urgence en est démontrée.

Conformément à la demande du ministre de l'intérieur, la chambre décida, à la majorité de 252 voix contre 184, qu'elle ne passait pas à la discussion des articles.

Les 252 membres qui ont ainsi rejeté la proposition relative aux députés fonctionnaires sont :

MM. Amilbau *. — Allard *. — Ardant *. — Armez.

Barada *. — Barbet. — Basse. — Baude *. — Baumes *. — Bellonnet *. — Bergevin *. — Bernard *. — Bert *. — Berthois *. — Bignon. — Boblaye *. — Bonnefous *. — Boulay (du Var). — Brunet-Denon *. — De Bussières. — De Carné. — Cayx *. — Cadeau-d'Acy. — Calmon *. — De Cambis *. — De Castellane. — Cerfbeer *. — Chabaud-Latour *. — Chaix-d'Est-Ange. — Champanhet *. — Chasles. — Marquis de Chasseloup-Laubat *. — Chassiron. — Chaudordy *. — Chegaray *. — Michel Chevalier *. — Clément. — Cornudet. — La Coste *. — Costé *. — Cousture. — Couturier. — Croissant. — Cunin-Gridaine *. — Collignon *.

Daguenet *. — Dalloz. — De Dalmatie *. — Darblay. — Baru *. — David. — Debelleyne *. — Debès. — De Caze *. — Deferron. — Dejean *. — Deibereque *. — Delessert. — Demeuive. — Denys. — Desmortiers. — Desmousseaux de Givré *. — Dessuret *. — Devienne *. — Didelot *. — Dilhan *. — Dèzon *. — Dubois (du Havre). — Duchâtel *. — Dugabé. — Dulinbert *. — Dumas *. — Dumon *. — Duprat. — Duthil. — Duval de Fraville. — Desprez.

Edmond Blanc *. — De l'Espée. — Esperonnier *. — Estancelin. — D'Etchegoyen.

Fould.

Gallos *. — Garraube *. — De Gasparin *. — De Gaujal. — Gauthier d'Uzerches. — Genin. — Genty de Bussy *. — Gil-
lon *. — De Girardin (Emile). — Giraud (de la Drôme). —
Girod (de l'Ain) *. — Golbéry *. — De Goulard *. — Goury *.
— De la Grange. — Granier. — De Grille. — Guizot *.

Hallez-Claparède *. — Harlé. — D'Haubersaert *. — D'Haus-
sonville. — D'Hauterive *. — Hébert *. — De Hell *. — Her-
noux *. — Hervé *. — D'Houdetot *. — D'Hunolstein.

Jamin *. — Janvier *.

Kœchlin.

De la Baume. — Lacaze. — Lachèze *. — Lacombe. — La-
coudrais *. — Laffitte (Charles). — Lafond. — Lafressange.
— Lahaie-Jousselin *. — Lasnyer *. — Larnac *. — De Las-
salle *. — De Las-Cazes *. — Laurence *. — Laurans. — La-
vieille *. — Lavocat *. — Lefebvre. — Legrand * (de la Man-
che). — Legrand * (de l'Oise). — Lemaire. — Lemer cier. —
Lenoble. — Lescot de la Millandrie. — Leprevost. — Leray *.
Liadières *. — Lœcquet. — De Loynes.

De Magnoncourt. — De Maingoval. — Marquis de Malle-
ville *. — De Marande *. — De Marmier *. — Martin * (du
Nord). — Martin * (Haute-Garonne). — Martin (du Rhône).
— Massey. — Matter *. — Meilheurat *. — Mesgrigoy *. —
Meynadier *. — Meynard. — Molin *. — De Montesquiou. —
Moreau *. — De Morny. — Mottet *. — Muret de Bort.

Nisard *. — Nozereau *. — Paganel *. — Pagès *. — Pail-
lard-Ducléré. — Paixhans *. — Parandier *. — De Parcey. —
Parès *. — Pascalis *. — Passy *. — Peltreau-Villeneuve. —
Alph. Périer. — Périer (Joseph). — Perrier *. — Persil *.
Peyramont *. — Peyre *. — Pidancet *. — Poizat. — Pom-
meroy. — Pons *. — Pouillet *. — Poulle *.

Quesnault *.

Rasteau. — Réal * (Félix). — Ressigeac *. — Reynard *. —
Richon de Brus *. — Rihouet *. — La Rochefoucauld. — Ron-
deau. — Roul.

Saglio. — De Sahune *. — De Saint-Aulaire *. — Salvage *.
Salvandy *. — Saunac. — Sauzet. — Schauenbourg *. —
Schneider (d'Autun). — Schneider *. — Sébastiani *. — De
Ségur. — Sevin-Moreau. — De Sevret. — Siméon *. — Sou-
brebost.

Tavernier. — Terme. — Tesnière *. — Thul *. — De la Tour-
nelle *. — Tøye. — Tueux.

Varenes *. — Vatout *. — Vejux *. — Vergnes. — Vigier *
— Vigier *. — Vitet *. — Vuitry.

Wustemberg.

PROPOSITION RELATIVE A LA GARDE NATIONALE (mars). — A cette proposition, ayant pour but d'augmenter le nombre des officiers de la garde nationale de Paris, se rattachait une question de la plus haute importance.

La loi porte ceci :

« Quand une garde nationale aura été dissoute, elle devra être réorganisée dans l'année qui s'écoulera, à compter du jour de la suspension ou de la dissolution, s'il n'est pas intervenu une loi qui prolonge ce délai. »

Un grand nombre de gardes nationales dissoutes depuis 1854 ne sont pas encore réorganisées. Le gouvernement n'a jamais demandé l'autorisation de prolonger le délai légal de leur dissolution. Pendant plus de onze années, il a donc violé la loi. Plusieurs fois interrogé à ce sujet, le ministre de l'intérieur a répondu invariablement qu'il prenait les faits sous sa responsabilité; réponse vide de sens, attendu que, malgré la promesse de la charte, il n'y a pas encore de loi concernant la responsabilité ministérielle. Interrogé de nouveau, le ministre renouvelle d'abord sa déclaration monotone; mais un membre ayant proposé de dire que, l'année prochaine, il sera tenu de rendre compte de l'exécution de l'art. 5 de la loi du 22 mars 1852, il sort de sa dédaigneuse apathie, et veut bien promettre que le gouvernement avisera aux moyens de mettre les faits d'accord avec le texte de la loi sur la garde nationale. Cet engagement désarme la chambre. Qu'est-il besoin de blâmer les violations antérieures de la loi? Le gouvernement, qui interprète toujours si sainement la législation, consent enfin à promettre de l'exécuter

l'année prochaine ! On rejette l'amendement à la majorité de 250 voix contre 55.

PROJET DE LOI SUR LES CRÉDITS EXTRAORDINAIRES DE LA MARINE (avril). — Toujours prodigue envers le département de la marine, qui ne lui en montre pas la moindre reconnaissance, la chambre lui accorda un crédit extraordinaire de 95 millions pour constructions navales et approvisionnements ; bien qu'elle sût ses arsenaux en désordre et sa comptabilité dans un état pitoyable.

PROPOSITION TENDANT A RÉDUIRE L'IMPÔT SUR LE SEL (avril). — Le sel paye en France une taxe de 5 décimes par kilogramme, c'est-à-dire qu'il est plus imposé dans un pays où le peuple est souverain que dans les pays même où le peuple est esclave. Cependant le sel est un objet de première nécessité pour le pauvre ; comment se fait-il donc qu'un impôt exorbitant et inique ait été maintenu si longtemps ?

La proposition qui réduisait la taxe de 5 décimes à 4 fut votée, par la chambre, à la majorité de 240 voix contre 26.

PROJETS DE LOI SUR LES CHEMINS DE FER (avril). — Le ministère avait entassé lignes sur lignes, embranchements sur embranchements, tronçons sur tronçons, bien certain que chacun voulant avoir sa quote part, le tout serait adopté. Si l'on sacrifie souvent l'intérêt général, en revanche l'intérêt local commande en maître ; aussi la chambre, sans se préoccuper des risques financiers, ni de la bonne répartition des nouvelles voies de communication, se jeta-t-elle sur cette masse de projets avec l'avidité d'une louve qui saisit une proie pour ses louveteaux. Mais tel qui espérait une ligne pour son arrondissement n'avait qu'un embranchement ; tel autre qui

comptait sur un embranchement n'avait rien. Le désordre fut grand et difficile à apaiser. Il y eut des luttes longues et acharnées. Celui-ci voulait enlever à son voisin une portion de tracé; celui-là voulait arracher au ministre un embranchement pour sa commune; tous voulaient au moins une parcelle de chemin de fer. Pouvaient-ils se représenter à leurs électeurs sans avoir un rail-wayen poche? Enfin, le combat finit parce qu'il feut que tout ait une fin; le combat finit, non pas faute de combattants, mais faute de projets: il n'y en avait plus à voter, et l'on en demandait encore.

CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES ET EXTRAORDINAIRES DE 1845 ET 1846 (mai). — La question de la Plata s'était aggravée des nouvelles atrocités de Rosas, et des nouvelles fautes du cabinet. Sommé de faire quelque chose pour nos nationaux exposés à mourir de faim, et pour nos intérêts commerciaux, qui n'ont plus guère de chances de salut, le ministre des affaires étrangères déclara qu'il persisterait dans la politique qu'il avait suivie. Alors un amendement impliquant le blâme de cette conduite fut proposé à la chambre, qui le rejeta à la majorité de 488 voix contre 405.

PROPOSITION RELATIVE AUX ANNONCES JUDICIAIRES (mai). — Elle était faite dans les mêmes termes que celle de 1845; elle était présentée par le même membre; les mêmes abus venaient à l'appui; les mêmes doctrines furent professées au nom du gouvernement; et malheureusement le vote fut aussi le même. La prise en considération fut rejetée par 494 voix contre 455.

Voici les noms de ceux qui ont voté contre la proposition :

MM. Amilhau. — Ardant. — Amand (Aube). — Armez.
Barada. — Basse. — Baume. — Bergevin. — Bert. — Ber-
thois. — Boblaye. — Bonnéfons. — Boulay (Var). — Brunet.
— De Bussièrès.

Cadeau d'Acy — Calmon — Carné. — Castellane. — Cerf-
beer. — Chabaud-Latour. — Champanhet. — J. Chasseloup-
Laubat — Chassiron. — Chaudurdy. — Chegaray. — Clément.
— Collignon. — Cornudet. — De la Coste. — Cousture. —
Croissant. — Cunin-Gridaine.

Daguenet. — Dalloz. — Daru. — F. David. — Debelleyne.
— Debès. — Defermon. — Dejean. — Delebecque. — Deles-
sert. — Demeufve. — Desmortiers. — Desmousseaux de Gi-
vré. — Desprez. — Dessaigne. — Dessuret. — Didelot. —
Dilhan. — Dozon. — Dubois (du Havre). — Duchâtel. — Du-
gabé. — Dumas. — Dumou. — Duprat. — Durosier. — Duval
de Fraville.

Edmond Blanc. — De l'Espée. — Espéronnier. — d'Etche-
goyen.

Fould.

Galos. — Garcias. — Garnier. — Garraube. — Gaujal.
Gauthier d'Uzerche. — Génin. — Genty de Bussy. — Gillon
— Giraud (Drôme). — Girod (de l'Ain). — Golbéry. — Gou-
lard de la Grange. — Granier. — De Grille. — Guizot.

Harlé — D'Haubersaert. — D'Haussonville. — D'Haute-
rive. — Hébert. — De Hell. — Hernoux. — His. — D'Houde-
tot. — D'Hunolstein.

Jamin. — Janvier.

Labauve. — H. Lacaze. — Lachèze. — Lacoudrais. — La-
farelle. — Lafond. — Laplagne. — Larnac. — De Lassalle. —
Laurans. — Lavielle. — Lefebvre. — Legrand (Manche). —
Lelorgne d'Ideville. — Lemercier. — Lenoble. — Lepelletier
d'Aulnay. — Leprévost. — Leseigneur. — Liadières. — Loc-
quet. — De Loynes.

Maingoval. — Marquis de Malleville. — Marandé. — De
Marmier. — Martin (du Nord). — Martin (Haute-Garonne). —
Martin (du Rhône). — Mater. — Meilheurat. — Meynadier.
— Meynard. — Moreau (Meurthe) — Mottet. — Moulin. —
Muret de Bord.

Nizard.

Oger.

Paganel. — Pagès — Paillard du Cléré. — Paixhans. — Pa-
randier. — De Parcey. — Parès. — Pascalis. — Passy. — Pel-
treau de Villeneuve. — A. Périer. — G. Périer. — Perrier (de
l'Ain). — Peyramont. — Peyre. — Pidancet. — Poizat. —

Pons. — Potier de Pomeroy. — Pouillet. — Em. Poulle. — Proa.

Quesnault.

Rasteau. — F. Réal. — Rassignac. — Reynart. — Richond des Bruns. — Ribouet. — La Rochefoucault-Liancourt. — Rondeaux. — Roul.

De Sahune. — Saint-Aulaire. — Salgue. — Salvage. — Salvandy. — Saunac. — Sauzet. — Schauenbourg. — Sébastiani. — Ségur. — Seuret. — Siméon.

Tavernier. — Tesnières. — Thil. — La Tournelle. — Toye. — Tueux.

D'Uzès.

Valon. — Varenne. — Véjux. — Vergnes. — Viger. — Vigier. — Vitet. — Vuitry.

DISCUSSION DU BUDGET DE 1847. — *Dépenses secrètes ordinaires de police.* — C'était à ce chapitre qu'on avait renvoyé la discussion qui, d'ordinaire, a lieu sur les fonds secrets. — Elle s'ouvrit par le récit des nouveaux faits de corruption électorale, et se termina par l'attaque et par l'apologie de cette maxime de M. Guizot : « Le roi règne et gouverne, sauf la responsabilité des ministres, » substituée à cette autre maxime de 1850 : Le roi règne et ne gouverne pas. »

Les questions posées à la chambre étaient celles-ci : Le cabinet a-t-il pratiqué le gouvernement représentatif dans toute sa sincérité? a-t-il suivi au dehors une politique conforme à l'honneur et aux intérêts de la France? A-t-il, au dedans, respecté la liberté des votes, et exécuté les lois? S'est-il efforcé de rendre aux mœurs politiques la pureté, la moralité? La chambre répondit affirmativement sur toutes ces questions par le rejet d'une réduction proposée sur le crédit des dépenses secrètes ordinaires de police. Il sortit du scrutin, pour l'amendement, 447 voix contre 229.

Ministère de la guerre. — On sait maintenant que l'administration de la marine est une administration détestable; il vient d'être démontré qu'elle a une digne rivale dans l'administration de la guerre.

A la mort du manutentionnaire comptable de la place de Paris, on découvrit dans les magasins un déficit de 42,000 quintaux de blé. Cependant, en 1836, l'administration de la guerre avait été prévenue des malversations de cet agent comptable par un chef de bureau; mais, au lieu de profiter de l'avertissement, elle avait mis à la retraite ce malheureux employé qui en était mort de chagrin.

De plus, contrairement à toutes les ordonnances, le département de la guerre n'avait jamais exigé un cautionnement du manutentionnaire, malgré l'étendue de sa responsabilité. Enfin le crime constaté, aucune poursuite n'avait eu lieu; les tribunaux n'avaient pas été saisis.

Après avoir écouté attentivement l'exposé de cette affaire, la chambre vota une disposition additionnelle ainsi conçue :

« A l'ouverture de la session de 1847, il sera rendu aux chambres un compte spécial des mesures administratives et judiciaires que le ministre de la guerre aura prises ou provoquées au sujet du déficit laissé par le manutentionnaire comptable de la place de Paris. »

Crédits extraordinaires de l'Algérie. — Entre les mains de l'homme qui la gouverne, notre colonie d'Afrique devient un gouffre de plus en plus profond; la chambre s'en aperçoit; les vices lui sont connus, et elle n'en cherche pas le remède.

Cette année, on lui demandait 25 millions de crédit extraordinaire; elle les a votés comme elle

avait voté les précédents, négligeant d'indiquer aucun plan, quoique sa commission lui eût proposé un nouveau système qu'elle pouvait au moins discuter.

Nous avons à déplorer un horrible événement : le massacre de trois cents prisonniers français, par la faute du gouvernement français qui n'avait rien fait pour leur délivrance. Une seule voix à protesté !

Fortifications de Paris. — Encore une violation de la loi : dans le crédit alloué pour l'exécution des fortifications de Paris, un crédit de 7 millions avait été affecté à l'achat de terrains ; cette acquisition n'a pas eu lieu, mais le crédit a été employé, et il l'a été à la construction d'ouvrages considérables que la chambre n'a pas votés, qui n'ont jamais figuré sur les plans que le gouvernement lui a soumis. Ce mépris insigne pour les prescriptions de la loi a été signalé à l'assemblée législative, qui ne s'en est pas émue.

Question de Syrie. — A son début, la législature avait déclaré nettement au cabinet que sa politique, dans les affaires de Syrie, était mauvaise ; en même temps elle lui avait tracé une autre conduite ; mais quatre ans s'étaient écoulés, et elle touchait à sa dernière heure, qu'elle n'avait pas encore demandé au cabinet s'il avait tenu compte de ses vœux et de ses conseils. Quelques bouches éloquents essayèrent alors d'engager le débat ; il était trop tard ; le ministre des affaires étrangères refusa d'accepter la discussion ; l'ajournant ainsi au moment où il n'y aura plus de question, parce que les peuples du Liban auront disparu de la surface du sol.

Le budget des dépenses de 1847 fut voté par 210 voix contre 27, avec le chiffre total de 4,458,725,555 f.

La chambre avait précédemment ouvert, par une loi générale, sur les exercices 1845 et 1846, des crédits supplémentaires et extraordinaires montant à 15,499,556 fr. ;

Par une loi spéciale, des crédits extraordinaires pour l'Algérie (exercice 1846), s'élevant à 24,925,741 fr.

Elle avait voté 1,000,000 de fonds secrets.

Elle avait accordé à la marine un crédit spécial de 95,000,000 fr. pour constructions et approvisionnements.

Elle avait alloué pour les travaux civils (agrandissement des réparations de divers établissements) divers crédits montant ensemble à la somme de 2,152,282 fr. ;

Pour les grands travaux d'utilité publique (voies de communications et ports), diverses sommes formant un total de 440,850,000 fr. ;

Pour les chemins de fer, des crédits s'élevant à 46,445,000 fr.

Les recettes pour 1847 ont été fixées à 4,557,870,680 fr.

La session de 1846 a été close le 5 juillet.

LISTE

DES PROJETS DE LOI ET DES PROPOSITIONS DONT LA CHAMBRE A ÉTÉ SAISIE PENDANT LA SESSION DE 1846.

Projets adoptés.

Projet relatif à la navigation intérieure.

— relatif à la perception de l'impôt sur le sucre indigène.

— relatif aux eaux minérales.

— sur les pêcheries.

Projet sur les canaux.

- relatif au chemin de fer de Bordeaux à Cette.
- relatif aux chemins de fer de l'Ouest.
- relatif au chemin de fer de Dijon à Mulhouse.
- relatif au chemin de fer de Saint-Dizier à Gray.
- relatif au traité belge et à quelques dispositions du tarif général des douanes.

5 Projets relatifs à des échanges d'immeubles.

- relatif à l'achèvement de divers édifices publics d'intérêt général.
- relatif aux chemins de fer de Châteauroux à Limoges, et du Bec-d'Allier à Clermont.
- tendant à proroger les lois relatives aux étrangers réfugiés en France.
- portant demande d'un crédit extraordinaire pour complément des dépenses secrètes de l'exercice de 1846.
- relatif aux constructions navales et approvisionnements des arsenaux de la marine.
- relatif aux fêtes de juillet.
- portant demande de crédits extraordinaires pour l'Algérie.
- relatif à l'établissement de divers ponts.
- relatif à un appel de 80,000 hommes sur la classe de 1846.
- pour travaux de rectification de routes royales.
- relatif à l'ouverture d'un crédit pour l'inscription des pensions militaires en 1846.
- relatif à l'emprunt grec.
- portant demande d'un crédit extraordinaire pour secours aux hospices, bureaux de charité et institutions de bienfaisance.
- relatif au paiement d'une indemnité et d'une pension à la veuve Bournat.

Projet pour l'établissement d'une ligne de télégraphie électrique.

— pour la publication de l'ouvrage concernant les ruines de l'ancienne Ninive.

— pour l'acquisition de terrains à joindre au Muséum d'histoire naturelle.

— relatif aux chemins de fer d'Orléans à Vierzon et de Nîmes à Montpellier.

— relatif à l'amélioration de divers ports.

— relatif au havre de Courseulles.

— portant règlement définitif du budget de l'exercice 1845.

— relatif aux crédits supplémentaires et extraordinaires des exercices 1845 et 1846, et des exercices clos.

— portant demande de crédits extraordinaires et supplémentaires des exercices 1845 et 1846.

— tendant à ouvrir un crédit pour des études de chemins de fer.

— portant fixation des dépenses et des recettes de 1847.

— relatif à l'augmentation du traitement des magistrats.

— relatif à un crédit supplémentaire pour salaires d'ouvriers.

— concernant le tribunal d'Alger.

— relatif au palais de justice de Paris.

— concernant un échange entre l'État et l'évêque de Strasbourg.

— relatif à l'abolition du décime rural et à la réduction des droits pour les envois d'argent.

Projets retirés.

Projet sur la taxe des lettres.

Projet relatif à l'organisation de pièces anatomiques et collection pour le muséum d'histoire naturelle.

Projets restés à l'état de rapport.

Projet relatif aux fortifications du Havre.

— relatif au port du Havre.

— concernant le canal de Niort à La Rochelle.

— relatif aux fortifications de Cherbourg et de Saint-Nazaire.

— relatif à la restauration et à l'agrandissement de divers édifices publics (deuxième projet).

— relatif aux terrains domaniaux usurpés.

— relatif à l'établissement d'un musée d'anatomie comparée, et à diverses acquisitions pour le Muséum d'histoire naturelle.

— relatif à l'amélioration de divers établissements d'instruction publique.

— pour l'agrandissement de l'enceinte de Toulon.

— relatif aux traitements des instituteurs communaux.

— relatif au chemin de fer de Bordeaux à Bayonne.

— relatif à une nouvelle circonscription électorale pour la nomination des membres du conseil général de Saône-et-Loire.

— relatif aux alcools dénaturés.

— relatif à la correspondance transatlantique.

Projets non rapportés.

Projet de loi portant règlement définitif du budget de l'exercice 1844.

— sur les cautionnements. $\frac{1}{2}$

— concernant la perception des droits de navigation intérieure.

— sur les livrets d'ouvriers.

Projet sur les modèles et dessins de fabrique.

Le ministre de l'intérieur a présenté cent six projets de lois d'intérêt purement local, et la chambre en a voté cent.

Propositions adoptées.

Proposition sur le se'.

— concernant les droits d'octroi sur les bestiaux.

— tendant à réprimer la falsification des vins.

— ayant pour but l'augmentation du nombre des officiers de la garde nationale de Paris.

Propositions retirées.

Proposition sur l'endiguement des fleuves et de rivières.

— relative aux droits de timbre sur les écrits périodiques.

Propositions rejetées.

Proposition relative aux députés fonctionnaires ;

— tendant à établir un impôt sur la race canine.

— concernant les annonces judiciaires.

— relative à la conservation des relais de poste.

(Ajournée.)

Propositions dont la lecture n'a pas été autorisée par les bureaux.

Proposition relative au dépôt des ouvrages imprimés, gravés ou lithographiés ;

— tendant à soumettre à la réélection les députés ayant accepté des fonctions salariées des compagnies des chemins de fer.

Propositions restées à l'état de rapport.

Proposition tendant à modifier diverses dispositions du code d'instruction criminelle ;

Propositions tendant à modifier la législation relative aux concessions des mines ;

— relative aux conditions d'admission dans les emplois publics.

Proposition non rapportée.

Proposition sur la conversion des rentes.

La législature de 1842 à 1846 a perdu 24 de ses membres ; ce sont :

MM. Bresson, de Lacroix, Briqueville, Arthur de Labourdonnaye, J. Laffite, de Cuny, Maurice, Mermillod, Philippe Dupin, de Sade, David, Schneider, Marmier, Roux, Auguis, baron de Montfaucon, de Bérigay, Teilbard-Nozerolles, Jaubert, de Lassalle, Houzeau Muiron, Chabrol de Volvic et le baron Hallezi.

Quatorze députés ont dans le cours des sessions donné leur démission ; en voici les noms :

MM. Pèdre Lacaze, Gallis, Gollan, Monseignat, Leuillet de Torigny, Tourangin-Silas, Schützemberger, Cabanon, Marchal, Delangle, Gauthier d'Hauteserre, Chaigneau, de Marcillac et Bouet.

Enfin onze membres de la législature de 1842 à 1846 ont été nommés pairs de France ; ce sont :

MM. le comte Jaubert, Bonnemain, Dogueneau, Durieu, Fulchiron, Giroit de Langlade, Hartmann, Pèdre Lacaze, Montozon, Raguet Lépine, Tupinier et Jacqueminot.

Deux des membres de cette législature qui ont été soumis à la réélection, n'ont pu obtenir le renouvellement de leur mandat, ce sont MM. Hello et Teste.

BIOGRAPHIE

DES DÉPUTÉS.

AIN.

5 DÉPUTÉS.

POISAT, élu à **PONT-DE-VAUX**.

M. Poisat est arrivé pour la première fois, en 1842, à la chambre, où il remplaçait un ministériel des moins modérés, M. Josserand. A cette époque, M. Poisat passait pour un homme indépendant ; il s'était présenté aux électeurs comme candidat du centre gauche ; à peine au Palais Bourbon, M. Poisat s'est rangé sous la bannière la plus ministérielle ; c'est ainsi qu'il a voté successivement :

Pour l'indemnité Pritchard.

Contre l'amendement de M. Barrot contre la corruption politique.

Contre la proposition de M. de Rémusat, sur les députés fonctionnaires et employés de la liste civile.

Contre la proposition relative à l'adjonction des capacités.

Contre la proposition de M. Vivien, relative aux annonces judiciaires.

M. Poisat est un négociant, il est affineur de mé-

taux, et il a pris une assez grande part à la discussion de la refonte des sous et monnaies de billon.

Le collège de Pont-de-Vaux se composait, en 1842, de 518 électeurs inscrits; 445 ont pris part au scrutin, et M. Poisat fut élu, au premier tour, par 458 suffrages.

DE LA TOURNELLE, fonctionnaire public, élu à Bourg.

M. de la Tournelle a été élu pour la première fois à Bourg, en 1840, en remplacement de M. Bernard, décédé. M. de la Tournelle était substitut à Lyon, depuis 1850, lorsque les événements d'avril vinrent lui ouvrir la route des hauts emplois judiciaires où son dévouement à tous les ministères le poussa plus vite qu'il ne pouvait l'espérer lui-même, et que la mesure limitée de son talent ne devait le faire croire.

Nommé, en 1854, assesseur de M. le procureur général Martin (du Nord) près la cour des pairs, lors du *procès monstre*, il fut bientôt élevé aux fonctions de substitut du procureur général de Paris, puis à celles de procureur général à Nîmes, puis appelé au même poste à Orléans, d'où il est sorti dernièrement pour devenir premier président de la cour royale de Dijon.

M. de la Tournelle est un des hommes qui, par la députation, ont fait un chemin rapide et inattendu; le simple substitut à Lyon, en 1854, est aujourd'hui premier président de cour royale; c'est dire assez que M. de la Tournelle a voté constamment avec le ministère, qu'il a approuvé l'indemnité Pritchard, et repoussé toutes les mesures qui pouvaient avoir pour effet de mettre un terme à la corruption.

Le collège de Bourg comptait, en 1842, 289 élec-

teurs inscrits; 218 prirent part à l'élection; M. de la Touruelle fut élu, au premier tour, par 141 voix; son concurrent, M. Chevrier de Corcelles, réunit 74 suffrages.

PERRIER, fonctionnaire public, élu à TRÉVOUX.

M. Perrier est député de Trévoux depuis 1854; il était avocat près le tribunal de cette ville, lorsqu'en 1852 sa réputation de libéralisme sous la restauration, le fit appeler aux fonctions de président de ce même tribunal, fonctions qu'il remplit encore aujourd'hui.

M. Perrier, quoique ancien avocat, n'a jamais pris la parole à la chambre, mais en revanche il a voté et bien voté; sa voix a toujours été acquise au ministère; il a voté

Pour l'indemnité Pritchard.

Contre l'amendement contre la corruption.

Contre l'amendement sur les fonctionnaires.

Contre la proposition sur les annonces judiciaires.

En 1842, le collège de Trévoux comptait 557 électeurs inscrits; 255 prirent part au scrutin; M. Perrier réunit 152 voix; il avait 5 concurrents, entre lesquels les suffrages se répartirent ainsi: M. Margeraud, 55; M. Laferrière, 45; M. de Bost, 22.

Le comte **D'ANGEVILLE**, élu à BELLEVY.

M. d'Angeville, né en 1796, est un ancien officier de marine, devenu aujourd'hui agriculteur; il fut envoyé à la chambre, en 1854, pour la première fois; il l'emporta alors de quelques voix sur M. de Cormenin, député sortant.

M. d'Angeville vote politiquement avec tous les ministères; son indépendance se borne à faire par-

fois un peu d'opposition sur quelques questions spéciales de douanes et de marine.

Ces vellétés inoffensives d'opposition n'ont pas empêché M. d'Angeville, ancien officier de marine, de voter en faveur de l'indemnité Pritchard.

En 1842, le collège de Belley comptait 492 électeurs inscrits; 450 prirent part au vote; M. d'Angeville fut élu par 85 voix, contre 40 données à M. Ferand.

M. GIROD, élu à NANTUA.

M. Félix Girod, né en 1789, est le frère de M. Girod (de l'Ain), ancien ministre, pair de France, président du conseil d'Etat. M. Félix Girod a remplacé en 1855, à la chambre, l'honorable M. Laguet-Mornay, un des plus braves soldats de l'empire, qui siégeait à l'extrême gauche.

M. F. Girod est un ministériel pur sang; lors de la loi de disjonction, M. Girod, alors colonel d'état-major, vota pour la loi présentée; depuis, M. Girod est devenu général, et son ardeur ministérielle n'a pas diminué, au contraire; il a voté l'indemnité Pritchard et repoussé toutes les mesures proposées contre la corruption et l'envahissement de la chambre par les fonctionnaires.

Le collège de Nantua comptait, en 1842, 467 électeurs inscrits; 447 prirent part au vote, M. Girod fut élu à la presque unanimité.

AISNE.

7 DÉPUTÉS.

Le département de l'Aisne est cité pour l'indépendance de ses opinions; les 7 députés qu'il envoie à la chambre font tous partie de l'opposition.

DESABES, élu à LAON.

M. Desabes est né en 1784 ; il a été notaire rural ; en 1854, il fut élu député en remplacement de M. Lecarlier d'Ardon ; l'année suivante, M. Desabes fut chargé, par les électeurs de Vervins, de demander que M. H. Sébastiani fût soumis à la réélection, à la suite de sa nomination aux fonctions d'ambassadeur à Londres ; le gouvernement s'opposa à cette demande, mais M. Desabes fit décider la question dans le sens que soutenaient les électeurs ; et M. Sébastiani, soumis à la réélection, renonça à sa candidature pour éviter un échec.

Depuis, M. Desabes s'est spécialement occupé d'un projet de répartition plus juste de l'impôt en France ; il a prouvé que certains départements étaient trois et quatre fois plus imposés que certains autres, et on peut espérer que des travaux de l'honorable député de Laon, il sortira un jour une égalité qui est dans les mœurs et dans les institutions de la France, mais dont le gouvernement paraît vouloir reculer l'application.

M. Desabes est un des hommes les plus modérés, mais en même temps les plus fermes de la chambre, et jamais il n'a cessé, depuis qu'il est député, de dénoncer à la face du pays les abus financiers.

Il est inutile de dire que M. Desabes a voté contre l'indemnité Pritchard et pour toutes les mesures proposées par l'opposition.

En 1842, le collège électoral de Laon se composait de 745 électeurs inscrits ; 572 ont pris part au scrutin ; M. Desabes réunit 456 voix au premier tour de scrutin, contre 408 données à M. Forquenot.

ODILON BARROT, élu à CHAUNY.

M. Odilon Barrot est né en 1791.

On connaît la vie politique de M. Odilon Barrot ; fils d'un député de la Lozère à la constituante et à la convention, M. Barrot a été avocat à la cour de cassation de 1814 à 1850.

En 1850, il fut nommé secrétaire de la commission municipale et chargé de conduire Charles X et sa famille à Cherbourg ; il fut bientôt nommé préfet de la Seine, puis élu député de l'Eure. Quelques mois après, M. Barrot quittait l'administration de la ville de Paris, lorsque ses amis Laffitte et Dupont (de l'Eure) abandonnaient le ministère. M. Barrot fut depuis élu député du Bas-Rhin, et enfin du département de l'Aisne, devenu, pour ainsi dire, sa patrie d'adoption par suite de son alliance avec la petite fille du vénérable Labbey de Pompières.

Dans la dernière législature, M. Odilon Barrot a concouru à rendre plus intime la fusion qui tendait à s'opérer entre l'opposition de gauche et le centre gauche. Cette fusion a été vivement critiquée ; M. Odilon Barrot a-t-il bien ou mal agi dans cette circonstance ? Quelles que soient nos convictions à cet égard, nous pensons qu'il appartient au temps seul de répondre à cette question ; c'est la conduite du centre gauche qui prouvera si M. Barrot a été dupe d'une intrigue, s'il a prêté les mains à quelques ambitieux et leur a donné un moyen plus prompt d'escalader le pouvoir, ou bien s'il est parvenu à fonder, en France, un grand et imposant parti d'opposition.

Dans la législature qui vient de finir, M. Barrot a appuyé de son vote et de sa parole toutes les propo-

sitions faites contre le ministère Guizot ; dès le début, son discours sur la loi de régence a failli amener une rupture entre lui et M. Thiers ; plus tard, quand M. Guizot cherchait à justifier son voyage à Gand, M. Odilon Barrot est monté à la tribune et a trouvé de nobles et éloquente paroles pour flétrir la conduite de l'homme qui, depuis 6 ans, est de fait le président du conseil : « Croyez-moi, s'est écrié M. Barrot, c'est un triste chemin pour rentrer en France que celui qui vous a fait passer sur les cadavres des Français tués par l'étranger. » Depuis, M. Barrot a voté contre l'indemnité Pritchard, il a présenté plusieurs amendements devenus célèbres contre la corruption politique, contre l'envahissement de la chambre par les députés fonctionnaires et employés de la liste civile.

La collége de Chauny se composait, en 1842, de 462 électeurs inscrits ; 521 prirent part au scrutin ; M. Barrot fut élu au premier tour de scrutin par 285 ; son concurrent, M. Duplaquet, ne put réunir que 24 voix.

DE CAMBACÉRÈS, élu à SAINT-QUENTIN (*intra muros*).

Depuis plusieurs années, M. Fould, banquier à Paris, tout dévoué au ministère, représentait, à la chambre, l'arrondissement de Saint Quentin. M. de Cambacérès vint résolument se poser son concurrent. Une lutte très-vive s'engagea ; les électeurs patriotes de l'Aisne saisirent avec bonheur l'occasion d'expulser des rangs de leur députation le seul homme qui votât avec le ministère Guizot.

M. de Cambacérès fut élu au premier tour de scrutin. M. de Cambacérès est neveu de l'archichancelier de l'empire et frère du pair de France actuel.

Depuis qu'il est à la chambre, il a constamment voté avec l'opposition, dont il est un des membres les plus fermes.

En 1842, le collège *intra muros* de Saint-Quentin comptait 446 électeurs inscrits; 418 prirent part au scrutin; 220 votèrent pour M. de Cambacérés; M. Fould ne put réunir que 195 voix.

VIVIEN, fonctionnaire public, élu à SAINT-QUENTIN
(*extra muros*).

M. Vivien est né en 1799.

En juillet 1850, M. Vivien était avocat à la cour royale de Paris; il ne tarda pas à être nommé procureur général à la cour royale d'Amiens, puis bientôt préfet de police. Il ne conserva ces fonctions que quelques mois, et les échangea contre celles de conseiller d'Etat. M. Vivien avait voté d'abord avec le ministère; mais il s'en détacha lors du projet de loi sur les associations, et entra dans ce qu'on appelait alors le tiers-parti.

M. Vivien est doué d'un esprit logique; sa parole est claire et facile. Il a été le rapporteur habile et consciencieux de plusieurs lois importantes d'organisation.

En 1840, lors de la formation du cabinet du 1^{er} mars, M. Vivien fut nommé garde des sceaux; et s'il eut, à cette époque, la pensée honorable d'offrir un siège à la cour de cassation au vertueux Dupont (de l'Eure), il eut aussi la malheureuse idée de faire la même offre à M. Martin (du Nord). Le ministère du 4^{er} mars avait rêvé une conciliation impossible. L'expérience a dû lui prouver combien il s'était trompé. M. Vivien quitta le département de la justice avec le ministère dont il faisait partie, et re-

prit les simples, mais honorables fonctions d'avocat, qu'il exerça jusqu'en 1845, époque à laquelle il fut de nouveau appelé au conseil d'Etat, et nommé vice-président du comité du contentieux. M. Vivien fut réélu, à la presque unanimité, député de Saint-Quentin.

M. Vivien est un des membres les plus considérables du centre gauche; il a voté contre l'indemnité Pritchard et pour toutes les propositions faites contre le ministère Guizot. Il a pris l'initiative honorable de proposer à la chambre, à deux reprises, un projet de loi destiné à mettre un terme à cette grande iniquité des annonces judiciaires, iniquité extorquée à la bonne foi de l'opposition, à l'aide d'un mensonge.

En 1842, le collège *extra muros* de Saint-Quentin se composait de 474 électeurs inscrits; 278 prirent part au scrutin; M. Vivien obtint, au premier tour, 223 voix contre 29, données à M. Monnot, et 41 à M. Fouquier d'Hérouel.

QUINETTE, élu à VERVINS.

M. Quinette est né en 1804.

M. Quinette est fils d'un conventionnel qui fut ministre de la république et, plus tard, sénateur. Après s'être battu, en 1850, dans les rues de Paris, et avoir obtenu la croix de juillet, M. Quinette fut nommé, en 1852, maire de Soissons; et en 1855, le collège électoral de Vervins l'envoya à la chambre, en remplacement de M. Sébastiani, qui, nommé ambassadeur à Londres, renonça à sa candidature, pour ne pas essuyer un échec certain.

M. Quinette est membre de l'opposition; il a voté contre l'indemnité Pritchard; il a appuyé de son

vote toutes les mesures présentées par l'opposition.

En 1842, le collège de Vervins comptait 591 électeurs inscrits; 424 prirent part au scrutin; au premier tour, M. Quinette obtint 550 voix; son concurrent, M. Godelle, 66.

LHERBETTE, élu à Soissons.

M. Lherbette est né en 1794.

En 1851, M. Lherbette remplaça, à la chambre, M. Méchin, devenu préfet, à la suite de cet échec. Il a pris une part active à toutes les discussions qui se sont engagées sur la liste civile; et ce fut à la persévérance de ses efforts que la chambre dut la communication et l'impression de tous les documents propres à faire apprécier les nécessités de la nouvelle liste civile. Depuis, lors de la présentation des lois d'apanage et de dotation, M. Lherbette continua le rôle courageux qu'il s'était imposé; et on peut dire que depuis son entrée à la chambre, aucun acte, aucune parole de M. Lherbette n'est venu donner un démenti à ces précédents.

M. Lherbette est un des adversaires les plus vifs de la fusion de la gauche et du centre gauche.

M. Lherbette a voté et vote constamment avec l'opposition.

En 1842, M. Paillet, avocat, se porta concurrent à Soissons, contre M. Lherbette. Le ministère soutenait vivement la candidature de M. Paillet; mais M. Odilon Barrot arriva tout exprès à Soissons, et emporta d'assaut l'élection de M. Lherbette.

Le collège se composait de 685 électeurs inscrits; 658 prirent part au scrutin; au deuxième tour de scrutin, M. Lherbette obtint 524 voix, M. Paillet 515.

DE SADE, élu à CHATEAU-THIERRY.

L'honorable M. de Sade est mort dans le courant de la dernière session.

ALLIER.

4 DÉPUTÉS.

M. MEILHEURAT, fonctionnaire public, élu à MOULINS.

M. Meilheurat est né en 1792.

Sous la restauration, M. Meilheurat dut à son royalisme exagéré une place de substitut au tribunal de Moulins ; en 1825, il devint procureur du roi. Cet avancement était la récompense d'une ode en fort mauvais vers et en plus mauvais français, sur la naissance de *l'enfant du miracle*. En 1850, M. Meilheurat se trouva tout naturellement dans le mouvement. M. Dupont (de l'Eure) lui laissa ses fonctions ; et M. Meilheurat, le royaliste outré, devint un démocrate enragé, jusqu'à la retraite de M. Dupont (de l'Eure). M. Meilheurat était digne de devenir et devint, en effet, un ami dévoué de tous les ministères. En 1857, il fut élu député, en remplacement de M. de Tracy. Depuis lors, M. de Meilheurat fait partie du bagage ministériel, et il est prêt à voter toutes les propositions présentées par le gouvernement, quelles qu'elles soient. Mais le dévouement d'un homme qui a été tour à tour royaliste outré, démocrate enragé et ministériel quand même, mérite d'être largement rémunéré : aussi M. Meilheurat est-il aujourd'hui directeur des affaires criminelles au ministère de la justice.

Dernièrement, le nom de M. Meilheurat a été mêlé à une déplorable catastrophe. Depuis plus de quarante ans, la famille Lesurques réclame la réha-

bilitation de la mémoire de son chef, condamné à mort en 1796, et exécuté en place de Grève, comme un des assassins du courrier de la malle de Lyon. Les biens de Lesurques furent confisqués, à la suite de cette condamnation. Depuis, les recherches d'un magistrat ont démontré l'innocence du condamné. Il a été prouvé que cinq personnes ont expié sur l'échafaud ce crime affreux, quand les témoins ont toujours déclaré que les coupables n'étaient qu'au nombre de quatre. Aujourd'hui, personne, en France, ne doute plus que Lesurques n'ait péri victime d'une déplorable et sanglante erreur judiciaire. En l'absence d'une loi qui permette la réhabilitation, les héritiers ont demandé la restitution des biens confisqués sur leur père. M. Lacave-Laplagne, ministre des finances, avant d'autoriser cette restitution, a demandé un rapport de M. le garde des sceaux. L'affaire fut renvoyée à M. Meilheurat. Les journaux ont rapporté qu'un chef de la justice a eu le triste courage de dire à madame d'Anjou, la fille aînée de Lesurques, qu'il n'avait pas la conviction de l'innocence de son père. Ce mot fut un arrêt de mort : le lendemain, madame d'Anjou se précipitait dans la Seine ; on retrouvait son cadavre près du Pont-Neuf.

On raconte qu'à l'approche des diverses élections auxquelles a été soumis M. Meilheurat, l'arrondissement de Moulins est sillonné invariablement par les agents du gouvernement ; on plante des jalons, on relève les terrassements ; et les bons habitants du Bourbonnais espèrent incessamment des routes nouvelles, des ponts suspendus, des canaux. C'est une tactique électorale qui a bien réussi jusqu'à présent à M. Meilheurat. Le lendemain de l'élection, les projets de travaux publics sont abandonnés.

Il est inutile de dire que M. Meilheurat a voté l'indemnité Pritchard, et repoussé toutes les mesures présentées par l'opposition.

En 1842, le collège de Moulins comptait 643 électeurs inscrits; 485 prirent part au scrutin; M. Meilheurat obtint, au premier tour, 248 voix contre 126, données à M. de Tracy, et 408 à M. Béraud.

LELORGNE D'IDEVILLE, [fonctionnaire public, élu à
LA PALISSE.

M. Lelorgne d'Ideville est un de ces obscurs députés ministériels dont le vote n'a jamais fait question; il est acquis à toujours à tous les cabinets passés, présents et futurs; M. Lelorgne d'Ideville remplit ainsi ses fonctions de maître des requêtes au conseil d'Etat.

Le collège de la Palisse comptait, en 1842, 406 électeurs inscrits; 317 prirent part au scrutin; M. Lelorgne ne fut élu qu'au deuxième tour; il réunit 162 voix contre 156 données à M. Arloing, et 14 à M. Bureaux de Puzy.

BUREAUX DE PUZY, élu à GANNAT.

M. Bureaux de Puzy, ancien préfet, ancien officier, est un des membres les plus courageux et les plus honorables de l'opposition de gauche. Déjà il avait été élu député par le collège de Tarbes, mais les manœuvres de l'administration avaient réussi à éloigner de la chambre un homme dont l'indépendance et le caractère gênaient le ministère. En 1842, M. Bureaux de Puzy fut élu député par le collège de Gannat en remplacement de l'honorable M. Boirot, qui avait annoncé l'intention de ne plus solliciter les suffrages des électeurs.

Le choix était excellent et la conduite patriotique de M. Bureaux de Puzy l'a complètement justifié. Il n'est pas possible qu'il ne soit pas réélu cette année; il a énergiquement repoussé l'indemnité Pritchard et voté toutes les propositions faites, par l'opposition, contre le ministère qui pèse depuis 6 ans sur la France.

En 1842, le collège de Gannat se composait de 527 électeurs inscrits; 241 ont pris part au scrutin; M. Bureaux de Puzy a obtenu au premier tour 445 voix contre 90 données à M. Gauthier d'Hauteserve.

DE COURTAIS, élu à MONTLUÇON.

En 1842, quand le savant et honorable M. Turrel renonça aux fonctions législatives, il désigna lui-même, au choix des électeurs qui l'avaient envoyé à la chambre, M. de Courtais, ancien officier supérieur; M. Perrot de Chezelles se présenta en même temps comme candidat ministériel; la lutte fut vive, M. de Courtais ne l'emporta qu'au second tour de scrutin.

La désignation de M. Turrel était bien faite; M. de Courtais est venu s'asseoir sur les bancs de l'opposition; il a constamment voté avec elle contre l'indemnité Pritchard, pour l'exclusion des fonctionnaires et employés de la liste civile, pour les mesures destinées à mettre un terme à la corruption politique, pour l'adjonction des capacités, pour la révision de la loi des annonces judiciaires.

Le collège de Montluçon comptait, en 1842, 562 électeurs inscrits; 272 prirent part au scrutin; M. de Courtais réunit 468 voix contre 101 données à M. Perrot de Chezelles.

BASSES-ALPES.

2 DÉPUTÉS.

GRAVIER, fonctionnaire public, élu à DIGNE.

M. Gravier est né en 1784 ; depuis 1816 il est caissier de la Caisse d'amortissement ; il doit cette place lucrative et la croix qu'il porte à un rapport qu'il fit sur les lettres de naturalisation du général Loverdo ; ce rapport contenait cette honteuse phrase : « Il aida à consommer la défaite d'un parti généralement abhorré et contre lequel s'élevait une haine d'opinion qui fit éclore une force d'opposition vraiment nationale, qui décida la journée de Waterloo, et livra aux étrangers le chemin ouvert jusqu'à la capitale. »

Après 1850, M. Gravier, sollicitant l'honneur d'entrer à la chambre, écrivait la circulaire suivante :

« La révolution de juillet a changé les bases de notre ordre social, en substituant le principe de la souveraineté nationale à celui du droit divin. Les conséquences doivent être de faire jouir le pays de toutes les libertés, sans autres limites que celles exigées pour le maintien de la paix publique ; de soumettre au joug de la loi tous les citoyens sans distinction de rang, de fortune, d'opinions et de croyances religieuses, et de les faire protéger tous également par elle ; d'étendre le principe populaire et fécond de l'élection à tous les emplois publics dont la nomination n'est pas expressément réservée au roi ; d'introduire enfin dans toutes les dépenses publiques une sévère économie, depuis la liste civile du roi jusqu'au budget de la plus petite commune. »

M. Gravier n'en a pas moins voté toutes les lois de dotation ; dans le cours de cette législature il a

volé l'indemnité Pritchard, l'augmentation du traitement des hauts fonctionnaires ; il a repoussé toutes les mesures présentées par l'opposition.

M. Gravier était un mauvais médecin, il est devenu un plus mauvais député.

En 1842, le collège de Digne se composait de 552 électeurs inscrits ; 254 prirent part au scrutin ; M. Gravier réunit au premier tour 455 voix contre 58 données à M. Chais et 42 à M. Ailhaud.

Le lieutenant général LAIDET, fonctionnaire public, élu à FORCALQUIER.

M. Laidet est né en 1784. Il est maréchal de camp. Elu en 1827, il a voté l'adresse des 224. Depuis la session de 1854, M. Laidet a constamment voté avec la gauche ; il a été nommé questeur de la chambre en remplacement de M. Alexandre de la Borde.

Dans les dernières sessions, M. Laidet a voté contre l'indemnité Pritchard et pour toutes les mesures présentées par l'opposition.

En 1842, le collège de Forcalquier comptait 250 électeurs inscrits ; 444 ont pris part au scrutin ; 458 ont nommé M. Laidet au premier tour de scrutin ; il n'avait pas de concurrent.

HAUTES-ALPES.

2 DÉPUTÉS.

ALLIER, statuaire, élu à EMBRUN.

M. Allier est né en 1795 ; il est fils du député patriote qui représenta à la chambre l'arrondissement d'Embrun jusqu'en 1857 et qui succomba à cette époque devant les manœuvres inouïes de M. Ardoin,

candidat que le ministère lui avait opposé; M. Allier fils a servi sous l'empire comme capitaine de cavalerie, et en 1814 il quitta le service pour se livrer à l'étude des arts. C'est le seul artiste qui, depuis le peintre David, ait pu pénétrer dans les assemblées législatives.

M. Allier appartenait à l'extrême gauche. Aux dernières élections, les manœuvres qui avaient renversé M. Allier père furent renouvelées contre M. Allier fils, et cette élection fut une des trois sur lesquelles la chambre ordonna une enquête électorale. Les électeurs d'Embrun ont été les témoins des fraudes et des corruptions à l'aide desquelles le ministère cherche à fausser les élections et à altérer leur sincérité; nous espérons donc qu'ils renverront à la chambre le mandataire probe et consciencieux qu'ils ont préféré, en 1842, à M. Ardoin. M. Allier a constamment voté avec l'opposition.

Le collège d'Embrun comptait, en 1842, 455 électeurs; 448 prirent part au vote; 78 élurent, au premier tour, M. Allier; M. Ardoin ne put réunir que 70 voix.

D'HAUTERIVE, fonctionnaire public, élu à GAP.

M. d'Hauterive, élu en 1837, député de Gap, est sous-directeur des archives au ministère des affaires étrangères. Il est et a toujours été ministériel; on peut, sans crainte de se tromper, affirmer qu'il le sera toujours. Il n'est pas une question dans laquelle M. d'Hauterive ait voté autrement que M. Guizot, depuis que M. Guizot est ministre.

En 1842, le collège de Gap comptait 277 électeurs inscrits; 258 prirent part au vote; M. d'Hau-

terive fut élu député par 78 voix au premier tour contre 72 données à M. Labattie.

AR DÈCHE.

4 DÉPUTÉS.

CHAMPANHET, fonctionnaire public, élu à PRIVAS.

M. Champanhet est depuis longtemps célèbre, non pas par ses discours à la chambre, mais par ses réquisitoires sous la restauration, alors que, simple substitut, il déployait une si véhémence colère contre les chansons de Béranger. Après 1830, il chantait les couplets sur lesquels il avait, quelques années avant, appelé les foudres du tribunal. Depuis, M. Champanhet est devenu conseiller à la cour royale de Paris, et cette année il a prêté bien complaisamment son nom à une compagnie de chemin de fer.

Une première fois, les électeurs de Privas avaient fait justice de M. Champanhet; ils l'avaient remplacé par M. le général Rampon; en 1842, M. Champanhet a pris sa revanche et est rentré à la chambre où il a continué son rôle de mutisme et d'approbation perpétuelle de toutes les propositions ministérielles, et où il a voté avec enthousiasme l'indemnité Pritchard.

En 1842, le collège de Privas comptait 475 électeurs; 405 prirent part au vote; au premier tour, M. Champanhet obtint 205 voix contre 149 données à M. Rampon et 79 à M. le marquis de Vogué.

BOISSY D'ANGLAS, fonctionnaire public, élu à TOURNAI.

M. Boissy d'Anglas, né en 1785, est fils du président de la convention à la séance du 4^{er} prairial

an 5; il a fait son chemin dans le corps de l'intendance militaire et surtout à la chambre.

M. Boissy d'Anglas est depuis longtemps nommé, par les conservateurs, secrétaire de la chambre; il partage cet honneur avec deux députés aussi ministériels que lui. On se rappelle les réclamations auxquelles donnèrent lieu, dans l'avant-dernière session, les décisions du bureau; décisions si étranges et si attaquées qu'elles motivèrent un désaveu du seul secrétaire qui appartienne à l'opposition, et qu'elles furent causes de la proposition de M. Duvergier de Hauranne sur le mode de voter.

Dans la dernière session, alors qu'on révélait à la tribune les vols dont le ministère de la guerre avait été victime de la part d'un agent des subsistances, vols dont l'importance s'élevait à plus de 400,000 francs, M. Boissy d'Anglas eut le triste courage de venir défendre cet agent qui était dans son service, et s'écria, au milieu de la stupéfaction de la chambre et des centres eux-mêmes, que la probité de cet agent était proverbiale dans les bureaux des ministères; le commissaire royal et le ministre lui-même furent obligés de venir donner un démenti à M. Boissy d'Anglas en avouant les faits et en promettant de poursuivre les coupables.

M. Boissy d'Anglas a voté l'indemnité Pritchard dont, sans doute, il proclamerait la probité proverbiale.

Le collège de Tournon comptait, en 1842, 218 électeurs inscrits; 160 prirent part au vote; M. Boissy obtint, au premier tour, 108 voix, M. Soubeyran Saint-Prit, 47.

TAVERNIER, élu à ANNONAY.

M. Tavernier, né en 1777, est un des doctrinai-

res les plus obscurs de la chambre ; jamais il n'est monté à la tribune, mais il se dédommage de ce mutisme par ses interruptions, et ses cris : *Aux voix ! la clôture !*

C'est un ami de M. Guizot et un des patrons de Pritchard.

En 1842, le collège d'Annonay comptait 226 électeurs inscrits ; 450 prirent part au scrutin ; M. Tavernier, qui n'avait pas de concurrent, réunit 415 voix au premier tour.

MATHIEU, fonctionnaire public, élu à L'ARGENTIÈRE.

M. Mathieu a été nommé, en 1850, président du tribunal de l'Argentière, par le vénérable Dupont (de l'Eure). Il occupe encore aujourd'hui les mêmes fonctions. En 1857, il fut élu député en remplacement de M. Madier de Montjau. Il est venu s'asseoir sur les bancs de la gauche, et a constamment voté avec l'opposition.

En 1842, le collège de l'Argentière comptait 248 électeurs inscrits ; 474 prirent part au vote ; M. Mathieu obtint 442 voix contre 29 données à M. de Beaumefort.

ARDENNES.

4 DÉPUTÉS.

OGER, élu à MÉZIÈRES.

M. Oger, né en 1791, ancien avoué de Paris, a eu quelques velléités d'indépendance de 1854 à 1859, velléités bien timides cependant, car s'il vota contre le projet de disjonction, il approuva les lois d'intimidation et de dotation.

Un échec a tiré récemment M. Oger de son obscurité ; il était depuis longtemps colonel de la sep-
cureur du roi. On se refusait à croire à cette nou-

tième légion de la garde nationale de Paris ; cette année, les électeurs patriotes de cette légion, indignés du vote émis par M. Oger en faveur de l'Anglais Pritchard, parvinrent à l'écarter de la liste des dix candidats, parmi lesquels le roi choisit les colonels et lieutenants-colonels. Le pouvoir, furieux de cette manifestation, et pour protester contre le blâme dont la garde nationale venait de frapper M. Oger, le nomma, le lendemain même de sa défaite, commandeur de la Légion d'honneur.

On annonce que les électeurs patriotes de Mézières sont tous disposés à suivre l'exemple des officiers de la garde nationale de Paris ; s'ils réussissent à l'écarter de la chambre, M. Oger sera certainement nommé grand officier de la Légion d'honneur.

En 1842, le collège de Mézières comptait 462 électeurs et 546 votants ; M. Oger obtint au premier tour 278 voix contre 55 données à M. Tirman et 24 à M. Laffitte.

TERNAUX (Mortimer), fonctionnaire public, élu à RETHEL.

M. Mortimer Ternaux, maître des requêtes en service ordinaire, membre du conseil général de la Seine, a été élu, en mai 1842, député de Rethel, en remplacement de M. le maréchal Clausel ; en juillet 1842, lors des élections générales, il fut réélu.

M. Ternaux, dans les premières sessions, a voté plusieurs fois avec le ministère, mais depuis, il est entré franchement dans les rangs de la gauche, à laquelle il appartient aujourd'hui. Sa réélection paraît assurée.

En 1842, le collège de Rethel comptait 569 électeurs inscrits et 475 votants ; M. Ternaux réunit au

premier tour 285 voix contre 185 données à M. de Latour Dupin.

CUNIN-GRIDAINE, ministre du commerce, élu à SEDAN.

M. Cunin-Gridaine, né en 1778, est une nullité inoffensive; c'est peut-être là le secret du chemin qu'il a fait à la chambre.

En 1857, M. Cunin-Gridaine, élu député de Mézières, vint s'asseoir à côté de Lafayette, et vota l'adresse des 221; mais en 1850, son patriotisme s'évanouit comme le programme de l'hôtel de ville et fit place à un ministérialisme qui ne s'est plus démenti depuis. En 1859, il fut nommé ministre du commerce et sortit du ministère, après le rejet de la loi de dotation, pour y rentrer, en 1840, avec M. Guizot.

M. Cunin-Gridaine n'est pas un homme politique, c'est toujours un fabricant de draps. On peut le voir à la chambre, tandis que M. Guizot suit attentivement le vote et surveille l'exactitude de ses amis, occupé de tout autre objet; M. Cunin-Gridaine ne regarde qu'une chose, c'est le vêtement des députés; il prend le bras ou le genou de ses voisins, il tâte le drap de leur habit ou de leur pantalon. On raconte qu'un jour, M. Mathieu de la Redorte était encore député, il était vêtu d'un pantalon gris-perle. Il vint s'asseoir auprès de M. le ministre du commerce qui lui passait la main sur la jambe avec une insistance que M. de la Redorte avait peine à s'expliquer; enfin, M. Cunin-Gridaine n'y tenant plus: « Vous avez là, dit-il, un bien beau pantalon; ce drap n'est pas français, n'est-ce pas? — Je l'ai acheté en Angleterre, répondit M. de la Redorte étonné. — J'en étais sûr. Vous devriez bien m'en donner un

morceau ; nous ne pouvons atteindre ce grain-là. »

M. de la Redorte sort, prend sa voiture, se rend chez lui, change de culotte, coupe dans le dos un vaste morceau et le rapporte à M. le ministre du commerce, qui se confond en remerciements.

En 1842, le collège de Sedan comptait 412 électeurs inscrits, 570 votants ; M. Cunin-Gridaine réunit 254 voix au premier tour de scrutin, M. Paul Bacot 409.

LAVOCAT, employé de la liste civile, élu à VOUZIERS.

M. Lavocat, né en 1794, a été, sous la restauration, condamné deux fois à mort par contumace ; il s'expatria et obtint plus tard sa grâce sur le rapport de M. de Peyronnet. Depuis 1850, M. Lavocat a bien changé : il a gagné la croix de commandeur et l'administration des Gobelins.

Cette année le gouvernement a été le chercher le septième sur la liste des candidats pour en faire le colonel de la 42^e légion de la garde nationale de Paris.

M. Lavocat, par une nécessité de sa position, vote constamment avec le ministère ; on prétend cependant que M. Guizot ne l'aime pas et surveille très-exactement ses votes. Il a approuvé l'indemnité Pritchard.

En 1842, le collège de Vouziers comptait 455 électeurs inscrits et 557 votants. M. Lavocat a été élu au premier tour par 240 voix contre 154 données à M. Tirman.

ARIÈGE.

3 DÉPUTÉS.

DARNAUD, fonctionnaire public, élu à PAMIERS.

M. Darnau l'a été élu député en 1842 en remplaçant

ment de M. de Saintenac, ministériel. M. Darnaud appartient franchement à l'opposition; il a voté contre l'indemnité Pritchard et pour toutes les mesures présentées contre le ministère. M. Darnaud est conseiller à la cour royale de Toulouse.

En 1842, le collège de Pamiers comptait 592 voix contre 557 votants; M. Darnaud obtint au deuxième tour de scrutin 476 voix contre 456 données à M. de Saintenac.

DUGABÉ, élu à Foix.

M. Dugabé, né en l'an 7, est arrivé à la chambre en 1854. Il est allé s'asseoir à côté de M. Berryer dont il partageait alors les opinions politiques, et a voté longtemps avec lui. Mais les temps sont bien changés; et il n'y a pas de défection plus scandaleuse que celle dont M. Dugabé a donné l'exemple à la chambre. Du jour au lendemain M. Dugabé fit un changement de front; il approuva ce qu'il avait énergiquement blâmé la veille; il attaqua vivement ce qu'il avait approuvé. Aujourd'hui M. Dugabé est une propriété du ministère. Quel est le secret de cette conquête sur le parti légitimiste, M. le ministre de l'intérieur pourrait seul le dire. Mais une trahison aussi éclatante mérite un châtement, et on assure que les électeurs de Foix s'appêtent à l'infliger à leur mendataire infidèle. En 1842, M. Dugabé n'obtint qu'une voix de majorité; il faut donc espérer qu'il va être exclu de la chambre; ce sera un salutaire exemple de moralité politique.

En 1842, le collège de Foix comptait 251 électeurs inscrits, et 225 votants; M. Dugabé ne réunit au second tour que 415 voix, et son concurrent, M. Théodore Benazet, 412.

DILHAN, fonctionnaire public, élu à SAINT-GIRONS.

Le collège de Saint Girons était représenté depuis longtemps à la chambre par M. Pagès de l'Ariège, patriote éclairé, qui eut cependant le tort de soutenir le ministère du 45 avril, par amitié personnelle, dit-on, pour M. Molé, président de ce cabinet. Cette erreur passagère, M. Pagès l'a expiée en 1842; les électeurs de Saint-Girons l'ont remplacé par M. Dilhan, conseiller à la cour royale de Toulouse. M. Dilhan est venu s'asseoir au milieu des centres, et il a voté toutes les propositions ministérielles; il a trouvé honorable pour la France l'indemnité Pritchard. Le bruit a couru que M. Dilhan était devenu rédacteur du *Messenger*, aux appointements mensuels de 500 francs; la plaisanterie était excellente, car il y a six ans que le *Messenger* n'est plus rédigé par personne: toute sa polémique consiste dans la publication de quelques rares dépêches du télégraphe et des démentis ministériels écrits dans le cabinet des ministres. Le fait est que M. Dilhan, si le bruit eût été fondé, n'aurait pas été au-dessous de sa besogne.

En 1842, le collège de Saint Girons comptait 446 électeurs inscrits; 84 prirent part au scrutin; M. Dilhan obtint 82 voix au premier tour.

AUBE.

4 DÉPUTÉS.

STOURM, élu à TROYES.

M. Stourm, né en 1799, a été substitut, puis procureur du roi à Troyes; il devint ensuite substitut à Paris; il fut destitué en 1854. En 1857, le collège de Troyes l'a élu député, et, depuis cette époque,

M. Stourm a constamment voté avec la gauche. C'est un député éclairé, consciencieux, et qui rend de grands services dans les bureaux et les commissions.

Cette année, M. Stourm est devenu un des directeurs du chemin de fer de Paris à Lyon.

En 1842, le collège de Troyes comptait 522 électeurs inscrits ; 475 prirent part au vote ; M. Stourm fut élu au premier tour par 266 voix ; son concurrent, M. Doé, obtint 205 suffrages.

DE MESGRIGNY, fonctionnaire public, élu à BAR-SUR-SEINE.

M. de Mesgrigny, né en 1778, a été élu député en 1854 ; il s'attacha à la fortune de M. Thiers, qui, en 1840, le nomma inspecteur général des haras. M. de Mesgrigny est un homme faible, mais qui cependant vote quelquefois avec l'opposition.

Le collège de Bar-sur-Seine comptait, en 1842, 454 électeurs inscrits ; 564 prirent part au scrutin ; M. de Mesgrigny réunit au premier tour 215 voix contre 78 données à M. Rambourgt et 64 à M. Gerdy.

DEMEUFVE, élu à NOGENT-SUR-SEINE.

M. Demeufve, né en 1791, est arrivé à la chambre en 1851 comme patriote : dès 1852, il vota systématiquement avec le ministère, et il n'a plus changé depuis. Il a voté l'indemnité Pritchard.

Cette année, M. Demeufve a eu des démêlés judiciaires qui ont eu un triste retentissement.

En 1842, le collège de Nogent-sur-Seine comptait 256 électeurs inscrits ; 469 prirent part au scrutin ; M. Demeufve réunit au premier tour 465 voix.

ARMAND, élu à BAR-SUR-AUBE.

M. Armand, né en 1790, est un ingénieur devenu

depuis agriculteur. Il était un des gérants de l'entreprise des diligences *Armand Lecomte et comp.*, dont la liquidation fit des victimes dans un grand nombre de départements. En 1857, M. Armand a remplacé à la chambre M. Pavée de Vandœuvre, nommé pair de France; il refusa ses premiers votes au ministère, mais cette opposition ne dura pas longtemps, et depuis lors M. Armand fait partie du bagage ministériel. C'est ainsi qu'il a voté l'indemnité Pritchard.

On dit que l'arrondissement de Bar-sur-Aube fait de louables efforts pour donner un successeur à son mandataire apostat.

En 1842, le collège de Bar-sur-Aube comptait 460 électeurs inscrits; 295 prirent part au scrutin; M. Armand réunit 270 voix.

AUDE.

5 DÉPUTÉS.

RESSIGEAC, fonctionnaire public, élu à CARCASSONNE
(*intra muros*).

Le collège *intra muros* de Carcassonne était représenté, depuis longtemps, par l'honorable M. Tesseyre, qui avait constamment voté avec l'opposition, lorsqu'en 1859, de coupables manœuvres, de bien tristes influences ont été mises en usage, et ont eu pour effet d'amener l'élection de M. Ressigeac, candidat soutenu par le ministère; M. Ressigeac s'est montré reconnaissant de ce service en votant constamment avec les centres; en 1842, M. Ressigeac a été réélu, et, dans la dernière législature, il a voté l'indemnité Pritchard et toutes les propositions ministérielles.

M. Ressigeac est avocat général près la cour de Toulouse.

En 1842, sur 580 électeurs inscrits, 542 prirent part au scrutin; M. Ressigeac obtint au premier tour de scrutin 498 voix contre 445 données à M. Sarraus jeune, candidat de l'opposition.

FARGUES, élu à GARCASSONNE (*extra muros*).

Quand M. Mathieu de la Redorte fut nommé pair de France, il désigna, pour lui succéder, M. Fargues, chef de bataillon en retraite. M. Fargues fut élu en août 1841 pour la première fois, et réélu aux élections générales de 1842. Il a constamment voté avec l'opposition. Il était absent de Paris lors du vote sur l'indemnité Pritchard, mais on peut affirmer qu'il eût voté contre cette honteuse mesure.

En 1842, sur 487 électeurs inscrits, 575 prirent part au scrutin; M. Fargues fut élu au premier tour de scrutin par 207 suffrages contre 460 donnés à M. Rambaud, candidat ministériel.

DEJEAN, fonctionnaire public, élu à CASTELNAUDARY.

M. Dejean, né en 1806, a été élu député en 1857, et, dès son début, il s'enrôla dans la phalange doctrinaire, dont M. Guizot était le chef. En 1859, il vota avec la coalition contre le cabinet du 15 avril; il est vrai que le 15 avril avait été obligé, peu de temps avant, de le destituer des fonctions de préfet qu'il remplissait dans le Puy-de-Dôme, et dans lesquelles il avait soulevé le mécontentement de tous les partis. Après la chute du ministère Molé, M. Dejean fut un des premiers défectionnaires de la coalition.

En 1842, M. Dejean eut pour concurrent M. Tho-

lozé ; dans la séance du 4^{er} juin dernier, M. Joly, député de Toulouse, vint dénoncer à la tribune que ce même M. Tholozé venait d'être révoqué des fonctions de procureur du roi qu'il exerçait à Castelnaudary depuis 46 ans, parce que ses concitoyens l'avaient élu membre du conseil général de l'Aude, en opposition au candidat appuyé par M. Dejean. Pour échapper à un juste blâme, M. Dejean monta à la tribune, et déclara que M. Tholozé avait été destitué non pour s'être porté candidat, mais parce que, quoique magistrat, il avait cru devoir s'emparer d'une lettre VOLÉE et en publier le contenu. M. Dejean esquiva ainsi une décision immédiate de la chambre, mais il devait s'attendre à une réponse de M. Tholozé ; et cette réponse vient d'être publiée dans un mémoire. Il y a une grande instruction à puiser dans ce mémoire, c'est une révélation des manœuvres employées pour le succès d'une candidature ministérielle, et, en même temps, elle vient donner un démenti complet aux assertions de M. Dejean.

Quand on apprit que M. Tholozé se mettait sur les rangs, de grands efforts furent faits par le sous-préfet, par le préfet de l'Aude, et par le procureur général, qui alla jusqu'à menacer M. Tholozé d'une destitution. Celui-ci ayant résisté, le procureur général demanda à Paris la révocation ou le changement du fonctionnaire rebelle. C'est alors, le 48 novembre, que M. le garde des sceaux écrivit à M. Tholozé une lettre insérée au mémoire, et qui le prie de céder la place au protégé de M. Dejean. Malgré le ton de cette lettre, M. Tholozé persista, et, le 50 novembre, il fut élu. Ce jour-là même, M. Dejean et ses amis annoncèrent que, par dépêche télégraphique, ils venaient d'apprendre la révocation du pro-

velle, quand une lettre, écrite par le procureur général à M. Dejean, passa de main en main. C'est cette lettre qui fut montrée à M. Tholozé, qui la communiqua à deux de ses amis. C'est cette lettre que M. Dejean dit avoir été VOLÉE. Ainsi, la lettre n'est connue qu'après la révocation, et M. Dejean dit que cette lettre est l'unique cause de la révocation.

Cette affaire a excité dans le pays une vive indignation contre M. Dejean, et les honnêtes gens sont venus prier M. Tholozé de se porter concurrent contre M. Dejean lui-même. On assure que cette candidature a les plus grandes chances de succès; on ne pardonne pas à M. Dejean son vote pour l'indemnité Pritchard et son ministérialisme exagéré.

En 1842, le collège de Castelnaudary se composait de 456 électeurs; 567 prirent part au scrutin; au premier tour, M. Dejean réunit 262 voix contre 402 données à M. Tholozé.

PEYRE, élu à LIMOUX.

M. Peyre, avocat, maire de Limoux, né en 1792, est un immeuble ministériel; les ministères peuvent changer, M. Peyre ne change pas, lui; il vote toujours contre l'opposition, il appuie toujours le ministère.

En 1842, sur 557 électeurs inscrits, 220 prirent part au vote; M. Peyre réunit, au premier tour de scrutin, 216 voix.

ESPÉRONNIER, fonctionnaire public, élu à NARBONNE.

M. Espéronnier, né en 1786, fut nommé colonel d'artillerie au moment des élections de 1859. Cette année, M. Espéronnier vient d'être nommé général; on voit que les dissolutions lui profitent. On se rap-

pelle que le bruit courait depuis quelques jours que le député de Narbonne était élevé au grade de maréchal de camp, mais que cette ordonnance ne serait rendue publique qu'après la dissolution ; un député dénonça ce fait à la tribune, M. ministre de la guerre le démentit, et le soir même l'ordonnance était dans le *Messenger* ; il avait suffi d'une simple interpellation pour déjouer la petite manœuvre à l'aide de laquelle on espérait soustraire M. Espéronnier à la réélection partielle.

Une seule fois, M. Espéronnier a voté contre le ministère, ce fut (en 1857, à propos de la loi de disjonction ; depuis cette époque il a voté toutes les propositions ministérielles, l'indemnité Pritchard, et il a repoussé toutes les mesures présentées par l'opposition.

En 1842, sur 749 électeurs inscrits, 610 prirent part au scrutin ; M. Espéronnier obtint, au premier tour, 556 voix, M. Guy 242.

AVEYRON,

5 DÉPUTÉS.

MICHEL CHEVALIER, fonctionnaire public, élu à RODEZ.

M. Michel Chevalier est un des fonctionnaires les plus occupés ; il est en même temps conseiller d'État, ingénieur, professeur d'économie politique au collège de France et rédacteur du *Journal des Débats*. Il est vrai que s'il faut juger du zèle avec lequel il remplit ces diverses fonctions ; par l'exactitude qu'il apporte à son cours au collège de France, on conçoit que cet économiste puisse suffire à un si grand travail.

En 1842, M. Michel Chevalier se présenta dans

quinze collèges électoraux à la fois, dans l'Ariège, dans la Haute-Vienne, dans la Haute-Saône, dans les Côtes-du-Nord, dans la Sarthe, et dans une foule d'autres départements; on fit remarquer alors que le seul collège où il ne se présentât pas était le collège de France, où son cours est presque toujours fermé.

M. Michel Chevalier est un ancien saint-simonien, et tous les fonctionnaires sortis de l'école de Saint-Simon avaient organisé une petite candidature en faveur du frère Michel; elles eurent toutes le même succès; M. Michel fut battu quinze fois, et il n'eût probablement jamais franchi les portes du Palais-Bourbon sans une petite négociation qui le fit élire à Rodez; on sollicita et on obtint la démission de M. de Monseignat, député de cette ville, qui présenta l'ex-saint-simonien à ses électeurs; le succès cette fois était encore douteux, mais M. Michel Chevalier est un habile homme; la veille de l'élection il s'allia à une riche famille du pays, et enleva ainsi à la fois son titre de député et une fort belle dot.

Depuis qu'il est à la chambre, M. Michel Chevalier, qu'on présentait en 1842, non pas comme un futur député, mais comme un futur ministre des travaux publics, n'a pas obtenu un grand succès; plusieurs fois il est monté à la tribune et a voulu parler; mais, sur les questions mêmes qu'il devrait le mieux connaître, l'apôtre de Saint-Simon est embarrassé, il ne peut s'exprimer, et quand, par hasard, il trouve un mot, son organe est si faible, qu'il ne peut le faire entendre.

M. Chevalier est un ministériel pur. On s'étonne qu'un adepte de la doctrine saint-simonienne ait été élu dans le collège de Rodez, où les idées religieuses ont une grande influence.

M. Michel Chevalier n'a pas voté l'indemnité Pritchard, par l'unique raison qu'il n'était pas encore député lors de la discussion de cette scandaleuse mesure.

VERGNES, élu à SAINTE-AFFRIQUE.

M. Vergnes, né en 1769, a été élu député en 1851 ; il était alors sous-intendant en retraite ; il se fit remettre en activité, quoiqu'il eût déjà dépassé l'âge, et bientôt après il fut nommé intendant militaire.

Par reconnaissance, sans doute, M. Vergnes a toujours appuyé les propositions ministérielles ; dans la dernière législature, il a voté l'indemnité Pritchard et repoussé toutes les mesures présentées par l'opposition.

En 1842, le collège de Sainte-Affrique comptait 564 électeurs inscrits ; 295 prirent part au vote ; M. Vergnes fut élu, au premier tour, par 162 voix, contre 150 données à M. Courtois.

PONS, fonctionnaire public, élu à ESPALION.

Le collège d'Espalion était représenté à la chambre par de M. Guizard, servent doctrinaire, qui abandonna la députation pour devenir préfet de l'Aveyron ; M. Pons lui succéda, et la carrière parlementaire du nouveau député ne fut signalée que par le ministérialisme de ses votes.

Pendant la dernière législation, M. Pons, promu à des fonctions supérieures, fut soumis à la réélection ; M. De'zers, professeur à l'école de droit, fut élu, mais la chambre cassa cette élection comme entachée d'une violation de la loi électorale ; le collège fut de nouveau convoqué, et M. Pons l'emporta cette fois.

M. Pons a voté l'indemnité Pritchard.

En 1842, le collège d'Espalion comptait 559 électeurs inscrits; 256 prirent part au scrutin; M. Pons fut élu, au premier tour, par 472 voix, contre 82 données à M. Delzers.

DE GAUJAL-SAINT-MAUR, élu à MILHAU.

M. de Gaujal a remplacé M. Nogaret, qui, pendant deux années, a présidé la chambre comme doyen d'âge.

M. de Gaujal est aussi ministériel que M. Nogaret.

M. de Gaujal a voté l'indemnité Pritchard et toutes les propositions ministérielles.

En 1842, le collège de Milhau comptait 509 électeurs inscrits, dont 552 prirent part au scrutin. M. de Gaujal a été élu député, au premier tour, par 255 voix, contre 81 données à M. Liquier, et 55 à un autre candidat.

CIBIEL, élu à VILLEFRANCHE.

M. Cibiel est aussi ministériel que ses quatre collègues de l'Aveyron. M. Cibiel est un négociant qui dit-on, a réalisé à la bourse de grands bénéfices sur les actions des chemins de fer.

M. Cibiel a voté l'indemnité Pritchard et toutes les propositions ministérielles.

En 1842, le collège de Villefranche comptait 574 électeurs inscrits; 244 prirent part au scrutin; M. Cibiel réunit 256 voix au premier tour.

BOUCHES-DU-RHONE.

6 DÉPUTÉS.

BERRYER, élu à MARSEILLE. (1^{er} collège)

M. Berryer, né en 1787, est trop connu pour que nous vous ions écrire ici sa biographie. Les actes de

sa vie d'avocat, les actes de sa vie politique se sont tous accomplis au grand jour : nous ne voulons pas les juger ; nous nous bornerons à exprimer le regret que M. Berryer n'ait pas mis au service de la cause démocratique les admirables ressources de son immense talent. Bien qu'attaché de cœur à la branche déchue, M. Berryer est un esprit indépendant et libéral ; il eût été de l'opposition sous les Bourbons, si la révolution de juillet ne l'avait jeté dans une ronte sans issue. Dans cette fausse voie, M. Berryer est resté honorable et honoré ; et son absence de la chambre serait un fait à jamais regrettable.

En 1842, le premier collège de Marseille comptait 774 électeurs inscrits ; 665 prirent part au scrutin ; M. Berryer fut élu, au premier tour, contre M. Clavier, qui réunit 507 voix.

REYNARD, fonctionnaire public, élu à Marseille,
(2^e collège.)

M. Reynard, né en 1799, a été nommé député en 1850. Jusqu'en 1854, il vota avec l'opposition dans presque toutes les questions de principe ; son nom figure au bas du compte rendu. Bientôt il passa au ministère, et fut nommé, par le 15 avril, conseiller d'Etat et chevalier de la Légion d'honneur.

Sous le ministère Guizot, M. Reynard a voté l'indemnité Pritchard.

On dit qu'il va être nommé pair de France avant les élections.

En 1842, le deuxième collège de Marseille comptait 4,064 électeurs inscrits ; 915 prirent part au scrutin. M. Reynard fut élu, au premier tour de scrutin, par 457 voix, contre 448 données à M. Pastre, et 204 à M. Lagarde.

DE SURIAN, élu a MARSEILLE, (3^e collège.)

M. de Surian, né en 1807, appartient à l'opinion légitimiste; il vote constamment avec M. Berryer; il a repoussé l'indemnité Pritchard.

En 1842, le troisième collège de Marseille comptait 697 électeurs inscrits; 548 prirent part au scrutin; M. de Surian fut élu, au premier tour, par 546 voix contre 228 données à M. Louis Reybaud.

THERS, élu à AIX.

M. Thiers est né en 1797.

M. Thiers, après avoir été deux fois président du conseil, et être sorti deux fois du ministère, pendant l'absence des chambres, est aujourd'hui dans l'opposition.

En 1842, à l'occasion de la loi de régence, il prononça un discours très-violent contre l'opposition de gauche. Malgré cette attaque, que M. Thiers doit regretter, il marche aujourd'hui complètement d'accord avec elle; et il est juste de dire que les coups les plus durs ont été portés par lui au ministère Guizot. Dans la dernière législature, il a prononcé plusieurs discours qui ont eu un immense retentissement. Nous citerons, entre autres, ceux qu'il a faits sur les affaires de la Plata, sur la proposition de M. de Rémusat, qui tendait à restreindre le nombre des députés fonctionnaires; sur le droit de visite, sur le port d'Alger, etc.

Plusieurs légitimistes disent hautement qu'ils ne pardonneront jamais à M. Thiers une circonstance de sa vie politique: ils font allusion, par là, à l'arrestation de madame la duchesse de Berry. Cette haine mérite une explication. Nous concevons parfaitement la colère du parti; mais il ne faudrait pas

qu'elle servit de prétexte à un ministérialisme honteux. Ainsi, l'argument de tous les députés ralliés est invariablement le même : ils votent pour M. Guizot, parce que la chute du président réel du 29 octobre ramènerait M. Thiers au pouvoir, et qu'ils préfèrent encore M. Guizot à M. Thiers. Ce n'est là qu'une mauvaise excuse. Si M. Thiers a fait arrêter madame de Berry, M. Guizot a FLÉTRI les légitimistes; et d'ailleurs, quelles que soient les défiances que puisse et doive inspirer le caractère de M. Thiers, il nous semble que des hommes qui se disent sincèrement amis de leur pays ne peuvent pas voter pour l'homme qui, depuis six ans, a laissé humilier la France au dehors, et organisé, au dedans, une honteuse corruption. Que plus tard, après la chute de M. Guizot, ces mêmes députés votent contre M. Thiers, si M. Thiers entre au ministère, nous le concevons; mais il importait de dévoiler un mensonge, à l'aide duquel on voudrait justifier une trahison que l'on n'ose pas avouer.

En 1842, le collège d'Aix comptait 456 électeurs inscrits; 560 prirent part au scrutin; M. Thiers fut élu, au premier tour, par 247 voix contre 440 données à M. Alban de Villeneuve.

Le marquis DE GRILLE, élu à ARLES.

M. le marquis de Grille appartient à une famille légitimiste : c'est comme légitimiste qu'il a été élu; mais depuis son entrée à la chambre, il a été rallié au ministère, avec lequel il a constamment voté.

M. de Grille a voté l'indemnité Pritchard.

En 1842, le collège d'Arles comptait 561 électeurs inscrits; 285 prirent part au scrutin; M. de Grille obtint 195 voix, au premier tour, contre 90 données à M. Remacle.

Le marquis DE GRAS-PRÉVILLE, élu à TARASCON.

M. de Gras-Préville est le doyen d'âge de la chambre; il est né en 1755; il est par conséquent âgé de 91 ans; mais depuis 1854, il n'a pas réclamé le privilège de présider la chambre.

M. de Gras-Préville appartient très-nettement à l'opposition légitimiste, et il a voté constamment avec M. Berryer.

M. de Gras-Préville était absent de Paris lors du vote relatif à l'indemnité Pritchard.

En 1842, le collège de Tarascon comptait 512 électeurs inscrits; 279 prirent part au scrutin; M. de Gras-Préville fut élu au deuxième tour de scrutin par 445 voix contre 455 données à M. de Fougères.

CALVADOS.

7 DÉPUTÉS.

AUMONT-THIÉVILLE, élu à CAEN (*intra muros*).

M. Aumont-Thiéville, né en 1805, notaire à Paris, appartient à l'extrême gauche, et vote habituellement avec MM. Dupont (de l'Eure) et Arago.

M. Aumont-Thiéville parle rarement; il a cependant fait preuve, dans une circonstance, d'une grande facilité d'élocution et d'une excellente dialectique. Il avait été chargé, par les électeurs de Bayeux, de développer les motifs d'une protestation signée par eux contre l'élection de M. le général d'Houdetot, aide de camp du roi; M. Aumont-Thiéville mit en relief les arguments qu'il était chargé de soutenir, et entraîna la chambre entière, qui vota l'annulation de l'élection.

M. Aumont-Thiéville a l'excellente habitude de conquérir très-souvent ses électeurs, et de leur ex-

poser les motifs de sa conduite parlementaire et de ses votes. Quel serait l'embarras de presque tous les députés du centre, s'ils étaient obligés de dire publiquement les motifs par lesquels ils se sont dirigés?

Il est inutile d'ajouter que M. Aumont-Thiéville a voté contre l'indemnité Pritchard.

En 1842, le collège de Caen (*intra muros*) comptait 885 électeurs; 757 prirent part au scrutin; M. Aumont-Thiéville obtint, au troisième tour de scrutin, 410 voix contre 545 données à M. Abel Vautier.

DE FONTETTE, élu à CAEN (*extra muros*).

M. de Fontette a été élu député en 1842, en remplacement de M. de Tilly, légitimiste rallié. M. de Fontette est également légitimiste; mais il n'a pas renoncé à ses convictions, et il vote constamment avec M. Barryer.

Il a repoussé l'indemnité Pritchard.

En 1842, le collège de Caen (*extra muros*) comptait 566 électeurs inscrits; 457 prirent part au scrutin; M. de Fontette a été élu au deuxième tour par 254 voix contre 498 données à M. Delacour.

D'HOUDETOT, fonctionnaire public, élu à BAYEUX.

M. d'Houdetot était, en 1824, lieutenant-colonel; grâce aux campagnes qu'il a faites à la chambre, M. d'Houdetot est aujourd'hui lieutenant général et aide de camp du roi. Il est vrai que ces campagnes sont très laborieuses et très-fatigantes. M. d'Houdetot ne parle jamais, mais il interrompt toujours; il est toujours en fureur contre l'opposition; il a toujours les yeux fixés sur les bancs de la gauche, et à la moindre observation, il montre le poing; ses

moustaches blanches se hérissent, ses yeux lancent des éclairs qui ne font peur à personne : M. d'Houdetot a bien gagné les trois étoiles qui brillent sur ses épaulettes.

M. d'Houdetot vote avec le parti de la liste civile ; il a approuvé l'indemnité Pritchard, et quelques sténographes prétendent l'avoir entendu traiter l'opposition de lâche dans cette occasion.

En 1842, le collège de Bayeux comptait 872 électeurs ; 742 prirent part au scrutin ; M. d'Houdetot fut élu par 568 voix, au deuxième tour, contre 284 données à M. Deshameaux, et 56 à M. Caumont.

PIERRE DAVID, élu à FALAISE.

M. David vient de mourir.

GUIZOT, ministre des affaires étrangères, élu à LIZIEUX.

M. Guizot est né en 1787.

Dans sa carrière politique, M. Guizot n'a certainement jamais eu autant à souffrir que dans la mémorable séance où on lui reprocha son voyage à Gand. Les amis de M. Guizot lui ont fait frapper une médaille à cette occasion ; les journaux ministériels répètent tous les jours que M. Guizot a terrifié l'opposition par la hauteur de son dédain. Voici la vérité :

Cinq députés légitimistes étaient allés à Londres pour y rendre visite au duc de Bordeaux. Le ministère demanda à la chambre de flétrir cette démarche ; ce mot fut inséré dans le projet d'adresse, et M. Guizot monta à tribune pour demander qu'il fût maintenu. L'occasion était excellente pour reprocher au ministre son voyage à Gand ; en effet, si les cinq légitimistes étaient coupables pour avoir visité à Londres le duc de Bordeaux, au moment où

la France jouissait d'un grand calme, quand cette démarche isolée ne pouvait produire aucune émotion, que faut-il penser de l'homme qui, au retour de l'île d'Elbe, quand nos soldats se font tuer à Waterloo, part pour Gand, se rend auprès de Louis XVIII, que le pays venait de rejeter de son sein, et rentre en France avec lui, à l'abri des baïonnettes étrangères, en passant sur des milliers de cadavres tués par ces mêmes ennemis?

A ce mot de Gand, M. Guizot voulut répondre; il voulut expliquer sa conduite; ce fut chose impossible; un tumulte affreux s'éleva sur les bancs de la gauche et de la droite; les centres eux-mêmes, pour la première fois, restèrent immobiles et consternés; ils sentaient bien que le voyage de Gand ne pouvait être justifié. M. Guizot attendit le silence, et voulut reprendre sa phrase interrompue, les interruptions devinrent plus violentes; ce fut une véritable séance de la convention, et cette scène se prolongea pendant deux heures. On dit que M. Guizot tint bravement tête à l'orage; la vérité est qu'il perdit l'esprit pendant plus d'une demi-heure; il balbutiait des mots sans suite, des phrases vides de sens; et les épithètes de *traître*, de lâche, prononcées par deux cents bouches à la fois, arrivaient distinctement à ses oreilles, au milieu du silence des centres. Oh! cet homme faisait pitié à voir; certes il avait bien mérité ce calice de lie et d'opprobre; mais il y avait dans ce spectacle de honte, dans cette face pâle, dans cet œil éteint, dans cet homme qui, la rage dans le cœur, mordait incessamment son mouchoir, quelque chose qui serrait le cœur; il fallait le plaindre, car il souffrait trop. Enfin, après plus de deux heures, M. Guizot trouva cette phrase, que

ses amis ont gravée sur sa médaille : « Vous avez
« beau faire, vos injures ne s'élèveront jamais à la
« hauteur de mon dédain. » Et il quitta la tribune.

Ce n'est pas que nous cherchions à nier le moins
du monde l'immense talent oratoire de M. Guizot ;
sous ce rapport nous lui rendons pleinement hom-
mage ; ce talent austère grandit tous les jours ; cette
voix est plus claire, plus accentuée, plus sonore que
jamais ; depuis six ans M. Guizot a fait des pas
de géant ; il est impossible de ne pas admirer cette
merveilleuse éloquence, ce courage de paroles, mais
il faut déplorer ce caractère, et détester cette lâche
politique.

En 1842, le collège de Lisieux comptait 887 élec-
teurs ; 664 prirent part au scrutin ; au premier
tour, M. Guizot fut élu par 482 voix contre 472 don-
nées à M. Berryer.

DESLONGRAIS, élu à VIRE.

M. Deslongrais, né en 1796, maire de Vire, siège
sur les bancs de l'opposition ; et il prend souvent la
parole dans les questions de finances ou d'impôts ;
c'est un honnête homme, fort économe des deniers
des contribuables.

Il a voté contre l'indemnité Pritchard.

Il a voté pour l'éloignement des fonctionnaires de
la chambre, contre la corruption politique, contre
la corruption des chemins de fer, pour la proposi-
tion Vivien sur les annonces judiciaires.

En 1842, le collège de Vire comptait 576 élec-
teurs inscrits ; 515 prirent part au vote ; M. Des-
longrais obtint au deuxième tour 260 voix, contre
son éternel concurrent M. de Pontécoulant qui ré-
unit 250 suffrages.

THIL, fonctionnaire public, élu à PONT-L'ÉVÊQUE.

M. Thil, né en 1781, a été longtemps dans l'opposition. Après 1850, il fut nommé procureur général près la cour royale de Rouen, et peu de temps après il obtint un siège à la cour de cassation. C'est à peu près à cette époque que M. Thil abandonna l'opposition pour voter avec le ministère. Dans la législature qui vient de finir, M. Thil n'a pas fait un seul acte d'indépendance. Cependant, dans les couloirs de la chambre, M. Thil blâme hautement la politique pour laquelle il n'a au scrutin que des boules blanches.

M. Thil a voté l'indemnité Pritchard ; un incident, qui mérite d'être connu, a signalé ce vote du député de Pont l'Évêque. On votait par assis et levé sur cet amendement ; M. Thil se leva à la première épreuve avec l'opposition ; à la contre-épreuve M. Thil se leva encore, cette fois avec le ministère.

M. Dupin aîné, qui siège au-dessus de M. Thil, lui frappa sur l'épaule et lui fit remarquer qu'il ne pouvait se lever contre l'amendement, après avoir voté pour. M. Thil répondit avec embarras qu'il s'était trompé la première fois, et que c'était bien sciemment qu'il appuyait l'indemnité.

M. Thil a soutenu toutes les propositions ministérielles et repoussé toutes les mesures présentées par l'opposition.

En 1842, le collège de Pont-l'Évêque comptait 754 électeurs inscrits ; 647 prirent part au scrutin ; M. Thil fut élu au premier tour par 422 voix contre 492 données à M. le colonel Langlois, le peintre auquel la France doit les Panoramas.

CANTAL.

4 DÉPUTÉS.

DESSAURET, fonctionnaire public, élu à SAINT-FOUR.

M. Dessauret, né en 1792, est arrivé à la chambre enflammé d'une vive ardeur ministérielle; cette ardeur l'a conduit à la direction des cultes au ministère de la justice et à un siège de conseiller d'Etat. Depuis que M. Dessauret est pourvu d'une bonne place, il interrompt beaucoup moins les orateurs de l'opposition; mais il vote avec plus de zèle.

Il a voté l'indemnité Pritchard et toutes les propositions ministérielles.

On rapporte que pour assurer la réélection de M. Dessauret à Saint-Flour, M. le garde des sceaux vient tout récemment d'accorder un secours considérable à la cathédrale de cette ville; la lettre d'envoi contenait une invitation à l'évêque et au directeur du séminaire de travailler activement en faveur de M. le directeur des cultes, et de fermer la porte à quiconque ne voterait pas pour lui. Cet ordre a paru peu évangélique au clergé, et un sentiment général d'indignation et de dégoût a partout accueilli cet acte de corruption tenté sur l'Eglise.

En 1842, le collège de Saint-Flour comptait 504 électeurs inscrits; 495 prirent part au scrutin; M. Dessauret, qui n'avait pas de concurrent, réunit 487 voix.

BONNEFONS, fonctionnaire public, élu à AURILLAC.

M. Bonnefons, né en 1794, est entré à la chambre en 1850, il était alors substitut à Aurillac; il est encore substitut à Aurillac. Faut-il voir là une preuve bien rare de désintéressement politique, ou bien

une preuve d'insuffisance judiciaire. Les amis de M. Bonnefons penchent pour le second avis, et la complaisance dévouée du député d'Aurillac pour tous les ministères semble leur donner raison.

M. Bonnefons n'est jamais monté à la tribune que pour y déposer son vote ; il a voté l'indemnité Pritchard et toutes les propositions ministérielles.

En 1842, le collège d'Aurillac comptait 602 électeurs inscrits ; 547 prirent part au scrutin ; M. Bonnefons fut élu député au premier tour par 277 voix contre 237 données à M. de Parieu.

SALVAGE, fonctionnaire public, élu à MAURIAC.

M. Salvage, né en 1796, est président du tribunal de Mauriac. Depuis qu'il est à la chambre, M. Salvage forme une trinité ministérielle avec ses deux collègues du Cantal, MM. Dessauget et Bonnefons. Comme eux il a voté l'indemnité Pritchard.

En 1842, le collège de Mauriac comptait 555 électeurs inscrits ; 515 prirent part au scrutin ; M. Salvage fut élu au premier tour par 464 voix contre 441 données à M. de Miramon.

Le marquis DE CASTELLANE, élu à MURAT.

M. le marquis de Castellane est un des députés les plus jeunes de la chambre ; après la mort de M. Teillard Nozerolles, M. de Castellane, bien qu'il n'eût pas trente ans accomplis, sollicita les suffrages des électeurs de Murat, et il dut se soumettre à trois réélections successives avant de pouvoir être admis dans le sein de la chambre. Lors de sa première élection, M. de Castellane eut pour concurrent M. Ernest Desclozeaux, secrétaire général du ministère de la justice. Une lutte fort édifiante s'éleva entre les deux rivaux ;

M. de Castellane, arrivé le premier dans le pays, loua le seul hôtel qui existe à Murat afin d'y recevoir ses amis ; M. Desclozeaux, venu le second, paraissait menacé de ne loger nulle part, et de plus, il ne pouvait recevoir les électeurs, ce qui, dans le Cantal, pouvait créer un grand grief contre lui ; comment se tirer de là ? M. Desclozeaux sollicita et obtint la création d'une nouvelle foire à Murat ; mais cette faveur ne put rétablir l'égalité, et M. Desclozeaux ne se présenta même pas à la deuxième élection ; on affirme, au surplus, que M. de Castellane, qui jouit d'une grande fortune, est propriétaire d'une grande partie de l'arrondissement.

M. de Castellane est un grand jeune homme pâle et maigre, il a parlé deux ou trois fois, et on a été frappé de la ressemblance qu'il a dans les traits et la voix avec l'ancien président du 45 avril, M. le comte Molé.

M. de Castellane ne siégeait pas encore à la chambre lors du vote sur l'indemnité Pritchard. Depuis son admission, il a voté avec le ministère, notamment lors de la proposition sur les fonctionnaires.

CHARENTE.

5 DÉPUTÉS.

BOUILLAUD, élu à ANGOULÊME.

M. Bouillaud, professeur à la faculté de médecine de Paris, a remplacé en 1842 M. Albert, qui depuis longtemps représentait à la chambre le collège d'Angoulême ; M. Bouillaud n'avait pas son domicile dans le département de la Charente ; et comme plusieurs autres députés de ce département se trouvaient dans le même cas, on dut tirer au sort pour savoir

lequel d'entre eux ne serait pas admis ; le sort désigna M. Bouillaud, qui fut obligé de se soumettre deux fois à la réélection pour acquérir ainsi les six mois de domicile exigés par la loi ; M. Bouillaud obtint à chaque réélection une majorité plus considérable, et il fut enfin admis dans le sein de la chambre.

M. Bouillaud est un homme très-instruit, qui a souvent discuté des questions spéciales avec un grand bonheur d'expressions et de pensées et qui est appelé à rendre de grands services à la chambre. Il appartient à l'opposition de gauche avec laquelle il vote constamment.

Il a repoussé l'indemnité Pritchard et voté la proposition de M. de Rémusat sur les fonctionnaires.

Cette année, M. de Salvandy, en réorganisant le conseil royal de l'université, a appelé M. Bouillaud à en faire partie.

En 1842, le collège d'Angoulême comptait 4,082 électeurs inscrits ; 940 prirent part au scrutin ; M. Bouillaud fut élu député au deuxième tour par 504 voix contre 598 données à M. Albert.

TESNIÈRES, fonctionnaire public, élu à BARBEZIEUX.

M. Tesnières, né en 1787, a été substitut pendant vingt-cinq ans ; enfin, en 1836, il fut nommé procureur du roi près le tribunal civil d'Angoulême, et depuis cette époque, reconnaissant de cette faveur inespérée, M. Tesnières a constamment, silencieusement voté pour les divers ministères qui se sont succédé.

Dans la dernière législature, M. Tesnières a approuvé l'indemnité Pritchard et toutes les propositions faites par le gouvernement ; en revanche il a

voté contre toutes les mesures présentées par l'opposition.

En 1842, le collège de Barbezieux comptait 452 électeurs ; 566 prirent part au scrutin ; M. Tesnières fut élu au premier tour par 265 voix contre 89 données à M. Filhon.

Le baron LEMERCIER, élu à COGNAC.

M. le baron Lemercier, ancien colonel, maire de Saintes, membre du conseil général de la Charente-Inférieure, a été élu député en 1842, en remplacement de M. Hennessy, ministériel. M. Lemercier est un des membres les plus silencieux de la chambre ; il a voté l'indemnité Pritchard et toutes les propositions ministérielles. M. Lemercier fait donc partie des centres, c'est incontestable ; mais cependant, dans les couloirs, le député de Cognac dit parfois qu'il est du centre gauche ; un membre de la gauche qui l'entendait se donner cette qualification, lui répondit : « Oui, vous êtes du centre gauche, mais du centre gauche Barada. » M. Barada est un député qui a cru être du tiers parti et qui, sous ce prétexte, a été nommé maître des comptes ; M. Barada a toujours voté, il vote toujours avec le ministère, mais il se croit toujours du tiers parti ; c'est au centre gauche Barada qu'appartient M. le baron Lemercier. Avec des opposants de cette force, on pourrait présenter des projets de dotation et d'apanage, des lois exceptionnelles, des lois de suspicion, on ne trouverait jamais que des boules blanches dans l'urne.

En 1842, le collège de Cognac comptait 570 électeurs inscrits ; 522 prirent part au scrutin ; M. Lemercier fut élu au deuxième tour par 275 voix contre 245 données à M. Gabriel Martell.

POUGEARD DULIMBERT, fonctionnaire public, élu à
CONFOLENS.

M. Dulimbert, ancien colonel de gendarmerie, est aujourd'hui général; c'est un des députés les plus dévoués à tous les ministères: il vote avec une obéissance passive.

Il a voté l'indemnité Pritchard.

En 1842, le collège de Confolens comptait 409 électeurs inscrits; 525 prirent part au scrutin; M. Dulimbert fut élu, au deuxième tour, par 166 voix contre 426 données à M. Garnier de la Boissière, 48 à M. Ganivet et 10 à M. Hyde de Neuville.

ERNEST DE GIRARDIN, élu à RUFFEC.

M. le comte Ernest de Girardin était député de Ruffec; il fut remplacé par M. Mimaud; en 1859, M. de Girardin fut à son tour élu en remplacement de M. Mimaud, et il vint reprendre sur les bancs de la gauche la place qu'il y avait si honorablement occupée à côté de MM. Dupont de l' Eure et Odilon Barrot. M. Ernest de Girardin parle peu; mais il vote selon sa conscience, qui ne le trompe jamais. Dans la fameuse séance où M. Guizot fut si rudement interpellé sur son voyage à Gand, en temps prohibé, selon l'expression de M. Dupin aîné, M. de Girardin ne put entendre de sang-froid les misérables explications à l'aide desquelles le ministre cherchait à justifier cette désertion; et il exprima son indignation en homme de cœur et de conviction. Cette patriotique indignation attire aujourd'hui sur la tête de M. de Girardin les foudres des journaux subventionnés par M. Guizot. Leurs injures ne sauraient atteindre l'honorable député de Ruffec, dont l'indé-

pendance et le désintéressement politiques sont connus de toute la chambre.

En 1842, le collège électoral de Ruffec comptait 502 électeurs inscrits ; 270 prirent part au scrutin ; M. de Girardin fut élu au premier tour par 449 voix contre 120 données à M. Poitevin.

CHARENTE-INFÉRIEURE.

7 DÉPUTÉS.

RASTEAU, élu à LA ROCHELLE (*intra muros*).

M. Rasteau, négociant, maire de la Rochelle, a été élu en 1857 comme candidat de l'opposition ; il vota avec le centre gauche ; en 1859 il passa dans le camp ministériel qu'il n'a plus quitté ; et dans la dernière législature, il a voté silencieusement l'indemnité Pritchard et toutes les propositions ministérielles. On dit que les électeurs patriotes de la Rochelle ont le plus grand espoir de renverser le mandataire qui a ainsi manqué à leur confiance.

En 1842, le collège de la Rochelle (*intra muros*) se composait de 401 électeurs inscrits ; 505 prirent part au scrutin ; M. Rasteau fut élu au premier tour par 481 voix contre 114 données à M. Emmery.

Le baron DE CHASSIRON, élu à LA ROCHELLE (*extra muros*).

M. Chassiron, né en 1791, a été sous l'empire auditeur au conseil d'Etat, sous-préfet et commissaire de police à Osnabruck. En 1851, il fut élu député, et il ne s'est jamais fait remarquer à la chambre que par la violence de ses interruptions et le dévouement de ses opinions à tous les ministres en place. Il a voté l'indemnité Pritchard.

En 1842, le collège de la Rochelle (*extra muros*) comptait 268 électeurs inscrits; 497 prirent part au scrutin; M. Chassiron fut élu, au premier tour, par 428 voix contre 46 données à M. Rivaille de Chezeau.

DESMORTIERS, élu à SAINT-JEAN-D'ANGÉLY.

M. Desmortiers, né en 1782, ultra-royaliste en 1816, fut nommé conseiller à la cour royale de Paris en 1850, et bientôt après procureur du roi près le tribunal civil de la Seine. Il a occupé ces fonctions jusqu'en 1844, et il a laissé de bons souvenirs au palais. M. Desmortiers siège dans les centres et vote constamment avec eux. Il a voté l'indemnité Pritchard.

En 1842, le collège de Saint-Jean-d'Angély comptait 461 électeurs; 588 prirent part au scrutin; M. Desmortiers fut élu, au premier tour, par 225 voix contre 441 données à M. Lajonkaire et 49 à M. Renou.

DUCHÂTEL, ministre de l'intérieur, élu à JONZAC.

M. Duchâtel né en 1805, a débuté, sous la restauration, par donner des articles d'économie politique au journal *le Globe*. Après la révolution, il s'attacha à la fortune politique de M. Guizot, et entra dans le giron doctrinaire. M. Duchâtel a été successivement ministre du commerce, des finances et de l'intérieur; il gère ce dernier département depuis le 29 octobre 1840. M. Duchâtel est un orateur froid, sentencieux, pédant, ennuyeux le plus souvent; il ne manque pas cependant d'une grande habileté de discussion, et M. Guizot a su parfaitement l'utiliser. Quand un discours d'opposition a vivement ému la

chambre, c'est toujours M. le ministre de l'intérieur qui est chargé de répondre; la réponse n'est pas bonne, c'est vrai, mais elle est prononcée d'un ton tellement tiède, qu'il est bien rare qu'elle n'amortisse pas les passions un instant excitées; c'est un cataplasme appliqué sur une blessure vive. M. Duchâtel ne laisse pas un argument sans réponse; ses raisonnements sont souvent très-justes, et toujours très-bien déduits, mais il est impossible que l'agitation ne se calme pas sous le poids de cet organe empâté; M. Guizot gagne ainsi la fin de la séance, et le lendemain il se charge lui-même de reprendre la question tout entière. C'est là le rôle que joue invariablement M. le ministre de l'intérieur dans toutes les discussions importantes; un homme d'esprit a comparé son éloquence à un robinet d'eau tiède.

Après M. Guizot, M. Duchâtel est certainement l'homme le plus capable et le plus instruit du ministère, c'est l'homme d'affaires du cabinet; c'est cette aptitude qu'on a appelée une grande *habileté de main*. A la suite du vote sur l'indemnité Pritchard, quand l'amendement présenté par l'opposition ne fut repoussé que par une majorité de deux voix, on croyait le ministère renversé. M. Guizot voulait donner sa démission; M. Duchâtel fut d'un autre avis, il soutint qu'il fallait lutter encore, et les recrues qu'il a faites dans tous les partis depuis cette époque sont venues donner raison à cette opinion. Mais cette habileté même a eu des conséquences que le pays regrettera un jour bien vivement; c'est certainement à M. Duchâtel qu'il faut faire remonter la source de la corruption à l'aide de laquelle on a essayé d'anéantir l'esprit public. Si M. Duchâtel restait encore longtemps au ministère de l'intérieur, qui

pourrait répondre que la corruption n'aurait pas les plus fâcheuses conséquences.

En 1842, le collège de Jonzac comptait 456 électeurs inscrits; 581 prirent part au scrutin; au premier tour M. Duchâtel fut élu par 295 voix contre 78 données à M. Lajus.

PROSPER DE CHASSELOUP-LAUBAT, fonctionnaire public, élu à MARENNES.

M. le vicomte Prosper de Chasseloup-Laubat, né en 1805, est conseiller d'Etat en service ordinaire; il a été nommé député en 1856; il vote avec le centre gauche. Il a repoussé l'indemnité Pritchard, et, bien que fonctionnaire public, il a appuyé la proposition de M. de Rémusat qui, si elle eût été adoptée, aurait eu pour effet de l'exclure de la chambre ou du conseil d'Etat.

M. Chasseloup est un esprit éclairé, indépendant, modéré, mais fermé.

En 1842, le collège de Marennes comptait 555 électeurs inscrits; 252 prirent part au scrutin; M. Chasseloup-Laubat a été élu, au premier tour de scrutin, par 175 voix contre 57 données à l'amiral Cuvillier.

DUMAS, fonctionnaire public, aide de camp du roi, élu à ROCHEFORT.

Le port de Rochefort était représenté à la chambre par M. Tupinier, conseiller d'Etat, directeur des ports au ministère de la marine, ancien membre du conseil d'amirauté. M. Tupinier fut nommé pair de France; un pareil homme n'était pas facile à remplacer, il fallait trouver un candidat qui pût continuer à la ville de Rochefort les faveurs dont l'avait com-

blée son ancien député. M. Dumas, par sa position de colonel et d'aide de camp du roi, parut, aux yeux des électeurs, pouvoir réaliser ce programme, et il fut élu. Voilà la seule cause de son succès électoral. M. Dumas appartient au parti de la cour.

On dit que les principaux patrons de son élection à Rochefort se trouvent impliqués dans l'affaire qu'instruit la justice sur les abus commis dans la fourniture des vivres ; un d'eux se serait même déjà suicidé dans sa prison, et on pense que cette circonstance pourrait bien exercer une influence sur sa réélection.

DUFAURE, élu à SAINTES.

M. Dufaure, né en 1789, a été nommé conseiller d'Etat par le ministère du 22 février ; à la chute de ce cabinet, il ne voulut pas conserver ce poste, et donna sa démission. Lors de la formation du cabinet du 12 mai, M. Dufaure devint ministre des travaux publics, et il quitta ce département à la suite du rejet de la loi de dotation. Depuis cette époque, il a flotté quelque temps entre le centre gauche et le ministère ; mais depuis deux ans, depuis l'élévation de M. Passy à la pairie, M. Dufaure a voté, dans toutes les questions importantes, avec l'opposition ; il a repoussé l'indemnité Pritchard et adopté la proposition de M. de Rémusat sur les fonctionnaires.

M. Dufaure jouit d'une réputation très-méritée de probité ; comme orateur, c'est un des hommes les plus remarquables de la chambre ; il étudie sérieusement, profondément toutes les questions, et il n'est pas une discussion dans laquelle il ne soit préparé à monter à la tribune. Son argumentation est toujours claire et essentiellement logique, sa voix est

sonore, son organe vibrant et métallique ; M. Dufaure a obtenu de grands succès oratoires ; aussi tous les partis ont successivement cherché à l'attirer à eux. Il est malheureux que les belles facultés dont M. Dufaure est doué soient légèrement ternies par une grande faiblesse de caractère ; avec de la résolution dans l'esprit, M. Dufaure serait un homme d'Etat du premier rang.

M. Dufaure a été rapporteur des projets de loi les plus importants ; entre autres des lois de chemins de fer et des crédits extraordinaires d'Afrique.

En 1842, le collège de Saintes comptait 668 électeurs inscrits ; 464 prirent part au scrutin ; M. Dufaure fut élu, au premier tour, par 535 voix contre 40 données à M. Oudet, 55 à M. Boscal de Réals, et 24 à M. Lemercier.

CHER.

4 DÉPUTÉS.

MATER, fonctionnaire public, élu à BOURGES (*intra muros*).

M. Mater était avocat à Bourges en 1850 ; en 1851, il fut nommé premier président de la cour royale de cette ville, et il occupe encore aujourd'hui ces fonctions. M. Mater a toujours fait plus spécialement partie de la petite fraction doctrinaire, dont M. Guizot était le chef. Depuis le 29 octobre, M. Mater a toujours voté pour le ministère ; il a approuvé l'indemnité Pritchard ; il a repoussé la proposition de M. de Rémusat contre les fonctionnaires publics, en un mot, il est de complicité dans tous les actes du cabinet.

En 1842, le premier collège de Bourges comptait

509 électeurs inscrits ; 285 votèrent ; M. Mater fut élu par 144 voix contre 105 données à M. Mayet-Génétry, et 26 à M. le marquis de Vogué.

GAËTAN DE LA ROCHEFOUCAULT-LIANCOURT, élu à BOURGES (*extra muros*).

M. Gaétan de la Rochefoucault, né en 1775, est fils du duc de la Rochefoucault-Liancourt. Il fut élu député en 1827, et dans les premières années de son mandat, il vota alternativement avec et contre le ministère ; mais depuis l'avènement du 29 octobre, M. de la Rochefoucault s'est définitivement rangé sous la bannière ministérielle ; il a voté pour l'indemnité Pritchard, contre la proposition Rémusat sur les députés fonctionnaires, etc., etc.

En 1842, le deuxième collège de Bourges comptait 291 électeurs inscrits ; 229 prirent part au scrutin ; M. de la Rochefoucault réunit 149 voix au premier tour contre 45 données à M. Michel (de Bourges), et 35 à M. Pétry.

BONNAIRE, élu à SAINT-AMAND.

M. Florestan Bonnaire était notaire à Paris, lorsque M. le comte Jaubert fut nommé pair de France : M. Bonnaire, fils d'un général de l'empire, possédait de grandes propriétés dans l'arrondissement de Saint-Amand ; il résolut de solliciter la succession politique de M. Jaubert, et il demanda la recommandation de plusieurs membres du centre gauche, envers lesquels il prit les engagements les plus formels.

Grâce à ce patronage, M. Bonnaire fut nommé député ; dans la première session, il vota conformément à ses engagements, il repoussa l'indemnité

Pritchard ; mais cette année, M. Bonnaire fit un brusque changement de front, et, oubliant sa parole, reniant les opinions qui l'avaient fait entrer à la chambre, il passa au ministère ; il paraît cependant que M. Bonnaire fut embarrassé lui-même de sa brusque conversion ; car, lors du vote de la proposition Rémusat sur les fonctionnaires, il s'absenta de la chambre ; la tactique pouvait être habile, elle fut déjouée, de trop graves soupçons pesaient déjà sur M. Bonnaire ; il fut sommé de se prononcer, et il le fit dans une lettre qui ne laissa plus aucun doute sur sa défection.

M. Bonnaire est de la pire espèce des députés, des députés traîtres ; il faut que les noms de ces hommes soient livrés aux électeurs, car c'est à eux seuls à en faire justice ; et on assure que les électeurs patriotes de Saint-Amand se préparent activement à donner au pays une haute leçon de moralité politique, en nommant un successeur à M. Florestan Bonnaire.

DUVERGIER DE HAURANNE, élu à SANCERRE.

M. Duvergier de Hauranne, né en 1798, a été longtemps un des amis dévoués à M. Guizot ; avec M. Guizot, il a combattu longtemps l'opposition ; c'est une erreur que M. Duvergier de Hauranne explique ainsi : c'était le lendemain de la révolution de juillet, le nouveau trône était de fraîche date, et M. Duvergier pensait que ceux qui l'avaient élevé devaient le soutenir dans ces premiers moments. C'est sous le ministère du 15 avril que la lumière se fit pour le député de Sancerre ; il aperçut les tendances rétrogrades de la cour, il vit le danger de cette

prépondérance inconstitutionnelle qu'elle était parvenue à exercer sur le ministère qui portait la responsabilité de ses actes, et le parti de M. Duvergier fut bientôt pris. C'est à lui qu'on doit la première pensée de la coalition qui rétablit un instant les vrais principes du gouvernement représentatif et renversa M. Molé.

Depuis cette époque, M. Duvergier est entré dans l'opposition, bien qu'il appartienne par ses amitiés au centre gauche.

A la suite des décisions inqualifiables du bureau de la chambre sur quelques votes, M. Duvergier sentit le danger de laisser le résultat des délibérations à la discrétion de quelques hommes que leurs passions politiques peuvent souvent égarer, et il proposa le mode actuel de voter ; mode qui a l'avantage d'empêcher un député de s'abriter derrière les mystères de l'urne, et de se targuer d'une indépendance qu'il n'a pas eue. Aujourd'hui, le vote est public ; on peut publier des listes certaines, irrécusables ; les électeurs peuvent connaître la conduite de leurs mandataires, les en féliciter ou les en punir.

M. Duvergier de Hauranne est un des hommes les plus spirituels et les plus actifs de la chambre, et M. Guizot n'est pas encore consolé d'avoir perdu un tel aide de camp ; mais la rupture est complète, et M. Duvergier de Hauranne appartient pour toujours à l'opinion libérale.

En 1842, le collège de Sancerre comptait 507 électeurs inscrits ; 240 prirent part au scrutin ; M. Duvergier fut élu, au premier tour, par 452 voix contre 54 données à M. de Vogué, et 52 à M. Duranty.

CORRÈZE.

4 DÉPUTÉS.

Le vicomte DE VALON, élu à TULLE.

M. le vicomte de Valon a succédé, en 1842, à M. le comte de Valon, son père, qui appartenait à l'opposition légitimiste ; le fils partageait, dit-on, cette opinion, mais il s'est rallié ; car il a voté l'indemnité Pritchard et approuvé toutes les propositions ministérielles.

En 1842, le collège de Tulle comptait 526 électeurs inscrits ; 297 prirent part au scrutin ; M. de Valon fut élu, au deuxième tour, par 459 voix contre 434 données à M. Soleilhat.

RIVET, fonctionnaire public, élu à BRIVES.

M. Rivet était préfet de Lyon en 1839, lorsqu'il fut élu député à Brives ; il résigna ses fonctions administratives, et vint siéger sur les bancs du centre gauche. Le 4^{er} mars lui donna un siège de conseiller d'Etat. Il a constamment voté avec ses amis politiques contre l'indemnité Pritchard, pour la proposition sur les fonctionnaires publics et pour toutes les mesures présentées par l'opposition.

En 1842, le collège de Brives comptait 544 électeurs inscrits ; 255 prirent part au scrutin ; M. Rivet fut élu, au premier tour, par 482 voix contre 20 données à M. Delort, et 9 à M. Lavialle de Masmorel.

GAUTIER, D'UZERCHES, élu à UZERCHES.

M. Gautier, d'Uzerches, né en 1785, après avoir pris l'engagement de voter avec l'extrême opposi-

lion, est venu se ranger sous la bannière ministérielle.

Il a voté l'indemnité Pritchard et toutes les propositions du ministère.

Il a systématiquement voté contre toutes les mesures présentées par l'opposition.

En 1842, le collège d'Uz- rches comptait 496 électeurs, 472 prirent part au scrutin ; M. Gautier a été élu, au premier tour, par 442 voix contre 28 données à M. d'Esterno.

DE SAHUNE, fonctionnaire public, élu à USSEL.

M. de Sahune, né en 1809, entra au conseil d'Etat en 1855, comme auditeur. Il devint depuis maître des requêtes en service ordinaire, et fut élu député en 1859. Il était porté par la coalition contre M. Finot, ministériel. M. de Sahune est aujourd'hui aussi ministériel que son prédécesseur ; il a voté l'indemnité Pritchard, il a repoussé la proposition sur les fonctionnaires publics. M. Finot n'aurait pas mieux fait ; et nous ne savons ce que les électeurs d'Ussel ont gagné au change.

En 1842, le collège d'Ussel comptait 244 électeurs inscrits ; 492 prirent part au scrutin ; M. de Sahune fut élu par 444 voix contre 58 données à M. Calary.

CORSE.

2 DÉPUTÉS.

Le maréchal SÉBASTIANI, fonctionnaire public, élu à AJACCIO.

M. Sébastiani, né en 1775, maréchal de France, ancien ministre, ancien ambassadeur à Londres, est,

pour ainsi dire, en enfance parlementaire ; il n'est plus, au physique et au moral, que l'ombre très-amointrie de lui-même. Deux fois, dans la dernière législature, M. Sébastiani a voulu parler : il n'a plus de voix ; et il fallut que tous les députés se levassent et descendissent dans l'hémicycle, pour entendre quelques mots. Il eût mieux valu que ce discours ne fût entendu de personne ; car c'est alors qu'à propos du droit de visite, le maréchal s'écria, après un magnifique éloge de l'Angleterre, que, s'il n'était pas Français, il VOUDRAIT ÊTRE ANGLAIS.

M. Sébastiani est en enfance : paix à ses cendres ; et que la Pologne lui parle !

En 1842, le collège d'Ajaccio comptait 457 électeurs inscrits ; 417 prirent part au scrutin ; M. Sébastiani fut élu député par 97 voix.

AGÉNOR DE GASPARIN, maître des requêtes, élu à
BASTIA.

En 1842, M. Agénor de Gasparin, maître des requêtes au conseil d'Etat, fut élu député de Bastia, en remplacement de M. Limpérani. M. de Gasparin est protestant ; il arriva à la chambre brûlant d'une belle ardeur, non pas précisément pour le ministère, mais pour le parti conservateur. Son premier discours fut consacré à la réhabilitation de ce parti, à qui, selon M. de Gasparin, nous devons toutes nos institutions et toutes nos libertés. Le parti conservateur, étonné de ce discours, sur la valeur duquel il était à même, mieux que personne, de bien savoir à quoi s'en tenir, déclara que le jeune député de Bastia était bien courageux ; et, en effet, il lui fallait de bien grandes illusions ou un bien grand courage pour soutenir une pareille thèse. Quoi qu'il en soit,

ce discours créa une position assez belle, dans les centres, à M. de Gasparin ; mais il voulut voler trop tôt de ses propres ailes, et il s'est perdu. Il eut, pour premier malheur, le tort de déplaire à M. le maréchal Sébastiani, qui fut effrayé des enquêtes que M. de Gasparin voulait ouvrir sur l'état de la Corse. Il eut le deuxième tort de monter à la tribune et de révéler les méfaits de l'administration centrale, les abus dont elle se rendait coupable en Corse. C'était la diatribe la plus amère contre M. Duchâtel ; et M. de Gasparin la débita, sans se douter, peut-être, de la portée des faits qu'il révélait à la chambre.

Il en arriva ce qu'il était facile de prévoir : M. de Gasparin, malgré son amour de conservation, a été informé qu'il ne serait pas réélu en Corse. Il vient d'adresser une circulaire aux électeurs du dixième arrondissement de la Seine. Mais nous pensons que la carrière politique du bouillant Agénor, comme on l'appelle à la chambre, est terminée.

En 1842, le collège de Bastia comptait 478 électeurs inscrits ; 455 prirent part au scrutin ; M. de Gasparin avait été élu par 401 voix contre 44 données à M. Juchereau de Saint-Denis.

COTE-D'OR.

5 DÉPUTÉS.

SAUNAC, élu à DIJON (*extra muros*).

M. de Saunac, élu pour la première fois en 1824, fit partie des 500 de M. de Villèle. C'est un ennemi déclaré de toute réforme et de tout progrès.

Il vote constamment avec le ministère.

En 1842, le collège de Dijon (*intra muros*) comp-

taut 752 électeurs; 665 prirent part au scrutin; M. Saunac fut élu, au premier tour, par 559 voix contre 525 données à M. Perrenet.

MUTEAU, élu à DIJON (*extra muros*).

M. Muteau vota avec le ministère dans les premières questions que soumit à la chambre le ministère du 15 avril. Ce cabinet s'était annoncé comme voulant opérer une conciliation entre les partis; mais bientôt M. Muteau s'aperçut que cette généreuse pensée n'était qu'un mot, et il abandonna le ministère pour voter avec l'opposition. Le 15 avril lui suscita un concurrent et parvint à le faire remplacer par M. Tournouer, maître des requêtes au conseil d'Etat, en 1859, M. Muteau prit une éclatante revanche; il revint à la chambre, et depuis cette époque, il siège sur les bancs de l'opposition qui le regarde comme un de ses membres les plus actifs. M. Muteau a voté contre l'indemnité Pritchard.

En 1842, le collège électoral de Dijon (*extra muros*) comptait 665 électeurs inscrits; 550 prirent part au scrutin; M. Muteau fut élu au premier tour par 558 voix contre 207 données à M. Tournouer.

MAUGUIN, élu à BEAUNE.

M. Mauguin est né en 1785. Tout le monde connaît ses succès au barreau; tout le monde se rappelle également la conduite qu'a tenue M. Mauguin dans les premières années qui suivirent la révolution de juillet et les vives attaques qu'il dirigea contre le ministère dont Casimir Périer était le président; tout le monde a rendu un hommage mérité au rare

talent dont le député de Beaune fit preuve à cette époque.

Comment se fait-il donc que M. Mauguin soit si tristement déchu ; que, malgré ses connaissances très-réelles et très-profondes, une instruction solide et une grande facilité d'élocution il en soit arrivé à ne plus pouvoir se faire entendre ? Ce serait là un mystère bien difficile à expliquer. On a dit, peut être avec raison, que M. Mauguin manquait de principes politiques ; d'autres ont attribué ce triste résultat à des affaires personnelles qui ont absorbé l'homme politique. Quoi qu'il en soit, le résultat est là, M. Mauguin a perdu toute autorité sur la chambre ; il a le tort de parler à la fin des discussions, quand toutes les questions sont épuisées, et il faut le dire, il est ainsi souvent venu en aide au ministère ; il en est résulté qu'il a été repoussé par la gauche et qu'il n'a pu cependant, ou n'a pas voulu se faire accepter par les centres ; M. Mauguin est donc resté isolé, seul de son parti.

Dans la dernière législature, M. Mauguin a voté contre l'indemnité Pritchard et pour la proposition Rémusat relative aux fonctionnaires publics.

En 1842, le collège de Beaune comptait 947 électeurs inscrits ; 760 ont pris part au scrutin ; M. Mauguin a été élu au premier tour par 445 voix contre 250 données à M. Michaud-Moreil et 51 à M. de Vogué.

VATOUT, fonctionnaire public, élu à SÉMUR.

M. Vatout est né en 1791. Il fut destitué des fonctions de sous-préfet par la restauration ; il se mit au service de la maison d'Orléans, qui recueillait alors les mécontents. En 1851, il fut élu dé-

puté; il est devenu successivement bibliothécaire du roi, conseiller d'Etat et président de la commission des bâtimens civils; enfin, avant les élections de 1859, il fut nommé directeur des monumens publics et historiques avec un traitement de 45,000 francs.

M. Vatout est l'auteur d'une *conspiration de Cellamare* et d'un roman qui a pour titre *l'Idée fixe*. C'est chargé de ce bagage que M. Vatout se présente à chaque vacance à l'Académie française, qui jusqu'à présent, mieux avisée que les électeurs de Sémur, a eu le bon esprit de ne pas le nommer. Au château, M. Vatout passe pour un homme d'esprit; il fait des calembours qu'on trouve très-jolis, des bouquets aux princesses, des chansons de table pour les princes; on en cite quelques-unes qui sont légèrement décolletées. A la chambre, M. Vatout appartient naturellement au parti de la cour; il a voté l'indemnité Pritchard, il a repoussé la proposition relative aux fonctionnaires.

En 1842, le collège de Sémur comptait 529 électeurs inscrits; 489 ont pris part au scrutin. M. Vatout fut élu au premier tour par 290 contre 496 données à M. Bordot Godard.

NISARD, fonctionnaire public, élu à CHATILLON.

M. Désiré Nisard a remplacé à la chambre M. Pétot. M. Nisard, après avoir travaillé alternativement au *Journal des Débats* et au *National*, après avoir été professeur au Collège de France et à l'Ecole normale, est aujourd'hui chef de division au ministère de l'instruction publique.

M. Nisard est monté une fois à la tribune, et il a parlé pendant plus d'une heure sur l'instruction pu-

blique en France ; son organe est lourd, sa prononciation embarrassée ; il discute en rhéteur. La chambre ne l'a pas écouté.

M. Nisard, par état, appartient au ministère ; il a voté l'indemnité Pritchard et repoussé toutes les propositions faites par l'opposition.

En 1842, le collège de Châtillon comptait 295 électeurs : 271 prirent part au scrutin. M. Nisard réunit 177 voix au premier tour contre 92 données à M. Vallet.

COTES-DU-NORD.

6 DÉPUTÉS.

TUEUX, élu à SAINT-BRIEUC (*intra muros*).

M. Tueux, né en 1785, maire de Saint-Brieuc, fut élu député en 1851 et il se plaça dans l'opposition ; quelques années plus tard, M. Tueux appartenait au centre gauche ; aujourd'hui, il est purement ministériel.

Il a voté l'indemnité Pritchard ; il a repoussé la proposition relative aux fonctionnaires, celle relative aux annonces judiciaires.

M. Tueux vient d'être décoré tout récemment ; on dit qu'il a l'intention de ne plus solliciter les suffrages des électeurs.

En 1842, le premier collège de Saint-Brieuc comptait 297 électeurs ; 256 prirent part au scrutin. Au deuxième tour, M. Tueux fut élu par 145 voix contre 100 données à M. Trobriand.

ARMEZ, élu à SAINT-BRIEUC (*extra muros*).

M. Armez, né en 1799, est fils d'un membre de la haute cour criminelle ; il fut élu en 1854, se ran-

gea d'abord sur les bancs du tiers parti, aujourd'hui il est ministériel.

Il eût certainement voté l'indemnité Pritchard, mais par un bonheur qu'il invoqua sans doute auprès des électeurs patriotes des Côtes du-Nord, M. Armez était absent de Paris lors du vote de cette honteuse mesure. Mais les votes successifs de M. Armez peuvent prouver quelle eût été son opinion, s'il se fût trouvé à son poste.

M. Armez a voté contre la proposition des fonctionnaires publics, contre la proposition relative aux annonces judiciaires, contre la proposition sur la corruption politique. M. Armez est un des députés les plus silencieux et les plus obscurs de la chambre.

En 1842, le deuxième collège de Saint-Brieuc comptait 270 électeurs inscrits; 479 prirent part au scrutin. M. Armez obtint 447 voix contre 26 données à M. Félix Carré.

DUTERTRE, élu à DINAN.

M. Dutertre, négociant, a été élu en 1859 comme député de l'opposition, et il a tenu loyalement les engagements qu'il avait pris. Il a voté contre l'indemnité Pritchard; il a appuyé la proposition Rémusat sur les fonctionnaires, la proposition Vivien sur les annonces judiciaires.

En 1842, le collège de Dinan comptait 289 électeurs inscrits; 254 prirent part au scrutin. M. Dutertre fut élu député au premier tour par 428 voix contre 404 données à M. Rioust de l'Argentaye.

LE GORREC, élu à GUINGAMP.

M. Le Gorrec, avocat, maire de Pontrieux, est un

patriote éclairé qui a plusieurs fois désapprouvé la marche rétrograde du pouvoir. Depuis qu'il est à la chambre, M. Le Gorrec siège sur les bancs de l'opposition, et vote constamment avec MM. Odilon Barrot et Dupont (de l'Eure). Il a repoussé l'indemnité Pritchard, et voté toutes les propositions présentées contre le ministère.

En 1842, le collège de Guingamp comptait 298 électeurs inscrits; 226 prirent part au scrutin; M. Le Gorrec a été élu au premier tour par 477 voix contre 50 données à M. Hello.

THIARS, élu à LANNION.

M. Thiars, lieutenant général en retraite, est un des chefs de l'extrême gauche. En 1814, le général Thiars combattait comme simple soldat dans les rangs de la garde nationale, à Montmartre. En 1820, il fut élu député de Saône-et-Loire. M. Thiars, depuis cette époque, s'est constamment montré l'adversaire ardent des privilèges et du monopole; c'est un de nos patriotes les plus sincères et les plus énergiques. Ses efforts n'ont pas peu contribué à amener le résultat admis cette année sur l'impôt du sel; M. Thiars a toujours demandé l'abolition de cette taxe inique et défendu les intérêts populaires.

M. le général Thiars est entré à la chambre en 1820, et il a toujours siégé parmi les amis de la liberté et de l'indépendance du pays qu'il a glorieusement servi; il a repoussé l'indemnité Pritchard, et il a voté toutes les propositions présentées par l'opposition.

En 1842, le collège de Châlons sur-Saône élut M. le général Thiars député; mais il opta pour Lannion qu'il représente depuis la retraite volontaire de M. Launay-Leprovôt, patriote dévoué.

En 1842, le collège de Lannion comptait 584 électeurs inscrits; 541 prirent part au scrutin; M. le général Thiers fut élu au premier tour par 246 voix contre 109 données à M. Ozou.

GLAIS-BIZOIN, élu à LOUDÉAC.

M. Glais-Bizoin, né en 1799, dut son élection à la guerre qu'il livra à la restauration dans le journal de son département. Depuis 1854, qu'il siège à la chambre, M. Glais-Bizoin s'est constamment montré l'adversaire énergique de tous les principes contraires à la révolution de juillet. Il y a peu d'hommes qui aient dit plus de vérités aux ministres que l'honorable député de Loudéac; aussi les centres semblent avoir pour mot d'ordre de couvrir sa voix par leurs interruptions. M. Glais-Bizoin a repoussé l'indemnité Pritchard, il a voté l'exclusion des fonctionnaires de la chambre; il s'est associé à toutes les mesures prises par l'opposition.

En 1842, le collège de Loudéac comptait 444 électeurs inscrits; 428 prirent part au scrutin. Au premier tour, M. Glais-Bizoin obtint 67 voix contre 55 données à M. Sauveur Lachapelle.

CREUSE.

4 DÉPUTÉS.

LEYRAUD, élu à GUÉRET.

M. Leyraud, né en 1786, a débuté dans la vie politique en 1815; il fut élu membre de la chambre des représentants. Rentré dans la vie privée, après les cent jours, il exerça avec succès au barreau de Guéret la profession d'avocat. A l'avènement du ministère Polignac, il fut choisi dans le département

de la Creuse, comme président de la Société *Aide-toi, le ciel t'aidera*. Grâce aux efforts de M. Leyraud, la majorité de la députation de la Creuse fit partie des 221. Après la révolution de 1830, il fut nommé par Dupont (de l'Eure) procureur du roi à Guéret; mais, dès 1831, il donna sa démission et fut élu député de cet arrondissement. M. Leyraud, nommé par l'opposition, vint s'asseoir sur les bancs du centre gauche.

Sous le ministère du 4^{er} mars, il fut chargé de la direction des affaires civiles au ministère de la justice. Mais ses convictions le portèrent à suivre le sort de ses patrons, et il donna sa démission lorsque ce ministère fut renversé. Depuis lors il a constamment voté avec l'opposition.

L'année 1845 a vu renouveler à Guéret les odieuses manœuvres de 1829 et de 1830 : des électeurs sans qualité et sans droit ont été portés sur les listes électorales de la Creuse; d'autres, qui avaient la possession et des droits acquis, se sont vu rayer de ces mêmes listes, les premiers parce qu'ils étaient favorables au pouvoir, les seconds par cela seul qu'ils étaient regardés comme amis de M. Leyraud. Jamais dans aucun département on n'avait vu des listes aussi vicieuses; il fallait à tout prix assurer quelques voix au concurrent de M. Leyraud, M. Cuvillier-Fleury, rédacteur du *Journal des Débats*, et précepteur d'un fils du roi. Aussi M. Delamarre, préfet de la Creuse, fort du bill d'indemnité qu'il avait obtenu du ministère pendant qu'il était préfet du Cantal, inscrivit sur les listes un grand nombre de personnes qui n'avaient, pour y figurer, d'autres droits que la promesse par eux faite de voter pour le candidat ministériel. La cour royale

de Limoges fit bonne justice de toutes ces fraudes, qui furent signalées énergiquement à la tribune par M. Leyraud, et avouées par M. de Peyramont, avocat général près la cour de Limoges. Pour calmer l'émotion que cette révélation avait produite dans la chambre, M. Duchâtel prit l'engagement de faire une enquête. Mais nonobstant les réclamations réitérées de M. Leyraud, et en dépit des nombreux arrêts de la cour suprême, qui sont venus justifier tout l'odieux de la conduite de M. Delamarre, celui-ci trône encore en suzerain dans le département de la Creuse, car c'est sur lui que le ministère se repose pour l'élection de M. Covillier-Fleury.

Mais tous les électeurs honnêtes et consciencieux, tous ceux que la fraude révolte, tous ceux qui s'indignent de ces odieuses manœuvres, tous ceux qui flétrissent la corruption, voteront pour M. Leyraud, qui sera réélu à une immense majorité.

M. Leyraud a voté contre l'indemnité Pritchard et pour l'exclusion des fonctionnaires de la chambre.

En 1842, le collège de Guéret comptait 265 électeurs inscrits; 194 prirent part au scrutin. M. Leyraud fut élu au premier tour par 166 voix contre 7 données à M. Mestadier.

Le comte CORNUDET, élu à AUBUSSON.

M. Cornudet, né en 1795, fut élu député après la révolution de 1850 par l'opposition, en remplacement de M. Thibord-Duchalard, un des 221 qui renonça pour lui à la députation. La place de M. Cornudet était donc marquée sur les bancs de la gauche; mais il céda bientôt aux influences de son beau-frère, M. le général Jacqueminot et à l'amitié

qui l'unissait à M. de Montalivet, et se rangea sous la bannière ministérielle. M. Cornudet n'a jamais commis le moindre discours; il ne s'est jamais rendu coupable de la plus légère interruption, mais en revanche, il a constamment voté avec tous les ministères. Aussi assure-t-on, qu'en récompense de son dévouement, il va être nommé pair de France. Puissent les électeurs d'Aubusson lui choisir un successeur qui représente mieux leur opinion.

M. Cornudet a voté pour l'indemnité Pritchard.

En 1842, le collège d'Aubusson comptait 250 électeurs inscrits; 208 prirent part au scrutin. M. Cornudet fut élu au premier tour par 427 voix contre 80 données à M. Sallandrouze.

ÉMILE DE GIRARDIN, élu à BOURGANEUF.

M. Emile de Girardin, né à..., âgé de..., a été élu député de cet arrondissement, pour la première fois en 1854. Le collège de Bourganeuf se compose de 450 électeurs inscrits, dont 420 à 450 prennent habituellement part au scrutin. Il faut descendre au chiffre de 450 francs, pour compléter la liste sur laquelle figurent presque tous les maires de l'arrondissement, le sous-préfet, le procureur du roi, le receveur particulier et un grand nombre d'autres fonctionnaires publics; en sorte que le ministère, pour obtenir la majorité, n'a besoin d'exercer son influence que sur une dizaine d'électeurs. Cette influence ne manqua pas à M. de Girardin.

La place était conquise, il s'agissait de la conserver; et, sous ce rapport, il faut reconnaître l'habileté de M. de Girardin; car pas une place ne se donne dans l'arrondissement, pas un secours n'est accordé à une commune, pas un tableau n'est en-

royé à une église sans l'intermédiaire obligé de M. Emile de Girardin ; il est devenu, pour les habitants de Bourgneuf, un ministre, une Providence. Sa conduite parlementaire, personne ne la contrôle ; ses votes, personne ne s'en enquiert ; sa puissance sur les ministres, tout le monde en parle, et elle est devenue si notoire, qu'en 1842, un collège qui jusque-là avait nommé un député de l'opposition, celui de Castel-Sarrazin, élut M. de Girardin qui opta pour cet arrondissement, mais en se réservant tous ses droits seigneuriaux sur celui de Bourgneuf. C'est ainsi qu'il permit à M. Aubusson-Soubrebost d'occuper provisoirement son siège ; mais dès que le remplaçant parut prendre quelque influence, M. de Girardin sentit qu'il ne fallait pas attendre ; qu'il fallait renverser le maire du palais qui portait ombre à sa dynastie. Voilà l'explication vraie de la démission récente de M. Emile de Girardin et de la campagne qu'il vient de faire contre l'ex-député de Bourgneuf.

Bien que les électeurs de M. Emile de Girardin s'occupent fort peu de ses votes, ils méritent d'être connus. Lors du vote de l'indemnité Pritchard, M. de Girardin, qui était à Paris, n'est pas venu à la chambre ; il s'est donc abstenu. Abstenu... pourquoi ? M. de Girardin est un homme fort intelligent ; il le dit assez souvent lui-même pour que personne ne puisse en douter : il avait pu apprécier la justice de la réclamation ; il avait traité cette question dans son journal, et cependant M. de Girardin, qui se dit indépendant, s'abstient !... M. de Rémusat soulève la question des fonctionnaires publics ; M. de Girardin, cette fois, vient à la chambre, et il vote contre la proposition.

En 1842, le collège de Bourganenf comptait 454 électeurs inscrits ; 442 prirent part au scrutin. M. de Girardin fut élu au premier tour par 79 voix contre 62 données à M. de Peyramont.

En 1846, M. de Girardin a été nommé par 78 voix contre 65 données à M. Aubusson-Soubrebost.

REGNAULT, élu à BOUSSAC.

M. Regnault a succédé, sur les bancs de l'opposition, à M. de Saint-Horent, qui a résigné entre ses mains le mandat des électeurs de Boussac. Indépendant par caractère, par fortune et par position, M. Regnault a dans toutes les circonstances voté suivant sa conviction.

En 1842, le collège de Boussac comptait 452 électeurs inscrits ; 456 ont pris part au scrutin. M. Regnault a été nommé au premier tour par 71 voix contre 65 données à M. Parrot.

DORDOGNE.

7 DÉPUTÉS.

MAGNE, élu à PÉRIGUEUX.

L'arrondissement de Périgueux était représenté depuis longtemps par M. de Marcillac, célèbre par la demande qu'il fit d'exclure les journalistes de la salle des séances publiques. Un si beau zèle contre la presse méritait et obtint sa récompense. M. de Marcillac fut nommé préfet de la Dordogne ; un jeune homme, M. Magne, conseiller de préfecture, recueillit sa succession, et vint siéger sur les bancs du centre. Le nouveau député fut nommé l'année dernière rapporteur du projet de loi sur les crédits extraordinaires de l'Algérie ; il eut occasion de défendre ses conclusions à la tribune, et accomplit

cette tâche avec assez de bonheur. Le parti conservateur, qui n'est pas riche en capacités, fonda aussitôt le plus brillant espoir sur le jeune député de la Dordogne ; cette année, il fut nommé rapporteur du budget des recettes. Depuis cette époque, il n'est question que du magnifique avenir réservé à M. Magne. Aussi, quand M. Guizot conçut l'idée, qu'il a abandonnée depuis, de créer un ministère spécial de l'Algérie, M. Magne fut désigné comme secrétaire général, puis bientôt comme ministre des affaires d'Afrique.

Par ordonnance du 11 juillet dernier, M. Magne vient d'être nommé directeur du contentieux au ministère des finances. M. Magne vote toujours avec le ministère, et repousse toutes les propositions qui émanent de l'opposition.

Le maréchal BUGEAUD, fonctionnaire public, élu à
EXCIDECIL.

M. Bugeaud, né en 1784, doit tous ses succès et le magnifique chemin qu'il a fait depuis quelques années à la révolution de juillet. Colonel en 1830, M. Bugeaud est aujourd'hui maréchal de France, gouverneur général de l'Algérie et duc d'Isly. Il est triste de penser que le point de départ de cette éclatante fortune a été un duel, la mort de Dulong. Sous les allures soldatesques du duc d'Isly, il y a certainement plus de courtoisie que de véritable rudesse. Depuis les succès de l'armée française en Afrique, M. Bugeaud tranche du pacha ; le maréchal Soult n'a donné sa démission que pour faire cesser le conflit qui existait entre lui et le gouverneur général de l'Algérie, conflit dans lequel le der-

nier mot ne restait jamais au ministre de la guerre. Pendant plus de deux mois, M. le maréchal Bugeaud a refusé de correspondre avec M. Moline de Saint-Yon, et il s'est borné à envoyer à Paris les rapports des différents généraux sans jamais vouloir écrire au nouveau ministre, avec lequel il refusait de traiter d'égal à égal. M. Bugeaud deviendra probablement un jour ministre de la guerre. Depuis que M. Bugeaud est gouverneur général de l'Algérie il n'est venu qu'une fois à Paris, et il se trouvait précisément à la chambre le jour où l'on votait sur l'indemnité Pritchard. M. Bugeaud a approuvé cette honteuse mesure qui a serré le cœur de tous les militaires.

En 1842, le collège d'Excideuil comptait 558 électeurs inscrits ; 286 ont pris part au scrutin. M. Bugeaud a été élu au premier tour par 478 voix contre 407 données à M. Chavoix.

DEZEYMERIS, élu à BERGERAC.

En 1842, M. Dezeymeris, médecin à Paris, a été élu député de Bergerac en remplacement de M. Durand de Corbiac, ministériel. M. Dezeymeris est un homme d'une grande érudition et d'un grand savoir ; c'est de plus un agriculteur très-habile qui a introduit dans l'agriculture des réformes qui ont parfaitement réussi, et qui sont appliquées aujourd'hui dans une grande partie de la France. M. Dezeymeris siège sur les bancs de l'opposition et vote avec elle. Il a repoussé l'indemnité Pritchard et appuyé la proposition de M. Rémusat sur les fonctionnaires publics.

En 1842, le collège de Bergerac comptait 498 électeurs inscrits ; 548 prirent part au scrutin. M. De-

zeymeris fut élu au deuxième tour par 490 voix contre 445 données à M. le duc de Liancourt.

VALLETON DE GARRAUBE, fonctionnaire public, élu à
LALINDE.

M. Valleton de Garraube, né en 1790, était lieutenant-colonel en 1850; en 1851, il fut élu député; il est aujourd'hui maréchal de camp. M. de Garraube a toujours voté avec M. Guizot; il le suivit dans la coalition en 1859, et rentra avec lui dans le parti ministériel. Il a voté l'indemnité Pritchard, et repoussé toutes les propositions émanées de l'opposition.

En 1842, le collège de Lalinde comptait 297 électeurs inscrits; 428 prirent part au scrutin. M. de Garraube réunit 425 voix.

DE SAINT-AULAIRE, fonctionnaire public, élu à
NONTRON.

M. de Saint-Aulaire, fils de l'ambassadeur de France en Angleterre, et frère de madame la duchesse Decazes, a été élu député en 1842, en remplacement de M. Dusollier, patriote éclairé. M. de Saint-Aulaire vint s'asseoir sur les bancs ministériels; il vota constamment avec les centres. M. de Saint-Aulaire est secrétaire d'ambassade à Vienne. Il a voté l'indemnité Pritchard.

En 1842, le collège de Nontron comptait 566 électeurs inscrits; 510 prirent part au scrutin. M. de Saint-Aulaire fut élu au premier tour par 464 voix contre 449 données à M. Dusollier.

DEBELLEYME, fonctionnaire public, élu à **RIBÉRAC**.

M. Debelleyme, président du tribunal civil de la

Seine, avait été procureur du roi, puis préfet de police sous la restauration. M. Debelleyne était déjà président du tribunal lors de la révolution de juillet. Quand parurent les ordonnances, qui défendaient la publication des journaux, un référé fut introduit devant lui, et on lui a fait un grand honneur de la décision qu'il rendit dans cette circonstance difficile. Il est bon de rétablir ce fait dans toute sa vérité. M. Debelleyne autorisa les journaux à paraître ; cela est vrai, et c'eût été là un acte de grand courage si cette sentence eût été basée sur l'inconstitutionnalité des ordonnances du 25 juillet. Mais il n'en fut pas ainsi : M. Debelleyne, considérant que ces ordonnances n'étaient exécutoires à Paris que vingt-quatre heures après leur publication dans le *Moniteur*, déclara que les journaux avaient le droit de paraître, mais le lendemain seulement. Cette décision, loin d'être un acte de courage, impliquait donc au contraire une reconnaissance formelle des ordonnances de Charles X. M. Debelleyne a voté l'indemnité Pritchard et repoussé tous les propositions émanées de l'opposition.

En 1842, le collège de Ribérac comptait 457 électeurs ; 572 ont pris part au scrutin. M. Debelleyne a été élu au premier tour par 197 voix contre 405 données à M. Ducluzeau, 48 à M. de Clercq et 25 à M. Teyssières.

Le marquis DE MALLEVILLE, fonctionnaire public, élu
à SARLAT.

M. le marquis de Malleville, né en 1802, est un légitimiste rallié ; il était conseiller à la cour royale de Bordeaux quand il fut élu député, en 1857 ; il vient d'être récemment nommé conseiller à la cour

royale de Paris. M. le marquis de Malleville est un ministériel très-silencieux qui se contente de voter pour tous les cabinets; il a appuyé l'indemnité Pritchard.

En 1842, le collège de Sarlat comptait 508 électeurs inscrits; 269 prirent part au scrutin. M. de Malleville fut élu au deuxième tour par 242 voix contre 21 données à M. Taillefer.

DOUBS.

5 DÉPUTÉS.

DE MAGNONCOURT, élu à BESANÇON, (*intra muros*).

M. de Magnoncourt, né en 1801, a été maire de Besançon après la révolution de juillet; il fut élu député en 1854. On crut un instant qu'il voterait avec le tiers parti, mais bientôt il devint ministériel ou plutôt doctrinaire, et vota avec M. Guizot. En 1842, il fut remplacé à la chambre par M. Maurice, président de chambre à la cour royale de Besançon, qui mourut dans le cours de l'année 1844. Le collège étant devenu vacant, M. de Magnoncourt fut élu, et revint à la chambre pour voter l'indemnité Pritchard et repousser la proposition sur les fonctionnaires.

VÉJUX, fonctionnaire public, élu à BESANÇON (*extra muros*).

M. Vêjux, né en 1795, conseiller à la cour royale de Besançon, a été élu député en 1854; il arriva à la chambre comme membre du centre gauche et vota pendant plusieurs années avec le tiers parti. En 1841 ou 1842, M. Vêjux commença à incliner vers le ministère; dans la dernière législature il a voté l'indemnité Pritchard et repoussé la proposition

Rémusat sur les fonctionnaires. M. Véluz sollicite un fauteuil à la cour royale de Paris, et n'a pu encore l'obtenir, malgré la docilité de ses votes ; le ministre craint l'impopularité d'un pareil échec.

En 1842, le collège de Besançon (extra muros) comptait 296 électeurs inscrits ; 178 prirent part au scrutin. M. Véluz fut élu au premier tour par 159 voix.

CLÉMENT, élu à BAUME.

M. Clément, questeur de la chambre, est né en 1768 ; en 1810, il entra au corps législatif ; il cessa de faire partie des assemblées législatives après la seconde rentrée des Bourbons ; en 1819, il reparut à la chambre. Depuis 1850, M. Clément vote avec une rare constance pour le ministère, qui le porte avec persévérance aux fonctions de questeur de la chambre. M. Clément a voté pour l'indemnité Pritchard, et contre la proposition sur les fonctionnaires.

En 1842, le collège de Baume comptait 499 électeurs inscrits ; 478 prirent part au scrutin. M. Clément a été élu au premier tour par 454 voix.

PARANDIER, fonctionnaire public, élu à MONTBÉLIARD.

L'arrondissement de Montbéliard était représenté depuis longtemps par un mandataire modéré, mais ferme et indépendant, l'honorable M. Tourangin-Silas. La fièvre des chemins de fer s'abattit sur Montbéliard. On voulut que le chemin de Dijon à Mulhouse passât par la vallée du Doubs ; les arrondissements voisins demandaient le tracé par la vallée de l'Ognon. M. Tourangin-Silas sentit le tort que pourrait lui causer un échec dans une question aussi grave ; il prit bravement son parti et donna sa démission.

Un ingénieur, M. Parandier, affirma qu'il ferait triompher la vallée du Doubs, et sur cette assurance fut élu en remplacement du député démissionnaire. Qu'est-il arrivé cependant? c'est que la chambre a adopté le tracé par la vallée de l'Ogaon, malgré un discours de M. Parandier. Que va dire l'arrondissement de Montbéliard? Il devrait bien réélire M. Tourangin-Silas, ce serait une excellente leçon donnée aux gens qui spéculent sur les intérêts matériels. Mais nous n'osons l'espérer; il se trouvera encore quelque embranchement ou quelque pont suspendu pour lequel on croira à l'influence d'un ingénieur!

DEMESMAY, élu à PONTARLIER.

M. Demesmay, négociant, a été élu député par le collège de Pontarlier à la suite de la mort de M. Jouffroy, professeur de philosophie. C'est un député consciencieux et honnête qui a pris, dans la dernière session, une honorable initiative; il est l'auteur de la proposition votée par la chambre pour la réduction de l'impôt du sel; la chambre des pairs a rejeté cette mesure sur le rapport de M. Gay-Lussac! mais, grâce aux courageux efforts de M. Demesmay, il est aujourd'hui certain que le dégrèvement de cet injuste impôt s'accomplira prochainement. M. Demesmay était absent de Paris lors du vote sur l'indemnité Pritchard; il a voté la prise en considération de la proposition Rénusat sur les fonctionnaires publics, et s'est associé à la politique du centre gauche.

En 1842, le collège de Pontarlier comptait 217 électeurs inscrits; 486 ont pris part au scrutin; M. Demesmay a été élu au premier tour par 455 voix contre 52 données à M. Foblant.

DROME.

4 DÉPUTÉS.

COMBE DE SIEYES, élu à VALENCE.

Après la mort de l'honorable M. Delacroix, maire de Valence, M. Léo de Sieyes fut élu député par l'arrondissement de Valence; une question s'éleva lors de la vérification de ses pouvoirs; M. de Sieyes a été officier de marine dans la flotte du roi de Sardaigne, et on disait que ses services à l'étranger, sans autorisation, lui avaient fait perdre la qualité de Français. Le jeune député monta à la tribune, répondit avec une vive émotion et une indignation profonde à l'accusation dont il était l'objet; ce discours, débié d'un ton ferme et avec une grande énergie, lui concilia tous les suffrages et le fit admettre dans le sein de l'assemblée. M. Sieyes appartient à peu près à l'opposition légitimiste; il a voté contre l'indemnité Pritchard et pour la prise en considération de la proposition sur les fonctionnaires.

GIRAUD, élu à ROMANS.

M. Giraud, né en 1792, a été en maire de Romans, a toujours voté avec les centres. Dans la dernière législature, il a voté l'indemnité Pritchard et repoussé toutes les propositions faites par l'opposition.

En 1842, le collège de Romans comptait 169 électeurs inscrits; 424 prirent part au scrutin; M. Giraud obtint au premier tour 214 voix contre 174 données à M. Dubouchage et 47 à M. d'Arbalestrier.

MONNIER DE LA SIZERANNE, élu à DIE.

M. Monnier de la Sizeranne a toujours voté avec

le centre gauche, dont il est un des hommes les plus actifs et les plus fermes. Il a pris plusieurs fois, dans la dernière législature, l'honorable initiative de proposer différentes mesures dans l'intérêt des contribuables, notamment le dégrèvement provisoire de la taxe des lettres. M. Monnier de la Sizeranne a voté contre l'indemnité Pritchard et pour toutes les propositions émanées de la gauche ou du centre gauche.

En 1842, le collège de Die comptait 274 électeurs inscrits; 208 ont pris part au scrutin; M. Monnier de la Sizeranne a été élu au premier tour par 164 voix contre 45 données à M. Corréard.

LAURANS, élu à MONTÉLIMART.

M. Laurans, maire de Montélimart, est un ministériel pur; il ne parle jamais, mais il vote bien. Dans la dernière législature, M. Laurans a voté pour l'indemnité Pritchard; contre la proposition sur les fonctionnaires; contre la proposition qui avait pour but de mettre un frein à la corruption; contre la proposition relative aux annonces judiciaires.

En 1842, le collège de Montélimart comptait 425 électeurs inscrits; 568 prirent part au scrutin; M. Laurent fut élu au deuxième tour par 215 voix contre 450 données à M. Roux.

EURE.

7 DÉPUTÉS.

DUPONT (de l'Eure), élu à ÉVREUX.

Toute la France connaît le vertueux Dupont (de l'Eure): aux élections de 1842, M. Dupont, indigné de voir les députés, jadis si patriotes de l'Eure, voter

servilement pour le ministère Guizot, se porta à la fois dans quatre collèges de ce département; à Evreux, contre M. Truttat; à Bernay, contre M. Leprevost; à Pont-Audemer, contre M. Hébert, procureur général près la cour royale de Paris; et à Brionne, dont M. Dupont était depuis longtemps le député. Il fut élu député à Evreux, à Bernay et à Brionne et à Pont-Audemer il obtint 228 suffrages.

M. Dupont opta pour l'arrondissement d'Evreux; il voulut ainsi punir M. Truttat, ancien député de cet arrondissement qui, nommé en opposition à M. de Salvandy, avait suivi les deux frères Passy dans leur retraite vers le ministère; M. Truttat n'avait pas osé se présenter contre M. Dupont.

Les votes de M. Dupont n'ont pas besoin d'être indiqués; il a toujours voté contre le ministère qui humilie la France au dehors et cherche à la corrompre au dedans.

En 1842, le collège d'Evreux se composait de 649 électeurs inscrits et de 516 votants; M. Dupont obtint 260 voix contre 252 données à M. de Salvandy.

GARNIER-PAGÈS, élu à VERNEUIL.

D'un nom obscur faire un nom illustre, c'est chose laborieuse et difficile. Porter dignement un nom déjà illustre, c'est peut-être plus difficile et plus laborieux. Garnier-Pagès l'aîné a rempli la première tâche; il l'a remplie au prix de ses jours, et nous l'avons vu mourir, dans toute la force de l'âge, dans la pleine puissance d'un talent qui devait grandir encore. Garnier-Pagès jeune remplit aujourd'hui la seconde. Depuis quatre ans que les électeurs de Verneuil l'ont envoyé à la chambre, il porte sans fléchir le poids du nom de son frère, et si son talent

est divers, il ne lui mérite pas moins l'estime et la reconnaissance du pays.

Nous avons vu bien des hommes arriver à la députation *per fas et nefas*, et ne pouvant contenir les manifestations de leur joie au moment où ils franchissaient le seuil de l'enceinte parlementaire. Ce n'est pas ainsi que M. Garnier-Pagès est entré. Dès sa première jeunesse, il s'était proposé pour but la vie politique. Mais il avait attendu patiemment. Pauvre, il avait travaillé avec un infatigable courage à acquérir pour les siens et pour lui l'aisance et l'indépendance. Il y avait enfin réussi, et alors, libre de toute préoccupation personnelle, il s'était simplement présenté aux électeurs de Verneuil, sous le patronage de deux hommes dont la France vénère les noms et gardera la mémoire, M. Boyer de Peyreleau et M. Dupont (de l'Eure).

Puis, quand il vint s'asseoir sur ces bancs où son frère s'était assis pendant dix ans, quand il se trouva devant cette tribune, dans cette enceinte qui retentissaient encore des éclats d'une éloquence inimitable, ce ne fut ni sans émotion, ni même sans douleur. Quel noble et doux espoir à jamais perdu, en effet ! Les deux frères étaient entrés dans la vie presque en même temps ; enfants, jeunes hommes, ils avaient ensemble souffert, grandi, cultivé leur intelligence ; plus tard, pendant que l'un des deux faisait le nom, l'autre faisait la fortune ; le moment était venu enfin de partager tout, et la fortune et le nom, de mener ensemble, s'appuyant fraternellement l'un sur l'autre, cette vie politique qu'ils rêvaient, qu'ils appelaient depuis si longtemps de leurs vœux, et c'est à ce moment que le premier disparaît, laissant à l'autre, avec l'amertume des longs

regrets, la charge de continuer seul une tâche bien lourde.

Elle était donc bien naturelle la douleur qui saisit le survivant le jour où, pour la première fois, il entra dans la chambre. Mais le sentiment du devoir, la conscience des services qu'il se sentait capable de rendre le soutirent contre les défaillances du cœur. Il comprit que la plus noble manière d'honorer celui qu'il regrettait, ce n'était point de verser éternellement sur sa tombe des pleurs stériles, mais de l'imiter, de se consacrer comme lui tout entier au service du pays, au triomphe des grandes idées que depuis soixante ans la France enseigne au monde. Il se mit courageusement à l'œuvre. Ayant fait des questions économiques, industrielles et commerciales, une étude approfondie, c'est par là qu'il débuta, faisant en cela preuve de bon sens à la fois et de modestie.

La question des sucres préoccupait alors les esprits et les intérêts ; de toutes parts surgissaient des propositions plus ou moins étudiées, des projets plus ou moins applicables. M. Garnier-Pagès proposa, lui, la vraie solution : le nivellement du droit sur les deux sucres, indigène et colonial, par l'abaissement des taxes.

Quelque temps après, ce fut la conversion des rentes. C'est dans la discussion de cette question si grave que s'était révélée cinq ans auparavant l'aptitude financière de Garnier-Pagès l'aîné. Le jeune montra qu'il la connaissait à fond, et qu'il était plus que personne à la chambre capable de la traiter et de la résoudre.

Dans l'intervalle, jaloux de tout savoir et de bien savoir, il fit un voyage en Espagne. Il vit de près et clairement les hommes et les choses de ce pays

si curieux et d'une si grande importance pour nous. Dans la discussion de l'adresse qui suivit, il prit la parole sur le paragraphe relatif à l'Espagne, et la chambre fut vivement frappée des aperçus vastes, élevés et vraiment nouveaux qu'il jeta sur ces affaires si compliquées et si obscures. Ces mouvements, ces luttes, ces agitations des partis en Espagne que nous croyons inexplicables parce que nous les envisageons sous notre optique française, il les expliqua de la manière la plus lucide, la plus satisfaisante, la plus complète; et tout le monde admira surtout ce point de vue si hardi et si neuf qu'il ouvrit en montrant la différence des effets que produisent les tourmentes politiques chez les peuples agricoles et chez les peuples industriels.

Son voyage devait d'ailleurs produire des résultats plus positifs. Un an plus tard, M. Garnier-Pagès interpella le ministre des finances sur un fait excessivement grave. Le gouvernement espagnol avait osé demander à notre ministère de faire coter à la bourse de Paris le nouveau fonds 5 p. 100 qu'il venait d'imaginer. L'honorable député ne pouvait croire que le ministre des finances consentît à se faire le complice de cette nouvelle indignité, et il avait manifesté l'intention de ne point porter le débat à la tribune, dans le cas où le ministre lui aurait personnellement donné l'assurance que le nouveau fonds serait exclu du marché français. Mais le ministre ayant refusé cette assurance, ayant même répondu qu'il était très-disposé à donner l'autorisation réclamée par le gouvernement espagnol, M. Garnier-Pagès, dans un intérêt de justice et de moralité, jugea qu'il était de son devoir d'en appeler aux sentiments de la chambre, de provoquer de sa part une résistance aux pen-

chants du cabinet, et d'avertir enfin du haut de la tribune les capitalistes qui seraient assez imprudents pour aventurer leurs fonds sur cet abîme de banqueroutes qu'on appelle les finances de l'Espagne. C'était un acte de loyal député, un acte d'excellent citoyen, et qui porta ses fruits. Le lendemain de ces interpellations, le conseil des ministres se réunit et il n'osa point passer outre. L'autorisation à demi donnée fut retirée.

Poussé par le même sentiment de ces devoirs M. Garnier-Pagès a fait l'année passée une excursion en Algérie, et il en a rapporté une masse d'observation et de fait qui ne sont pas perdus pour le pays.

Mais c'est surtout dans la discussion des questions relatives aux chemins de fer, que M. Garnier-Pagès a fait preuve d'une probité de cœur et d'esprit admirable, d'une sagacité politique, d'une intelligence et d'un talent tout à fait hors ligne. L'espace qui nous est réservé ne nous permet pas de le suivre dans tous les détails de cette question si grave et si difficile. Mais le souvenir de ce qu'il a fait est dans tous les esprits, hors la chambre et dans la chambre, et les contribuables n'oublieront pas que c'est à M. Garnier-Pagès, pour la plus grande partie, qu'ils doivent les centaines de millions que les compagnies devaient gagner, et que la réduction de la durée des concessions les empêchera de gagner. Somme toute, M. Garnier-Pagès est un des hommes politiques les plus remarquables de ce temps-ci, et sous tous les rapports. L'avenir ne peut manquer de le grandir encore; et, par les services qu'il a déjà rendus, l'opinion démocratique est à même de prévoir ceux qu'il est destiné à lui rendre.

ANTOINE PASSY, fonctionnaire public, élu aux ANDELYS.

M. Antoine Passy était référendaire à la cour des comptes sous la restauration ; après la révolution, il fut nommé préfet de l'Eure et administra le département jusqu'en 1857, époque à laquelle il fut destitué par le ministère du 15 avril ; cette même année, il fut nommé député des Andelys en remplacement de M. Bignon, qui venait d'entrer à la chambre des pairs. Sous le ministère du 29 octobre, M. A. Passy est devenu secrétaire général du ministère de l'intérieur, et il exerce encore aujourd'hui ces fonctions. Il a naturellement voté avec le ministère auquel il est attaché. En 1842, le collège des Andelys comptait 594 électeurs inscrits ; 480 votèrent ; au premier tour, M. Passy fut nommé par 278 voix contre 186 données à M. de Montreuil.

A. LEPRÉVOST, élu à BERNAY.

En 1842, après l'option de M. Dupont (de l'Eure) pour le collège d'Evreux, M. Auguste Leprevost fut réélu député de Bernay et revint s'asseoir à la chambre sur les bancs du centre. Il a voté l'indemnité Pritchard, il a repoussé la proposition relative aux députés fonctionnaires, en un mot, il a toujours voté avec M. Guizot. Nous signalons ces votes au collège qui a trouvé en 1842 une majorité pour l'honorable M. Dupont (de l'Eure).

CHARLES LAFFITTE, élu à LOUVIERS.

En 1842, M. Hippolyte Passy, ancien ministre des finances, fut réélu député à Louviers, mais il entra à la chambre des pairs en 1845, et il y avait lieu de croire que M. Auzoux, ami intime de M. Dupont (de l'Eure), qui avait été porté par l'opposition contre

M. Passy, hériterait de sa succession politique et viendrait grossir le nombre d-s députés indépendants. Il n'en fut rien ; M. Charles Lafitte, directeur du chemin de fer de Paris à Rouen, fut élu ; l'honorable M. Grandin se chargea de révéler à la chambre le secret de ce choix inattendu. On apprit que cette élection avait été enlevée par la promesse d'un embranchement de Saint-Pierre à Louviers. La chambre cassa l'élection entachée de corruption ; une lutte alors s'engagea entre la chambre et l'arrondissement de Louviers ; trois fois la chambre cassa l'élection ; M. Charles Lafitte fut réélu une quatrième fois, et désespérant de se faire admettre, après tous ces échecs successifs, il comprit alors la nécessité de déchirer l'engagement qu'il avait pris de construire l'embranchement promis. Il fut alors admis à la chambre où il a siégé sur les bancs du centre.

Il a voté l'indemnité Pritchard, et a repoussé la proposition sur les fonctionnaires et toutes celles présentées par l'opposition.

HÉBERT, fonctionnaire public, élu à PONT-AUDEMER.

Dès son entrée à la chambre, M. Hébert s'est rangé sous la bannière ministérielle ; il en a été récompensé ; après avoir été avocat général à la cour de cassation, M. Hébert est devenu, sous le 29 octobre, procureur général près la cour royale de Paris, et il a débuté dans l'exercice de ses nouvelles fonctions, en soutenant devant la cour des pairs l'accusation d'attentat dirigée contre Quénisset. C'est dans cette circonstance que M. Hébert a développé, avec toute l'ardeur dont il est capable, la déplorable doctrine de la complicité morale ; cette abominable théorie qui renouvelle les procès de tendance, qui

confond les innocents avec les coupables. Un généreux citoyen, Dupoty, a été victime de ces idées réactionnaires, et malgré l'évidence, s'est vu condamné à un emprisonnement de cinq années qu'il a subi et qui a été si préjudiciable à sa constitution, qu'il est encore malade aujourd'hui.

M. Hébert est un des orateurs du centre; et personne n'ignore qu'il vise au ministère de la justice. M. Hébert a voté l'indemnité Pritchard; il est de complicité dans la politique qui depuis six ans abaisse la France.

En 1842, le collège de Pont-Audemer comptait 688 électeurs; 568 prirent part au scrutin; au premier tour M. Hébert fut élu par 556 voix contre 228 données à M. Dupont (de l'Eure).

LEGENDRE, élu à BRIONNE.

M. Dupont (de l'Eure) après avoir opté pour Evreux, désigna aux électeurs de Brionne son ami, M. Legendre, ancien député. M. Legendre est venu s'asseoir à la chambre à côté de M. Dupont et a constamment voté avec lui. M. Legendre est un patriote éclairé, ennemi du monopole et des privilèges. Il avait déjà fait parti des législateurs nationaux; toujours il s'est montré le défenseur éclairé des intérêts du peuple et de la gloire de la France.

EURE-ET-LOIR.

4 DÉPUTÉS.

CHASLES, élu à CHARTRES.

M. Chasles, né en 1795, maire de Chartres, ancien notaire de Paris, a été nommé député de Chartres en 1851, et a toujours été ministériel. Dans la dernière législature, il a voté l'indemnité

Pritchard et s'est associé à la politique du 29 octobre, en repoussant toutes les propositions émanées de l'opposition. En 1842, le collège de Chartres comptait 4,459 électeurs inscrits; 821 prirent part au scrutin; M. Chasles a été élu au premier tour par 474 voix contre 544 données à M. Marescal.

RAIMBAULT, élu à CHATEAUDUN.

M. Raimbault, ancien notaire, est député de Chateaudun depuis 1835; il appartient au centre gauche, avec lequel il vote constamment. Il a voté contre l'indemnité Pritchard; pour la proposition relative aux fonctionnaires publics; pour la proposition relative aux annonces judiciaires.

En 1842, le collège de Chateaudun comptait 445 électeurs inscrits; 547 prirent part au scrutin; M. Raimbault fut élu au premier tour par 496 voix contre 55 données à M. Jallon, et 52 à M. d'Argent.

DESMOUSSEAUX DE GIVRÉ, élu à DREUX.

M. Desmousseaux de Givré, né en 1802, a été secrétaire d'ambassade et rédacteur au ministère des affaires étrangères. M. Desmousseaux jouit dans certains salons de la réputation d'un homme d'esprit. A la chambre, il est célèbre par sa surdité profonde. Quand il monte à la tribune, il a la prétention de répondre immédiatement aux interruptions; mais comme ses oreilles ne lui permettent pas de percevoir les objections qu'on lui fait, il répond à tort et à travers, et il donne à l'assemblée le spectacle assez divertissant d'un véritable jeu de propos interrompus. Un jour, entre autres, les centres eux-mêmes engageaient M. Desmousseaux à cesser une discussion pénible, et criaient à tue-tête : Assez !

l'ordre du jour ! le député de Dreux prenait ces interruptions de ses amis pour des applaudissements, et continuait avec plus d'énergie ; M. Bugeaud fut obligé d'emporter dans ses bras robustes son collègue, qui parlait toujours, bien qu'il fût déjà descendu de la tribune. M. Desmousseaux appartient au parti de la cour ; il a voté l'indemnité Pritchard, s'est associé à la politique du 29 octobre, et a repoussé toutes les propositions émanées de la gauche.

La réélection de M. Desmousseaux de Givré a été vivement combattue à Dreux par M. Boudet de Paris, président du tribunal civil.

Les populations de l'arrondissement de Dreux n'ont pas été satisfaites du résultat des votes sur les tracés des chemins de fer. Or, les partisans de M. Desmousseaux répandent le bruit qu'avec ou sans le concours des chambres, M. Desmousseaux est à lui seul assez puissant pour doter l'arrondissement d'un chemin de fer. Aussitôt le bruit court d'études à faire d'un tracé spécial, et, la préfecture aidant, on se flatte d'en imposer à la bonne foi des électeurs.

Il va sans dire que les élections faites, il ne sera question du tracé que pour admirer la plaisanterie.

En 1842, le collège de Dreux comptait 595 électeurs inscrits ; 517 prirent part au scrutin ; M. Desmousseaux fut élu au premier tour par 507 voix contre 208 données à M. Boudet de Paris.

Le général SUBERVIC, élu à NOGENT-LE-ROUOU.

Depuis longtemps le brave général Subervic représentait l'arrondissement de Lectoure (Gers). En 1859, M. de Salvandy fut élu à Lectoure et à Nogent-le-Rouou ; il opta pour Nogent. M. Subervic

revint à la chambre. En 1842, M. de Salvandy fut encore élu dans ces deux mêmes collèges; mais cette fois il fallait faire une place à M. Benjamin Delessert, qui venait d'être battu à Saumur par le général Oudinot. M. de Salvandy, cédant à de hautes influences, opta pour Lectoure, et M. Delessert se présenta à Nogent. Mais les électeurs patriotes de cet arrondissement se refusèrent à sanctionner cette espèce de marché ministériel; deux jours avant l'élection ils pensèrent à porter leurs suffrages sur l'honorable général Subervic, victime, comme eux, de l'arrangement. Cette pensée eut un plein succès, et M. Subervic, bien qu'étranger à l'arrondissement de Nogent, fut élu au premier tour de scrutin. Le choix, du reste, était excellent; M. Subervic appartient franchement et nettement à l'opposition; il a toujours voté avec elle; et, dans cette dernière législature, il a repoussé l'indemnité Pritchard, et s'est associé à toutes les mesures émanées de la gauche.

FINISTÈRE.

6 DÉPUTÉS.

LACROSSE, élu à BREST.

M. Lacrosse, né en 1794, colonel de la garde nationale de Brest, est fils de l'amiral Lacrosse, une des illustrations de la république et de l'empire. Un journal ministériel publia, il y a quelques années, des calomnies, dans le but de ternir la réputation de cet illustre marin; M. Lacrosse, indigné, provoqua le journaliste en duel, et reçut une balle dans la cuisse. M. Lacrosse est un des hommes les plus honorables et les plus honorés de la chambre, qui l'a nommé un de ses secrétaires. Il a provoqué plu-

sieurs votes qui témoignent de son sincère amour pour la France. C'est lui qui proposa, pour ainsi dire, malgré le ministère, une augmentation de 5 millions aux crédits maritimes; cette augmentation avait pour but de forcer le ministre de la marine de sortir de son apathie, et d'entreprendre enfin la réorganisation de notre matériel naval, qui allait chaque jour en diminuant. La gauche comprit la généreuse pensée de M. Lacrosse, et s'associa à ce vote patriotique. Cette augmentation a certainement été cause des crédits importants demandés dans la dernière session pour la marine; et, grâce à l'honorable initiative de M. Lacrosse, on peut espérer que la France reprendra un jour sur la mer l'empire et la prépondérance qui lui appartiennent.

En 1842, le collège de Brest comptait 406 électeurs inscrits; 506 ont pris part au scrutin; M. Lacrosse a été élu au premier tour par 504 voix.

EMMANUEL DE LAS-CASES, fonctionnaire public, élu à LANDERNEAU.

M. E. de Las-Cases, né en 1804, patriote ardent en 1850, est aujourd'hui un des plus fervents ministériels de la chambre. Il est porté depuis plusieurs années au secrétariat de la chambre par la majorité ministérielle. Il a voté pour l'indemnité Pritchard; contre la proposition sur les fonctionnaires; pour toutes les mesures proposées par le ministère.

En 1842, le collège de Landerneau comptait 260 électeurs inscrits; 200 prirent part au scrutin; M. de Las Cases a été élu au premier tour par 466 voix contre 25 données à M. Kervas-Doué.

GOURY, fonctionnaire public, élu à CHATEAULIN.

M. Goury, ingénieur divisionnaire des ponts et chaussées, a remplacé à la chambre M. Blacque-Belair, un des hommes les plus honorables de l'opposition patriote. M. Goury fait partie de la phalange ministérielle. Il a voté l'indemnité Pritchard, et s'est associé à la politique du 29 octobre, en votant toutes les mesures présentées par le cabinet, et en repoussant toutes les propositions émanées de l'opposition.

En 1842, le collège de Chateaulin comptait 185 électeurs inscrits; 154 prirent part au scrutin; M. Goury fut élu au premier tour par 407 voix contre 56 données à M. Avril.

DUDRESNAY, élu à MORLAIX.

Après la mort de M. le vice-amiral Lalande, M. Dudresnay fut élu député de Morlaix; il appartient à l'opposition légitimiste, et il a constamment voté avec M. Berryer. Il a repoussé l'indemnité Pritchard, et appuyé la proposition de M. de Rémusat sur les députés fonctionnaires.

DE CARNÉ, élu à QUIMPER.

M. de Carné, ancien secrétaire d'ambassade, ancien rédacteur du *Journal des Débats*, fut élu député de Quimper en 1857; il appuya vivement la politique de M. Molé, à laquelle il est resté fidèle. M. de Carné a pris plusieurs fois la parole dans la discussion des questions qui se rattachent à la politique étrangère et à l'instruction publique; dans la discussion annuelle des adresses, il a deux fois présenté des amendements auxquels s'est ralliée l'opposition. M. de Carné a voté contre l'indemnité Pritchard.

En 1842, le collège de Quimper comptait 547 électeurs inscrits; 290 prirent part au scrutin; M. de Carné a été élu au premier tour par 482 voix contre 61 données à M. Duchatellier, et 45 à M. Lebastard de Kerguiffinec.

Le marquis DE L'ANGLE, élu à QUIMPERLÉ.

M. le marquis de l'Angle a donné sa démission, et ne se représente pas.

GARD.

5 DÉPUTÉS.

BÉCHARD, élu à NIMES (*intra muros*).

M. Béchard était avocat au barreau de Nîmes, lorsqu'il fut élu député du premier collège de cette ville en 1837. Il vint à Paris et acheta une charge d'avocat à la cour de cassation. M. Béchard appartient à l'opposition légitimiste; on lui reproche cependant une certaine tendance à voter avec le ministère. Toutefois, il a repoussé l'indemnité Pritchard et a appuyé la proposition relative aux fonctionnaires publics.

En 1842, le premier collège de Nîmes comptait 855 électeurs; 724 prirent part au scrutin; M. Béchard fut élu au premier tour par 416 voix contre 272 données à M. Tur.

TEULON, fonctionnaire public, élu à NIMES (*extra muros*).

M. Teulon, né en 1795, conseiller à la cour royale de Nîmes, appartient à l'opposition patriote dont il est un des membres les plus honorés et les plus fermes. C'est un défenseur intelligent et dévoué

du progrès et de la liberté. M. Teulon a voté contre l'indemnité Pritchard ; il a appuyé toutes les propositions émanées de l'opposition et combattu toutes les mesures ministérielles.

En 1842, le deuxième collège de Nîmes comptait 675 électeurs inscrits ; 551 votèrent ; M. Teulon a été élu au premier tour par 557 voix contre 474 données à M. Labaume.

DELAFARELLE, élu à ALAIS.

M. Delafarelle, avocat, a remplacé en 1842 M. de Chapel, député d'Alais. M. Delafarelle vote habituellement avec le ministère ; il a voté pour l'indemnité Pritchard, contre la proposition relative aux annonces judiciaires ; mais il a voté pour la proposition Rémusat sur les fonctionnaires publics.

En 1842, le collège d'Alais comptait 445 électeurs inscrits ; 580 votèrent ; M. Delafarelle fut élu au premier tour par 200 voix contre 462 données au général Meynadier et 45 à M. Nougier.

LABEAUME, fonctionnaire public, élu à UZÈS.

Quand M. Teste père fut nommé pair de France, M. Teste fils, qui avait été élu, en 1842, député d'Apt, en remplacement de M. Mottet, crut voir un collège plus complaisant dans celui qui avait envoyé son père à la chambre ; il donna donc sa démission et vint solliciter les suffrages des électeurs d'Uzès. Mais ce marché dép'ut aux électeurs qui portèrent leurs voix sur M. Labeaume, avocat. M. Labeaume vint à la chambre, où il débuta par un discours, véritable boursouffure d'un mauvais avocat de province, qui ne fut pas favorablement accueilli. Depuis ce jour, par rancune d'amour-propre, peut-être,

M. Labeaume est devenu ministériel pur; il a été récemment nommé conseiller de cour royale. M. Labeaume a voté l'indemnité Pritchard et a repoussé toutes les mesures présentées par l'opposition.

CHABAUD-LATOURE, fonctionnaire public, élu au VIGAN.

M. Chabaud-Latour, né en 1805, officier d'ordonnance du prince royal, a été nommé député en 1857. Sa carrière parlementaire est venue en aide à sa carrière militaire; car simple lieutenant du génie en 1850, M. Chabaud-Latour est aujourd'hui lieutenant-colonel dans cette arme. Il appartient au parti de la cour; il a voté l'indemnité Pritchard et s'est associé à toutes les propositions ministérielles.

En 1842, le collège du Vigan comptait 519 électeurs inscrits; 209 votèrent; M. Chabaud-Latour fut élu par 498 voix.

HAUTE-GARONNE.

6 DÉPUTÉS.

JOLY, élu à TOULOUSE (1^{er} collège).

M. Joly, ancien procureur général, est un de ces citoyens éprouvés qui, depuis leur enfance, n'ont cessé de lutter pour la liberté. Casimir Périer, furieux de l'opposition que faisait M. Joly, le destitua des fonctions de procureur général à Montpellier, auxquelles l'avait élevé M. Dupont (de l'Eure). M. Joly est un homme de talent; il appartient à l'opposition radicale et a toujours voté avec MM. Arago et Ledru Rollin.

En 1842, le premier collège de Toulouse comptait 700 électeurs; 607 votèrent; M. Joly fut élu

au premier tour par 527 voix contre 274 données à M. Viguerie.

Le duc DE VALMY, élu à TOULOUSE (2^e collège).

M. le duc de Valmy a été nommé député du deuxième collège de Toulouse, après la mort de M. le duc de Fitz-James. M. de Valmy appartient bien franchement à l'opposition légitimiste. Une maladie grave a obligé M. de Valmy à rester depuis quelques années en Italie; il n'a pu prendre part aux dernières sessions de la chambre.

En 1842, le deuxième collège de Toulouse comptait 598 électeurs inscrits; 494 votèrent; M. le duc de Valmy fut élu au premier tour par 522 voix contre 468 données à M. d'Aldeguier.

DE L'ESPINASSE, élu à TOULOUSE (3^e collège).

M. de Lespinasse, lieutenant-colonel en disponibilité depuis 1850, appartient à l'opposition légitimiste. Comme M. Béchard, M. de Lespinasse a des tendances vers le ministère; cependant il a voté contre l'indemnité Pritchard.

En 1842, le troisième collège de Toulouse comptait 555 électeurs inscrits; 598 votèrent; M. de Lespinasse fut élu au premier tour par 256 voix contre 458 données à M. Barennes.

DE RÉMUSAT, ancien ministre, élu à MURET.

M. Charles de Rémusat, né en 1797, est le fils de l'ancien chambellan de Napoléon, le petit-fils de Lafayette et le neveu de Casimir Périer. Dans les premières années qui suivirent la révolution de juillet, M. de Rémusat appartient à l'école doctrinaire dont M. Guizot était le chef; mais après la

coalition, il s'en retira avec M. Duvergier de Hau-ranne, pour entrer dans le centre gauche ; c'est ainsi qu'il devint ministre de l'intérieur lors de la formation du 4^{er} mars ; il quitta son portefeuille le 29 octobre, et depuis cette époque, il a fait, avec ses anciens collègues, MM Thiers et Vivien, une vive opposition à M. Guizot et à sa politique. M. Rémusat a eu l'honneur de présenter la proposition relative à l'exclusion des fonctionnaires publics du sein de la chambre. Si cette proposition eût été adoptée, elle eût certainement donné plus de sincérité au gouvernement représentatif ; elle eût contribué à mettre un terme à la corruption politique. L'opposition tout entière se rallia à cette proposition qui fut rejetée par la majorité conservatrice. M. de Rémusat a voté contre l'indemnité Pritchard.

En 1842, le collège de Muret comptait 509 électeurs inscrits ; 507 votèrent ; M. de Rémusat fut élu au premier tour par 502 voix.

AMILHAU, fonctionnaire public, élu à SAINT-GAUDENS.

M. Amilhau, né en 1795, était républicain exagéré sous la restauration, il est aujourd'hui ministériel ; il est vrai que la première présidence de la cour royale de Pau a pu modifier ses convictions. Cependant M. Amilhau ne paraît pas encore satisfait d'occuper ce poste élevé et inamovible ; il y a trois ans, il sollicita vivement la première présidence de la cour royale de Toulouse, et le dépit de ne l'avoir pas emportée d'assaut faillit le jeter momentanément dans l'opposition contre le ministère Guizot. Une promesse formelle a sans doute apaisé cette irritation personnelle et peu politique ; car M. Amilhau n'en a pas moins voté l'indemnité Pritchard et re-

poussé toutes les propositions formulées par l'opposition.

En 1842, le collège de Saint-Gaudens comptait 450 électeurs inscrits; 572 votèrent; M. Amilhau fut élu au deuxième tour par 225 voix contre 117 données à M. Martin.

MARTIN, fonctionnaire public, élu à Auch.

M. Martin, président de chambre à la cour royale de Toulouse, a été nommé député de Villefranche, après le regrettable suicide de M. Saubat; il est venu s'asseoir sur les bancs ministériels et a voté pour l'indemnité Pritchard et toutes les propositions ministérielles.

GERS.

5 DÉPUTÉS.

BARADA, fonctionnaire public, élu à Auch.

M. Barada a, dès son entrée à la chambre, voté avec le ministère; en 1859, il s'attacha au parti Dufaure et Passy, et profita de cette opposition anodine pour se faire nommer conseiller maître à la cour des comptes.

Depuis lors, M. Barada, bien pourvu, est redevenu ce qu'il était avant, c'est-à-dire ministériel; il a voté pour l'indemnité Pritchard et s'est associé, autant qu'il l'a pu, à la politique de M. Guizot.

En 1842, le collège d'Auch comptait 452 électeurs inscrits; 595 ont voté; M. Barada a été élu au premier tour par 258 voix contre 151 données à M. David.

PERSIL, fonctionnaire public, élu à Condom.

Le collège de Condom est inféodé à la dynastie

des Persil. M. Persil père, en entrant à la chambre des pairs, céda ce collège à son fils aîné M. Eugène Persil, qu'une mort prématurée est venue enlever à l'âge de trente-quatre ans; M. Jules Persil, alors substitué du procureur du roi près le tribunal de la Seine, remplaça son frère aîné. M. Jules Persil est devenu depuis avocat général à la cour royale de Paris. Il siège silencieusement sur les bancs du centre, et vote constamment avec le ministère. Il a voté l'indemnité Pritchard.

En 1842, le collège de Condom comptait 612 électeurs inscrits; 516 ont voté. M. Persil a été élu au premier tour par 275 voix contre 254 données à M. David.

DE SALVANDY, ministre de l'instruction publique, élu à
LECTOURE.

M. de Salvandy, né en 1795, a servi sous les dernières années de l'empire; en 1814, il sortit d'un régiment de ligne pour entrer dans les mousquetaires rouges; quelques années après, il faisait partie de la rédaction du *Journal des Débats* et entra comme maître des requêtes au conseil d'État.

Nommé député par l'arrondissement d'Evreux, M. de Salvandy vota toujours avec le ministère; en 1856, il devint, sous la présidence de M. Molé, ministre de l'instruction publique, et remplit ces fonctions jusqu'à la chute du 15 avril. Depuis, M. de Salvandy fut nommé ambassadeur de France à Madrid, puis ambassadeur à Turin. Quand M. Villemain fut obligé de quitter le ministère de l'instruction publique, M. de Salvandy fut appelé à le remplacer, et depuis cette époque il s'est surtout fait remarquer par son esprit de changement, et la prodigalité avec

laquelle il distribue les croix de la Légion d'honneur. M. de Salvandy est un orateur boursoufflé, prétentieux, fatigant : on se rappelle l'épouvante qu'il causa à la chambre, lorsqu'après avoir parlé quatre heures sur le conseil royal de l'université, il annonça qu'il n'était qu'au milieu de son discours, et qu'il le continuerait le lendemain.

En 1842, le collège de Lectoure, pour lequel opta M. de Salvandy, comptait 458 électeurs inscrits ; 369 votèrent ; M. de Salvandy fut élu au premier tour par 205 voix contre 159 données à M. le général Subervie.

DE PANNAT, élu à LOMBEZ.

M. de Pannat, ancien préfet, est arrivé à la chambre comme membre de l'opposition de droite ; cependant il s'est modifié depuis, et vote assez habituellement avec le ministère. On dit qu'il ne sollicite plus les suffrages des électeurs pour laisser son siège au parlement à M. Léonce de Lavergne, employé supérieur du ministère des affaires étrangères, et vivement soutenu par M. Guizot, dont il partage toutes les opinions.

En 1842, le collège de Lombez comptait 514 électeurs inscrits ; 277 votèrent ; M. de Pannat fut élu au premier tour par 159 voix contre 155 données à ce même M. de Lavergne.

LACAVE-LAPLAGNE, ministre des finances, élu à MIRANDE.

M. Lacave Laplagne, après avoir été ministre des finances sous le 15 avril, était redevenu conseiller maître à la cour des comptes, lorsque la mort subite de M. Humann le fit rappeler à la direction du dé-

partement des finances. M. Lacave-Laplagne a profité de sa position pour placer avantageusement ses enfants : sa fille a apporté en dot une recette générale à son mari ; son fils, poursuivi pour dettes, vient d'être éloigné de Paris, avec une place qui grève le budget d'une dépense inutile de 45,000 fr. Maintenant que M. Lacave-Laplagne n'a plus personne à placer, le bruit court qu'il songe à quitter le ministère et à se bien caser lui-même.

En 1842, le collège de Mirande comptait 444 électeurs inscrits ; 264 ont voté ; M. Lacave-Laplagne a été nommé au premier tour de scrutin par 255 voix. Il n'avait pas de concurrent.

GIRONDE.

9 DÉPUTÉS.

WUSTENBERG, élu à BORDEAUX (1^{er} collège).

Quoiqu'il siége en plein centre, M. Wustemberg a parlé une fois en faveur de la liberté : il est vrai que c'était de la liberté commerciale. Pourquoi les idées libérales de M. Wustemberg s'arrêtent-elles là ? Il a voté contre toutes les réformes, il a repoussé la proposition relative aux fonctionnaires députés. Ne doit-on pas lui faire des loisirs pour qu'il ait le temps d'apprendre que toutes les libertés sont sœurs ; que la liberté commerciale est inséparable des libertés politiques ?

Lors du vote sur l'indemnité Pritchard, M. Wustemberg était absent de Paris. Il doit certainement à cette circonstance d'avoir sur la conscience un mauvais vote de moins ; car il ne refuse rien au cabinet en matière politique, et il lui a donné sa voix

contre la proposition relative aux députés fonctionnaires.

En 1842, le premier collège de Bordeaux comptait 884 électeurs inscrits; 504 prirent part au scrutin; M. Wustemberg obtint 455 voix, au premier tour, et son concurrent, M. de Cormenin, 49.

DUCOS, élu à BORDEAUX (2^e collège).

Orateur facile, original, élégant, M. Ducos se sert de son talent pour défendre l'honneur et les intérêts de la France. Ayant étudié à fond l'état financier du pays, il a empêché quelquefois la chambre d'imposer au trésor public des charges au-dessus de ses forces. C'est lui qui a présenté le fameux ordre du jour motivé, tendant à désapprouver le désaveu dont l'amiral Dupetit-Thouars avait été frappé. Un pareil acte est une recommandation plus que suffisante auprès de tous les électeurs qui ont le moindre souci de la dignité nationale. M. Ducos vote toujours avec l'opposition, lorsqu'il s'agit de l'amélioration de notre système de gouvernement ou de l'extension des droits politiques. Il a voté pour la proposition relative aux fonctionnaires députés.

Ainsi que M. Wustemberg, il n'était pas à Paris lors du vote sur l'indemnité Pritchard; mais celui qui avait voulu faire improuver le désaveu de Dupetit-Thouars aurait-il consenti à indemniser l'assassin de nos soldats?

En 1842, le deuxième collège de Bordeaux comptait 978 électeurs inscrits; 722 prirent part au scrutin; M. Ducos obtint 580 voix, au premier tour, et son concurrent, M. Lacave-Laplagne, 429.

BILLAUEL, élu à BORDEAUX (5^e collège).

On dit que M. Billaudel se retire. C'est pour l'op-

position une perte que les électeurs voudront, sans doute, dignement réparer.

M. Billaudel a voté contre l'indemnité Pritchard et pour la proposition sur les députés fonctionnaires. Que ces deux votes soient la règle de conduite de son successeur.

En 1842, le troisième collège de Bordeaux comptait 594 électeurs inscrits; 504 prirent part au scrutin; M. Billaudel obtint 172 voix, et MM. Dupuch, de Genoude et de Salvandy, obtinrent, le premier 51 voix, le second 50, le troisième 25.

ROUL, élu à BORDEAUX (4^e collège).

Autrefois, M. Roul prêtait au cabinet l'appui de sa parole; aujourd'hui il garde le silence le plus complet: c'est un progrès dont le cabinet ne doit pas être bien mécontent, car ses votes sont restés les mêmes. Toutes les propositions ministérielles ont d'avance son assentiment, et toutes celles de la minorité son improbation. Il a voté pour l'indemnité Pritchard, contre la proposition relative aux députés fonctionnaires.

En 1842, le collège de Bordeaux (*extra muros*) comptait 744 électeurs inscrits; 574 prirent part au scrutin; M. Roul obtint 290 voix, et MM. Bonneval et Lagarde obtinrent, le premier 488 voix, le second 88.

GALOS, élu à BAZAS.

Il a le mérite de n'avoir jamais trahi l'administration qui l'a attiré dans son camp, en qualité de directeur des colonies. Son zèle est infatigable quand il s'agit de voter pour le ministère. Il assiste régulièrement aux séances, et doit, par conséquent, faire défaut au département de la marine. Que les électeurs y songent. Ont-ils voulu envoyer à la chambre

un représentant du pays ou un représentant de l'administration? S'ils ont entendu nommer un homme qui ne fût pas exclusivement préoccupé des intérêts ministériels, qu'ils retirent leur mandat à M. Galos, car il ne le remplit pas, et néglige, en même temps, ses fonctions, si largement rétribuées.

Inutile de dire qu'il a voté pour Pritchard, et que, fonctionnaire, il a repoussé la proposition sur les députés fonctionnaires.

En 1842, le collège de Bazas comptait 556 électeurs inscrits; 505 prirent part au scrutin; M. Galos obtint 465 voix, et son concurrent, M. Serrière, 455.

Le marquis DE LAGRANGE, élu à BLAYE.

Ex-légitimiste, M. de Lagrange s'est montré jusqu'ici fidèle au nouveau drapeau sous lequel il s'est rangé. En possession des bonnes grâces de MM. les ministres, il les paye d'un juste retour. Comment un homme, jouissant de l'intimité des membres du cabinet, aurait-il hésité sur les questions ministérielles? Il a naturellement voté pour l'indemnité Pritchard et contre la proposition relative aux députés fonctionnaires.

En 1842, le collège de Blaye comptait 282 électeurs; 225 prirent part au scrutin; M. le marquis de Lagrange obtint 470 voix, et son concurrent, M. Merlet, 55.

DE LA SALLE, élu à LESPARRE.

Collège vacant par la mort de M. de Lasalle.

FEUILHADE-CHAUVIN, élu à LIBOURNE.

C'est lui qui, dans la discussion de la dernière adresse, a proposé un amendement ayant pour but de

rappeler le ministère à la sincère exécution des lois. Sa parole chaleureuse ne put convaincre la majorité, que les faits eux-mêmes trouvent incrédule; mais il a pour lui la consolation d'avoir fait une bonne action, dont les électeurs lui sauront gré. La loi sur le conseil d'Etat tendait à réduire le nombre des maîtres des requêtes; le garde des sceaux l'avait augmenté : c'était une violation flagrante de la loi; M. Feuilhade-Chauvin proposa de l'improver. Le parti conservateur répondit, avec le garde des sceaux, que la loi avait été sainement interprétée. Il est impossible que les électeurs s'associent à ce mépris pour le bon sens et pour le devoir le plus sacré du gouvernement. M. Feuilhade-Chauvin, qui a d'ailleurs voté contre Pritchard et pour la proposition sur les députés fonctionnaires, doit donc être réélu.

En 1842, le collège de Libourne comptait 877 électeurs; 755 prirent part au scrutin; M. Feuilhade-Chauvin obtint 415 voix, au second tour, et M. Martel, son concurrent, 555.

HERVÉ, élu à LA RÉOLE.

Le bruit a couru que M. Hervé était passé à l'opposition. Pourquoi sa conversion n'est-elle pas arrivée avant l'indemnité Pritchard, qu'il a votée? Pourquoi encore ne l'a-t-elle pas empêché de repousser la proposition sur les fonctionnaires?

En 1842, le collège de la Réole comptait 441 électeurs inscrits; 556 prirent part au scrutin; M. Hervé obtint 481 voix, au troisième tour, et M. Dusaulx 475.

HÉRAULT.**6 DÉPUTÉS.**

GRANIER, élu à MONTPELLIER (*intra muros*).

Tout ce qu'on peut dire de lui, c'est qu'il était absent de Paris au moment du vote de l'indemnité Pritchard, mais que, comme dédommagement, il a repoussé la proposition sur les députés fonctionnaires.

En 1842, le collège (*intra muros*) de Montpellier comptait 667 électeurs inscrits; 405 prirent part au scrutin; M. Granier obtint 586 voix.

Le baron DE LARCY, élu à MONTPELLIER (*extra muros*).

Membre de l'extrême droite, un des *flétris*. Il défend avec ardeur les intérêts de son département, et soutient avec énergie les principes du parti légitimiste. Il a voté contre l'indemnité Pritchard et pour la proposition relative aux fonctionnaires.

En 1842, le collège de Montpellier (*extra muros*) comptait 844 électeurs inscrits; 755 prirent part au scrutin; M. de Larcy obtint 440 voix, et son concurrent, M. Berard, 559.

DEBÈS, élu à BÉZIERS.

Inconnu à la chambre, où son nom n'est prononcé que lors de l'appel nominal. Peut-être est-il la gloire de son arrondissement; mais alors les électeurs de Béziers n'ont pas de prétention, car cette gloire est d'un éclat si terne, que vraiment on ne s'en doute pas dans la capitale. Si M. Debès n'était pas à Paris quand fut votée l'indemnité Pritchard, il s'est bien rattrapé, en votant contre la proposition sur les fonctionnaires.

En 1842, le collège de Béziers comptait 845 électeurs inscrits; 670 prirent part au scrutin; M. Debès obtint 574 voix, et son concurrent, M. Odilon Barrot, 292.

DE GRASSET, élu à PEZENAS.

Vote avec l'opposition; et sa voix ne lui a pas fait défaut dans les circonstances importantes. L'indemnité Pritchard a été repoussée par lui; la proposition sur les fonctionnaires a eu son appui.

En 1842, le collège de Pezenas comptait 754 électeurs inscrits; 555 prirent part au scrutin; M. de Grasset obtint, au deuxième tour, 509 voix, et son concurrent, M. Carion de Nisas, 221.

FLORET, élu à SAINT-PONS.

En 1842, il avait été élu par deux collèges. On ne l'a vu qu'une seule fois à la tribune: c'est le jour où son élection par le collège de Carpentras a été annulée. Admis par la chambre, comme député de Saint-Pons, il a combattu le ministère, sinon avec sa parole, au moins avec ses boules. Il est un de ceux qui ont refusé l'indemnité Pritchard, et voté la proposition relative aux députés fonctionnaires.

En 1842, le collège de Saint-Pons comptait 245 électeurs inscrits; 192 prirent part au scrutin; M. Floret obtint 105 voix, et ses concurrents, MM. Azaïs et Mahul, obtinrent, le premier 54 voix, le second 52.

VIGER, élu à LODÈVE.

Premier président, brille dans les commissions où l'envoient ses amis du parti conservateur, mais n'a pas le même bonheur à la tribune. La meilleure

partie de son éloquence est dans ses votes toujours favorables au cabinet. C'est dire assez que l'indemnité Pritchard a eu sa voix, et que la proposition sur les fonctionnaires a mérité de lui une boule de réprobation.

En 1842, le collège de Lodève comptait 491 électeurs inscrits; 596 prirent part au scrutin; M. Viger obtint 251 voix, et son concurrent M. Maistre 459.

ILLE-ET-VILAINE.

7 DÉPUTÉS.

JOLLIVET, élu à RENNES.

Tour à tour opposant et ministériel, dans quel parti peut-on le classer? Nous savons bien qu'il a refusé l'indemnité Pritchard, et voté pour la proposition sur les députés fonctionnaires; mais nous nous rappelons aussi que les premières fois qu'il arriva à la chambre, il fit au gouvernement une guerre acharnée, et que peu de temps après, passant tout à coup à l'ennemi, il combattit l'opposition avec la même violence. Comment qualifier une pareille conduite? D'ailleurs M. Jollivet est délégué des colonies, et apporte, dans l'accomplissement de son mandat, un zèle dont les emportements indisposent la chambre entière. Tout bien considéré, il ne faut pas s'y fier et nous l'aimons mieux voir parmi nos adversaires qu'avec nos amis.

En 1842, le collège de Rennes (*intra muros*) comprenait 576 électeurs inscrits; 419 prirent part au scrutin; M. Jollivet obtint, au troisième tour, 209 voix, et son concurrent, M. Gaillard de Kerbertin, 208.

Le baron DE BERTHOIS, élu à SAINT-MALO.

Aide de camp du roi, ne parle que dans les couloirs. Son vote est invariablement acquis au ministère; il s'est donc montré le partisan de Pritchard et l'adversaire de la proposition relative aux députés fonctionnaires.

En 1842, le collège de Saint-Malo comptait 514 électeurs inscrits; 561 prirent part au scrutin; M. de Berthois obtint, au quatrième tour, 240 voix, et M. Sully-Brunet, son concurrent, 404.

DE MONTHIERRY, élu à FOUGÈRES.

L'opposition de M. de Montbierry est silencieuse, mais ferme et constante. A une grande exactitude, il joint une attention sérieuse. C'est souvent un plus sûr moyen d'être utile au pays et à ses commettants, que de monter à la tribune. L'indemnité Pritchard a été refusée par M. de Montbierry, et la proposition sur les députés fonctionnaires a eu sa voix.

En 1842, le collège de Fougères comptait 566 électeurs inscrits; 255 prirent part au scrutin; M. de Montbierry obtint 495 voix, et ses concurrents, MM. de la Ville-Gonthier et Lemorivel, réunirent 56 suffrages.

DE LAPLESSE, élu à VITRÉ.

Siège à gauche et traite avec bonheur les questions de jurisprudence. Il a voté contre l'indemnité Pritchard, et pour la proposition relative aux députés fonctionnaires.

En 1842, le collège de Vitré comptait 275 électeurs inscrits; 459 prirent part au scrutin; M. de Laplesse obtint 456 voix.

[Le comte DE FERMON, élu à REDON.

S'éloigne quelquefois du ministère et s'unit plus rarement à l'opposition ; s'il n'est pas du nombre des Pritchardistes, il figure parmi les adversaires de la proposition sur les députés fonctionnaires.

En 1842, le collège de Redon comptait 455 électeurs inscrits ; 451 prirent part au scrutin ; M. de Fermon obtint 75 voix, et son concurrent, M. de Gibon de Beaumont, 48.

LEGRAVEREND, élu à RENNES.

Un des membres les plus consciencieux de l'opposition. Il a repoussé l'indemnité Pritchard, et voté pour la proposition relative aux députés fonctionnaires.

En 1842, le collège de Rennes (*extra muros*) comptait 287 électeurs inscrits ; 552 prirent part au scrutin ; M. Legraverend obtint 490 voix au premier tour, et son concurrent, M. Jollivet, 98.

Le marquis D'ANDIGNÉ DE LA CHASSE, élu à MONTFORT.

Soutient toutes les réformes utiles et proteste contre tous les actes de la politique ministérielle ; l'indemnité Pritchard a donc été condamnée par M. d'Andigné de la Chasse, et la proposition sur les députés fonctionnaires a trouvé en lui un partisan.

En 1842, le collège de Montfort comptait 202 électeurs inscrits ; 487 prirent part au scrutin ; M. d'Andigné de la Chasse obtint 99 voix, et M. Gaillard de Kerbertin, son concurrent, 87.

INDRE.

4 DÉPUTÉS.

MURET DE BORT, élu à CHATEAUROUX.

M. Muret de Bort a un gendre ingénieur, et, pour cette raison, il se croit appelé à traiter toutes les questions de travaux publics. Aussi personne n'est plus verbeux que lui à l'endroit des chemins fer, des canaux, des voies navigables et des chemins de petite et de grande communication. A voir l'horreur qu'il témoigne pour tout ce qui concerne l'élément liquide, on se figurerait que M. Muret de Bort est atteint d'hydrophobie. Nous ne savons si M. Muret de Bort compte aussi dans sa famille quelque financier érudit, mais ce que nous n'ignorons pas, c'est qu'il regarde également les questions de finances comme étant son lot propre. Ce n'est pas là un grand mal, et, malgré sa loquacité, on aurait tort de lui en vouloir, d'autant plus qu'il est l'auteur de la proposition de conversion votée en 1845. Toutefois il y a ici un reproche à lui adresser, celui de n'avoir eu pour but que de tirer le ministère d'un mauvais pas, et de suivre ainsi l'exemple donné par M. J. Lefebvre en 1842, au sujet du droit de visite. L'opinion publique avait fait de tels progrès, que la conversion, même proposée par l'opposition, eût été votée par la chambre. Le ministère devait donc se résigner; il courba la tête; mais en même temps il avisa au moyen d'affaiblir la gravité du coup qui le menaçait. M. Muret de Bort, un de ses amis les plus fidèles, devint son sauveur en s'appropriant une proposition qui appartenait à l'opposition. Le crime n'est pas impardonnable, il faut le dire; seulement, pourquoi

M. Muret de Bort pousse-t-il son culte pour la politique du cabinet jusqu'à s'agenouiller devant M. Pritchard, et jusqu'à repousser toutes les réformes politiques, y compris celle concernant les députés fonctionnaires ?

On dit que le gendre de M. Muret de Bort figure sur la liste des nouveaux candidats ministériels, nous espérons qu'il ne sera pas du nombre des élus ; et, comme il existe entre lui et son beau-père une communauté d'idées qui souffre de l'absence, nous engageons les électeurs de Châteauroux à ne plus séparer deux parents si bien faits pour s'entendre.

En 1842, le collège de Châteauroux comptait 517 électeurs inscrits ; 400 prirent part au scrutin ; M. Muret de Bort obtint 206 voix, et M. Charlemagne, son concurrent, 91.

HEURTAULT DU METZ, élu à ISSOUDUN.

Exact et attentif, M. Heurtault du Metz a constamment approuvé la conduite du cabinet au dedans et au dehors. Après avoir refusé d'indemniser Pritchard, il a voté la proposition sur les députés fonctionnaires.

En 1842, le collège d'Issoudun comptait 269 électeurs inscrits ; 189 prirent part au scrutin ; M. Heurtault du Metz obtint 149 voix, et son concurrent, M. Muret de Bort, 50.

DELAVAU, élu à LA CHÂTRE.

Ne s'est jamais séparé de l'opposition. Il a voté contre Pritchard. Lors de la discussion de la proposition sur les députés fonctionnaires, il était absent, et la minorité a compté ainsi une voix de moins.

En 1842, le collège de la Châtre comptait 290

électeurs inscrits; 267 prirent part au scrutin; M. Delavau obtint 445 voix, et son concurrent, M. Muret de Bort, 424.

LESCOT DE MILLANDRIE, élu AU BLANC.

En 1859, M. Lescot de la Millandrie flétrissait la politique du 15 avril; de 1842 à 1846, il a souvent protesté contre celle du 29 octobre, qui est l'aggravation de la première. C'est bien, mais ce n'est pas assez. Il ne suffit pas de vouloir que la France soit respectée au dehors; la force d'un pays dépend surtout de la pureté et de la grandeur de ses institutions; quand on s'oppose à l'abaissement d'une nation vis-à-vis de l'étranger, il ne faut pas combattre les réformes qui ont pour but d'améliorer son système de gouvernement; quand on a refusé l'indemnité Pritchard, il ne faut pas repousser la proposition sur les députés fonctionnaires.

En 1842, le collège du Blanc comptait 504 électeurs inscrits; 238 prirent part au scrutin; M. Lescot de la Millandrie obtint 470 voix, et ses concurrents, MM. Taupinard de Tillière et Boyers Nioche, réunirent 60 suffrages.

INDRE-ET-LOIRE.

4 DÉPUTÉS.

GOUIN, élu à TOURS (*intra muros*).

Ministre du commerce sous le premier mars. Nul doute que si l'existence de ce cabinet se fût prolongée, M. Guoin n'eût grandement développé nos relations commerciales. Ses connaissances financières si bien appréciées, ses propositions de réforme, comme député, en étaient un sûr garant. Avant d'arriver au pou-

voir, il avait été plusieurs fois rapporteur du budget, et n'avait pas peu contribué à répandre la lumière sur les questions les plus difficiles et les plus obscures. Le pays lui doit d'avoir proposé trois fois d'opérer la conversion des rentes au moyen d'un système simple et modéré. Trois fois il a échoué, mais il n'a été vaincu que par les manœuvres déloyales de ses adversaires contre lesquelles sa droiture l'a réduit à l'impuissance. Depuis la chute de l'administration du premier mars, il s'est montré fidèle à ses antécédents. Défenseur éclairé et chaleureux des véritables intérêts du pays, il est descendu, à plusieurs reprises, dans l'arène pour lutter contre les tendances funestes du pouvoir. Chaque année, il a de plus ou soutenu, d'une manière remarquable, la mesure de la conversion si impatiemment attendue de la France entière, ou réclaté, à ce sujet, des engagements pour l'avenir. Un jour, assurément, et ce jour n'est pas, nous l'espérons, très-éloigné, l'opération sera réalisée malgré les résistances qu'elle rencontre aujourd'hui, et M. Gouin pourra réclamer une large part de cette victoire du bon droit sur l'arbitraire, de l'intérêt général sur l'intérêt individuel.

Est-il besoin de dire qu'il a voté contre l'indemnité Pritchard et pour la proposition sur les députés fonctionnaires.

En 1842, le collège de Tours (*intra muros*) comptait 740 électeurs inscrits; 489 prirent part au scrutin; M. Gouin obtint 557 voix, et ses concurrents, MM. Giraudeau, Cormenin et Lamartine, obtinrent, le premier, 76 voix; le deuxième, 54; le troisième, 22.

CÉSAR BACOT, élu à TOURS (*extra muros*).

Vétéran de l'opposition, homme énergique dans

les circonstances graves où l'honneur de la France trouve toujours en lui un champion dévoué. A une autre époque, M. César Bacot est parvenu à obtenir du gouvernement la communication annuelle des documents statistiques propres à faire connaître notre situation commerciale en Algérie. Il a rendu ainsi au pays un service dont l'importance ne sera méconnue de personne. Son nom est sur la liste des adversaires de Pritchard et sur celle des députés qui ont voté la proposition concernant les députés fonctionnaires.

En 1842, le collège de Tours (*extra muros*) comptait 716 électeurs inscrits; 582 votèrent; M. César Bacot obtint 551 voix; M. de Richemont son concurrent, 219.

FERDINAND BARROT, élu à LOCHES.

Député nouveau, s'est déjà fait connaître à la chambre par d'excellents discours. Nous sommes dispensés de rappeler ses votes : son nom est inséparable de celui du chef de la gauche. Un mot sur le dernier acte de sa vie parlementaire, qui lui a mérité les applaudissements de toute la chambre. Attaqué sans motif par un homme qui a été avec raison surnommé la *Chercheuse d'esprit*, mais qu'on a oublié à tort de comparer à Diogène cherchant un homme, M. Ferdinand Barrot a repoussé l'agression avec un succès complet. Il s'agissait de la colonisation de l'Afrique, au développement de laquelle il a voulu se dévouer. Ses intentions avaient été interprétées d'une manière défavorable; il a rétabli la vérité et a su s'attirer l'assentiment général. Enfin, avant lui, on n'avait émis que des vues imparfaites sur le système à mettre en pratique; il a prouvé qu'il avait

étudié la question à fond et que ses études ne seraient pas infructueuses pour le pays. Un exposé clair et impartial de notre situation actuelle en Algérie, des idées neuves et justes : telle est la substance du discours qu'il a prononcé avec une remarquable facilité de parole, dans les derniers jours de la session de 1846, au sujet des crédits extraordinaires demandés par le gouvernement pour nos possessions d'Afrique. Que le collège de Loches renvoie M. Ferdinand Barrot à la chambre, il lui aura conservé un représentant capable d'indiquer à l'administration la véritable marche à suivre pour arriver à de bons résultats dans l'affaire la plus importante de ce temps-ci.

En 1842, le collège de Loches comptait 581 électeurs inscrits ; 270 prirent part au scrutin ; M. Ferdinand Barrot obtint 465 voix, et son concurrent, M. Audryane, 404.

CRÉMIEUX, élu à CHINON.

Avocat célèbre, il a bien vite conquis dans la chambre le rang qu'il occupe au palais. Le ministère a dans M. Crémieux un ennemi redoutable. Pas une de ses fautes qui ne soit relevée par lui ; pas une de ses faiblesses vis-à-vis de l'étranger qui n'ait provoqué de la part du député de Chinon une éloquente protestation. M. Crémieux ne se contente pas de discuter les questions politiques, il discute aussi, il discute surtout les lois qu'il connaît si bien, et en surveille constamment l'exécution. C'est lui qui a demandé, dans le projet de loi sur la chasse, revenant de la chambre des pairs, la suppression de l'article 50 qui exempte les propriétés de la couronne

de l'application des dispositions rigoureuses de ce projet, article retranché une première fois par la chambre des députés et rétabli par l'autre chambre.

C'est aussi M. Crémieux qui a présenté la proposition ayant pour but l'adjonction des capacités; et certes, si elle n'a pas abouti, c'est parce que la raison et le talent n'exercent plus aucune influence sur une majorité qu'unit au ministère le lien honteux de l'indemnité Pritchard. La carrière parlementaire de M. Crémieux a été une des plus et des mieux remplies. Il reviendra certainement à la chambre pour y reprendre la noble tâche qu'il s'est imposée de poursuivre tous les abus. Les électeurs de Chinon ne peuvent supposer qu'il ait voté pour Pritchard et contre la proposition sur les fonctionnaires.

En 1842, le collège de Chiron comptait 645 électeurs inscrits; 479 prirent part au scrutin; M. Crémieux obtint 255 voix, et son concurrent, M. Piscatory, 219.

ISÈRE.

7 DÉPUTÉS.

ALPHONSE PÉRIER, élu à GRENOBLE (1^{er} collège).

M. Alphonse Périer a combattu la politique de M. Molé et il approuve celle de M. Guizot. Quelle différence y a-t-il donc entre les deux? Celle-là était rampante et corruptrice; celle-ci est plus rampante et plus corruptrice. Est-ce un mérite aux yeux de M. Alphonse Périer et des électeurs de Grenoble?

Le frère de Casimir Périer s'est rangé parmi les partisans de Pritchard et les adversaires de la proposition relative aux députés fonctionnaires.

En 1842, le premier collège de Grenoble comptait 465 électeurs inscrits: 552 prirent part au scrutin,

M. Alphonse Périer obtint 254 voix et son concurrent, M. Dupont de l' Eure, 88.

FÉLIX RÉAL, élu à GRENOBLE (2^e collège).

Conseiller d'Etat, dont le passé est bien connu. Par des évolutions adroitement calculées, M. Félix Réal, ayant su s'attirer les bonnes grâces de tous les partis, est parvenu, il y a longtemps, à se faire nommer chevalier de la Légion d'honneur, puis avocat général et enfin à obtenir le poste qu'il occupe aujourd'hui. On disait alors de lui que c'était un homme mo léré, aimant, mais pas trop, la liberté ; aimant, mais pas trop, le progrès ; aimant, mais pas trop, la gloire de la France. Depuis, il a voté contre la liberté, le progrès, la gloire de la France. Est-ce là l'expression des sentiments des électeurs du deuxième collège de Grenoble ?

En 1842, le deuxième collège de Grenoble comptait 600 électeurs inscrits ; 555 votèrent ; M. Félix Réal obtint 272 voix, et ses concurrents, MM. Bailly, Périer (Adolphe), Gaillard et Dubois aîné, obtinrent, le premier, 89 voix ; le deuxième, 77 ; le troisième, 51 ; et le quatrième, 59.

COUTURIER, élu à VIENNE (*intra muros*).

N'a pas indemnisé Pritchard ; mais il est l'ennemi des réformes qui déplaisent au ministère, et l'a prouvé en votant contre la proposition relative aux députés fonctionnaires.

En 1842, le collège de Vienne comptait 551 électeurs inscrits ; 275 votèrent ; M. Couturier obtint 467 voix, et M. Frère-Jean, 425.

BERT, élu à VIENNE (*extra muros*).

Procureur du roi, siége derrière le banc de M. Du-

châtel, dont il a l'oreille ; fait des rapports de pétitions qu'on n'écoute pas ; et ne se lasse jamais ni d'applaudir les discours de ces messieurs, ni de voter en faveur de leurs actes ou pour leurs projets. Son nom est sur la liste des prichardistes, ainsi que sur celle des adversaires de la proposition concernant les députés fonctionnaires.

En 1842, le collège de Vienne (*ext. mur.*) comptait 412 électeurs inscrits ; 542 votèrent au scrutin ; M. Bert obtint 176 voix, et MM. de Terre-Basse et Teste-Lebeau obtinrent, le premier, 95 voix, et le deuxième, 61.

MARTIN, élu à SAINT-MARCELLIN.

Que dire de M. Martin ? Jamais on ne l'a vu à la tribune, et après avoir voté pour Pritchard, il a voté pour la proposition sur les députés fonctionnaires. Quand on est sujet à de pareilles contradictions, on devrait prendre la peine de les motiver.

En 1842, le collège de Saint Marcellin comptait 558 électeurs inscrits ; 544 votèrent ; M. Martin réunissait 205 suffrages, et son concurrent, M. de Bérenger, 405.

MARION, élu à LA TOUR-DU-PIN.

Conseiller de cour royale, député indépendant, a voté contre Pritchard et pour la proposition sur les députés fonctionnaires.

En 1842, le collège de la Tour-du-Pin comptait 585 électeurs inscrits ; 547 votèrent ; M. Marion obtint 240 voix, et son concurrent, M. Prunel, 455.

SAPEY, élu à VOIRON.

Maître des comptes, un des doyens d'âge de la

chambre, qu'il a plusieurs fois présidée en cette qualité. C'est un homme sage, expérimenté. Il siège au centre gauche et a refusé l'indemnité Pritchard. Lors du vote sur la proposition relative aux députés fonctionnaires, il n'était pas à la chambre.

En 1842, le collège de Voiron comptait 557 électeurs inscrits; 292 votèrent; M. Sapey obtint 209 voix, et M. Plancher, son concurrent, 77.

JURA.

4 DÉPUTÉS.

Le vicomte DE PARCEY, élu à DOLE.

Où siège-t-il? Ses votes en faveur de Pritchard et contre la proposition sur les députés fonctionnaires disent assez qu'il est ministériel pur; mais, en vérité, il serait impossible de désigner la place qu'il occupe à la chambre, car on ne l'a jamais vu que gravir les degrés de la tribune pour déposer, dans l'urne du scrutin, une boule en faveur du cabinet.

En 1842, le collège de Dôle comptait 556 électeurs inscrits; 272 votèrent; M. le vicomte de Parcey obtint 187 voix, et son concurrent, M. de Vaulchier, 69.

CORDIER, élu à LONS-LE-SAULNIER.

Siège à l'extrême gauche, auprès de M. le général Thiars. Il a sur les travaux publics des idées toujours larges et parfois très-justes qu'il développe avec une persévérance digne d'éloges. La politique ministérielle trouve en lui un adversaire impitoyable. Il a refusé l'indemnité Pritchard et voté pour la proposition relative aux députés fonctionnaires.

En 1842, le collège de Lons-le-Saulnier comptait

480 électeurs inscrits ; 595 votèrent ; M. Cordier obtint 276 voix, et ses concurrents, MM. de Toisy et Gréa, obtinrent, le premier, 95 voix ; le deuxième, 17.

POUILLET, élu à POLIGNY.

Professeur, membre du conseil royal de l'instruction publique. Comment un homme aussi éclairé est-il le partisan aveugle d'un ministère sans dignité ? Ne devrait-il pas plutôt consacrer ses talents au pays ? M. Pouillet était absent de la séance où Pritchard a obtenu son indemnité ; s'il y avait assisté, comment se serait-il prononcé ? Ses votes précédents, toujours favorables au cabinet, ne permettent guère de supposer qu'il n'eût pas donné sa voix au provocateur du massacre de nos soldats. Il a repoussé la proposition sur les députés fonctionnaires.

En 1842, le collège de Polignoy comptait 552 électeurs inscrits ; 278 votèrent ; M. Pouillet obtint 459 voix, et son concurrent, M. de Froissard, 419.

DALLOZ, élu à SAINT-CLAUDE.

Jurisconsulte distingué, mais député plus que médiocre. Le ministère demande, il accorde ; le ministère parle, il approuve ; le ministère agit, il bat des mains.

Aux yeux de M. Dal'oz, le pays, c'est le cabinet. Il ne connaît pas d'autres besoins que ceux de l'administration, pas d'autres vœux que les siens. Pour Pritchard, pour la proposition sur les députés fonctionnaires comme pour tout, si l'on veut voir son nom, il faut prendre la liste du parti ministériel.

En 1842, le collège de Saint-Claude comptait 446 électeurs inscrits ; 424 votèrent ; M. Dalloz obtint 414.

LANDES.**3 DÉPUTÉS.**

LAURENCE, élu à MONT-DE-MARSAN.

La vie parlementaire de M. Laurence est bien connue. A son arrivée à la chambre, il prit part aux recherches de M. Lherbette contre la liste civile, signa le compte rendu et attaqua violemment la loi contre les associations. C'était là, à coup sûr, un début propre à satisfaire les électeurs les plus exigeants ; mais ne voilà-t-il pas que M. Laurence est nommé membre de la commission d'Afrique et que sa manière de voir les choses se modifie. Peu après, il est appelé aux fonctions de procureur général en Algérie, et son opposition va toujours s'adoucissant. Enfin on lui confie la direction des affaires d'Afrique au département de la guerre, et, cette fois, la révolution se complète ; il combattait l'administration, il en devient le défenseur. Aujourd'hui, si M. Laurence n'est plus à la tête des affaires de l'Algérie, il n'a fait que changer de direction : il est directeur général des contributions directes, et son ministérialisme s'est encore accru. Les électeurs qui aiment la désertion auront raison de porter leurs voix sur M. Laurence : ils ne sauraient rencontrer un homme qui réponde mieux à leur goût. Il va sans dire que M. Laurence a voté pour Pritchard et contre la proposition sur les députés fonctionnaires.

En 1842, le collège de Mont-de-Marsan comptait 576 électeurs inscrits ; 506 votèrent ; M. Laurence obtint 217 et ses concurrents, MM. Breltes et Dufigac, obtinrent, le premier 49, le deuxième 29.

Le comte D'ETCHEGOYEN, élu à DAX.

Est possédé de la monomanie du ministérialisme, par conséquent a voté pour Pritchard et contre la proposition sur les députés fonctionnaires.

En 1842, le collège de Dax se composait de 495 électeurs inscrits; 274 prirent part au scrutin; M. d'Etchegoyen obtint 242 voix.

LARNAC, secrétaire des commandements de M. le duc de Nemours, élu à SAINT-SEVER.

A remplacé M. le général Durieu, nommé pair de France à la suite du vote Pritchard. Son prédécesseur avait donné sur les champs de bataille des preuves de son dévouement à la patrie, on pouvait lui passer bien des erreurs, bien des faiblesses; mais, lui, qu'a-t-il fait? Il est sorti de l'antichambre d'un prince pour s'abattre sur un collège électoral, répandant à droite et à gauche des faveurs et des promesses. Dans quel but a-t-il brigué la députation? Est-ce pour soutenir des réformes utiles? Non: il a repoussé la proposition sur les députés fonctionnaires. Dans quel but donc? Peut-être une des déclarations de son concurrent nous l'indiquera-t-elle; M. Duperrier, qui se portait contre M. Larnac, déclara que la liste civile lui paraissait suffisante; qu'il repousserait toute espèce de dotations princières; et M. Larnac n'a pas relevé le gant.

LOIR-ET-CHER.

3 DÉPUTÉS.

DEBELLEYME fils, juge, élu à BLOIS.

A remplacé M. le baron Dogueron, nommé pair de France après la session de 1845. Il s'était

engagé par écrit à voter avec l'opposition et il a tenu parole. Son nom est inscrit sur la liste de ceux qui ont voté pour la proposition relative aux députés fonctionnaires.

DURAND, élu à ROMORANTIN.

Siège à gauche. Quelquefois il a rappelé d'une manière véhémement les ministres à leurs devoirs. C'est un esprit droit, une âme ardente. Son vote est acquis à toutes les mesures qui intéressent le pays. Il a repoussé l'indemnité Pritchard et adopté la proposition sur les députés fonctionnaires.

En 1842, le collège de Romorantin comptait 259 électeurs inscrits; 499 votèrent; M. Durand obtint 425 voix, et son concurrent, M. Pommeret, 74.

BERGEVIN, élu à VENDOME.

A été élu en remplacement de M. Raguët-Lépine, nommé pair de France à la suite du vote Pritchard. M. Raguët-Lépine ne refusait rien au ministère; M. Bergevin lui accorde tout: il n'y a donc qu'un nom de changé.

LOIRE.

5 DÉPUTÉS.

LANYER, conseiller d'État, élu à SAINT-ÉTIENNE.

Est entré à la chambre, il y a déjà longtemps, sous le patronage de Casimir Périer. Un jour, les électeurs de Saint-Etienne se figurèrent qu'en le nommant ils avaient envoyé à Paris un ami de M. Thiers; mais quelle ne fut pas leur surprise, quand ils le virent revenir ami de M. Molé. Cependant ils ne lui gardèrent pas rancune, et de maître

des requêtes, M. Lanyer fut nommé conseiller d'État. Ce précédent écarté, disons que M. Lanyer siège aujourd'hui en plein centre. Toutefois il a, par hasard, de bonnes inspirations et des velléités d'indépendance. Ainsi, il a voté contre l'indemnité Pritchard. Il a fait une proposition ayant pour but d'interdire aux députés de s'intéresser dans les marchés passés avec l'État. La question de l'association houillère de la Loire a été portée par lui à la tribune.

C'est, grâce à ses efforts, que le trésor public n'a pas été grevé d'une charge de plus de 50 millions pour l'établissement du chemin de fer de Saint-Dizier à Gray. Encore un pas, et M. Lanyer rentrerait complètement dans les eaux où il devait d'abord naviguer. Ce pas, il ne l'a pas fait : il a repoussé la proposition relative aux députés fonctionnaires.

En 1842, le collège de Saint-Étienne comptait 554 électeurs inscrits ; 489 votèrent ; M. Lanyer obtint 264 voix, son concurrent M. Rayel, 209.

DUROSIER, élu à FEURS.

Exact et silencieux, dont les intentions sont pures, et les convictions profondes. Il a voté contre Pritchard et pour la proposition sur les députés fonctionnaires.

En 1842, le collège de Feurs comptait 522 électeurs inscrits ; 470 votèrent ; M. Durosier obtint 464 voix.

GAULTIER, élu à SAINT-CHAMOND.

Son absence de Paris a privé d'une voix la protestation contre l'indemnité Pritchard. Il a voté pour la proposition sur les députés fonctionnaires.

En 1842, le collège de Saint-Chamond comptait 345 électeurs inscrits ; 448 votèrent ; M. Gaultier obtint 247 voix, et son concurrent M. Ardaillon, 195.

LACHÈZE, président de tribunal, élu à MONTBRISON.

A qui son père a légué en mourant un culte inaltérable, pour cette belle institution qui a nom ministère. Fils dévoué et respectueux, il a été en conséquence mauvais député, ne discutant rien, mais votant tout ce que le gouvernement réclamait. Il n'assistait pas à la séance où l'on indemnisa Pritchard, mais la proposition sur les fonctionnaires le compte au nombre de ses exécuteurs.

En 1842, le collège de Montbrison comptait 587 électeurs inscrits ; 509 votèrent ; M. Lachèze obtint 475 voix, et son concurrent M. Dastier, 454.

BAUDE, conseiller d'État, élu à ROANNE.

A eu un passé orageux, mêlé de variations de la même nature que celles qui entachent l'existence parlementaire de plusieurs de ses collègues. Son éloquence s'est réfugiée dans les bureaux depuis certain jour, déjà éloigné, où elle a produit un si singulier effet à la tribune. Il se venge du silence qu'il garde dans la chambre sur les commissions de travaux publics, dont quelques-unes l'ont choisi pour leur rapporteur, sans doute pour faire goûter à tous le plaisir qu'il leur avait procuré. M. Baude, qui a combattu la politique de Casimir Périer, vote invariablement pour le ministère du 29 octobre. Il a indemnisé Pritchard et repoussé la proposition sur les députés fonctionnaires.

En 1842, le collège de Roanne comptait 432 élec-

teurs inscrits; 495 seulement votèrent; M. Baudé obtint 465 voix, et son concurrent M. Alcock, 49.

HAUTE-LOIRE.

3 DÉPUTÉS.

RICHON DES BRUS, conseiller de préfecture, élu au PUY.

Est venu à la chambre avec des espérances, qui ne se sont pas réalisées. Aucune de ses excursions dans le champ de la discussion n'a réussi; mais ses votes ont été mieux appréciés que ses discours; il a obtenu les bonnes grâces du ministère, à qui il ne sait rien refuser, pas même une boule pour Pritchard ni une contre la proposition sur les fonctionnaires.

En 1842, le collège du Puy comptait 574 électeurs inscrits; 550 votèrent; M. Richon des Brus obtint 287 voix, et son concurrent M. Calemar-Lafayette, 241.

MALLYE, juge de paix, élu à BRIOUDE.

Fait une guerre incessante au cabinet; s'il ne parle pas, il vote pour toutes les réformes et contre tous les noms proposés par l'administration; il va sans dire qu'il a repoussé l'indemnité Pritchard et donné sa voix à la proposition sur les députés fonctionnaires.

En 1842, le collège de Brioude comptait 541 électeurs inscrits; 515 votèrent; M. Mallye obtint 474 voix, et son concurrent M. Lamotte, 459.

Le marquis DE LAFRESSANGE, élu à YSSENCEAUX.

Dans la conversation, M. de Lafressange se montre opposant avec les membres de la gauche, ministériel avec les membres du centre et légitimiste avec les membres de la droite; mais il est un moment où l'on le retrouve vraiment lui-même, c'est le scru-

tin; la plus d'hésitation; sa boule appartient au cabinet pour Pritchard et contre la réforme relative aux députés fonctionnaires, ainsi que pour les projets les plus détestables et contre les propositions les meilleures.

En 1842, le collège d'Yssengeaux comptait 564 électeurs inscrits; 551 votèrent; M. de Lafessange obtint 201, et ses concurrents MM. Dumolin et Cuocq obtinrent, le premier 61, le second 50.

LOIRE-INFÉRIEURE.

7 DÉPUTÉS.

DUBOIS, membre du conseil royal de l'instruction publique, élu à NANTES (1^{er} collège).

Est un des plus zélés défenseurs des libertés publiques. Dans l'occasion, on retrouve en lui les élans généreux du patriote sincère de la restauration. Il a voté contre Pritchard et pour la proposition sur les députés fonctionnaires.

En 1842, le collège de Nantes comptait 420 électeurs inscrits; 559 votèrent; M. Dubois obtint 220 voix, et son concurrent M. Halgan, 406.

BIGNON, élu à NANTES (2^e collège).

Depuis plusieurs années, rapporteur du budget, il n'est l'adversaire du cabinet que dans les questions de finances; hors de là M. Bignon ne sait qu'approuver. Ses votes pour Pritchard et contre la proposition sur les députés fonctionnaires disent assez tout son amour pour la politique ministérielle. M. Bignon vient d'être nommé maître des comptes.

En 1842, le deuxième collège de Nantes comptait 559 électeurs inscrits; 571 votèrent; M. Bignon obtint 501 voix, et son concurrent M. J. Lafûte, 65.

LANJUINAIS, élu à PONT-ROUSSEAU.

ENNEMI des tendances réactionnaires, partisan du progrès, M. Lanjuinais remplit son mandat de la manière la plus consciencieuse. Il s'est consacré spécialement à l'étude des questions maritimes sur lesquelles la chambre aime à l'entendre. Son œil investigateur a découvert la plupart des vices cachés de l'administration de la marine, et ses efforts de tous les jours tendent à les faire disparaître. Dans ces derniers temps, c'est lui qui a porté à la tribune les détails du vol Bénier, ce comptable infidèle, pour la mémoire duquel l'administration de la guerre poursuit la condescendance jusqu'à tâcher de dissimuler le crime. M. Lanjuinais a réclamé une enquête sévère, et la chambre, cédant à l'entraînement de la parole d'un honnête homme indigné, s'est associée à sa réclamation en ajoutant au budget, sur sa demande, une disposition qui oblige le ministre de la guerre à rendre, en 1847, un compte spécial des mesures administratives et judiciaires qu'il aura prises ou provoquées. M. Lanjuinais a voté contre Pritchard et pour la proposition sur les députés fonctionnaires.

En 1842, le collège de Pont-Rousseau comptait 529 électeurs inscrits; 444 votèrent; M. Lanjuinais obtint 241 et M. de Lancastel, son concurrent, 195.

BILLAULT, élu à ANCENIS.

Le commerce français n'a pas de plus ferme appui à la chambre que M. Billault; l'honneur national n'y compte pas de plus infatigable champion. Orateur clair, habile, incisif, éloquent, on le trouve partout où la dignité de la France est compromise, revendiquant nos droits et flétrissant la lâcheté du ministère.

Toujours sur la brèche, c'est lui qui porte les premiers coups. En 1842, il a contraint le cabinet de déchirer une convention signée par lui, le fameux traité qui tendait à aggraver le droit de visite. De 1845 à 1846, M. Billault n'a pas failli une seule fois à ces nobles missions de sauvegarder les restes de notre grandeur. Au sujet du désaveu de Dupetit-Thouars et de l'affaire Pritchard, les discours qu'il a prononcés, brillants de forme, admirables de clarté, étincelants de verve, sont par-dessus tout empreints au plus haut point du sentiment patriotique. Ils restèrent comme l'expression véritable de l'indignation du pays. Lors des dernières élections, voulant reconnaître le service éminent qu'il avait rendu à notre commerce et à notre marine par ses protestations énergiques contre toute extension des traités de 1851 et de 1855, les électeurs du troisième collège de Paris avaient choisi M. Billault pour leur représentant. Elu en même temps par le collège d'Ancenis, M. Billault opta pour ce dernier. Son nom peut-il se trouver autre part que sur la liste des adversaires de Pritchard et sur celle des partisans de la proposition relative aux députés fonctionnaires.

En 1842, le collège d'Ancenis comptait 446 électeurs inscrits; 415 votèrent; M. Billault obtint 405 voix.

DE LAHAYE-JOUSSELIN, administrateur des biens de M. le duc d'Aumale, élu à CHATEAUBRIAND.

Ne songe jamais, qu'en sa qualité de député, il est aussi chargé des affaires du pays. Il a indemnisé Pritchard et repoussé la proposition sur les fonctionnaires.

En 1842, le collège de Chateaubriand comptait

464 électeurs inscrits ; 442 voèrent ; M. de Lahaye-Jousselin réunit 86 suffrages, et son concurrent, M. de Pilorgerie, 56.

L'amiral LERAY, élu à PAIMBŒUF.

Un frère d'armes de Dupetit-Thouars, qui a voté pour Pritchard !

En 1842, le collège de Paimbœuf comptait 465 électeurs inscrits ; 422 voèrent ; M. l'amiral Leray obtint 72 voix, et son concurrent, M. Maës, 48.

TERNAUX-COMPANS, élu à SAVENAY.

Esprit original et vif qui ne se met au service que de l'équité. Il a repoussé l'indemnité Pritchard et voté pour la proposition sur les fonctionnaires.

LOIRET.

5 DÉPUTÉS.

DE LOYNES, élu à PITHIVIERS.

M. Lejeune, député de Pithiviers, avait été élu comme candidat de la gauche ; désertant son drapeau, il avait constamment voté avec le ministère. Les électeurs, pour punir cette désertion, lui opposèrent en 1859 un concurrent et offrirent la candidature à M. de Loynes, sous-préfet de Pithiviers ; M. de Loynes, ainsi porté par les électeurs de l'opposition fut élu ; mais son élection fut cassée par la chambre, parce que les six mois exigés par la loi entre la cessation de ses fonctions administratives et sa nomination n'étaient pas écoulés ; il fut ré-élu et admis à la chambre. M. de Loynes est un des membres les plus ministériels de la chambre ; il vote selon le mot d'ordre de M. le ministre de l'intérieur. M. de Loynes a voté contre l'indemnité Pritchard ; il a repoussé la propo-

sition relative aux fonctionnaires publics; il a rejeté la proposition sur les annonces judiciaires; il a approuvé la violation de la loi sur le conseil d'Etat con mise par M. le garde des sceaux, il a voté contre la proposition faite par M. Odilon Barrot dans le but de mettre un frein à la corruption politique.

En 1842, le collège de Pithiviers comptait 547 électeurs inscrits, 466 ont voté; M. de Loynes au premier tour a réuni 544 voix contre 99 données à M. Lejeune.

ABBATUCCI, fonctionnaire public, élu à ORLÉANS (*intra muros*).

M. Abbattucci, président de chambre à la cour royale d'Orléans, a été élu en 1859, à Orléans, en remplacement d'un ministériel, M. Crignon de Montigny. Cette élection a soulevé une grave question. Au moment de l'élection, M. Abbattucci ne payait que 450 francs d'impôts. Il soutint néanmoins qu'il était éligible; il s'appuyait sur la loi qui porte que, dans les départements où il n'y a pas un certain nombre d'éligibles payant 500 fr. d'impôts, la liste sera complétée par les plus forts imposés; or les 450 fr. d'impôts payés par M. Abbattucci pesaient sur des propriétés qu'il possédait en Corse; son nom figurait sur la liste des éligibles de la Corse, par suite de la loi que nous venons de citer: il était donc éligible en Corse, et par extension il pouvait être nommé par tout autre collège. Ce raisonnement obtint un plein succès, et M. Abbattucci fut admis. Depuis cette époque, M. Abbattucci siège sur les bancs de l'opposition de gauche, dont il est un des membres les plus considérés et les plus fermes. Il s'est associé à tous les efforts qu'a faits l'opposition pour renverser la politique

antinationale de M. Guizot; malheureusement M. Abbattucci, malgré sa profonde érudition et son mérite incontestable, n'ose pas aborder la tribune, où il obtiendrait de grands succès sans la timidité qu'il ne peut vaincre; mais dans les bureaux il rend de grands services à la cause qu'il défend, et il vote toujours selon sa conscience. Il a repoussé l'indemnité Pritchard; il a voté avec M. Barrot contre la corruption; avec M. Vivien, contre le système injuste des annonces judiciaires; avec M. de Rémusat pour la réforme parlementaire.

En 1842, le premier collège d'Orléans comptait 4,031 électeurs; 752 ont voté; M. Abbattucci a été élu au troisième tour par 465 voix contre 284 données à M. Légier.

SÉVIN-MAREAU, élu à Orléans (*extra muros*).

M. Sévin-Mareau, né en 1785, ancien maire d'Orléans, après avoir voté, dans les premiers temps qui suivirent la révolution de juillet, avec l'opposition modérée, est devenu ministériel depuis 1834, et a suivi la bannière de tous les ministères. Il a approuvé l'indemnité Pritchard, et repoussé les propositions relatives aux fonctionnaires publics, à la corruption politique, aux annonces judiciaires, etc.

M. Sévin-Mareau va trouver à Orléans un rude adversaire; M. Danicourt, patriote éprouvé, rédacteur en chef du *Journal du Loiret*, se présente avec les plus grandes chances de succès contre le député ministériel.

En 1842, le collège d'Orléans comptait 589 électeurs inscrits; 442 votèrent; M. Sévin-Mareau réunissait 259 voix contre 205 données à M. Danicourt.

Le baron ROGER, élu à GIEN.

M. le baron Roger, né en 1787, a été gouverneur du Sénégal; il a souvent pris la parole à la chambre, dans les questions qui se rattachent au code pénal. On se rappelle la généreuse indignation avec laquelle il fit rejeter la proposition d'établir un lieu de déportation, et la peinture animée et affreuse qu'il fit du lieu que le gouvernement avait choisi. M. Roger, en vertu de son initiative, a reproduit à plusieurs reprises une proposition sur la liberté individuelle, qui fut enfin prise en considération, et qui a forcé le ministère à présenter quelques modifications au code pénal, notamment sur la liberté des prévenus. M. Roger a voté contre l'indemnité Pritchard et pour toutes les propositions faites par l'opposition.

En 1842, le collège de Gien comptait 285 électeurs inscrits; 222 votèrent; M. Roger fut élu au premier tour contre 51 données à M. Potherat de Thou.

COTELLE, élu à MONTARGIS.

M. Cotelle, ancien notaire, maire du 6^e arrondissement de Paris, a été élu député de Montargis en 1857. M. Cotelle siège sur les bancs du centre gauche, et vote avec MM. Thiers et Ganneron. Il a voté contre l'indemnité Pritchard et approuvé les propositions relatives aux députés fonctionnaires.

En 1842, le collège de Montargis comptait 445 électeurs inscrits; 400 votèrent; M. Cotelle fut élu au premier tour par 207 voix contre 188 données à M. de Salles, candidat ministériel.

LOT.**5 DÉPUTÉS.**

BOUDOUSQUIÉ, élu à CAHORS (1^{re} collège).

M. Boudousquié, ancien procureur du roi à Cahors, nommé par M. Dupont (le l'Éure), a été élu en 1854. Il a été l'adversaire des lois de septembre, d'apanage et de disjonction ; dans la dernière législature, il a voté avec la même indépendance contre la honteuse indemnité Pritchard et a approuvé toutes les tentatives de réforme parlementaire faites par l'opposition.

En 1842, le premier collège de Cahors comptait 288 électeurs inscrits ; 241 votèrent ; M. Boudousquié fut élu au premier tour par 144 voix contre 54 données à M. Berton et 40 à M. Benech.

CAYX, fonctionnaire public, élu à CAHORS (2^e collège).

M. Cayx, ancien professeur d'histoire au collège Charlemagne, a été élu député de Cahors en 1859, en remplacement de M. Pélassié de Mirandol. M. Cayx est aujourd'hui bibliothécaire à l' Arsenal, inspecteur de l'Académie de Paris, et membre du nouveau conseil de l'université. M. Cayx a voté contre l'indemnité Pritchard ; mais depuis il a repoussé la proposition sur les fonctionnaires. Nous devons donc ranger M. Cayx parmi les députés ministériels.

En 1842, le deuxième collège de Cahors comptait 549 électeurs inscrits ; 275 prirent part au scrutin ; M. Cayx a été élu au premier tour par 158 voix contre 107 données à M. de Folmont.

DE SALGUES, élu à FIGEAC.

M. de Salgues, ancien sous-préfet, a été élu dé-

puté de Figeac en 1842, en remplacement de M. Ch. Bessière ministériel; M. Salgues siège au centre; il a voté contre la proposition sur les fonctionnaires, et s'est associé par ses votes à la politique du 29 octobre.

En 1842, le collège de Figeac comptait 555 électeurs inscrits; 552 votèrent; M. de Salgues fut élu au premier tour par 484 voix contre 409 données à M. Gaétan Murat, 24 à M. de Verdal, et 46 à M. Ch. Bessières.

DE CALMON, fonctionnaire public, élu à GOURDON.

M. de Calmon, né en 1774, est depuis très-long-temps directeur de l'enregistrement et des domaines. Pendant plusieurs années M. Calmon a été vice-président de la chambre, et cette élection donnait lieu à une étrange discussion: tous les partis revendiquaient M. Calmon comme leur appartenant; encore aujourd'hui, il y a beaucoup d'hommes, même à la chambre, qui, obligés de se prononcer, rangeraient M. de Calmon dans les rangs du centre gauche. Il est temps de dire la vérité: M. Calmon est et n'a jamais été que ministériel; parfois, sur une question, il a pu voter avec le centre gauche; mais sur toutes celles qui ont mis l'existence du cabinet en péril, M. de Calmon a voté avec les ministres; ainsi, dans la dernière législature, nous voyons M. Calmon approuver cette scandaleuse indemnité Pritchard; nous le voyons voter contre la proposition de M. de Rémusat sur les fonctionnaires.

En 1842, le collège de Gourdon comptait 254 électeurs; 459 votèrent; M. de Calmon fut élu au premier tour par 458 voix.

DE SAINT-PRIEST, élu à MARTEL.

M. de Saint-Priest a été élu député de Martel en 1842, en remplacement de M. Deltheil. M. de Saint-Priest est un député honnête, consciencieux, grand travailleur ; il vote avec la gauche. M. de Saint-Priest a présenté, en vertu de son initiative, plusieurs projets de loi, dont l'utilité générale a été reconnue, entre autres, un projet d'embrigadement des gardes champêtres, la réduction du droit de taxe sur les lettres. M. Saint-Priest a voté contre l'indemnité Pritchard, pour l'exclusion des fonctionnaires de la chambre, pour la révision de la loi sur les annonces judiciaires, pour la proposition de M. Barrot sur la corruption, etc.

En 1842 le collège de Martel comptait 295 électeurs inscrits ; 254 votèrent ; M. Saint-Priest fut élu au premier tour par 452 voix contre 89 données à M. Deltheil et 26 à M. Th. Bac.

LOT-ET-GARONNE.**5 DÉPUTÉS.**

M. DUMON, ministre des travaux publics, élu à AGEN
(*intra muros*)

M. Sylvain Dumon, né en 1797, a toujours appartenu à l'école doctrinaire ; dès 1852, il fut nommé conseiller d'Etat au service ordinaire, et il remplissait encore ces fonctions, lorsque M. Teste quitta le ministère des travaux publics pour aller prendre possession d'une vice-présidence à la cour de cassation. M. Guizot offrit le portefeuille vacant à M. Dumon, qui l'accepta. M. Dumon est un détestable ministre des travaux publics ; il est certainement

cause, par son incapacité, de toutes les fautes qui ont été faites dans la direction si importante des travaux publics en France ; ainsi il présente à la chambre des lois de chemin de fer, et il faut que les députés de l'opposition viennent lui indiquer ce qu'il doit faire ; ils veulent limiter la durée de la concession, et M. le ministre, oubliant les intérêts de l'Etat, n'est préoccupé que des intérêts des adjudicataires ; l'année dernière, M. Dumou fait un voyage en l'absence des chambres, et, pour ne pas revenir à Paris, il retarde indéfiniment l'époque des adjudications, laissant ainsi la bourse en proie à toutes les incertitudes, c'est-à-dire, au jeu le plus effréné.

En 1842, le premier collège d'Agen comptait 509 électeurs inscrits ; 254 ont voté au scrutin ; M. Dumont a été élu au premier tour par 465 voix contre 81 données à M. J. Laffitte.

CHANDORDY, fonctionnaire public, élu à AGEN (*extra muros*).

M. Chandordy a remplacé à la chambre M. Bouet, démissionnaire en 1844 ; le nouveau député, protégé par M. Sylvain Dumou, était conseiller à la cour royale d'Agen ; il vient, il y a huit jours, d'être nommé président de chambre, bien qu'il fût le dix-neuvième conseiller sur la liste. Il est inutile de dire que M. Chandordy avait voté l'indemnité Pritchard et repoussé toutes les propositions émanées de l'opposition.

Le vicomte DE RICHEMONT, élu à MARMANDE.

M. de Richemont avait été élu comme candidat de l'opposition ; à peine arrivé à la chambre, M. de Richemont a voté pour le ministère ; il a voté contre

l'indemnité Pritchard et pour la proposition sur les fonctionnaires publics. C'est fort bien, mais il ne faut pas, pour cela, que les électeurs de Marmande pensent que leur député appartient à l'opposition ; leur député appartient au ministère avec lequel il vote le plus habituellement.

En 1842, le collège de Marmande comptait 895 électeurs inscrits ; 577 ont voté ; M. de Richemont a été élu au premier tour par 462 voix contre 79 données à M. de Luppié, et 25 à M. Barsalou.

DUTILH, élu à NÉRAC.

M. Duthil, élu en 1842 en remplacement de M. Barsalou, est encore un des déserteurs de l'opposition passés au ministère dès leur entrée à la chambre ; nommé député par les électeurs indépendants, M. Duthil a voté l'indemnité Pritchard et repoussé toutes les propositions émanées de la gauche.

En 1842 le collège de Nérac comptait 547 électeurs inscrits ; 454 ont voté ; M. Duthil a été élu au deuxième tour par 254 voix contre 471 données à M. Barsalou.

PAGANEL, fonctionnaire public, élu à VILLENEUVE-D'AGEN.

M. Paganel est secrétaire général du ministère de l'agriculture et du commerce. M. Paganel est toujours à cheval : il arrive à cheval à la chambre, il part à cheval ; ce goût pour l'équitation l'a fait surnommer, par l'auteur de la *Némésis*, l'homme-Centaure. C'est sans doute cette fureur hippique qui vient de faire nommer M. Paganel directeur de l'agriculture et des haras, en remplacement de M. Dittmer, mort subitement. M. Paganel est complètement

associé à la politique ministérielle; il a voté l'indemnité Pritchard et toutes les mesures présentées par le ministère.

En 1842, M. Paganel a couru de grands dangers dans son élection; le collège de Villeneuve-d'Agen comptait 792 électeurs inscrits; 692 prirent part au scrutin; M. Paganel réunit au premier tour 550 voix contre 355 données à M. de Lesseps, rédacteur en chef du journal *le Commerce*, qui cette fois a de très-grandes chances.

LOZÈRE.

5 DÉPUTÉS.

RIVIÈRE DE LARQUE, fonctionnaire public, élu à MENDE.

M. Rivière de Larque, élu en remplacement d'un ministériel, M. Morangiès, est plus ministériel que son prédécesseur; le 29 octobre l'a nommé conseiller référendaire à la cour des comptes. M. Rivière de Larque a voté l'indemnité Pritchard et toutes les propositions ministérielles.

En 1842, le collège de Mende comptait 265 électeurs inscrits; 479 ont voté; M. Rivière de Larque a été nommé au premier tour par 175 voix.

MEYNADIER, fonctionnaire public, élu à FLORAC.

M. le comte Meynadier, lieutenant général, a de tout temps appartenu au ministère; il a voté avec lui l'indemnité Pritchard.

En 1842, le collège de Florac comptait 185 électeurs inscrits; 455 ont voté; M. Meynadier a été élu au premier tour par 95 voix contre 58 données à M. Daudé.

TOYE, élu à MARVEJOLS.

M. Toye a remplacé, en 1842, M. Chazot; M. Chazot était ministériel, M. Toye l'est beaucoup plus. On a raconté un trait assez curieux de M. Toye. Il faisait sa tournée électorale avant l'élection; pour obtenir des voix, il promettait tout et même beaucoup plus; il rencontra un fermier récalcitrant; M. Toye lui dit: « Envoyez-moi à la chambre, et je ferai diminuer vos impôts. » Sur cette flatteuse espérance M. Toye fut élu. Cette année, il préparait sa réélection; il rencontra ce même fermier. « Eh bien, monsieur le député, dit notre homme, vous m'aviez promis la diminution des impôts. — Eh bien? — Eh bien, ils sont augmentés d'un tiers. » La circonstance était embarrassante; M. Toye s'en est tiré avec un ap'omb méridional: « Voyez-vous, a-t-il dit, je n'ai encore pu rien obtenir; ce diable de M. Chazot a voté les impôts pour DIX ans. Il faut que je reste encore cinq ans à la chambre pour pouvoir faire quelque chose pour vous. » Si M. Toye n'a pas fait diminuer les impôts, il a voté pour Pritchard et pour le ministère Guizot.

En 1842, le collège de Marvejols comptait 517 électeurs inscrits; 277 ont voté; M. Toye a été élu au premier tour par 140 voix contre 156 données à M. Chazot.

MAINE-ET-LOIRE.

7 DÉPUTÉS.

FARRAN, élu à ANGERS (*intra muros*).

M. Farran, ancien négociant, fut nommé maire d'Angers et député, en remplacement de M. August-

tin Giraud, en 1837; M. Farran vint s'asseoir sur les bancs du centre gauche, et vota fidèlement avec lui. C'est là l'origine du conflit municipal qui dure encore à Angers. M. Duchâtel a nommé, en 1845, M. Augustin Giraud maire, en remplacement de M. Farran; il a cru lui rouvrir ainsi les portes du Palais-Bourbon. Les électeurs déjoueront cette intrigue. M. Farran s'est toujours loyalement conduit à la chambre; il a voté contre l'indemnité Pritchard; il a approuvé la réforme des fonctionnaires publics.

En 1842, le premier collège d'Angers comptait 684 électeurs inscrits; 556 ont voté; M. Farran a été élu au premier tour par 374 voix contre 155 données à M. Chevreuil.

BINEAU, fonctionnaire public, élu à ANGERS (*extra muros*).

M. Bineau, ingénieur en chef des mines, a été élu député en juin 1841, en remplacement de M. Robineau. M. Bineau est un homme de mérite, il siège sur les bancs du centre gauche, et vote avec M. Billault. Les connaissances spéciales de M. Bineau, ses longues et consciencieuses études ont souvent été très-utiles à la chambre. Comme orateur, M. Bineau a l'élocution facile, il sait bien et dit bien. Il a voté contre l'indemnité Pritchard; il s'est associé à toutes les propositions de l'opposition de gauche.

En 1842, le deuxième collège d'Angers comptait 419 électeurs inscrits; 545 ont voté; M. Bineau a été élu au premier tour par 191 voix contre 148 données à M. Augustin Giraud.

DUTIER, élu à BAUGÉ.

M. Dutier, maire de Baugé, a été élu député, en

1837, en remplacement de M. Ch. Giraud, frère de M. Augustin Giraud, et doctrinaire comme lui. Dans les bureaux de la chambre, M. Dutier a énergiquement combattu la politique du 29 octobre, et il a voté contre l'indemnité Pritchard, et pour toutes les propositions faites par la gauche.

En 1842, le collège de Baugé comptait 595 électeurs inscrits; 222 ont voté; M. Dutier a été élu au premier tour par 524 voix.

POUDRET DE SEVRET, élu à CHOLET.

Les électeurs de Cholet, fatigués du ministérialisme constant de M. Duboys (d'Angers), le remplacèrent par M. de Sevret, ancien officier supérieur, colonel de la garde nationale d'Angers; ils considéraient M. de Sevret comme un homme d'opinions progressives; M. de Sevret n'a pas tardé à devenir aussi ministériel que son prédécesseur, de ministérielle mémoire; M. de Sevret est le seul député de Maine-et-Loire qui ait voté l'indemnité Pritchard; contre la proposition Rémusat sur les fonctionnaires; contre la proposition de M. Vivien sur les annonces judiciaires; contre la proposition de M. Barrot sur la corruption politique; contre l'amendement de M. Feuillade-Chauvin, pour rappeler le ministère à l'observation des lois. M. Sevret va avoir à lutter cette année contre un rude adversaire; M. le lieutenant général de Lamoricière se présente en concurrence avec lui. Le choix des électeurs ne saurait être douteux. Le ministère combat la candidature de M. de Lamoricière.

En 1842, le collège de Cholet comptait 565 électeurs inscrits; 295 ont voté; M. de Sevret a été élu

au deuxième tour par 480 voix contre 404 données à M. de Quatrebarbes.

Le marquis OUDINOT, fonctionnaire public, élu à SAUMUR.

M. Benjamin Delessert, que soutenait une très-haute influence, était depuis longtemps député de Saumur lorsqu'en 1842, M. le lieutenant général Oudinot vint se porter son concurrent; M. Oudinot avait laissé de très-bons souvenirs à Saumur; il avait organisé l'école de cavalerie. Toutes les manœuvres furent aussitôt mises en jeu pour combattre sa candidature; au moment où l'on votait encore, un gendarme à cheval traversa la grand'rue de Saumur au galop, répandant le bruit qu'il arrivait de la Flèche, et que le général était nommé député de cette ville. Plusieurs citoyens se rendirent chez le sous-préfet, et le forcèrent de désavouer cette manœuvre déloyale; le général Oudinot fut élu contre M. B. Delessert. M. le lieutenant général Oudinot est fils de M. le maréchal Oudinot, duc de Reggio, gouverneur des Invalides; il a commencé sa carrière militaire dans les dernières années de l'empire, et a participé, depuis 1850, aux dangers et aux fatigues de notre armée d'Afrique. Le ministère fut très-mécontent des succès que M. Oudinot venait de remporter en Afrique, et, pendant trois ans, le ministre de la guerre effaça systématiquement son nom de la liste des généraux chargés de l'inspection générale de l'armée. M. Oudinot siège sur les bancs du centre gauche; il a hautement voté contre l'indemnité Pritchard, et s'est associé à la politique de MM. Thiers et Barrot contre la politique du 29 octobre. M. Oudinot vient d'échapper

presque miraculeusement à la catastrophe arrivée le 8 juillet sur le chemin de fer du Nord ; son aide de camp a été très-grièvement blessé.

En 1842, le collège de Saumur comptait 425 électeurs inscrits ; 584 ont voté ; M. Oudinot a été élu au premier tour par 224 voix contre 117 données à M. Delessert.

TESSIÉ DELAMOTTE, élu à DOUÉ.

M. Tessié Delamotte a été condamné à mort par contumace, sous la restauration, comme impliqué dans la conspiration de 1820 ; il fut obligé de s'expatrier pendant quelques années ; en 1850, il fut décoré de juillet ; élu député en 1857, M. Tessié Delamotte a constamment voté avec l'opposition dont il est un des membres les plus fermes et les plus estimés. Il a voté contre l'indemnité Pritchard et pour toutes les propositions émanées de l'opposition.

En 1842, le collège de Doué comptait 548 électeurs inscrits ; 509 votèrent ; M. Tessié Delamotte fut élu au premier tour par 456 voix contre 149 données à M. Allain-Targé.

JOUNEAULX, élu à SEGRÉ.]

M. Jouneaux, médecin, membre du conseil d'arrondissement de Segré, a été élu député en 1857. Il s'est assis sur les bancs de la gauche et a voté avec M. Odilon Barrot dans toutes les questions. Il a repoussé l'indemnité Pritchard.

En 1842, le collège de Segré comptait 518 électeurs inscrits ; 250 ont voté ; M. Jouneaux a été élu au troisième tour de scrutin, par 449 voix contre 100 données à M. de Falloux.

MANCHE.**8 DÉPUTÉS.****HAVIN, élu à SAINT-LO.**

M. Havin, né en 1799, fils d'un conventionnel, fut obligé d'accompagner son père en exil, de 1816 à 1820 ; après 1850, il fut nommé par M. Dupont (de l'Eure) juge de paix de Saint-Lô ; en 1851, il fut élu député de cette ville, et depuis lors, il siége sur les bancs de l'opposition de gauche. Il a donné en 1825 sa démission de magistrat. M. Havin est un des hommes les plus estimés et les plus estimables de la chambre ; il avait été élu secrétaire de la chambre en 1859, mais la majorité ministérielle lui a enlevé ces fonctions qu'il avait exercées avec une rare impartialité. Il est inutile de rappeler les divers votes de M. Havin ; tout le monde sait qu'il n'est pas une question sur laquelle il se soit séparé de ses amis politiques ; c'est cependant cet homme si honorable que le préfet de la Manche a fait calomnier pendant deux ans, dans le journal de la préfecture ; ces injustes attaques n'ont eu pour effet que de resserrer les liens qui rattachent tout l'arrondissement à son excellent député.

En 1842, le collège de Saint-Lô comptait 494 électeurs inscrits ; 400 ont voté ; M. Havin a été élu au premier tour par 550 voix contre 66 données à M. Lemennet.

VIEILLARD, élu à CARENTAN.

M. Vieillard, ancien officier d'artillerie, a été élu en 1842 député de Carentan, en remplacement de M. Enouf ; il était impossible de remplacer un homme plus ministériel par un homme plus indépendant

et plus fermement dévoué à la cause du progrès et de la liberté. M. Vieillard est venu s'asseoir sur les bancs de la gauche et a constamment voté avec MM. Odilon Barrot, Havin et Dupont (de l'Eure); il a repoussé avec eux cette honteuse indemnité Pritchard, il a voté la réforme parlementaire proposée par M. de Rémusat. M. Vieillard est un homme profondément instruit; malheureusement, une sorte de timidité qu'il ne peut surmonter l'empêche d'aborder la tribune, où il obtiendrait certainement de grands succès.

En 1842, le collège de Carentan comptait 555 électeurs inscrits; 294 ont voté; M. Vieillard a été nommé au premier tour par 449 voix contre 441 données à M. Enouf.

CELLIER, élu à CHERBOURG.

M. Cellier a été élu député par le collège de Cherbourg après la mort regrettable du brave colonel Bricqueville. M. Cellier avait pour concurrent le général Meslin que soutenait le ministère. Fidèle aux engagements qu'il avait pris, M. Cellier est venu s'asseoir sur les bancs de l'opposition et a voté avec elle contre l'indemnité Pritchard et pour toutes les propositions de l'opposition.

DE TOCQUEVILLE, élu à VALOGNES.

M. de Tocqueville est l'auteur d'un ouvrage intitulé *la Démocratie en Amérique*, qui lui a ouvert les portes de l'Académie des sciences morales et de l'Académie française. Elu député de Valognes, en remplacement de M. Lemarrois, M. de Tocqueville est venu s'asseoir sur les bancs de l'opposition, et s'est fait connaître par plusieurs discours au mérite desquels tous les partis ont rendu

hommage. Peut-être pourrait-on reprocher à M. de Tocqueville un peu de sécheresse dans l'esprit et d'absolutisme dans les idées ; on n'a pas oublié la part qu'il a prise à la confection et à la discussion de la loi sur la réforme pénitentiaire. M. de Tocqueville a voté contre l'indemnité Pritchard ; pour la proposition Rémusat sur les fonctionnaires publics, pour la proposition Vivien sur les annonces judiciaires, pour la proposition Barrot contre la corruption.

En 1842, le collège de Valognes comptait 744 électeurs inscrits ; 644 ont voté ; M. de Tocqueville a été élu au premier tour par 465 voix contre 477 données à M. Lemarrois.

QUESNAULT, fonctionnaire public, élu à COUTANCES.

M. Quesnault, né en 1795, promit tant et si bien aux électeurs de Cherbourg l'achèvement des travaux de leur port, qu'ils le nommèrent député en remplacement du colonel Bricqueville ; mais, quand M. Quesnault fut à la chambre, ils virent bien qu'ils avaient été dupes de belles promesses, et ils profitèrent d'un avancement donné à M. Quesnault, qui fut nommé avocat général à la cour de cassation, pour le renverser et renvoyer à la chambre M. de Bricqueville, M. Quesnault sentit qu'il avait perdu toutes chances de succès à Cherbourg, et il attendit que l'élevation de M. le général Bonnemaïn à la pairie laissât vacant le collège de Coutances. Les électeurs de Coutances ont en effet élu M. Quesnault qui est venu reprendre sur les bancs des centres la place que ses infortunes électorales avaient laissée vacante pendant plusieurs années. M. Quesnault n'était pas encore à la chambre, lors du vote de l'in-

demnité Pritchard ; voilà le seul motif pour lequel il n'a pas voté cette honteuse mesure ; mais il s'en est dédommagé depuis, en repoussant la proposition relative aux fonctionnaires publics et toutes celles que l'opposition a présentées.

RIHOUE, fonctionnaire public, élu à PÉRIERS.

M. Rihouet, né en 1795, est aujourd'hui conseiller maître à la cour des comptes ; il vote à la chambre avec les fonctionnaires et les ministériels.

En 1842, le collège de Périers comptait 565 électeurs inscrits ; 209 ont voté ; M. Rihouet a été élu au premier tour par 201 voix.

LEGRAND, fonctionnaire public, élu à MORTAIN.

M. Legrand, né en 1791, est conseiller d'Etat, secrétaire général du ministère des travaux publics, a été élu député de Mortain en 1855. M. Legrand dirige en souverain les travaux publics, dont il est le ministre de fait. M. Legrand a voté l'indemnité Pritchard et s'est complètement associé à la politique de M. Guizot.

En 1842, le collège de Mortain comptait 558 électeurs inscrits ; 286 ont voté ; M. Legrand a été élu au premier tour par 444 voix contre 421 donnés à M. de Mezange.

ABRAHAM DUBOIS, fonctionnaire public, élu à
AVRANCHES.

M. Abraham Dubois, né en 1792, conseiller référendaire à la cour des comptes, appartient bien franchement, depuis huit ans, au centre gauche ; il a voté contre l'indemnité Pritchard, pour la propo-

sition sur les fonctionnaires, pour la proposition contre la corruption.

En 1842, le collège d'Avranches comptait 655 électeurs inscrits; 586 ont voté; M. Abraham Du-bois a été élu au premier tour par 505 voix contre 48 données à M. de Saint-Germain.

MARNE.

6 DÉPUTÉS.

CHAIX-D'EST-ANGE, élu à REIMS (*intra muros*).

M. Chaix-d'Est-Ange, né en 1799, avocat à la cour royale de Paris, ancien bâtonnier de l'ordre, est un des avocats les plus distingués du barreau; cependant il a obtenu peu de succès à la chambre; c'est qu'il y a une différence énorme entre l'audience et la tribune. A l'audience, des phrases souvent vides, mais bien débitées, des passions fausses, mais vives, des réparties spirituelles, mais sans portée, suffisent pour faire une belle réputation; mais, à la chambre, pour devenir orateur, il faut avant tout un grand sens et de fortes études; ici il ne suffit plus de parler, il faut savoir. Voilà pourquoi M. Chaix-d'Est-Ange, excellent avocat, ne sera jamais un bon orateur.

M. Chaix-d'Est-Ange appartient à l'opinion conservatrice et ministérielle; en 1842, M. Houzeau-Moiron, négociant à Reims, fut élu dans le premier collège de Reims en remplacement de M. Chaix-d'Est-Ange. La mort inattendue et bien regrettable de M. Houzeau-Moiron a rouvert les portes de la chambre à M. Chaix-d'Est-Ange, et lui a rendu la faculté de venir voter pour l'indemnité Pritchard et pour toutes les mesures proposées par le ministère. Il aura à lutter cette année contre M. Léon Faucher,

ancien rédacteur en chef du *Courrier Français*, et aujourd'hui l'un des directeurs du chemin de fer de Paris à Strasbourg.

BROCARD DE BUSSIÈRES, élu à REIMS (*extra muros*).

M. de Bussières, né en 1791, ancien officier du génie, fut élu pour la première fois en 1854. Il fut réélu en 1857, mais il ne put siéger à la chambre, parce que la députation de la Marne comptait plus de la moitié de ses membres n'ayant pas leur domicile dans le département. Il fut réélu en 1842, et revint prendre sa place au milieu des centres. M. de Bussières a toujours voté selon le mot d'ordre du ministère. Il a approuvé l'indemnité Pritchard et toutes les mesures présentées par le 29 octobre.

En 1842, le deuxième collège de Reims comptait 550 électeurs inscrits; 484 ont voté; M. de Bussières a été élu au premier tour par 268 voix contre 215 données à M. Houzeau-Muiron.

DOZON-HOUREAU, fonctionnaire public, élu à CHALONS.

M. Dozon, né en 1790, était fort dévoué à la branche aînée avant la révolution de juillet; il est fort dévoué aujourd'hui à la branche cadette, qui l'a fait conseiller à la cour royale de Paris. Il vote constamment avec le ministère, quel qu'il soit. Il a voté l'indemnité Pritchard, et toutes les mesures bonnes ou mauvaises que le ministère a proposées.

En 1842, le collège de Châlons comptait 544 électeurs inscrits; 501 ont voté; M. Dozon a été élu au premier tour par 169 voix contre 422 données à M. Garinet.

PÉRIER (Joseph), élu à ÉPERNAY.

M. Périer, né en 1786, banquier à Paris, faisait

partie du petit bataillon doctrinaire dès les premières années qui suivirent la révolution de juillet ; il fait aujourd'hui partie des centres et vote toujours avec M. Guizot. Il a voté l'indemnité Pritchard et repoussé toutes les propositions faites par l'opposition.

En 1842, le collège d'Épernay comptait 596 électeurs inscrits ; 429 ont voté ; M. Périer a été élu au deuxième tour par 285 voix contre 89 données à M. Chaubry, 52 à M. Terray et 46 à M. de Salvete.

Le baron PÉRIGNON, fonctionnaire public, élu à SAINTE-MENEHOULD.

M. Pérignon, né en 1804, juge au tribunal civil de la Seine, a été élu député en 1857 en remplacement du général Tirlet, nommé pair de France. A cette époque M. Pérignon a déclaré qu'il renonçait à tout avancement de faveur. Il est encore aujourd'hui ce qu'il était alors, simple juge au tribunal de la Seine. M. Pérignon siège sur les bancs du centre gauche et vote avec M. Thiers. Il est le seul des six députés de la Marne qui ait voté contre l'indemnité Pritchard. Il a approuvé la proposition Rémusat contre les fonctionnaires publics.

En 1842, le collège de Sainte-Menehould comptait 501 électeurs inscrits ; 254 ont voté ; M. Pérignon a été élu par 214 voix au premier tour.

LENOBLE, élu à VITRY-SUR-MARNE.

M. Lenoble, ancien avoué à Vitry, ancien procureur du roi près le tribunal de cette ville, a été élu député en remplacement de M. Royer-Collard, démissionnaire. M. Lenoble était encore procureur du roi lors de sa première élection ; il donna sa démission le lendemain, et avant d'être admis dans le sein

de la chambre, subit trois élections successives. M. Lenoble appartenait, avant la révolution de juillet, à l'opinion légitimiste ; il s'est rallié depuis 1850, et surtout depuis son élection. M. Lenoble a été rapporteur de la loi sur la chasse, et est assez souvent nommé membre de la commission des pétitions. Il a voté pour l'indemnité Pritchard, contre la proposition sur les fonctionnaires publics et contre celle sur les annonces judiciaires. M. Lenoble siège au milieu des centres.

En 1842, le collège de Vitry-sur-Marne comptait 476 électeurs inscrits ; 595 votèrent ; M. Lenoble fut élu au premier tour par 204 voix contre 144 données à M. Paul Royer-Collard et 42 à M. le général Péron.

HAUTE-MARNE.

4 DÉPUTÉS.

DUVAL DE FRAVILLE, élu à CHAUMONT.

M. Duval de Fraville, né en 1791, est un ancien conseiller de préfecture. Après 1850, M. Duval de Fraville devint maire de Chaumont ; il fut élu député en 1854, et depuis lors, il a voté constamment avec les divers ministères qui se sont succédé. M. Duval de Fraville a voté pour l'indemnité Pritchard et contre la proposition sur les fonctionnaires publics, etc.

En 1842, le collège de Chaumont comptait 565 électeurs inscrits ; 225 votèrent ; M. Duval de Fraville fut élu, au premier tour de scrutin, par 456 voix contre 45 données à M. des Etangs, et 46 à M. Mollot.

DE POMMEROY, élu à LANGRES.

L'élection de M. Pauwels à Langres venait d'être

annulée par la chambre à la suite de l'enquête électorale de 1842 ; le collège de Langres fut convoqué ; M. Pauwels se mit de nouveau sur les rangs ; l'opposition du pays fit de grands efforts pour l'écartier de la chambre ; elle fit choix d'un candidat ; M. de Pommeroy, légitimiste, se présenta et ne put réunir que 24 ou 25 voix au premier tour de scrutin ; on lui demanda de reporter les voix de ses amis sur le candidat de l'opposition, qui avait réuni une imposante minorité ; M. de Pommeroy s'y refusa obstinément ; l'opposition décida alors qu'il fallait à tout prix écartier M. Pauwels, et, par une généreuse abnégation, elle porta ses suffrages sur M. de Pommeroy, qui se trouva élu par ce puissant concours. On devait espérer que le nouveau député se montrerait reconnaissant et représenterait à la chambre l'opinion des électeurs qui l'avaient élu à son grand étonnement. Il n'en fut rien ; M. de Pommeroy, à peine arrivé, se rallia et vota avec le ministère du 29 octobre. Il a voté l'indemnité Pritchard ; il a repoussé la proposition sur les fonctionnaires publics ; il a voté toutes les propositions faites par le ministère.

Le duc D'UZÈS, élu à BOURBONNE.

M. le duc d'Uzès a été élu député de Bourbonne, après la démission de M. Renard. M. le duc d'Uzès est ministériel ; il a voté l'indemnité Pritchard, il a repoussé la proposition sur les fonctionnaires.

PELTEREAU-VILLENEUVE, élu à VASSY.

M. Peltreau-Villeneuve a été successivement substitut à Châlons-sur-Marne, à Reims, puis procureur du roi à Nogent-sur-Seine ; c'est pendant

qu'il exerçait ces dernières fonctions qu'il s'est allié à la famille d'un maître de forges de la Haute-Marne. En 1842, il fut élu député par les électeurs indépendants de Vassy, en remplacement de M. de Beaufort, député ministériel. M. Peltureau-Villeneuve avait pris les engagements les plus formels avec les électeurs de l'opposition. Quand il arriva à Paris, il disait hautement qu'il avait été élu à la force du poignet des électeurs de l'opposition, et qu'il venait à la chambre pour renverser M. Guizot; deux mois après, il avait déjà modifié ces belles dispositions. Ordinairement on se fait inscrire pour parler CONTRE ou POUR un projet de loi; M. Peltureau se faisait inscrire pour parler SUR le projet d'adresse. SUR était un mot heureux; cela voulait dire que M. Peltureau n'avait pas d'opinions arrêtées et qu'il appartenait au parti qui voudrait bien, le premier, reconnaître son mérite. Il paraît que le nouveau député jugea tout de suite qu'il n'y avait rien à faire avec l'opposition; car, le lendemain du vote de l'adresse, M. Peltureau votait avec les centres. On dit que cette désertion éclatante de principes met, en ce moment, M. Peltureau dans un grave embarras devant les électeurs de Vassy. Il ne peut pas, d'un autre côté, invoquer les services rendus à son arrondissement; à cet égard encore les faits sont publics. En 1844, l'arrondissement de Vassy demandait un chemin de fer nécessaire à son industrie. M. Peltureau demandait, lui, un canal par une raison bien simple, c'est qu'il possède un château, auquel ce canal devait aboutir. « Je veux le canal de Donjeux, écrivait-il; vous aurez, bon gré, mal gré, le canal de Donjeux. L'arrondissement s'indigna d'un scandale aussi éclatant; le projet de canal fut repoussé. On devait

croire M. Peltereau perdu au moment où les élections approchent ; il ne s'embarrasse pas pour si peu, le digne député. Il fait comme il a fait à la chambre en 1842, il se retourne : il ne veut plus entendre parler du canal ; ce qu'il veut, c'est un chemin de fer. Après avoir été nommé comme candidat de l'opposition, M. Peltereau a voté l'indemnité Pritchard.

En 1842, le collège de Vassy comptait 570 électeurs inscrits ; 555 ont voté ; M. Peltereau a été élu, au premier tour, par 496 voix contre 50 données à M. Berthelin, 55 à M. Michel Chevalier, et 22 à M. de Bouillé.

MAYENNE.

5 DÉPUTÉS.

SOURDILLE-LAVALLETTE, élu à LAVAL (*intra muros*).

M. Lavalette, membre du conseil général de la Mayenne, maire de Villiers, est un grand agriculteur ; il fit une vive opposition à la restauration et fut le premier à saluer la drapeau tricolore, en 1850, dans sa localité. M. Lavalette, élu en 1857, est venu siéger sur les bancs de la gauche, et a voté constamment avec M. Odilon Barrot. Il a repoussé l'indemnité Pritchard et approuvé les propositions sur les fonctionnaires, et contre la corruption politique.

En 1842, le collège de Laval comptait 528 électeurs inscrits ; 259 ont voté ; M. Lavalette a été élu, au premier tour, par 450 voix contre 62 données à M. Guédon aîné, et 64 à M. d'Elva.

BOUDET, élu à LAVAL (*extra muros*).

M. Boudet, né en 1802, ancien avocat la cour

royale de Paris, conseiller d'Etat en service extraordinaire, a été élu député en 1854, a fait, à cette époque, partie de la majorité; mais depuis 1857, il appartient au centre gauche. Il s'est associé, dans la dernière législature, à la politique de l'opposition et a soutenu avec énergie la proposition contre les fonctionnaires et contre la corruption; il a voté, avec M. Feuillade-Chauvin, l'amendement qui avait pour but de rappeler les ministres à l'observation des lois; il a repoussé l'indemnité Pritchard.

En 1842, le deuxième collège de Laval comptait 527 électeurs inscrits; 467 ont voté; M. Boudet a été élu, au premier tour, par 445 voix contre 44 données à M. Dutreil.

CHENAIS, élu à MAYENNE (*intra muros*).

M. Chénais, propriétaire, siège à la chambre depuis 1857; il a toujours voté avec le centre gauche et l'opposition de gauche. Il était absent de Paris lors du vote sur l'indemnité Pritchard, mais il a voté la proposition Rémusat sur les fonctionnaires et les autres propositions émanées de la gauche.

En 1842, le premier collège de Mayenne comptait 497 électeurs inscrits; 469 votèrent; M. Chénais obtint, au premier tour, 89 voix contre 45 données à M. Lepecheux, et 51 à M. de Puisard.

LETOURNEUX, élu à MAYENNE (*extra muros*).

M. Letourneux, médecin, membre du conseil général, député depuis 1854, a repoussé les lois de septembre de disjonction, de dotation; dans la dernière législature, il a voté contre l'indemnité Pritchard et pour la proposition Rémusat. M. Letourneux fait partie de l'opposition de gauche.

En 1842, le deuxième collège de Mayenne comptait 492 électeurs ; 296 ont voté ; M. Letourneux a obtenu, au premier tour, 220 voix contre 56 données à M. de Beauchêne, et 54 à M. Noël de la Touche.

DUBOIS-FRESNEY, fonctionnaire public, élu à CHATEAUGONTHIER.

M. Dubois Fresney, capitaine du génie, a été élu en 1842, en remplacement de M. Poupard-Duplessis. Il est venu s'asseoir sur les bancs de l'opposition et a repoussé, avec elle, l'indemnité Pritchard. Il a voté la proposition Rémusat.

En 1842, le collège de Château Gonthier comptait 554 électeurs inscrits ; 480 ont voté ; M. Dubois-Fresney a été élu par 270 voix contre 210 données à M. Martinet.

MEURTHE.

6 DÉPUTÉS.

MOREAU, fonctionnaire public, élu à NANCY (*intra muros*).

M. Moreau, né en 1789, est un des hommes les plus ministériels de la chambre. Il s'est fait nommer d'abord procureur général à Metz, puis premier président de la cour royale de Nancy. Il a voté l'indemnité Pritchard et il a repoussé toutes les propositions présentées par l'opposition.

En 1842, le premier collège de Nancy comptait 649 électeurs inscrits ; 454 ont voté ; M. Moreau a été élu au premier tour par 515 voix contre 98 données à M. Saint-Ouen.

Le baron DELACOSTE, fonctionnaire public, élu à NANCY (*extra muros*).

M. Lacoste, né en 1789, servait comme chef d'es-

cadron dans le 9^e d'artillerie quand il fut élu député ; il a tant et si bien voté pour le ministère, qu'il est aujourd'hui maréchal de camp ; il n'y a pas beaucoup d'exemples d'un avancement aussi rapide. M. Lacoste a voté pour l'indemnité Pritchard et pour toutes les mesures proposées par le ministère.

En 1842, le deuxième collège de Nancy comptait 559 électeurs inscrits ; 286 ont voté ; M. Lacoste fut nommé au deuxième tour par 448 voix contre 150 données à M. Poirel.

DE L'ESPÉE, élu à LUNÉVILLE.

M. de l'Espée, né en 1795, neveu du maréchal Ney, ex-capitaine d'état-major, ex-préfet, remplaça en 1855 M. le maréchal Lobau, nommé pair de France. M. de l'Espée vota les lois de dotation et de septembre, et donna son approbation à la loi de disjonction ; il ne fut pas réélu en 1857, et le gouvernement, pour le consoler de cet échec, le nomma préfet. En 1859, il revint à la chambre et reprit sa place au milieu des centres. Depuis plusieurs années il a été nommé secrétaire de la chambre. M. de l'Espée a voté pour l'indemnité Pritchard, contre la proposition sur les fonctionnaires, et il s'est associé à la politique du 29 octobre en votant toutes les mesures présentées par le ministère. M. de l'Espée est un des administrateurs du chemin de fer de Rouen.

En 1842, le collège de Lunéville comptait 415 électeurs inscrits ; 595 ont voté ; M. de l'Espée a été élu au premier tour par 256 voix contre 158 données à M. Lafrogne.

DE VATRY, élu à CHATEAU-SALINS.

M. de Vatry, né en 1789, ancien officier, ancien agent de change, a été élu député, en 1854, en remplacement d'un excellent patriote, M. de Ludre. M. de Vatry est venu s'asseoir sur les bancs du centre et a voté les lois de septembre, de dotation et de disjonction. Un instant, lors de la coalition, M. de Vatry vota contre le ministère du 15 avril; mais il rentra bientôt dans le giron ministériel, et il n'en est plus sorti; il a voté l'indemnité Pritchard. Il est juste cependant d'ajouter que M. de Vatry a voté avec l'opposition dans la question des fonctionnaires publics; mais ce n'est là sans doute qu'un léger dissentiment avec le ministère, et peut-être l'exécution d'engagements pris avec les électeurs, et le député de Château-Salins n'en est pas moins considéré par ses collègues comme un ami dévoué du ministère.

En 1842, le collège de Château-Salins comptait 580 électeurs inscrits; 268 ont voté; M. de Vatry a été élu au premier tour par 250 voix.

CROISSANT, élu à TOUL.

M. Croissant, né en 1780, avocat, maire de Toul, est député depuis 1854. Il a voté les lois de septembre et de disjonction; il est un des premiers déserteurs de la coalition; il vote aujourd'hui avec M. Guizot. Il a voté l'indemnité Pritchard et repoussé la proposition sur les fonctionnaires. Le nom de M. Croissant a figuré l'année dernière au nombre des administrateurs d'une compagnie de chemin de fer.

En 1842, le collège de Toul comptait 255 électeurs inscrits; 175 ont voté au scrutin; M. Crois-

sant a été élu au premier tour par 157 voix contre 11, données à M. de Saint-Ouen.

COLLIGNON, fonctionnaire public, élu à **SARREBOURG**.

L'honorable M. Marchal était député de Sarrebourg; l'année dernière, quand M. de Lacoste fut promu du grade de colonel d'artillerie à celui de général, cette promotion nécessita la convocation du deuxième collège de Nancy. M. Marchal, indigné de l'avancement rapide et non justifié du député de la Meurthe, donna sa démission de député de Sarrebourg et se présenta à Nancy contre M. de Lacoste. Il ne put empêcher la réélection de son concurrent. La démission de M. Marchal fit convoquer le collège de Sarrebourg, M. Collignon, ingénieur en chef, se présenta pour le remplacer, et fut élu dans l'espérance hautement manifestée par les électeurs que ce choix leur assurerait la confection du chemin de fer qu'ils sollicitaient : ce fut une élection par intérêt matériel. Dans la discussion relative à la proposition de M. Rémusat sur les fonctionnaires, M. Thiers, faisant allusion à cette élection, dit fort spirituellement à M. Collignon qu'il n'avait pas été nommé pour ses opinions politiques. M. Collignon est venu s'asseoir sur les bancs ministériels; il n'était pas à la chambre lors du vote Pritchard, mais il a voté contre la proposition de M. Rémusat sur les fonctionnaires, et a approuvé la politique du 29 octobre.

MEUSE.

4 DÉPUTÉS.

GILLON, fonctionnaire public, élu à **BAR-LE-DUC**.

M. Gillon est né en 1788. Ses opinions avancées

le firent choisir par l'opposition comme député après la révolution de 1830. Il était alors avocat à Bar-le-Duc, où il occupait un rang distingué. Il resta quelque temps flottant et indécis jusqu'au jour où le ministère l'eut nommé conseiller de préfecture de la Meuse. Mais cette place ne suffisait pas à son ambition. Il parut encore timide, incertain, et n'arbora enfin complètement la bannière ministérielle que lorsque la place de procureur général à la cour d'Amiens vint le récompenser de quelques votes auxquels le ministère attachait un grand prix. Depuis ce moment il a constamment voté pour tous les ministères; aussi bientôt après il fut nommé avocat général à la cour de cassation, poste qu'il a échangé depuis contre la place inamovible de conseiller à la même cour. Ce qui ne l'a pas empêché de voter pour l'indemnité Pritchard, et de repousser toutes les propositions faites par l'opposition.

En 1842, le collège de Bar-le-Duc comptait 574 électeurs inscrits; 255 seulement ont pris part au vote, et M. Gillon fut nommé au premier tour de scrutin par 229 voix contre 46 réparties sur diverses personnes.

ÉTIENNE, fonctionnaire public, élu à COMMERCY.

M. Etienne, fils du spirituel académicien mort pair de France, a été élu député de Commercy en remplacement de son père. M. Etienne appartient à l'opposition; c'est un député utile, consciencieux, et qui a réclamé avec une louable persévérance la communication des comptes en matières? c'est, en effet, le seul moyen que puisse avoir l'opposition de pénétrer dans les secrets du budget. M. Etienne est conseiller référendaire à la cour des comptes; il est

le seul des quatre députés de la Meuse qui ait voté contre l'indemnité Pritchard. Quoique fonctionnaire lui-même, M. Etienne a voté pour la proposition de M. de Rémusat contre les fonctionnaires.

En 1842, le collège de Commercy comptait 512 électeurs inscrits; 214 ont voté; M. Etienne a été élu député au premier tour par 479 voix.

Le vicomte JAMIN, fonctionnaire public, élu à MONTMÉDY.

Le vicomte Jamin, lieutenant général, né en 1772, a été nommé, pour la première fois, en 1856, par le collège électoral de Montmédy; il se montre aujourd'hui aussi dévoué au ministère qu'il l'a été à tous les gouvernements qui l'ont précédé; il a, en effet, prêté serment à la république, à l'empire, à la première restauration, aux cent jours, à la seconde restauration, à laquelle il dut, en 1825, le *épaulettes* de lieutenant général. Toutes ses sympathies sont acquises à l'avance à tout pouvoir constitué. Ministériel sous le 15 avril, M. Jamin est ministériel aujourd'hui sous le 29 octobre: c'est assez dire qu'il a voté l'indemnité Pritchard, et toutes les mesures proposées par le ministère Guizot.

Le collège de Montmédy comptait, en 1842, 257 électeurs inscrits; 184 ont voté, et M. Jamin a été nommé au premier tour par 184 voix contre 29 données à M. Gillon (Paulin).

GÉNIN, élu à VERDUN.

M. Génin, né en 1785, fit partie de la chambre de 1850, et fut un des 224; mais, après la révolution de juillet, il vint s'asseoir sur les bancs ministériels; et, en récompense de ses votes, son fils fut

nommé au conseil d'Etat. Il ne parle pas à la chambre, mais il vote constamment pour le ministère ; il a voté l'indemnité Pritchard.

Le collège de Vieux-Comptois, en 1842, 370 électeurs inscrits ; 279 ont voté ; M. Génin a été nommé au premier tour par 209 voix contre 65 accordées à M. Chadenet.

MORBIHAN.

6 DÉPUTÉS.

A. VIGIER, élu à VANNES.

M. Achille Vigier, né en 1801, est député de Vannes depuis 1851. Il n'est sorti qu'une fois de son silence habituel depuis quinze ans, c'était pour défendre son élection contre une protestation signée de quelques électeurs ; M. Vigier se tira assez bien de cette difficulté, et fit confirmer par la chambre le mandat qu'il avait reçu des électeurs. M. Vigier est fort lié avec tous les ministres passés, présents et futurs ; il les invite à dîner dans son château de Grandvaux, et par reconnaissance il vote avec eux ; il a approuvé l'indemnité Pritchard, et repoussé la proposition Rémusat sur les fonctionnaires. On assure que M. Vigier a été nommé pair de France en récompense de ses longs services législatifs, et pour offrir son collège à M. Plougoum, premier président de la cour royale de Rennes.

En 1841, le collège de Vannes comptait 201 électeurs inscrits ; 172 ont voté ; M. Vigier a été nommé au premier tour par 111 voix contre 60 données à M. Pitel.

BERNARD, fonctionnaire public, élu à MUZILLAC.

M. Bernard (de Rennes), né en 1788, a joué

d'une grande célébrité parmi les patriotes sous la restauration ; il a défendu, comme avocat, une foule d'accusés politiques ; c'était alors l'adversaire déclaré des privilèges et du monopole ; mais tout à coup, en 1851, M. Bernard s'est tu ; il a été nommé conseiller à la cour de cassation, et depuis lors il vote silencieusement et constamment avec le ministère, quel qu'il soit. M. Bernard a voté pour l'indemnité Pritchard, et contre toutes les propositions libérales.

En 1842, le collège de Muzillac comptait 206 électeurs inscrits ; 460 ont voté ; M. Bernard a été élu au premier tour par 98 voix contre 60 données à M. Walsh.

LACOUORAIS, fonctionnaire public, élu à LORIENT
(*intra muros*).

M. Lacoudrais a été élu député de Lorient en remplacement de M. Hello, qu'un avancement dans la magistrature avait soumis à la réélection. La nomination de M. Lacoudrais n'a pas été une nomination politique ; Lorient est un port de mer ; les électeurs ont pensé qu'un député influent lui donnerait une vie et une activité nouvelles, et ils sont allés chercher M. Lacoudrais, directeur du ministère de la marine ; par malheur pour ce beau calcul, M. Lacoudrais était bien directeur, mais il n'avait pas d'influence ; et quand M. Jubelin fut nommé, il y a deux ans, au secrétariat de la marine, son premier acte fut de supprimer la place de M. Lacoudrais, qui jeta feu et flammes, et annonça qu'il allait faire une opposition terrible au ministère ; mais il réfléchit, et, mieux avisé, il se décida à rester à son poste, bien que ce poste soit supprimé ; il continua

à venir tous les matins dans son cabinet, et refusa de remettre les dossiers à son remplaçant. Ce conflit pouvait devenir grave; le ministère y mit un terme en appelant M. Lacoudrais au conseil d'amirauté. M. Lacoudrais redevint ministériel comme devant; mais on pense bien qu'un homme envers lequel le ministère agit si cavalièrement ne peut pas avoir une grande influence, et les électeurs de Lorient, dont le port n'a pas repris d'activité, pourraient bien chercher un autre député. M. Lacoudrais a voté pour l'indemnité Pritchard.

GENTY DE BUSSY, fonctionnaire public, élu à LORIENT
(*extra muros*).

M. Genty de Bussy, chef de division au ministère de la guerre, gendre de M. Royer-Collard, a été élu au deuxième collège de Lorient en remplacement du regrettable général Arthur de la Bourdonnaye. M. Genty de Bussy a voté toutes les propositions faites par le ministère; il a approuvé l'indemnité Pritchard.

POUILLON-BOBLAYE, fonctionnaire public, élu à
PONTIVY.

M. Pouillon-Boblaye, chef d'escadron d'état-major, a été élu, en 1842, en remplacement de M. Jan de la Gaillardaie. M. Boblaye appartient au parti conservateur et ministériel; il a voté l'indemnité Pritchard; contre la proposition sur les fonctionnaires; contre la proposition sur les annonces judiciaires; contre la proposition sur la corruption. M. Boblaye, depuis la dissolution de la chambre, vient d'être nommé lieutenant-colonel.

En 1842, le collège de Pontivy comptait 297 élec-

teurs inscrits; 280 ont voté; M. Boblaye a été élu au premier tour par 166 voix contre 144 données à M. Charles Beslay.

DE LA ROCHEJACQUELEIN, élu à PLOERMEL.

M. le marquis de la Rochejacquelein a été élu député de Ploërmel, en 1842, en remplacement de M. de Sivry. M. de la Rochejacquelein appartient par son nom, sa famille, ses antécédents et ses convictions, au parti légitimiste. Un fait fort curieux signala son élection : M. Lorois, préfet du Morbihan, par une animosité personnelle contre M. de Sivry, qui appartenait à la fraction la plus modérée du centre gauche, appuya vivement la candidature de M. de la Rochejacquelein; on dit même qu'il reçut des ordres dans ce sens du ministère de l'intérieur. Cette alliance monstrueuse du gouvernement de juillet avec les hommes les plus compromis dans l'opinion publique fut signalée à la tribune par M. Billault. Quoi qu'il en soit, et si le fait est vrai, le ministère en a été puni depuis longtemps; M. de la Rochejacquelein est allé à Londres faire visite au duc de Bordeaux, et c'est ce voyage qui a amené la mémorable séance où M. Guizot eut à répondre à son tour sur son voyage à Gand. M. de la Rochejacquelein est un orateur chaud, vif; quelquefois, quand il parle de ses principes légitimistes, il trouve des idées heureuses et des mots bien choisis pour les rendre; mais il abuse un peu de sa facilité à s'exprimer. C'est d'ailleurs un homme de cœur et de courage. M. de la Rochejacquelein a voté constamment avec l'opposition; il a repoussé l'indemnité Pritchard; il a voté toutes les propositions présentées par la gauche; il serait à désirer

que tous les légitimistes lui ressemblaient ; ils ne se rallieraient jamais à M. Guizot.

En 1842, le collège de Ploërmel comptait 294 électeurs inscrits ; 254 ont voté ; M. de la Rochejacquelein a été nommé au premier tour par 128 voix contre 125 données à M. de Sivry.

M. de la Rochejacquelein a donné sa démission après le vote d'adresse qui contenait l'épithète de *flétris* appliquée aux légitimistes, et il a été réélu à une grande majorité.

MOSELLE.

6 DÉPUTÉS.

PAIXHANS, fonctionnaire public, élu à METZ (1^{er} collège).

M. Paixhans, né en 1785, royaliste très-dévoué sous la restauration, était en activité de service en 1850 ; il était alors lieutenant-colonel attaché à la direction de Strasbourg ; il fut élu député aux dernières élections de la restauration ; il fut repoussé de la chambre en 1851, et le premier collège de Metz lui en rouvrit les portes peu de temps après. M. Paixhans a voté tant et si bien, que le lieutenant-colonel de 1850 est aujourd'hui lieutenant général d'artillerie.

M. Paixhans a voté pour l'indemnité Pritchard, et contre toutes les propositions libérales.

En 1842, le premier collège de Metz comptait 546 électeurs inscrits ; 515 ont voté ; M. Paixhans a été élu au premier tour par 482 voix contre 121 données à M. Billaudel.

ARDANT, fonctionnaire public, élu à METZ (2^e collège).

A été élu en 1841, après la mort de M. Parant. Comme son prédécesseur, il s'est associé à toutes les

mesures proposées par le ministère, et a repoussé toutes les propositions émanées de l'opposition; c'est ainsi qu'il a voté l'indemnité Pritchard. Il était chef de bataillon du génie; mais, depuis la dissolution, il a été promu au grade de lieutenant-colonel.

En 1842, le deuxième collège de Metz comptait 527 électeurs inscrits; 295 votèrent; M. Ardant fut nommé par 458 voix contre 94 données à M. de Coëtlosquet, et 40 à M. Pidancet.

PIDANCET, fonctionnaire public, élu à METZ (5^e collège).

M. Pidancet, conseiller à la cour royale de Metz, a été élu député après la mort de M. Roux. Il avait pour concurrent l'honorable M. Charpentier, premier président de la cour royale, patriote éprouvé.

M. Pidancet n'était pas à la chambre lors du vote Pritchard, mais son vote sur la proposition relative aux fonctionnaires publics peut donner la mesure de son indépendance. Il est complètement ministériel.

En 1842, le collège de Metz (*extra muros*) comptait 552 électeurs inscrits; 544 votèrent, et M. Roux fut nommé par 464 voix seulement contre 147 données à M. Charpentier.

Le vicomte D'HUNOLSTEIN, élu à THIONVILLE.

Propriétaire, membre du conseil général de la Moselle, a toujours voté avec tous les ministères. Dans la dernière législature, M. d'Hunolstein, pour ne pas manquer à ses habitudes de ministérialisme, a voté pour l'indemnité Pritchard, et contre toutes les propositions émanées de l'opposition.

En 1842, le collège de Thionville comptait 512

électeurs inscrits ; 215 ont voté, M. d'Hunolstein a été élu au premier tour par 495 voix.

Le baron LADOUCKETTE, élu à BRIEY.

Né en 1772, fut élu en 1854, et vota pour le ministère de Broglie jusqu'en 1856. Depuis lors il prit place sur les bancs de l'opposition, et il s'est associé à toutes les mesures proposées par la gauche pour assurer la vérité du gouvernement représentatif. M. Ladoucette est un homme dont le mérite avait été apprécié par l'empereur, qui le nomma successivement préfet des Hautes-Alpes, de la Roër et de la Moselle.

En 1842, le collège de Briey comptait 502 électeurs inscrits ; 254 ont voté, et M. Ladoucette a été élu au premier tour par 205 voix contre 45 données à M. de Mézières.

SCHNEIDER, fonctionnaire public, à SARREGUEMINES.

Né en 1779, lieutenant général, ancien ministre de la guerre, M. Schneider fut élu en 1854 comme candidat de l'administration pour laquelle il vota jusqu'au moment où le ministère présenta le projet de disjonction ; il passa alors dans l'opposition, vota contre ce projet, et vint s'asseoir sur les bancs du centre gauche. Au 12 mai, il reçut le portefeuille de la guerre, portefeuille qu'il conserva jusqu'à la chute de ce ministère, qui fut provoquée par le rejet de la loi de dotation. Depuis lors il a souvent voté avec l'opposition ; il a voté contre l'indemnité Pritchard, mais il a repoussé la proposition Rémusat.

En 1842, le collège de Sarreguemines comptait 279 électeurs inscrits ; 210 ont voté, et M. Schneider

fut nommé par 465 voix contre 48 données à M. Lallemant, et 47 à M. Bouchotte.

NIÈVRE. 4

4 DÉPUTÉS.

MANUEL, élu à NEVERS.

Né en 1785, fut élu député par l'opposition en 1838, en remplacement de M. Boignes, décédé. Il promit alors de n'accepter ni places, ni faveurs, et de voter pour toutes les mesures réclamées par l'opposition. Il a tenu parole, et il est venu s'asseoir sur les bancs de la gauche avec laquelle il a constamment voté. Il a repoussé énergiquement l'indemnité Pritchard.

En 1842, le collège de Nevers comptait 568 électeurs inscrits; 407 votèrent; M. Manuel fut nommé par 555 voix contre 46 données à M. Boucaumont.

BENOIST, élu à CHATEAU-CHINON.

M. Benoist fut en 1842 élu membre de la chambre des députés par le collège de Château-Chinon. M. Benoist est un député instruit qui appartient à l'opinion légitimiste modérée. Aussi M. Guizot chercha-t-il à l'attirer à lui, et il avait un moment espéré le ranger au nombre des légitimistes ralliés; mais M. Benoist reprit plus énergiquement sa place dans les rangs de l'opposition, lorsqu'il vit le ministère demander à la chambre de FLÉTRIR ses amis politiques, et la chambre s'associer à cette manifestation, malgré l'énergique résistance de l'opposition. Depuis lors, la déplorable politique du ministère, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, fit disparaître toutes les irrésolutions qui auraient pu exister dans son esprit, et dès ce moment il vota pour toutes les pro-

positions faites par l'opposition. Il a voté contre l'indemnité Pritchard.

En 1842, le collège de Château-Chinon comptait 261 électeurs inscrits; 222 votèrent, et M. Benoist fut nommé par 152 voix contre 78 données à M. Delangle.

LAFOND, élu à COSNE.

Né en 1794, avait été envoyé à la chambre en 1831 par l'opposition, qui récompensait ainsi le courage qu'il avait montré en 1830, en condamnant, en sa qualité de juge au tribunal de commerce de la Seine, l'imprimeur du *Courrier-Français* à lui prêter ses presses. Mais une fois élu, M. Lafond oublia qu'il devait ce premier succès à l'opposition, et il vint s'asseoir sur les bancs ministériels. Depuis lors il a constamment voté pour toutes les mesures proposées par le ministère. Aussi assure-t-on que, pour le récompenser de son dévouement à toute épreuve et pour permettre à M. Delangle d'arriver à la députation, le ministère va le nommer pair de France.

M. Delangle, qui jusqu'alors s'était présenté comme candidat de l'opposition, a imprimé dans sa profession de foi cette phrase : *Je déclare que je ne suis pas de l'opposition.*

Aussi espérons-nous que les électeurs de Cosne, bien et dûment avertis, n'hésiteront pas à porter tous leurs suffrages sur celui des trois concurrents opposés à M. Delangle qui aura obtenu le plus grand nombre de voix au premier tour de scrutin.

En 1842, le collège de Cosne comptait 279 électeurs inscrits; 250 prirent part au scrutin, et M. Lafond fut nommé par 148 voix contre 69 données à M. de Bourgoing.

DUPIN aîné, fonctionnaire public, élu à CLAMECY.

M. Dupin, né en 1785, avocat sous la restauration, a débuté en 1815 par présenter devant la cour des pairs la défense de l'illustre maréchal Ney. M. Dupin fut élu député aux élections qui précédèrent la révolution de juillet, et il prit une grande et belle part à la discussion de l'adresse des 221. Les irrésolutions de son caractère commencèrent à se montrer dès le lendemain de la révolution; il soutint l'inamovibilité des magistrats placés par les ministres qui venaient de faire les ordonnances. Peu après, M. Dupin fut nommé procureur général près la cour de cassation, fonction qu'il exerce encore aujourd'hui. On sait que M. Dupin fut élu sept fois de suite président de la chambre, et comment ses indécisions, ses incertitudes, ses coups de boutoir lui firent perdre cette position dans laquelle il avait fait parfois preuve d'un grand tact et d'une grande habileté. Depuis quelques années, M. Dupin s'est rapproché de l'opposition, et on n'a pas oublié les traits satyriques qu'il a décochés contre le ministère en général, et contre M. Guizot en particulier; la chambre rit encore du *voyage à Gand en temps prohibé*. Son discours sur le droit de visite a rendu impossible la ratification du traité de 1841. M. Dupin a voté contre l'indemnité Pritchard avec une énergie qui fait honneur à son patriotisme; mais comment se fait-il que dans la question des fonctionnaires publics soulevée par la proposition de M. de Rémusat, M. Dupin ait cru devoir s'abstenir. Il y a dans cette conduite une inconséquence, une solution de logique dont M. Dupin seul est capable.

Pardonnons-lui ; il a pris d'ailleurs une éclatante revanche. M. Dupin a été vraiment beau dans le réquisitoire qu'il a prononcé à la cour de cassation, à l'occasion du pourvoi de M. Achille Marrast, condamné en vertu de la jurisprudence Bourdeau. Le discours de M. Dupin a été le discours d'un jeune homme. M. Marrast avait été condamné pour avoir, dit l'arrêt, diffamé deux magistrats ; M. Marrast demandait à faire devant le jury la preuve des faits qu'il avait avancés. « Messieurs, s'est écrié M. Dupin, en 1850, j'ai fait proclamer l'inamovibilité de la magistrature, mais cette inamovibilité n'existe qu'à une condition, c'est que l'opinion publique pourra renverser de son siège le juge prévaricateur. » Pour la première fois la chambre des requêtes a admis un pourvoi contre cette mensongère jurisprudence que M. Bourdeau avait inventée. C'est à M. Dupin qu'il faut reporter tout l'honneur de cette décision.

En 1842, le collège de Clamecy comptait 273 électeurs inscrits ; 488 ont voté ; M. Dupin a été élu au premier tour par 484 voix.

NORD.

12 DÉPUTÉS.

DELESPAUL, fonctionnaire public, élu à LILLE
(1^{er} collège).

Né en 1800, a été élu pour la première fois en 1854 par le premier collège de Lille. M. Delespaul est un des honorables fonctionnaires publics qui ne transigent pas avec leur conscience ; comme tant d'autres ; s'il avait voulu se faire un marchepied de la députation pour arriver aux honneurs, il occupe-

rait avec distinction un rang élevé dans la magistrature ; mais entré à la chambre alors qu'il était simple substitut du procureur du roi de Lille, il a voulu rester substitut afin de conserver son indépendance et de répondre ainsi à la confiance de ses mandataires. M. Despaul siège sur les bancs de la gauche ; il a repoussé avec M. Odilon Barrot l'indemnité Pritchard, et, quoique fonctionnaire public, il a voté pour la proposition Rémusat.

En 1842, le premier collège de Lille comptait 677 électeurs inscrits ; 470 ont voté ; M. Despaul a été nommé au premier tour par 455 voix.

LESTIBOUDOIS, élu à LILLE (2^e collège).

M. Lestiboudois fut porté à la chambre par l'opposition, et, conformément aux engagements qu'il avait pris vis-à-vis des électeurs, il vint s'asseoir sur les bancs de l'opposition. Il a voté constamment avec elle ; il a repoussé l'indemnité Pritchard et approuvé la proposition de M. de Rémusat sur les fonctionnaires. Le 8 juillet de cette année, M. Lestiboudois avait pris le chemin de fer du Nord pour retourner à Lille et faisait partie du convoi qui a été victime du terrible accident de Rœux. Jeté dans un étang, blessé lui-même, M. Lestiboudois n'échappe à la mort qui le menaçait que pour prodiguer ses soins comme médecin aux blessés. Il oublie sa propre blessure pour rappeler à la vie ses malheureux compatriotes. Cette généreuse conduite a valu à M. Lestiboudois une touchante réception à Lille.

En 1842, le deuxième collège de Lille comptait 944 électeurs inscrits ; 895 ont voté ; M. Lestibou-

dois a été nommé au deuxième tour de scrutin par 425 voix contre 567 données à M. Godefroy.

ALBAN DE VILLENEUVE, élu à LILLE (5^e collège).

M. Alban de Villeneuve, légitimiste modéré, a remplacé à la chambre M. Hennequin, décédé. M. de Villeneuve est membre de l'Académie des sciences morales. En 1842, les légitimistes d'Aix le portèrent en concurrence avec M. Thiers. M. de Villeneuve a voté contre l'indemnité Pritchard, et pour la proposition Rémusat.

En 1842, le troisième collège de Lille comptait 4,192 électeurs inscrits; 795 ont voté; M. de Villeneuve a été nommé au premier tour par 556 voix contre 241 données à M. Lefèvre.

CHOQUE, élu à DOUAI (*intra muros*).

M. Choque, ancien notaire, a été élu député en 1845, en remplacement de M. de Montozon, nommé pair de France. M. Choque s'était présenté comme candidat de l'opposition, et il a tenu parole; il est venu s'asseoir à la chambre à côté de M. Odilon Barrot; il a voté pour la proposition Rémusat sur les fonctionnaires, pour l'amendement de M. Barrot contre la corruption politique. M. Choque est un député ferme et indépendant, dont les connaissances spéciales seront très-utiles à la chambre.

MARTIN (du Nord), ministre de la justice, élu à DOUAI (*extra muros*).

Né en 1790, était fort dévoué à la branche aînée qu'il avait chantée en très-mauvais vers. A la nouvelle de la révolution de juillet, M. Martin, alors avocat à Douai, rédigea et fit signer à quelques personnes une protestation en faveur de Henri V. Quelques jours après, M. Martin se ralliait à la branche cadette; en septembre 1830, il était nommé

député par le grand collège de Lille; il devint bientôt avocat général à la cour de cassation; il rédigea le rapport du projet de loi sur les associations, et fut nommé procureur-général près la cour royale de Paris. Lors de la formation du cabinet du 15 avril, M. Martin fut chargé du département du commerce et de l'agriculture; enfin depuis le 29 octobre il est ministre de la justice. La fortune politique de M. Martin (du Nord) est un des phénomènes les plus extraordinaires de ce temps-ci; M. Martin n'est pas une capacité; ses amis eux-mêmes reconnaissent sa médiocrité; c'est donc à la faveur qu'il faut attribuer le chemin qu'il a fait. Un des traits les plus caractéristiques de M. Martin (du Nord) est certainement la conduite qu'il a tenue dans le vote de la loi relative aux annonces judiciaires. Le gouvernement avait proposé de donner aux cours royales la désignation des journaux chargés de l'insertion. Plusieurs membres de l'opposition firent remarquer le danger de cette disposition; M. Martin monta à la tribune, et avec un air de la meilleure bonne foi du monde, il répondit que cette désignation ne serait jamais politique; que ce n'était là qu'une mesure d'ordre et qu'on pouvait s'en rapporter à l'honneur de la magistrature. Ce fut sur cette assurance que la loi fut votée; et quelques mois après, sur une circulaire du garde des sceaux, les cours royales, presque sans exception, désignaient les journaux ministériels à l'exclusion des journaux de l'opposition et portaient un coup mortel à l'existence de ces derniers. Ainsi cette loi a été enlevée à la chambre par une promesse mensongère, et cette promesse, c'est un ministre de la justice qui a eu le triste courage de la faire et de la violer.

En 1842, le deuxième collège de Douai comptait 255 électeurs inscrits; 477 ont voté; M. Martin a été élu au premier tour, par 475 voix.

Le comte ROGER, élu à DUNKERQUE.

Né en 1802, ancien secrétaire d'ambassade, est député de Dunkerque depuis 1854; c'est un ami intime de M. Thiers, avec lequel il vote constamment depuis le ministère du 22 février 1856. M. Roger a repoussé l'indemnité Pritchard et a voté la proposition Rémusat sur les fonctionnaires publics.

En 1842, le collège de Dunkerque comptait 554 électeurs inscrits; 200 ont voté; M. Roger a été élu au premier tour, par 175 voix.

DE HAU DE STAPLANDE, élu à BERGUES.

Ancien garde du corps, fut élu en 1857 par les électeurs de l'opposition en remplacement de M. de Lamartine, qui opta pour l'arrondissement de Mâcon. Il vota constamment avec les légitimistes, et avec eux, il a repoussé l'indemnité Pritchard.

En 1842, le collège de Bergues comptait 654 électeurs inscrits; 528 ont voté; M. de Staplande a été nommé au premier tour par 522 voix.

D'HAUBERSAERT, fonctionnaire public, élu à CAMBRAI
(*intra muros*).

Conseiller d'Etat en service ordinaire, a été secrétaire de M. Casimir Périer, et une scène de violence que M. le président du conseil se permit alors sur sa personne a rendu le député de Cambrai plus célèbre que tous ses travaux législatifs. En 1842, M. d'Haubersaert, grâce aux manœuvres de l'administration, parvint à se faire nommer député en

remplacement de M. Taillandier, patriote dévoué. M. d'Haubersaert est venu à la chambre s'asseoir au milieu des centres; il a voté l'indemnité Pritchard et repoussé toutes les propositions libérales.

En 1842, le premier collège de Cambrai comptait 566 électeurs inscrits; 508 ont voté; M. d'Haubersaert a été élu au deuxième tour, par 470 voix contre 156 données à M. Taillandier.

CORNE, fonctionnaire public, élu à CAMBRAI (*extra muros*).

Né en 1801, fut porté à la chambre en 1857 par les électeurs de l'opposition qui, connaissant son caractère ferme et indépendant, n'hésitèrent pas à lui donner cette marque d'estime, quoi qu'il fût président du tribunal civil de Douai. Les électeurs n'ont pas eu à regretter d'avoir investi de leur confiance M. Corne qui est du petit nombre des fonctionnaires publics qui comprennent qu'en acceptant le mandat des électeurs, ils ne doivent pas le faire servir à leur ambition personnelle. M. Corne ne se contente pas seulement de voter constamment avec l'opposition. Homme d'une haute instruction, député éclairé, il prend souvent la parole et combat avec une vive énergie toutes les mesures honteuses proposées par le ministère de l'étranger; député intègre et consciencieux, il a chaudement appuyé la proposition de M. Rémusat et voté contre l'indemnité Pritchard.

L'indépendance de M. Corne fait ombre au ministère qui vient de susciter à l'honorable M. Corne un concurrent qu'il soutient à l'aide de tous les moyens dont il dispose, M. de Saint-Aignan, ancien préfet du Nord. Mais malgré l'intimidation et la

corruption employées tour à tour, nous ne pouvons croire que les électeurs patriotes de Cambrai désertent la cause qu'ils ont toujours servie, et que M. Corne a soutenue avec autant d'énergie que de talent.

En 1842, le collège de Cambrai (*extra muros*) comptait 620 électeurs inscrits; 560 ont voté; M. Corne a été nommé au premier tour par 285 voix contre 259 données à M. Béry.

MAINGOVAL, élu à VALENCIENNES.

Ancien officier, a été député de Valenciennes en 1842, en remplacement de M. Dumont. M. Maingoval est venu s'asseoir sur les bancs du centre; il a voté l'indemnité Pritchard; il a repoussé toutes les propositions libérales.

En 1842, le collège de Valenciennes comptait 774 électeurs inscrits, 713 ont voté; M. de Maingoval a été élu au premier tour, par 564 voix contre 548 données à M. Boulanger.

MARCHAND, élu à AVESNES.

Né en 1790, a été élu en 1837 à la chambre par les suffrages des électeurs de l'opposition. M. Marchand, ancien notaire, avait depuis longtemps pris place dans les rangs de l'opposition. Avant 1830, membre de la célèbre société électorale *Aide-toi, le ciel t'aidera*, il avait contribué à faire élire dans le département du Nord plusieurs députés de l'opposition. Depuis la révolution de juillet, il avait dirigé les élections de son arrondissement. Encouragé par les électeurs consciencieux et indépendants, il songea à se mettre lui-même sur les rangs et vit son nom sortir de l'urne électorale. Il vint s'asseoir sur les bancs de la gauche, à côté de M. Odilon Barrot,

avec lequel il a repoussé l'indemnité Pritchard et toutes les tentatives du ministère de l'abaissement à l'extérieur et de la corruption à l'intérieur.

En 1842, le collège électoral d'Avesnes comptait 758 électeurs inscrits; 645 électeurs votèrent; M. Marchand fut nommé au premier tour, par 587 voix contre 248 données à M. Crapez.

BEHAGHEL, élu à HAZEBROUCK.

Fut porté à la chambre en 1842, en remplacement de M. Berryer qui, élu par le collège d'Hazebrouck et celui de Marseille, opta pour le dernier. M. Behaghel élu par l'opposition légitimiste, vint s'asseoir sur les bancs de la droite, et vota constamment avec les légitimistes. Avec eux il a repoussé l'indemnité Pritchard.

OISE.

5 DÉPUTÉS.

DONATIEN-MARQUIS, élu à BEAUVAIS (*intra muros*).

En 1842, les deux collèges de Beauvais élurent pour député M. le marquis de Mornay, qui représentait déjà depuis longtemps à la chambre le collège *extra muros* de cet arrondissement. M. de Mornay remplaçait au collège *intra muros* M. Danse, ministériel dévoué. M. de Mornay opta pour son ancien collège, et M. Donatien-Marquis fut élu député du premier collège. Il est venu s'asseoir sur les bancs de la gauche et a constamment voté avec elle, contre l'indemnité Pritchard, et pour la proposition sur les fonctionnaires. M. Donatien-Marquis est un des hommes les plus fermes de l'opposition.

DE MORNAY, élu à BEAUVAIS (*extra muros*).

M. le marquis de Mornay, ancien officier, gendre de M. le maréchal Soult, a été élu en 1851 par le deuxième collège de Beauvais. M. de Mornay vote avec l'opposition ; il a repoussé l'indemnité Pritchard et approuvé la proposition de M. de Rémusat sur les députés fonctionnaires.

En 1842, le collège *extra muros* de Beauvais comptait 879 électeurs inscrits ; 558 ont voté ; M. de Mornay a été élu au premier tour par 514 voix contre 15 données à M. Didelot.

LEMAIRE, élu à SENLIS.

M. Lemaire, né en 1785, maître de poste, fut nommé en 1852 en remplacement du maréchal Gérard ; il vota constamment avec le ministère dont il s'est toujours montré l'un des plus zélés partisans. C'est assez dire qu'il a voté l'indemnité Pritchard et repoussé toutes les propositions libérales.

En 1842, le collège de Senlis comptait 705 électeurs inscrits ; 557 ont voté ; M. Lemaire a été nommé par 521 voix contre 449 données à M. Désormes et 80 à M. Vatin.

LEGRAND, fonctionnaire public, élu à CLERMONT.

M. Legrand, né en 1794, directeur général des contributions directes, élu député en 1851 par les électeurs de l'opposition, vint d'abord s'asseoir sur les bancs de l'opposition, mais il se rapprocha bientôt du ministère, qui le nomma conseiller d'État. Quelque temps après, et sous le ministère du 22 février, il fut nommé directeur général des eaux et des forêts, place qu'il conserva jusqu'en 1858. Il vota alors avec le tiers parti et puis avec M. Dufaure et Passy ; mais

bientôt il rentra sous le giron ministériel, fut nommé directeur général des contributions directes et vota depuis lors constamment pour toutes les propositions ministérielles. Il a approuvé l'indemnité Pritchard.

En 1842, le collège de Clermont comptait 726 électeurs inscrits; 525 ont voté; M. Legrand a été nommé au premier tour par 589 voix contre 122 données à M. le duc de Mouchy.

BARBILLON, élu à COMPIÈGNE.

En 1859, M. le comte de l'Aigle fut élu à Compiègne en remplacement de M. Barillon; M. Barillon a pris sa revanche en 1842: il a été élu en remplacement de M. de l'Aigle. M. Barillon est un membre éclairé de l'opposition; il vote constamment avec M. Oublon Barrot; il a repoussé l'indemnité Pritchard et il a approuvé la proposition de M. de Rémusat, sur les fonctionnaires.

En 1842, le collège de Compiègne comptait 742 électeurs inscrits; 605 ont voté; M. Barillon a été élu au premier tour par 550 voix contre 267 données à M. de l'Aigle.

ORNE.

7 DÉPUTÉS.

Le baron MERCIER, élu à ALENÇON.

M. le baron Mercier fit partie de la chambre des représentants en 1815. M. Mercier fut élu à la chambre des députés en 1827 et vota constamment avec l'opposition. Après la révolution de juillet, il prit place dans les rangs ministériels et obtint des faveurs de l'administration pour les divers membres de sa famille, aussi ne fut-il pas réélu en 1854, parce que les électeurs ne voulaient pas servir de marche-

pie à son ambition. En 1837 il prit de nouveaux engagements et fut de nouveau appelé à la chambre ; depuis cette dernière époque il a toujours voté avec l'opposition ; il a repoussé l'indemnité Pritchard et était absent lors de la proposition Remusat.

En 1842, le collège d'Alençon comptait 297 électeurs inscrits ; 277 ont voté, et M. Mercier a été élu par 147 voix contre 124 données à M. Druet-Desvaux.

DE CORCELLES, élu à SÉEZ.

Fils de l'ancien député, a été élu en 1839, en remplacement de M. Clogenson, ministériel. M. de Corcelles est un député consciencieux, laborieux et fort utile dans les bureaux ; il a fait un voyage en Afrique pour y étudier la question qui se discute tous les ans à la chambre, et en a rapporté des renseignements fort importants.

M. de Corcelles appartient à l'opposition ; il vote avec M. Odilon-Barrot ; il a repoussé avec énergie l'indemnité Pritchard et a vivement approuvé la proposition Remusat sur les fonctionnaires. Le vote de M. de Corcelles est assuré à tout projet qui aura pour effet de donner plus de sincérité au gouvernement représentatif et de combattre la politique ministérielle.

En 1842, le collège de Sées comptait 276 électeurs inscrits ; 490 ont voté ; M. de Corcelles a été élu au premier tour par 490 voix.

HIS, élu à ARGENTAN.

Né en 1782, est arrivé à la chambre en 1828 ; il appuya le ministère Martignac et vota contre le ministère Polignac. Il a été constamment réélu depuis.

M. His vote ordinairement avec M. Dupin. Dans le vote Pritchard M. His crut devoir s'abstenir. Il a voté pour la proposition sur les fonctionnaires publics, contre la proposition sur les annonces judiciaires; malgré toutes ces hésitations, on peut regarder M. His comme ministériel.

En 1842, le collège d'Argentan comptait 555 électeurs inscrits; 207 présents votèrent; M. His a été élu au premier tour par 472 voix contre 41 données à M. de Joué.

GIGON LA BERTRIE, élu à GACÉ.

Maire de Vimoutiers, a remplacé en 1859 M. Goupil de Préfelin, ministériel dévoué; M. Gigon la Bertrie, indépendant par caractère et par position, est venu s'asseoir sur les bancs de l'opposition; il a voté selon sa conscience; il a repoussé la honteuse indemnité Pritchard.

En 1842, le collège de Gacé comptait 516 électeurs inscrits; 420 ont voté; M. Gigon la Bertrie a été élu au premier tour par 268 voix contre 148 données à M. Goupil de Préfelin.

AYLIES, fonctionnaire public, élu à DOMFRONT.

M. Aylies a été nommé conseiller à la cour royale de Paris par M. Dupont (de l'Eure). En 1842, il s'est présenté au collège de Domfront en concurrence avec M. le vicomte Lemercier, colonel de la 40^e légion de Paris, un des ministériels les moins modérés. M. Aylies a été élu et est venu s'asseoir sur les bancs de l'opposition dont il est un des membres les plus courageux et les plus exacts. M. Aylies a eu l'occasion de donner à plusieurs reprises des renseignements très-précis et très importants à la chambre

sur des questions de politique étrangère. M. Aylès a voté contre l'indemnité Pritchard; conseiller à la cour royale de Paris, il a voté l'exclusion des fonctionnaires de la chambre.

En 1842, le collège de Domfront comptait 524 électeurs inscrits; 454 ont voté; M. Aylès a été élu au deuxième tour par 217 voix contre 212 données à M. Lemercier.

DE TRACY, élu à L'AIGLE.

Né en 1784, fut élu député en 1822. Il vint s'asseoir sur les bancs de l'extrême gauche. Parent de Lafayette et ami de Dupont (de l'Eure), il vota constamment avec l'opposition radicale jusqu'après la révolution de 1850, époque à laquelle ses principes subirent quelques modifications. Néanmoins il a généralement voté avec l'opposition.

Il a repoussé l'indemnité Pritchard et voté la proposition Remusat.

En 1842, le collège de l'Aigle comptait 264 électeurs inscrits; 255 ont voté; M. de Tracy a été nommé au premier tour par 429 voix contre 104 données à M. le comte de Ségur d'Aguesseau.

BALLOT, élu à MORTAGNE.

Né en 1778, fut élu député après la révolution de 1850. Il vota d'abord pour le pouvoir, mais lorsqu'il s'aperçut de la tendance du nouveau ministère et de la mauvaise voie dans laquelle il allait engager la France, il se rallia à l'opposition dirigée par M. Odilon Barrot avec lequel il a constamment voté. M. Ballot est un député consciencieux et sans ambition; il a repoussé l'indemnité Pritchard.

En 1842, le collège de Mortagne comptait 453 élec-

teurs inscrits; 267 votèrent; M. Ballot fut nommé par 250 voix contre 15 données à M. Bail.

PAS-DE-CALAIS.

8 DÉPUTÉS.

ESNAULT, élu à ARRAS (*intra muros*).

Élu en 1858 en remplacement de M. Harlé père, décédé, M. Esnault prit immédiatement place sur les bancs du centre qu'il n'a pas quittés depuis lors. Ministériel pur et dévoué, il s'est associé par ses votes à toutes les mesures du ministère de l'étranger; il a voté l'indemnité Pritchard.

En 1842, le collège d'Arrias (*intra muros*) comptait 559 électeurs inscrits; 495 votèrent; M. Esnault fut nommé par 275 voix contre 217 données à M. Raffeneau.

HARLÉ, élu à ARRAS (*extra muros*).

Né en 1790, fut nommé député après 1850, et se montra aussitôt plus ministériel que les ministres eux-mêmes; un sentiment domina toutes ses actions et tous ses votes; ce sentiment, c'est celui de la peur. La révolution de juillet elle-même n'a pu trouver grâce devant lui. Il rêve constamment terreur, anarchie, pillage. Il est essentiellement conservateur, et ce qu'il tient à conserver ce sont les 500,000 fr. de rentes qu'il a recueillies dans la succession de son père. Tout changement l'effraye; aussi jamais de mémoire d'homme il ne s'est rencontré de ministériel plus dévoué. Quelle que soit la mesure proposée par le ministère, on est sûr de la voir appuyée par le vote de M. Harlé. Un mot peut le caractériser, il est *ministériel systématique*. Il a donc voté l'indemnité Pritchard.

En 1842, le collège d'Arras (*extra muros*) comptait 748 électeurs inscrits; 472 ont voté; M. Harlé a été nommé par 568 voix contre 82 données à M. Proyart.

DELEBECQUE, fonctionnaire public, élu à BÉTHUNE.

Né en 1795, fut élu en 1834 par le collège électoral de Béthune. Maître des requêtes, directeur du personnel au ministère de l'instruction publique, il tient avant tout à conserver sa place; aussi vota-t-il constamment avec les ministres. Il a voté l'indemnité Pritchard.

En 1842, le collège de Béthune comptait 915 électeurs inscrits; 564 ont voté; M. Delebecque a été nommé par 555 voix.

F. DELESSERT, élu à BOULOGNE.

Né en 1780, banquier à Paris, a été longtemps le député du sixième arrondissement de la Seine. Après son échec, il fut relevé sur le champ de bataille électoral par les électeurs complaisants de Boulogne-sur-Mer, qui l'envoyèrent à la chambre, où M. Delessert a continué à voter pour le ministère. Il a approuvé l'indemnité Pritchard, et repoussé la proposition de M. Rémusat sur les fonctionnaires. Cette année, il a présenté à la chambre une proposition sur le règlement des mines et houillères.

En 1842, le collège de Boulogne comptait 915 électeurs inscrits; 715 ont pris part au scrutin; M. Delessert a été élu, au premier tour de scrutin, par 474 voix contre 159 données à M. Berryer, et 95 à M. Vivien.

D'HÉRAMBULT, élu à MONTREUIL.

M. d'Hérambault, né en 1797, représente, à la

chambre, l'arrondissement de Montreuil depuis 1851. Il a toujours été un des membres les plus fermes de l'opposition ; il a voté contre les lois de septembre, de dotation et de disjonction. Dans la dernière législature, il a repoussé l'indemnité Pritchard, et s'est associé à toutes les mesures présentées par l'opposition.

En 1842, le collège de Montreuil comptait 514 électeurs inscrits, 401 votèrent ; M. d'Hérambault a été élu, au premier tour, par 204 voix, contre 415, données à M. Petit, et 81 au général Trézel.

ARMAND, élu à SAINT-OMER (*intra muros*).

Né en 1784, ancien officier de la garde impériale, maire de Saint-Omer, a été élu en 1854, et depuis cette époque, il a constamment voté avec la plus louable indépendance. Il a repoussé l'indemnité Pritchard.

En 1842, le premier collège de Saint-Omer comptait 570 électeurs inscrits ; 558 ont voté ; M. Armand a été élu, au premier tour, par 480 voix, contre 451, données à M. Quenson.

DE KEISÈRE, fonctionnaire public, élu à SAINT-OMER (*intra muros*).

Juge au tribunal de Saint-Omer, a été élu député en 1842, en concurrence avec M. Lesergeant de Monne-cave, ardent ministériel. M. de Keisère avait promis de se placer dans les rangs de l'opposition : il a tenu loyalement parole ; il a repoussé l'indemnité Pritchard.

En 1842, le deuxième collège de Saint-Omer comptait 620 électeurs inscrits ; 555 ont voté ; M. de

Keisère a été élu, au premier tour, par 275 voix, contre 259, données à M. de Monnecave.

PIÉRON, fonctionnaire public, élu à SAINT-POL.

M. Piéron, né en 1796, conseiller à la cour royale de Douai, est le membre le plus exact de l'opposition. Il a voté pour toutes les économies proposées. C'est à lui qu'on doit de connaître nettement les votes des députés; il en dresse la liste à chaque scrutin. Il est impossible, aujourd'hui qu'un député puisse s'attribuer le mérite d'un vote qu'il n'aurait pas émis. Cet important résultat est dû à M. Piéron. M. Piéron a repoussé l'indemnité Pritchard, et voté la proposition Rémusat, sur les fonctionnaires.

En 1842, le collège de Saint-Pol comptait 554 électeurs inscrits; 465 ont voté; M. Piéron a été élu, au premier tour, par 259 voix, contre 446, données à M. de Ramecourt, et 59 à M. Dusaussoy.

PUY-DE-DOME.

7 DÉPUTÉS.

DE MORNY, élu à CLERMONT (*intra muros*).

M. de Morny n'était connu, avant d'avoir été élu député, que par des publications multipliées, pour éclairer la question des sucres indigènes. En 1842, il s'est présenté à Clermont, en concurrence avec M. Jouvet, membre de l'opposition, et est venu s'asseoir sur les bancs du centre. Il a constamment voté pour toutes les propositions ministérielles.

Il a voté l'indemnité Pritchard.

En 1842, le collège de Clermont (*intra muros*) comptait 497 électeurs inscrits; 427 ont voté; M. de Morny a été nommé, au troisième tour seulement, par 254 voix, contre 476, données à M. Jouvet.

DESSAIGNE, fonctionnaire public, élu à CLERMONT (*extra muros*).

Né en 1795, était, avant la révolution de 1830, un des démocrates les plus ardents du Puy-de-Dôme, et faisait partie des sociétés secrètes de ce département. Avec Victor Rodde et Vaisière, il avait fondé et publié *l'Ami de la charte*, journal de l'opposition la plus avancée. Ce fut lui qui organisa l'entrée et la réception triomphale de Lafayette à Clermont, lors de son retour d'Amérique. Comment se fait-il que M. Dessaigne soit tout à coup devenu un ministériel dévoué? Serait-ce parce qu'en 1837, époque de sa première élection, il n'était que simple avocat, et qu'aujourd'hui il est président du tribunal civil? Probablement son ambition n'est pas encore tout à fait satisfaite. Néanmoins il s'est abstenu sur l'indemnité Pritchard et sur la proposition Rémusat.

En 1842, le collège de Clermont (*extra muros*) comptait 418 électeurs inscrits; 314 ont voté, et M. Dessaigne a été nommé par 214 voix contre 64t données à M. de Riberolles, et 25 à M. Perrin.

PAGÈS, fonctionnaire public, élu à RIOM (*intra muros*).

Président de chambre à la cour royale de Riom, fut nommé en remplacement de M. Chabrol de Volvic, décédé. M. Pagès vint prendre place sur les bancs ministériels; il fut un an après nommé président de la cour royale de Riom. Cette nomination causa une véritable stupeur dans le pays, et certainement M. Pagès n'aurait pas eu une voix si sa réélection se fût faite le jour où la nouvelle en fut connue dans le Puy-de-Dôme; mais on parvint à calmer cette irritation, et six semaines après M. Pagès fut réélu. Il a voté l'indemnité Pritchard; il a repoussé

la proposition Rémusat ; il reçoit le mot d'ordre de M. Guizot et le transmet aux députés des centres.

COMBAREL DE LEYVAL, élu à RIOM (*extra muros*).

Né en 1807, il a été élu député en 1859 contre le général Simmer. Le *Journal des Débats* le revendiqua aussitôt comme une recrue ministérielle ; M. Combarel arriva à la chambre et vota constamment avec l'opposition ; il a repoussé l'indemnité Pritchard. Cependant M. Combarel a accepté dernièrement la décoration de la Légion d'honneur du ministère Guizot ; comment expliquer cette faveur ? Que signifie cette acceptation de la part d'un membre de l'opposition.

En 1842, le deuxième collège de Riom comptait 258 électeurs inscrits ; 191 ont voté ; M. Combarel a été élu au premier tour par 146 voix contre 42 données au général Simmer.

MOULIN, fonctionnaire public, élu à ISSOIRE.

Avocat général à la cour royale de Riom, a été élu en 1845 député d'Issoire, en remplacement de M. Giroit de Langlade, nommé pair de France. M. Moulin débute à la chambre en homme qui veut faire son chemin ; il vote invariablement pour le ministère, il se fait nommer membre des commissions et se charge avec plaisir des fonctions de rapporteur. Il est monté une fois à la tribune, mais il n'a pas obtenu un grand succès. Le cabinet a les plus grands égards pour M. Moulin, à qui il parle souvent du brillant avenir auquel il peut prétendre ; mais M. Moulin est assez fin pour ne pas brusquer le dénoûment et ne pas exiger tout de suite un avancement qu'on serait heureux de lui offrir. M. Moulin

procède plus habilement ; il parle à chaque instant de la nécessité de maintenir l'union dans le parti conservateur près de se dissoudre ; il dit que ce grand parti n'a pas d'hommes capables, pas d'orateurs, et il offre ses services. La récompense viendra plus tard peut-être, mais elle viendra plus belle.

BERGER, élu à THIERS.

Né en 1799, décoré de juillet, ancien avoué à Paris, ancien maire du deuxième arrondissement de Paris, fonctions dont il a été dépossédé par le ministère Guizot, malgré l'immense quantité de suffrages dont l'avaient honoré les électeurs en le plaçant en tête de la liste, est entré dans la chambre depuis 1857, et a constamment depuis lors voté avec l'opposition ; il siège au centre gauche. M. Berger est un des hommes les plus honorables et les plus estimés de la chambre. Il a repoussé l'indemnité Pritchard.

En 1842, le collège de Thiers comptait 270 électeurs inscrits ; 490 ont votés ; M. Berger a été nommé par 469 voix contre 7 données à M. Redon.

MOLIN, fonctionnaire public, élu à AMBERT.

Conseiller de préfecture, né en 1789, était carbonaro sous la restauration ; mais dès qu'il eut été élu député après la révolution, il devint aussi exagéré dans ses opinions monarchiques qu'il l'était dans ses opinions démocratiques avant 1850. En 1851 il ne fut pas réélu, mais il reparut à la chambre en 1854, où il vint renforcer la phalange ministérielle de M. Guizot son patron. En 1859, il succomba encore une fois. Depuis qu'il est rentré à la chambre, M. Molin est venu s'asseoir à côté de MM. Duchâtel et Guizot pour lesquels il a constamment voté de-

puis leur avènement au ministère. Est-il nécessaire de dire qu'il a voté l'indemnité Pritchard.

En 1842, le collège d'Ambert comptait 246 électeurs inscrits; 497 ont voté; M. Molin fut nommé au premier tour par 444 contre 80 données à l'amiral Gombeyre.

BASSES-PYRÉNÉES.

5 DÉPUTÉS.

LAVIELLE, fonctionnaire public, élu à PAU.

Né en 1788, a été élu comme légitimiste, s'est bien vite rallié au gouvernement de juillet, qui lui a prodigué ses faveurs. Après avoir été directeur des affaires civiles au ministère de la justice, M. Lavielle a été nommé premier président de la cour royale de Riom, et il vient d'échanger cette première présidence contre un siège de conseiller à la cour de cassation. M. Lavielle vote toujours pour le ministère; il a approuvé l'indemnité Pritchard; il a repoussé toutes les propositions libérales.

En 1842, le collège de Pau comptait 506 électeurs inscrits; 262 ont voté; M. Lavielle a été nommé au premier tour par 494 voix contre 55 données à M. Nogué.

CHEGARAY, fonctionnaire public, élu à BAYONNE.

Né en 1802, a été préféré en 1857 par les électeurs de Bayonne à M. Jacques Laffite. M. Chegaray vote avec le ministère; il a été nommé procureur général à Rennes, puis avocat général à la cour de cassation, où il passe pour un jurisconsulte très faible. M. Chegaray a voté pour l'indemnité Pritchard; il a repoussé toutes les propositions libérales.

En 1842, le collège de Bayonne comptait 559 électeurs inscrits; 299 ont voté; M. Chegaray a été élu au premier tour par 212 voix contre 74 données à M. Basterrèche.

DAGUENET, fonctionnaire public, élu à SAINT-PALAIS.

Né en 1800, offre encore un exemple de ces fortunes d'autant plus extraordinaires, qu'elles sont faites par des hommes assez médiocres. M Dupont (de l'Eure) conserva en 1830, à M. Daguenet, les fonctions de procureur du roi qu'il exerçait avant la révolution; plus tard et successivement M. Daguenet fut nommé substitut du procureur général, avocat général, conseiller à la cour royale de Pau, procureur général à Orléans, et enfin il vient d'être nommé premier président de la cour royale d'Orléans, au grand scandale de la magistrature. Il est inutile de dire que M. Daguenet est ministériel dévoué, et qu'il a voté l'indemnité Pritchard et repoussé toutes les propositions libérales.

M. Daguenet est toujours élu à l'unanimité ou à peu près, à Saint-Palais; en 1842, il a eu 99 voix sur 102 votants.

HENRI LACAZE, élu à OLORON.

A remplacé à la chambre son frère, M. Père Lacaze, nommé pair de France. Il est aussi ministériel que lui. Il a voté l'indemnité Pritchard et repoussé la proposition Rémusat.

LIADIÈRES, fonctionnaire public, élu à ORTHEZ.

Né en 1792, chef de bataillon du génie, officier d'ordonnance du roi, vient d'être nommé, par ordonnance du 10 juillet 1846, conseiller d'Etat en

service ordinaire ; cette nomination était annoncée depuis longtemps, mais personne ne pouvait y croire. En vérité, il est impossible de supposer que le gouvernement ait voulu récompenser le mérite ou les services de M. Liadières ; il faut donc voir dans cette incroyable nomination un défi jeté en quelque sorte au pays. Un colonel est nommé sans droit général parce qu'il a voté l'indemnité Pritchard ; c'est par le même motif que M. Liadières est nommé conseiller d'État ; le gouvernement sait que les électeurs réprouvent ce vote honteux ; ce sont tous les pritchardistes qui deviennent l'objet des faveurs du ministère. Il est impossible de jeter plus nettement le gant à l'opinion publique ; c'est au pays à le ramasser. M. Liadières n'est guère connu que par la violence de ses attaques contre l'opposition, car nous ne voulons pas parler des quelques pièces de théâtre que M. Liadières a composées et que le public n'a pas vues.

En 1842, le collège d'Orthez comptait 257 électeurs inscrits ; 188 ont voté ; M. Liadières a été élu au premier tour par 145 voix contre 43 données à M. Planté.

HAUTES-PYRÉNÉES.

3 DÉPUTÉS.

Le marquis DE PREIGNE, élu à TARBES (1^{er} collège).

M. de Preigne appartient à l'opinion légitimiste ; il est au nombre des six députés que le ministère Guizot a flétris à cause de leur voyage à Londres ; mais M. de Preigne n'a pas voulu imiter ses cinq collègues et a refusé de donner sa démission à cette époque. M. de Preigne a voté contre l'indemnité

Pritchard ; il a approuvé la proposition Rémusat sur les fonctionnaires.

En 1842, le premier collège de Tarbes comptait 282 électeurs inscrits ; 252 ont voté ; M. de Preigne a été élu au premier tour par 428 voix contre 424 données à M. d'Iutrans.

ACHILLE FOULD, élu à **TARBES** (2^e collège).

M. Fould est ministériel ; il a voté l'indemnité Pritchard et il a repoussé toutes les propositions faites par l'opposition.

En 1842, le deuxième collège de Tarbes comptait 462 électeurs inscrits ; 455 ont voté ; M. Fould a été élu au premier tour par 449 voix contre 56 données à M. Baradère.

DE GOULARD, élu à **BAGNÈRES**.

M. Gautier d'Hauteserve, ayant donné sa démission à la suite d'un chagrin domestique, a été remplacé par M. de Goulard, qui apporta dans son ministérialisme toute l'ardeur et toute la fougue de la première jeunesse. M. de Goulard a voté contre la proposition de Rémusat sur les fonctionnaires publics ; il s'est associé, depuis les quelques mois qu'il siège à la chambre, à toutes les mesures proposées par le ministère.

PYRÉNÉES-ORIENTALES.

3 DÉPUTÉS.

ARAGO, fonctionnaire public, élu à **PERPIGNAN**.

M. Arago, né en 1786, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, membre du bureau des longitudes, le plus illustre savant de ce temps-ci, est trop connu pour que nous voulions tracer ici sa

notice biographique. Nous nous bornerons à dire que M. Arago est en politique ce qu'il a toujours été, c'est-à-dire, un excellent patriote, un ennemi déclaré du privilège et du monopole, un ardent défenseur des droits et de la cause du peuple. Dans la dernière législature, M. Arago a voté contre l'indemnité Pritchard ; il s'est associé à toutes les mesures présentées par l'opposition de gauche, bien qu'il soit beaucoup plus avancé qu'elle en politique et qu'il appartienne à l'extrême gauche.

En 1842, le collège de Perpignan comptait 562 électeurs inscrits ; 515 ont pris part au scrutin ; M. Arago a été élu au premier tour par 507 voix.

GARCIAS, élu à CÉRET.

Né en 1779, ancien banquier et depuis longtemps député de Céret ; il est assez difficile de se prononcer sur sa couleur politique ; cependant il a voté contre l'indemnité Pritchard ; il n'a pas pris part au vote sur les députés fonctionnaires.

En 1842, le collège de Céret comptait 216 électeurs inscrits ; 454 ont voté ; M. Garcias a été élu au premier tour par 455 voix.

PARÈS, fonctionnaire public, élu à PRADES.

M. Parès, né en 1795, est procureur général à la cour royale de Colmar ; il vote constamment avec le ministère. Il a voté l'indemnité Pritchard ; il a repoussé la proposition Rémusat sur les fonctionnaires.

En 1842, le collège de Prades comptait 220 électeurs inscrits ; 494 ont voté ; M. Parès a été nommé au premier tour par 408 voix contre 85 données à M. Meynier.

BAS-RHIN.**6 DÉPUTÉS.**

Le contre-amiral DE HELL, fonctionnaire public, élu à STRASBOURG (1^{er} collège).

A été élu à Strasbourg après le décès de M. Magnier de Maisonneuve. Il est venu prendre place sur les bancs ministériels, et il a constamment voté pour toutes les mesures ministérielles. C'est assez dire qu'il a voté l'indemnité Pritchard et repoussé la proposition Remusat.

M. de Hell a donné son nom à plusieurs compagnies de chemins de fer.

RENOUARD DE BUSSIÈRES, élu à STRASBOURG (2^e collège).

M. Renouard de Bussières a été élu par le deuxième collège de Strasbourg en remplacement de Schutzemberger, démissionnaire. Il a pris place dans les rangs ministériels ; il a voté pour la proposition Rémusat. Il n'était pas à la chambre lors du vote sur Pritchard.

DE SCHAUENBURG, fonctionnaire public, élu à HAGUENAU.

Chef d'escadron, né en 1795, élu en 1854, membre de la chambre des députés, vint s'asseoir sur les bancs ministériels et ne montra qu'à de rares intervalles des velléités d'opposition, mais d'une opposition si faible, que le ministère ne pouvait lui en garder rancune. Il a voté l'indemnité Pritchard et a repoussé la proposition de Rémusat.

En 1842, le troisième collège de Strasbourg comptait 598 électeurs inscrits ; 566 ont voté ; M. de

Shauenburg a été nommé par 242 voix contre 154 données à M. Martin (de Strasbourg).

SAGLIO, fonctionnaire public, élu à SAVERNE.

M. Saglio, auditeur au conseil d'Etat, n'avait pas l'âge requis pour être nommé député lors du décès de son père, mais on trouva un colonel de gendarmerie assez complaisant pour prendre provisoirement la place du père, avec promesse de résigner ses fonctions dès que M. Saglio aurait atteint l'âge de trente ans. M. Saglio entra donc à la chambre par suite de cet arrangement ; il prit rang dans la phalange ministérielle et a depuis constamment voté avec le ministère. Il a voté l'indemnité Pritchard.

En 1842, le collège de Saverne comptait 527 électeurs inscrits ; 248 ont voté ; M. Saglio a été nommé au premier tour par 245 voix.

HALLEZ-CLAPAREDE, fonctionnaire public, élu à SCHELESTADT.

Après le décès de M. le général baron Hallez, son fils fut élu député à Schelestadt. M. Hallez-Claparède était déjà député lors du vote Pritchard ; mais il s'absenta de la séance pour ne pas se prononcer. Depuis, le jeune député de Schelestadt, qui est maître des requêtes au conseil d'Etat, a voté contre la proposition de M. Rémusat sur les fonctionnaires.

CERFBERR, fonctionnaire public, élu à WISSEMBOURG.

Colonel d'état-major, il parle fort peu à la chambre ; il a cru devoir s'abstenir lors du vote Pritchard ; depuis, il a voté contre la proposition sur les fonctionnaires. M. Ceriberr appartient au parti ministériel.

En 1842, le collège de Wissembourg comptait 167

électeurs inscrits ; 464 ont voté ; M. Cerfberr a été élu au premier tour par 86 voix contre 74 données à M. Renouard de Bussières.

HAUT-RHIN.

5 DÉPUTÉS.

MARANDE, fonctionnaire public, élu à COLMAR (*intra muros*).

M. Marande fut élu, il y a six mois, par l'opposition en remplacement de M. Hartman, nommé pair de France ; il est vrai de dire qu'il passait aux yeux des électeurs pour un homme d'opposition modérée, mais toujours est-il qu'il n'a pas rempli le vœu de ses commettants et que dès son arrivée à la chambre, il est venu se placer sur les bancs ministériels et qu'il a constamment voté pour toutes les mesures proposées par le ministère. Aussi les électeurs qui l'ont envoyé à la chambre sont-ils décidés à le remplacer par un des hommes les plus honorables de l'Alsace, M. Nicolas Kœchlin, ancien député de Mulhouse.

M. Marande, conseiller à la cour royale de Colmar, a repoussé la proposition Rémusat. Il n'était pas député lors du vote Prichard.

KOECHLIN (André), élu à MULHOUSE.

Si M. Kœchlin (André) ne portait pas un nom honoré dans toute l'Alsace, s'il n'appartenait pas à une famille à laquelle l'Alsace doit une grande partie de sa prospérité manufacturière, si lui-même n'était pas un grand manufacturier, qui saurait en France qu'il existe encore un député de ce nom ? Car M. Kœchlin se montre à la chambre *muet approbateur* de toutes

les mesures ministérielles. C'est ainsi qu'il a voté l'indemnité Pritchard et repoussé la proposition Rémusat.

En 1842, le collège de Mulhouse comptait 406 électeurs inscrits; 555 ont voté et M. Kœchlin (André) a été nommé au premier tour par 484 voix contre 466 données à M. Nicolas Kœchlin.

DE GOLBERY, fonctionnaire public, élu à COLMAR
(2^e collège).

M. de Golbery, né en 1786, fut élu député à Colmar en 1854. Choisi par l'opposition, il prit place à l'extrême gauche et vota avec l'opposition contre tous les projets ministériels jusqu'en l'année 1841, où sa défection éclatante vint affliger non-seulement ses amis, mais encore tous les honnêtes gens qui se refusèrent longtemps à croire à cet acte d'immoralité politique chez un homme qui avait donné des gages au parti démocratique en repoussant avec énergie les lois de septembre, d'apanage et de disjonction; mais il a bien fallu se rendre à l'évidence, quand l'année d'après on le vit tout à coup élu aux fonctions importantes de procureur général près la cour royale de Besançon. Les circonstances de cette défection sont aujourd'hui connues, nous ne les rappellerons pas; elles ont été sévèrement qualifiées par les honnêtes gens de tous les partis. Il va sans dire que M. de Golbery a voté l'indemnité Pritchard et repoussé la proposition Rémusat.

Aux élections de 1842, où aucun candidat ne se présentait, le collège de Colmar comptait 465 électeurs inscrits; près de la moitié protestèrent par leur absence contre l'inqualifiable conduite de M. de

Golbery, qui réunit 287 voix sur 540 qui prirent part au vote.

PFLIEGER, élu à ALTKIRK.

M. Pflieger, né en 1775, entré à la chambre en 1854, a constamment voté avec l'opposition, et quoiqu'il ne parle pas, il est un des députés qui remplit ses fonctions avec le plus de dévouement, d'intégrité, et un de ceux que l'on peut citer pour le zèle, la droiture et le désintéressement.

En 1842, le collège de Colmar comptait 505 électeurs inscrits; 276 ont voté; M. Pflieger a été nommé par 444 voix contre 108 données à M. Prudhomme et 20 à M. Ruell.

DE BELLONET, fonctionnaire public, élu à BELFORT.

M. de Bellonet siègea sur les bancs ministériels. C'est lui qui, dans l'espoir de sa réélection, s'est empressé de faire annoncer par le télégraphe la grande victoire remportée par le tracé de l'Ognon sur le tracé du Doubs. Mais malgré les vingt-et-un coups de canon tirés à Belfort pour annoncer cette victoire, M. de Bellonet court risque de ne pas être réélu : les électeurs ne lui pardonneront pas son vote en faveur de Pritchard.

En 1842, le collège électoral de Belfort comptait 557 électeurs inscrits; 272 ont voté; M. de Bellonet a été nommé par 488 voix contre 78 données à M. Kœchlin (Henr.).

EN NE.

5 DÉPUTÉS.

SAUZET, élu à LYON (1^{er} collège).

Depuis 1842 M. Sauzet a été nommé président de

la chambre en haine de tous les candidats indépendants; n'est-ce pas indiquer suffisamment sa manière de remplir les hautes fonctions dont il est investi? Le président de l'assemblée législative devrait être un homme au-dessus de toutes les influences, dominant toutes les volontés individuelles, dirigeant les débats avec impartialité, imposant à tous le respect du règlement. M. Sauzet a-t-il rempli ces conditions? On en peut juger. Une discussion embarrasse-t-elle certain ministre, vite, M. Sauzet en provoque la clôture. La prolongation d'un débat est-elle nécessaire à la réussite de telle ou telle combinaison ministérielle, M. Sauzet se met en quête d'orateurs, il offre la parole à tout le monde et trouve bientôt à qui la donner: n'y a-t-il pas toujours quelque bon député qui, comme M. Dangeville, possède un discours *rentré*? Voilà pour les questions ordinaires; mais pour les questions où l'existence du cabinet est en jeu, c'est bien autre chose. Qui ne se rappelle l'appui maladroit qu'il a prêté à M. Guizot dans la séance où l'opposition lui a fait expier son passé? Qui ne se rappelle aussi le premier vote sur l'affaire Pritchard? Un amendement avait été présenté, cet amendement tendait à en flétrir la solution. Le vote fut réclamé. Il était près de sept heures. Plus de quatre cents membres assistaient à la séance. Le vote eut lieu par assis et levé. Le bureau déclara douteuse la première épreuve. A la seconde, le président prononça le rejet de l'amendement au milieu des protestations de la gauche. Le ministère demanda qu'il fût procédé immédiatement au vote sur le paragraphe de l'adresse auquel se rapportait l'amendement. M. le maréchal Soult, président du conseil, si patient d'ordinaire, se dé-

menait comme s'il eût été sur un champ de bataille, criant au président : Faites donc voter. Mais le président ne l'entendait plus; il avait disparu sans même lever la séance : les ombres sanglantes des victimes de Pritchard, indignées de l'arrêt qu'il venait de prononcer, l'avaient enlevé de son fauteuil pour l'entraîner dans une solitude obscure.

M. Sauzet, qui a sacrifié au cabinet la dignité du président, a-t-il conservé l'indépendance du député? Non : il vote, sans exception, tous les projets ministériels, repousse toutes les réformes proposées par l'opposition. Si les électeurs du premier collège de Lyon, renommés autrefois pour leur patriotisme, ont encore la fibre nationale, ils ne renverront pas à la chambre M. Sauzet, dont le nom figure sur la liste des Pritchardistes.

En 1842, le premier collège de Lyon comptait 4,441 électeurs inscrits; 4,421 votèrent; M. Sauzet obtint au second tour 586 voix contre 513 données à M. Laforest.

MARTIN, élu à LYON (2^e collège).

Pousse le ministérialisme encore plus loin, s'il est possible, que le représentant du premier collège; il va sans dire qu'il est inscrit sur la liste des Pritchardistes.

En 1842, le deuxième collège de Lyon comptait 4,582 électeurs inscrits; le nombre des votants fut de 970; M. Martin réunit 624 suffrages au troisième tour, et son concurrent, M. Jars, 544.

DESPREZ, élu à LYON (3^e collège).

Autrefois le troisième collège de Lyon était représenté par M. Fulchiron, ce député d'une naïveté si

bouffonne et d'un dévouement si inaltérable au cabinet. Après le vote de l'indemnité Pritchard, le ministère l'a envoyé à la chambre des pairs. M. Fulchiron a été remplacé à la chambre des députés par M. Desprez. Les votes de M. Desprez ne sont pas encore nombreux, mais il est permis malheureusement d'affirmer que la cause du progrès n'a pas gagné au change. M. Desprez a voté contre la proposition sur les députés fonctionnaires.

DEVIENNE, fonctionnaire public, élu à LYON (4^e collège).

A été nommé en remplacement de M. Lenillon de Torigny, démissionnaire. Il n'était pas encore député lors du vote sur l'affaire Pritchard, et le ministère doit le regretter, car certainement il eût compté un adhérent de plus à sa politique. M. Devienne, qui est président de tribunal, a repoussé la proposition relative aux députés fonctionnaires.

TERME, élu à VILLEFRANCHE.

Siège à droite. Pourquoi? Sans doute parce que les meilleures places du centre, celles qui touchent aux bancs des ministres, étaient toutes occupées. Ce fait ne peut avoir d'autre explication, car M. Terme n'aime autre chose au monde que le ministère, à qui il voudrait avoir encore un vote Pritchard à offrir.

En 1842, le collège de Villefranche comptait 744 électeurs inscrits; 582 votèrent; M. Terme obtint 506 voix, et son concurrent, M. Laurent Humblot, 272.

HAUTE-SAONE.

4 DÉPUTÉS.

GENOUX, conseiller de préfecture, élu à VESOUL.

Le plus exact de tous les députés. Il a toujours

défendu les principes constitutionnels et lutté contre les mauvaises tendances du pouvoir. L'indemnité Pritchard l'a eu pour adversaire et la proposition sur les députés fonctionnaires pour partisan.

En 1842, le collège de Veoul comptait 267 électeurs inscrits; 205 votèrent; M. Genoux obtint 186 voix, et M. le marquis d'Andelarre, 41.

DE MARMIER, élu à JUSSEY.

A remplacé son père, ultra-ministériel; on dit que le collège de Jussey bénéficiera dans la succession, le passé n'est pas jusqu'à présent une garantie pour l'avenir.

Le marquis DE GRAMMONT, élu à LURE.

Successor de son père, il a hérité de son dévouement et de son patriotisme. Le mandat d'un homme qui avait consacré sa vie à la défense des intérêts de la nation ne pouvait passer dans de meilleures mains. M. le marquis de Grammont a pris part à tous les votes contre la politique du 29 octobre.

En 1842, le collège de Jura comptait 254 électeurs inscrits; le nombre de 498 votèrent; M. de Grammont obtint 150 voix, et son concurrent, M. de Courchamp, 66.

DUFOURNEL, élu à GRAY.

Député consciencieux, a voté contre l'indemnité Pritchard et pour la proposition sur les députés fonctionnaires.

En 1842, le collège de Gray comptait 410 électeurs inscrits; 574 votèrent, M. Dufournel obtint 215 voix contre 155 données à M. Lacordaire.

SAONE-ET-LOIRE.

7 DÉPUTÉS.

DE LAMARTINE, élu à MAÇON.

Il est poète partout, même à la tribune. Qui l'a entendu, ne lui en voudra pas. Ainsi que tous les poètes, M. de Lamartine est un peu changeant, un peu mobile; mais l'élévation de son âme le garantit contre les plus grands périls de la versatilité. Long-temps M. de Lamartine a eu à la chambre une position indécise; il s'est enfin rangé sous le drapeau de l'opposition. Le jour où il annonça qu'il allait planter sa tente dans le camp de la gauche, fut un jour bien triste pour la majorité ministérielle. Il lui fallut entendre d'une bouche qu'elle chérissait les vérités les plus dures. M. de Lamartine s'était aperçu que le gouvernement, incorrigible, continuait à pratiquer un système déplorable; il le proclama à la tribune, déclarant que le temps des complaisances était passé, et appliquant au parti conservateur un nom qu'il avait bien mérité et qui lui restera jusqu'à sa dispersion complète : celui de parti des *bornes*. A dater de ce moment, excepté sur quelques terrains où il a une position à part, M. de Lamartine a combattu avec l'opposition : c'est une précieuse conquête pour elle, et c'est une conquête qui accuse gravement le pouvoir.

M. de Lamartine a voté contre l'indemnité Pritchard. Il n'était pas à la chambre lors de la discussion sur la proposition relative aux fonctionnaires.

En 1842, le collège de Mâcon comptait 594 électeurs inscrits; 514 prirent part au scrutin; M. de Lamartine obtint 241 voix, et son concurrent M. Mathieu, 61.

MATHIEU, membre du bureau des longitudes, élu à
CLUNY.

Siège à l'extrême gauche, utile au pays par ses connaissances spéciales et étendues, il le sert encore par ses votes, tous favorables à la cause du progrès et de la liberté. Il a repoussé l'indemnité Pritchard et voté pour la proposition sur les députés fonctionnaires.

En 1842, le collège de Cluny comptait 448 électeurs inscrits; 597 prirent part au scrutin; M. Mathieu réunit 241 suffrages contre 105 donnés à M. de la Charme, et 48 à M. Ochier.

Le baron DE VARENNES, fonctionnaire public, élu à
CHALONS-SUR-SAONE.

Ministre plénipotentiaire, il vient à la chambre pendant qu'une révolution éclate en Portugal, où il est chargé de représenter la France. Est-ce pour donner des nouvelles d'événements qu'il devrait au moins connaître? Non; M. de Varennes s'en soucie bien, ma foi! L'existence du ministère est en danger, que le Portugal s'arrange comme il voudra et que les intérêts de la France y deviennent ce qu'ils pourront! avant tout, le salut du 29 octobre. Ne vaut-il pas mieux voter pour Pritchard que d'aller voir ce qui se passe sur les bords du Tage? Quant à la proposition sur les députés fonctionnaires, en faveur de laquelle cette conduite est le plus fort argument, il va sans dire que M. de Varennes l'a repoussée.

M. de Varennes avait pour concurrent M. Jules Bastide, rédacteur du national, homme de talent, patriote sincère et dévoué que les légitimistes repoussèrent, parce qu'il a pris une part active à la révolution de 1830.

Le baron BRUNET-DENON, fonctionnaire public, élu à
CHALONS-SUR-SAONE (*extra muros*).

Général, amputé d'un bras, n'a pas perdu les habitudes de discipline contractées dans la carrière militaire; il exécute avec la précision du soldat tous les mouvements commandés par le ministère. Son nom figure sur la liste des Pritchardistes.

En 1842, le collège de Châlons-sur-Saône (*extra muros*) comptait 538 électeurs inscrits; 477 votèrent; M. Brunet-Denon obtint 251 voix contre 219 données à M. le général Berchelu.

SCHNEIDER, élu à AUTUN.

A remplacé son frère, qu'il s'efforce de faire regretter en votant toujours pour le ministère. C'est peut-être d'un bon parent, mais ce n'est pas d'un bon député.

LACROIX, élu à CHAROLLES.

M. Lacroix comprend la nécessité des réformes, et cherche à les hâter par ses votes. Il a repoussé l'indemnité Pritchard.

En 1842, le collège de Charolles comptait 607 électeurs inscrits; 450 votèrent; M. Lacroix obtint 252 voix contre 402 données à M. Pellorce et 74 à M. de Sermaize.

M. le baron DE CHAPUYS-MONTLAVILLE, élu à
LOUHANS.

Membre de l'extrême gauche, il a plaidé plusieurs fois, d'une façon remarquable, la cause des classes laborieuses, et signalé, en les déplorant, les progrès de la démoralisation, dont le ministère est un des agents les plus actifs. Son vote ne fait jamais défaut

aux propositions utiles, et lui-même use quelquefois de l'initiative du député pour présenter des réformes libérales. En 1845, il essaya de faire supprimer un impôt qui entrave la publicité, le timbre sur les journaux et les écrits périodiques. Sa pensée fut bien accueillie de la chambre; mais la commission chargée d'examiner le projet de l'honorable membre le transforma en un projet de monopole, et la majorité allait sanctionner cette métamorphose, lorsque M. Chapuys de Montlaville s'empessa de retirer sa proposition. Il sut épargner ainsi à la presse un grand mal, après avoir voulu lui procurer un soulagement considérable.

M. Chapuys de Montlaville a voté contre l'indemnité Pritchard.

En 1842, le collège de Louhans comptait 447 électeurs inscrits; 246 votèrent; M. Chapuys de Montlaville obtint 254 voix.

SARTHE.

7 DÉPUTÉS.

BASSE, élu au MANS (1^{er} collège).

Si le nom de borne a été donné avec raison par M. de Lamartine au parti conservateur, on peut l'appliquer, à plus d'un titre, à M. Basse, qui vote aveuglément pour tous les ministères, et passe, chaque jour, deux heures au pied de la tribune dans l'immobilité la plus complète. Pritchard a obtenu sa voix. M. Guizot a son admiration. On affirme que M. Basse a pris une résolution vraiment louable: il renoncerait à solliciter de nouveau les suffrages des électeurs.

En 1842, le premier collège du Mans comptait

529 électeurs inscrits ; 265 votèrent ; M. Basse obtint 480 voix contre 55 données à M. Emile Dubois et 26 à M. Alfred Dufongerais.

LEDRU-ROLLIN, élu au MANS (2^e collège).

M. Ledru-Rollin a été élu en remplacement de Garnier-Pagès aîné dont le patriotisme et le talent avaient conquis une si haute place dans les sympathies et l'admiration du pays. Le discours de M. Ledru-Rollin aux électeurs du deuxième collège fut poursuivi, le procès eut un très grand retentissement. M. Ledru-Rollin représente à la chambre la partie la plus vive de l'opinion radicale ; il a souvent dirigé ses attaques non-seulement contre la politique de M. Guizot, mais encore contre celle de MM. Thiers et Barrot. Il siège à l'extrême gauche, et a défendu, à la tribune, avec vigueur et talent, les opinions que représente dans la presse le journal *la Réforme*.

En 1842, le deuxième collège du Mans comptait 495 électeurs inscrits ; 451 prirent part au scrutin ; M. Ledru-Rollin réunit 425 suffrages.

PAILLARD DU CLERÉ, élu au MANS (*extra muros*).

A refusé l'indemnité Pritchard, quoiqu'il n'ait pas l'habitude de rien refuser au cabinet.

En 1842, le deuxième collège *extra muros* du Mans comptait 446 électeurs inscrits ; 558 votèrent ; M. Paillard obtint 216 voix, et son concurrent M. Horace Say, 459.

Le vicomte DE MONTESQUIOU, élu à SAINT-CALAIS.

Chevalier d'honneur de la reine, atteint d'un mutisme dont personne ne se plaint, et doué d'une

agilité prodigieuse quand il s'agit d'aller déposer dans l'urne une boule pour Pritchard, ou contre les propositions antiministérielles.

En 1842, le collège de Saint-Calais comptait 416 électeurs inscrits; 490 votèrent; M. de Montesquiou obtint 284 voix.

Le comte JULES DE LASTEYRIE, élu à LA FLÈCHE.

Député studieux, sait captiver l'attention de la chambre. Quoique jeune et nouveau venu, il a été nommé, en 1843, rapporteur de la commission chargée de l'examen du projet de loi sur le régime législatif des colonies. Il s'est bien acquitté de la tâche importante qu'on lui avait confiée. Les critiques justes et sévères qu'il a adressées, dans les derniers jours de la session, au département de la marine ont été écoutées, même de la majorité, qui écoute si peu quand on attaque le ministère. M. J. de Lasteyrie est ami du progrès; il a voté contre Pritchard et pour la proposition relative aux députés fonctionnaires.

En 1842, le collège de la Flèche comptait 464 électeurs inscrits; 500 votèrent; M. de Lasteyrie obtint, au second tour, 496 voix, contre 82, données à M. Gérard, et 45 à M. Michel Chevalier.

GUSTAVE DE BEAUMONT, élu à MAMERS.

Adversaire dangereux du cabinet, qu'il poursuit sans relâche. Aucune fatigue ne l'arrête; aucun échec ne le décourage. Sa vie parlementaire est un combat perpétuel, où se déploient les ressources de son esprit et les qualités de son cœur. Ce qu'il veut, c'est la sincérité du gouvernement représentatif, c'est la pureté des élections. Auteur d'une proposi-

tion tendant à assurer a liberté des votes, il a approuvé les réformes constitutionnelles. L'indemnité Pritchard eût été rejetée à l'unanimité, si le pays n'avait eu que des représentants comme M. G. de Beaumont.

En 1842, le collège de Mamers comptait 568 électeurs inscrits; 287 votèrent; M. Gustave de Beaumont obtint 226 voix, et son concurrent, M. Caillard d'Aillères, 60.

HORTENSIUS SAINT-ALBIN, fonctionnaire public, élu à
BEAUMONT.

M. de Saint-Albin est, depuis 1850, juge au tribunal de la Seine. Il siège à la chambre depuis 1857; et jamais ni sa parole ni ses votes n'ont fait défaut à la cause du progrès et de la liberté. Député consciencieux et éclairé, il a constamment repoussé la politique que nous subissons. C'est un des membres les plus exacts de l'opposition. On lui doit la conservation du monument de Malesherbes au palais de justice, qu'il protégea, en 1850, par son courage, contre une destruction imminente. Par la fermeté de ses principes et la douceur de son caractère, il a su conquérir l'estime et les sympathies de tous ses collègues.

En 1842, le collège de Beaumont comptait 582 électeurs inscrits; 541 votèrent; M. de Saint-Albin fut élu par 494 voix, contre M. Michel Chevalier, qui n'en obtint que 446.

SEINE.

14 DÉPUTÉS.

Le général **JACQUEMINOT**, élu au 1^{er} arrondissement.

Vient d'être nommé pair de France.

JACQUES LEFEBVRE, élu au 2^e arrondissement.

M. Jacques Lefebvre, né en 1773, banquier à Paris, a été élu pour la première fois en 1827, sous le ministère Martignac. M. Lefebvre ne vit pas la révolution de juillet avec plaisir; il garda le silence et ne laissa éclater les preuves de son dévouement à la branche cadette que lorsque le nouveau trône parut assuré. Mais dès qu'il eut pris confiance dans la durée de la nouvelle dynastie, il devint ultra-ministériel. M. J. Lefebvre est par nature un homme ministériel. Depuis l'avènement du ministère du 29 octobre, M. Jacques Lefebvre est dévoué plus que jamais au pouvoir, auquel il a rendu un véritable service dans la question du droit de visite. M. Billault, après avoir victorieusement démontré combien les traités étaient antipathiques à la France, combien ils choquaient l'amour propre national, combien ils étaient en opposition avec l'intérêt bien entendu du gouvernement français, présenta un amendement; à l'attitude de la chambre, il était facile de voir que cet amendement allait être adopté, et que cette adoption pouvait renverser le ministère; M. J. Lefebvre comprit la difficulté, et il se chargea de présenter ce même amendement à peine modifié; le coup parti d'un banc ministériel était par là même amorti; la proposition fut adoptée à l'unanimité; la ratification des traités était devenue impossible, le ministère avait reçu un rude soufflet, mais il n'était point renversé. Dans la dernière législature, M. J. Lefebvre a voté comme il a toujours voté; il a approuvé cette honteuse indemnité Pritchard, et a repoussé toutes les propositions libérales.

Le collège du deuxième arrondissement comptait 2,873 électeurs inscrits; 2,580 ont voté; M. J. Le-

fevre a été élu, au premier tour, par 4,496 voix contre 675 données à M. Thayer, et 501 à M. Delangle.

TAILLANDIER, élu au 5^e arrondissement.

Né en 1790, ancien avocat à la cour de cassation, a été nommé conseiller à la cour royale de Paris en 1850 par Dupont (de l'Eure). Il fut élu député en 1854 dans le département du Nord ; en 1842, les intrigues de l'administration firent élire, à sa place, M. d'Haubersaert ; mais M. Billault, ayant été élu dans le troisième arrondissement de Paris et à Ancenis, opta pour ce dernier collège. M. Taillandier rentra ainsi dans la chambre où il avait toujours siégé, et où il siège encore, au milieu de l'opposition constitutionnelle. M. Taillandier est un député consciencieux, franchement dévoué à la cause de la liberté et du progrès. Dans la dernière législature, il a voté contre l'indemnité Pritchard ; il a appuyé la proposition contre les fonctionnaires publics et celle contre la corruption politique ; il s'est associé, en un mot, à toutes les mesures présentées par l'opposition. Il a pris une part très-active à la discussion de la loi sur les patentes, dans laquelle il a soutenu, avec persévérance et talent, les intérêts des contribuables.

GANNERON, élu au 4^e arrondissement,

M. Ganneron, né en 1792, banquier à Paris, était juge au tribunal de commerce en 1850. Il présidait la section qui déclara illégales les ordonnances de Charles X, et enjoignit à l'imprimeur du *Courrier français* d'imprimer ce journal. Peu de temps après. M. Ganneron était élu député du quatrième arrondissement. A la chambre, M. Ganneron a approuvé la politi-

que du gouvernement jusqu'à la chute du 22 février ; mais depuis cette époque, il a fait partie du centre gauche, et il est devenu un des adversaires des ministères du 15 avril et du 29 octobre. M. Ganneron a voté contre l'indemnité Pritchard ; il a approuvé les propositions contre les fonctionnaires et contre la corruption.

En 1842, le quatrième arrondissement comptait 4,505 électeurs inscrits ; 4,080 ont voté ; M. Ganneron a été élu, au premier tour, par 727 voix contre 215 données à M. Dupérier, et 457 à M. Guinard.

MARIE, élu au 5^e arrondissement.

M. Marie, avocat à la cour royale de Paris, ancien bâtonnier de l'ordre, a été élu député du cinquième arrondissement de Paris, en remplacement de M. d'Hubert. M. Marie appartient à l'opposition avancée. Il est venu renforcer la phalange des députés qui votent avec MM. Dupont (de l'Eure). Jusqu'à présent, M. Marie n'a pas trouvé l'occasion de développer à la tribune le beau talent dont il a donné tant de preuves, mais il est homme à prendre un jour une revanche éclatante. Il est un des adversaires les plus ardents de la politique d'abaissement et de corruption. M. Marie a voté contre l'indemnité Pritchard et contre toutes les mesures présentées par le ministère.

En 1842, le cinquième arrondissement comptait 4,557 électeurs inscrits ; 4,458 ont voté ; M. Marie a été élu, au premier tour, par 749 contre 549 à M. Blanqui, et 85 à M. Griolet.

CARNOT, élu au 6^e arrondissement.

M. Hippolyte Carnot, né en 1801, fils du célèbre

conventionnel, est le partisan fidèle et dévoué des idées démocratiques qui l'ont fait élire par le sixième arrondissement. Il appartient à l'extrême gauche.

M. Carnot a voté contre l'indemnité Pritchard et pour le projet de réforme parlementaire, présenté par M. de Rémusat; il serait partisan d'une réforme plus large et plus complète qui rendrait au gouvernement la sincérité et aux citoyens tous leurs droits; mais M. Carnot, comme ses amis de l'extrême gauche, comprend que, pour arriver à ce résultat, il faut accepter, dès à présent, toute amélioration, quelque légère qu'elle soit.

En 1842, le sixième arrondissement comptait 4,706 électeurs inscrits; 4,450 ont voté; M. Carnot a été élu, au premier tour, par 882 voix contre 555 données à M. Paillet.

MOREAU, élu au 7^e arrondissement.

Né en 1791, notaire à Paris, maire du septième arrondissement, est député depuis 1835. Il a repoussé la politique du 15 avril; il est l'adversaire du 29 octobre; il vote constamment avec le centre gauche; il a voté contre l'indemnité Pritchard, et a approuvé la proposition contre les fonctionnaires publics et contre la corruption.

En 1842, le 7^e arrondissement comptait 4,211 électeurs inscrits; 922 votèrent; M. Moreau fut élu au premier tour, par 669 voix.

BETHMONT, élu au 8^e arrondissement.

En 1842, M. Bethmont, avocat distingué du barreau de Paris, a été élu député en remplacement de M. Beudin, ministériel forcené. M. Bethmont a pris une belle place à la chambre; il a spécialement pris

la parole dans les questions d'économie politique et de grands travaux publics, a fait preuve d'une souplesse de talent et d'une portée dans l'esprit que ses admirateurs eux-mêmes ne lui supposaient pas. Dans les questions de chemin de fer, M. Bethmont a parlé mieux qu'un ingénieur, dans les questions de finances mieux qu'un économiste, et à plusieurs reprises la chambre, entraînée, a voté selon l'avis de M. Bethmont. C'est un député dont on peut dire que son absence du parlement serait un malheur public. M. Bethmont a repoussé l'indemnité Pritchard et voté toutes les propositions libérales.

En 1842, le huitième arrondissement comptait 4,225 électeurs inscrits; 4,085 ont voté; M. Bethmont a été élu au premier tour, par 550 voix contre 524 données à M. Beudin.

LOCQUET, élu au 9^e arrondissement.

Maire du neuvième arrondissement, ancien secrétaire de la reunion Jacqueminot et Fulchiron, avait été écarté de la chambre en 1839 par les électeurs du neuvième, qui lui aient préféré M. Galis. En 1844, M. Galis donna sa démission; le neuvième arrondissement fut pris au dépourvu par cette démission inattendue, plusieurs candidats inconnus au collège vinrent se partager les suffrages et facilitèrent ainsi la réélection de M. Locquet qui, fidèle à ses habitudes de ministérialisme, est rentré à la chambre pour approuver la scandaleuse indemnité réclamée par le gouvernement pour l'Anglais Pritchard, et pour repousser toutes les propositions dont l'opposition a pris l'initiative.

DE JOUVENCEL, fonctionnaire public, élu au 10^e arrond.

L'élan patriotique qui inspira les élections de 1842 a été immense à Paris. M. Legentil était battu dans le troisième arrondissement par M. Billault; M. Beudin était renversé par M. Bethmont; M. de Jouvencel remplaçait un ministériel ultra, M. Laurent de Jussieu, et cependant la candidature de M. de Jouvencel avait été connue deux jours seulement avant l'élection. M. de Jouvencel, dans une assemblée préparatoire, a dit aux électeurs : Je suis sincèrement attaché aux principes de la révolution de juillet; je veux l'honnêteté et la moralité publiques. Ce que M. de Jouvencel avait promis, il l'a loyalement tenu. Il a joint son nom à tous les votes des députés indépendants et honnêtes; il est fonctionnaire public, et il a voté l'exclusion des fonctionnaires publics de la chambre; il a hautement voté contre l'indemnité Pritchard, au risque de se faire destituer comme quelques-uns de ses collègues. M. de Jouvencel a été et sera toujours un député consciencieux, probe, éclairé. S'il ne prend pas à la tribune une part active aux discussions, il est un des membres les plus utiles dans les travaux des bureaux.

En 1842, le dixième arrondissement comptait 4,421 électeurs inscrits; 4,180 ont voté. M. de Jouvencel a été élu au deuxième tour par 684 voix contre 528 données à M. de Jussieu.

VAVIN, élu au 11^e arrondissement.

M. Vavin, ex-notaire à Paris, est un des membres de l'opposition. C'est un homme actif qui, cette année, a pris une grande part à la discussion du chemin de fer de l'Ouest, dont l'entrée à Paris intéresse à

un si hant point la population de la rive gauche. M. Vavin a fait preuve de généreuses sympathies pour la cause de la malheureuse Pologne ; chaque année il préside le banquet des réfugiés polonais, et, cette année, à la nouvelle de la révolution de Cracovie, il a organisé et dirigé une souscription polonaise. M. Vavin a voté énergiquement contre l'indemnité Pritchard, et il a approuvé toutes les propositions libérales.

En 1842, le onzième collège comptait 4,226 électeurs inscrits ; 4,078 ont voté ; M. Vavin a été élu au premier tour par 555 voix contre 564 données à M. Démonts, 416 à M. Tarbé, 55 à M. de la Bonardière, et 14 à M. Garnier.

BOISSEL, élu au 12^e arrondissement.

M. Boissel a constamment voté avec la majorité de ses collègues du département de la Seine contre la politique de peur et d'abaissement du ministère Guizot. M. Boissel est un homme indépendant et honnête, modéré, mais ferme ; il siège sur les bancs de l'opposition, et il a repoussé l'indemnité Pritchard et approuvé toutes les propositions libérales.

En 1842, le douzième arrondissement comptait 764 électeurs inscrits ; 620 ont voté ; M. Boissel a été nommé au premier tour par 497 voix contre 106 données à M. Chevreuil.

GARNON, élu au 15^e arrondissement.

Né en 1797, ancien notaire, maire de Sceaux, est entré à la chambre en 1854, et depuis cette époque il appartient au centre gauche ; il a combattu la politique du 15 avril et il est aujourd'hui l'adversaire constant du 29 octobre. M. Garnon est un des hom-

mes les plus honorables du centre gauche. Il a repoussé l'indemnité Pritchard et voté les propositions contre les fonctionnaires publics et la corruption politique.

En 1842, le treizième arrondissement comptait 856 électeurs; 726 ont voté; M. Garnon a été élu au premier tour par 555 voix contre 187 données à M. Paravey.

FERDINAND DE LASTEYRIE, élu au 14^e arrondissement.

M. Ferdinand de Lasteyrie a été élu député du quatorzième arrondissement de la Seine, en 1842, malgré les manœuvres et les intrigues de l'administration. On a cité inexactement un fait qui peut faire apprécier les moyens dont le ministère dispose, et à l'aide desquels il peut influencer les élections. Nous allons le rétablir dans sa vérité. L'administration appuyait vivement M. Possoz, candidat ministériel. Un premier tour de scrutin avait été sans résultat; on se réunit le soir chez M. le préfet de police, qui s'était dérangé exprès pour aller voter à Saint-Denis; on s'étonnait du résultat négatif de la journée; une personne fit observer que les électeurs de Nanterre avaient voté contre le candidat ministériel, parce que depuis longtemps ils sollicitaient en vain l'établissement d'un marché aux porcs dans leur commune. — N'est-ce que cela, répondit M. le préfet, mais l'ordonnance est signée depuis longtemps; elle est là dans un carton; il faudrait l'envoyer. L'idée fut trouvée victorieuse; un gendarme à cheval reçut ordre de partir dans la nuit et de remettre la fameuse ordonnance au maire de Nanterre. Cette manœuvre produisit un résultat contraire à celui qu'on avait espéré. Les électeurs de Nanterre

ne furent pas dupes du motif qui venait de faire rendre une justice si tardive à leur réclamation, et ils ne votèrent pas pour le candidat ministériel ; d'un autre côté, les électeurs de la Chapelle-Saint-Denis, vexés de la concurrence que Nanterre pouvait créer à leur commune, se détachèrent de M. Possoz et votèrent pour M. de Lasteyrie. Le choix, du reste, était excellent ; M. F. de Lasteyrie appartient à la gauche avancée ; c'est un homme instruit, capable, éclairé, et il a déjà obtenu de beaux succès à la tribune. Il a voté contre l'indemnité Pritchard et approuvé toutes les propositions libérales. C'est un des jeunes députés qui représentent le mieux les principes de la génération de 1850.

En 1842, le quatorzième arrondissement comptait 4,085 électeurs inscrits ; 876 ont voté ; M. de Lasteyrie a été élu au deuxième tour par 447 voix contre 424 données à M. Possoz.

SEINE-ET-MARNE.

5 DÉPUTÉS.

D'HAUSSONVILLE, élu à PROVINS.

M. d'Haussonville, gendre de M. le duc de Broglie, fut nommé, en 1842, au collège de Provins par les électeurs de l'opposition, qui retiraient leur confiance à M. Simon, parce que ce député n'avait tenu aucun des engagements qu'il avait pris vis-à-vis d'eux lors de sa candidature. Les électeurs avaient sous les yeux une profession de foi dans laquelle M. d'Haussonville annonçait qu'il conserverait à la chambre toute son indépendance. Comment a-t-il tenu cette promesse ? A peine arrivé à la chambre, il est allé s'asseoir sur les bancs ministériels, et a voté

pour l'indemnité Pritchard et contre toutes les propositions faites par l'opposition dans le but d'assurer la sincérité du gouvernement représentatif.

En 1842, le collège de Provins comptait 517 électeurs inscrits; 475 votèrent; M. d'Haussonville fut nommé par 244 voix contre 228 données à M. Simon.

G. LAFAYETTE, élu à COULOMMIERS.

M. Georges Lafayette, né en 1777, fils de l'illustre général Lafayette, appartient à l'opposition nationale avec laquelle il a voté le rejet de l'indemnité Pritchard; il a approuvé la proposition Rémusat contre les fonctionnaires et celle contre la corruption.

En 1842, le collège de Coulommiers comptait 447 électeurs inscrits; 575 ont voté; M. Lafayette a été élu au premier tour par 244 voix contre 79 à M. G. Devailly; 21 à M. Granger; 22 à M. Saint-Geniès.

DROUYN DE L'HUIS, élu à MELUN.

Né en 1802, ancien secrétaire d'ambassade, ancien directeur des affaires commerciales au ministère des affaires étrangères, M. Drouyn a été élu député en 1842, en remplacement de M. de Praslin, nommé pair de France. M. Drouyn, qui était alors un des employés supérieurs du ministère des affaires étrangères, se présenta au collège de Melun, sans l'aveu et contre la volonté de M. Guizot, qui soutenait la candidature de M. de Germiny. M. Drouyn fut élu, et vota silencieusement selon sa conscience; il pratiquait la maxime de M. Guizot sur le vote silencieux des fonctionnaires: vint le vote sur l'indemnité Pritchard, M. Drouyn de l'Huis la repoussa; le len-

demain, il était destitué. M. Drouyn de l'Huis continua à suivre la ligne d'opposition qu'il avait adoptée dès son entrée à la chambre; seulement il mit un terme à son silence, et il révéla tout à coup des qualités précieuses comme orateur, une grande aisance à la tribune, un esprit vif et mordant, une diction facile et élégante, et il embarrassa beaucoup M. Guizot dans les explications qu'il donna sur la destitution dont il avait été victime; depuis, il a prononcé un excellent discours sur les affaires de la Plata. M. Drouyn de l'Huis est considéré comme un des jeunes députés les plus capables et les plus instruits de la chambre.

En 1842, le collège de Melun comptait 603 électeurs inscrits; 560 votèrent; M. Drouyn de l'Huis fut élu au deuxième tour par 286 voix contre 272 données à M. de Germiny.

LEBOBE, élu à MEAUX.

M. Leboze, ancien président du tribunal de commerce de la Seine, a remplacé à la chambre un excellent patriote, M. Portalis. M. Leboze s'était présenté comme candidat indépendant; mais une fois élu, il est difficile de se montrer plus ministériel qu'il ne le fut. Il a tout voté, pourvu que le ministère le lui demandât; il a tout repoussé selon l'ordre du ministère. Il est incroyable que l'arrondissement de Meaux, renommé pour le caractère indépendant et démocratique de ses habitants, se soit fait ainsi représenter à la chambre. M. Leboze a voté l'indemnité Pritchard des deux mains, selon l'expression de M. Cunin-Gridaine.

En 1842, le collège de Meaux comptait 886 électeurs inscrits; 819 ont voté; M. Leboze a été élu au

premier tour par 424 voix contre 589 données à M. Portalis.

PAUL DE SÉGUR, élu à FONTAINEBLEAU.

M. Paul de Ségur, protecteur et défenseur de Pritchard, et ami de M. Duchâtel.

En 1842, le collège de Fontainebleau comptait 573 électeurs inscrits; 558 ont voté; M. Paul de Ségur a été élu au premier tour par 515 voix contre 245 données à M. Lebœuf.

SEINE-ET-OISE.

7 DÉPUTÉS.

REMILLY, élu à VERSAILLES.

M. de Remilly a su garder son indépendance, bien qu'il siège au centre. Il a voté contre l'indemnité Pritchard, et pour la proposition sur les fonctionnaires, qu'il avait lui-même présentée à une autre époque. On dit qu'il ne redescendra pas dans la lice électorale.

En 1842, le collège de Versailles comptait 500 électeurs inscrits; 415 votèrent; M. de Remilly obtint 251 voix contre 446 données à M. Mallet; 50 à M. Gauthier et 47 à M. Usquin.

Le vicomte **PAUL DARU**, élu à SAINT-GERMAIN-EN-LAYE.

Capitaine, vote pour le ministère quand même. Son nom est inscrit sur la liste des Pritchardistes.

En 1842, le collège de Saint-Germain comptait 794 électeurs inscrits; 624 votèrent; M. Daru obtint 564 voix contre 250 données à M. de Breurery.

DARBLAY, élu à CORBEIL.

M. Darblay s'occupe spécialement d'agriculture.

Malgré sa tendresse bien connue pour le cabinet du 29 octobre, il a la prétention d'être indépendant; mais, en fait, il ne pousse pas loin l'indépendance. Il s'est abstenu dans le vote Pritchard, et a repoussé toutes les propositions de réformes libérales.

En 1842, le collège de Corbeil comptait 508 électeurs inscrits; 550 votèrent; M. Darblay obtint 275 voix contre 15 données à M. Chollet et 15 à M. Pasquet.

Le comte DE VIART, élu à ÉTAMPES.

Partisan des réformes libérales, il a voté contre Pritchard.

En 1842, le collège d'Etampes comptait 417 électeurs inscrits; 582 votèrent; M. de Viart obtint 498 voix contre 184 données à M. Léon de Laborde.

HERNOUX, élu à MANTES.

Encore un amiral qui a voté pour Pritchard! mais aussi, il n'y a pas longtemps M. Hernoux n'était que capitaine de vaisseau. Rapporteur du projet de loi tendant à ouvrir au département de la marine un crédit de 95 millions, il défendit les conclusions de son rapport par des arguments qui n'auraient jamais dû sortir de la bouche d'un officier français, et contre lesquels la chambre entière a protesté. Enfin, M. Hernoux se recommande aux électeurs amis de la politique Guizot-Duchâtel, pour ses votes constamment favorables au ministère.

En 1842, le collège de Mantes comptait 452 électeurs inscrits; 581 votèrent; M. Hernoux obtint 208 voix contre 172 données à M. de Colbert.

Le baron LEPELLETIER D'AULNAY, élu à RAMBOUILLET.

Un des quatre vice-présidents de la chambre,

M. Lepelletier d'Aulnay est un esprit juste et éclairé. Il aime la droiture et la dignité; pourquoi donc soutient-il le ministère, ou plutôt pourquoi ne le combat-il pas? car il ne lui accorde qu'un appui très-limité. Il s'est abstenu du vote de l'indemnité Pritchard, et il a donné sa voix à la proposition relative aux députés fonctionnaires; mais est-ce donc assez pour un homme comme lui que le mauvais emploi de nos finances indigne?

En 1842, le collège de Rambouillet comptait 425 électeurs inscrits; 294 votèrent; M. Lepelletier-d'Aulnay obtint 207 voix contre 68 données à M. Vidal, et 45 à M. Gervais.

BERVILLE, fonctionnaire public, élu à PONTOISE.

Premier avocat général à la cour royale de Paris dont le talent et l'indépendance sont bien connus. Son passé répond de son avenir. Il sera de l'opposition tant que la France n'aura pas un ministère qui sympathise avec elle et qui pratique le gouvernement parlementaire dans sa sincérité. M. Berville a voté contre l'indemnité Pritchard et pour la proposition sur les députés fonctionnaires.

En 1842, le collège de Pontoise comptait 768 électeurs inscrits; 657 votèrent au scrutin; M. Berville obtint 557 voix contre 279 données à M. Dambry.

SEINE-INFÉRIEURE.

11 DÉPUTÉS.

RONDEAUX, élu à ROUEN (1^{er} collège).

A remplacé M. Cabanon, démissionnaire, qui siégeait à gauche. C'est un intérêt fluvial qui l'a fait

élire. Il est arrivé à Paris comme un Neptune armé de son trident ; mais c'était pour y faire un magnifique plongeon. En entrant à la chambre, M. Rondeaux se drapait dans une réputation d'éloquence, il en est sorti tout nu. M. Cabanou écoutait beaucoup, ne parlait pas, mais votait dans l'intérêt du pays ; son successeur n'écoute jamais, n'a que trop parlé, et vote dans l'intérêt du ministère.

TOUSSIN, élu à ROUEN (2^e collège).

Siège à gauche, appuie les réformes et fait preuve de zèle et d'intelligence dans les questions commerciales. Il a voté contre Pritchard.

En 1842, le deuxième collège de Rouen comptait 675 électeurs inscrits ; 568 votèrent ; M. Toussin réunit 505 suffrages et M. Levasseur (Charles), son concurrent, 264.

BARBET, élu à ROUEN (3^e collège).

Aspire à la pairie. Qu'on demande une seconde indemnité pour Pritchard, et M. Barbet la votera comme la première.

VICTOR GRANDIN, élu à ROUEN (4^e collège).

Ennemi des abus de toute espèce. M. Grandin poursuit spécialement les abus des compagnies de chemins de fer. Sa parole simple et honnête produit souvent un grand effet sur l'assemblée. On se rappelle que quatre fois M. Grandin a fait annuler l'élection de M. Ch. Lafitte. Au commencement de cette année, profondément affligé des scandales dont la bourse avait été le théâtre, M. Grandin proposa à la chambre d'adresser au pouvoir l'invitation d'y mettre un terme. C'était un dessein louable qui

échoua devant l'apathie de la majorité. M. Grandin a voté contre l'indemnité Pritchard et pour la proposition sur les députés fonctionnaires.

En 1842, le quatrième collège de Rouen (*extra muros*) comptait 1,202 électeurs inscrits; 951 votèrent; M. Grandin réunit 598 suffrages, et son concurrent M. Sevestre 544.

DUBOIS, élu AU HAVRE

A remplacé M. Mermilod. C'est un des membres les plus ignorés de la phalange ministérielle. Il a voté pour Pritchard.

VITET, élu à BOLBEC.

Un des vice-présidents du conseil d'Etat, intime de M. Duchâtel, rapporteur de la fameuse loi sur les patentes, a été l'objet des plus gracieuses faveurs du ministère, envers lequel il n'a jamais usé d'ingratitude. Son nom est sur la liste des pritchardistes.

En 1842, le collège de Bolbec comptait 567 électeurs inscrits; 415 votèrent; M. Vitet obtint 510 voix contre 94 données à M. Evariste Bayoux.

LEVAVASSEUR, élu à DIEPPE.

A remplacé M. Bérigny. Notre marine marchande peut compter sur lui; il connaît ses besoins, et fait retentir la tribune de ses justes réclamations. M. Levavasseur a voté contre Pritchard et pour la proposition relative aux députés-fonctionnaires.

Le marquis JUST DE CHASSELOUP-LAUBAT, élu à DIEPPE (*extra muros*).

Ministre plénipotentiaire qui vient à la chambre au lieu d'être à son poste, ou galope vers quelque

capitale au lieu d'être à la chambre; deux choses incontestablement mauvaises, mais dont la pire n'est pas la première, car le pays souffrirait moins de n'avoir pas de représentants que d'en avoir comme M. Just de Chasseloup-Laubat prichardiste renforcé, qui vote imperturbablement avec le cabinet.

En 1842, le deuxième collège de Dieppe (*extra muros*) comptait 505 électeurs inscrits; 574 votèrent; M. le marquis Just de Chasseloup-Laubat obtint 310 voix contre 54 données à M. de Merlemont.

DESJOBERT, élu à NEUFCHATEL.

Membre de la gauche, a voté contre Pritchard. C'est l'adversaire le plus passionné de l'occupation de l'Afrique.

En 1842, le collège de Neufchatel comptait 4,049 électeurs inscrits; 609 votèrent; M. Desjobert obtint 507 voix contre 74 données à M. Duhallay.

COUSTURE, élu à YVETOT.

Les temps sont bien changés. Autrefois l'heureux pays d'Yvetot avait un roi qui ne levait d'impôt qu'un pot; aujourd'hui il n'a plus qu'un député qui augmente ses charges autant qu'il plaît au ministère, repousse toutes les mesures libérales et vote pour Pritchard.

En 1842, le collège d'Yvetot comptait 541 électeurs inscrits; 425 votèrent; M. Cousture obtint 545 voix contre 65 données à M. Duvergier de Hauranne.

LE SEIGNEUR, élu à SAINT-VALERY.

A voté l'indemnité Pritchard.

En 1842, le collège de Saint-Valery comptait 564 électeurs inscrits; 514 votèrent; M. le Seigneur obtint 172 voix contre 450 données à M. de Martainville, et 40 à M. Léon Faucher.

DEUX-SÈVRES.

4 DÉPUTÉS.

FERDINAND DAVID, élu à NIORT.

Siège sur les limites du centre et du centre gauche. Quelles sont ses opinions? on l'ignore. Le plus souvent, il vote avec le ministère, surtout lorsqu'il s'agit de réformes politiques. Que les électeurs se défient des députés douteux: les intérêts nationaux courent plus de risques avec eux qu'avec tous les autres.

En 1842, le collège de Niort comptait 809 électeurs inscrits; 655 votèrent; M. F. David obtint 542 voix contre 268 données à M. Michel de Bourges.

DEMARÇAY, élu à MELLE.

Promet de marcher et marche déjà sur les traces de son père, qui a combattu pour le triomphe des principes constitutionnels.

ALLARD, élu à PARTHENAY.

Lorsque M. Allard a fait son entrée dans la chambre, il était capitaine du génie. Voyez un peu à quoi sert la députation: M. Allard porte aujourd'hui les épaulettes de lieutenant-colonel; mais aussi M. Allard votait avec l'opposition, et il ne vote plus qu'avec le ministère, quand il ne s'abstient pas. La question des fortifications de Paris semble être sa propriété. Après avoir été chargé de conduire une

partie des travaux, il a été nommé rapporteur, d'abord des pétitions relatives à ce grand ouvrage, puis des projets de loi sur l'armement.

On chercherait en vain le nom de M. Allard sur la liste des pritchardistes ou des antipritchardistes ; en revanche son vote sur les propositions libérales est bien connu ; il a repoussé toutes ces réformes.

En 1842, le collège de Parthenay comptait 505 électeurs inscrits ; 499 votèrent ; M. Allard obtint 484 voix.

TRIBERT, élu à BRESSUIRE.

Député dont l'opposition est modérée, mais ferme. Il a voté contre Pritchard et pour la proposition sur les députés fonctionnaires.

En 1842, le collège de Bressuire comptait 276 électeurs inscrits ; 488 votèrent ; M. Tribert obtint 429 voix contre 29 données à M. de Vieublanç, et 25 à M. Chauvin-Lenardière.

SOMME.

7 DÉPUTÉS.

MASSEY, élu à AMIENS (*intra muros*).

Un des admirateurs de la politique du 29 octobre. Il a voté pour Pritchard.

En 1842, le collège d'Amiens (*intra muros*) comptait 4,047 électeurs inscrits ; 866 votèrent ; M. Massey obtint 504 voix contre 547 données à M. Cretton.

GAUTHIER DE RUMILLY, élu à AMIENS (*extra muros*).

M. de Rumilly connaît bien les questions de douanes, sur lesquelles il a des idées lumineuses. Il

a aussi discuté avec talent des questions de chemins de fer; et les intérêts commerciaux du pays sont l'objet de toute sa sollicitude. Il a voté contre l'indemnité Pritchard et pour la proposition relative aux députés fonctionnaires.

En 1842, le collège d'Amiens (*extra muros*) comptait 671 électeurs inscrits; 470 votèrent; M. Gauthier de Rumilly obtint 515 voix contre 244 données à M. Alfred Morgan, et 54 à M. Francqueville.

ESTANCELIN, élu à ABBEVILLE (*intra muros*).

A donné des preuves nombreuses de son attachement au gouvernement parlementaire: Pritchard ne pouvait donc l'avoir pour partisan.

En 1842, le collège d'Abbeville (*intra muros*) comptait 270 électeurs inscrits; 198 votèrent; M. Estancelin réunit 164 suffrages et M. Vayson 14.

Le comte TILLETTE DE CLERMONT, élu à ABBEVILLE (*extra muros*).

Antipritchardiste, a constamment voté avec l'opposition.

En 1842, le collège d'Abbeville (*extra muros*) comptait 665 électeurs inscrits; 527 votèrent; M. Tillette de Clermont obtint 267 voix et M. Renouard 256.

Le vicomte BLIN DE BOURDON, élu à DOULLENS.

Légitimiste, a été flétri pour son voyage à Londres. Il a repoussé l'indemnité Pritchard, voté pour la proposition sur les députés fonctionnaires.

CADEAU D'ACY, élu à MONTDIDIER.

Serviteur du ministère, pritchardiste outré.

En 1842, le collège de Montdidier comptait 540 électeurs inscrits; 525 votèrent; M. Cadeau-d'Acy obtint 227 voix.

DE BEAUMONT, élu à PÉRONNE.

L'agriculture n'a pas de défenseur plus éclairé; il ne laisse échapper aucune occasion de plaider la cause de ce grand intérêt national. Il a provoqué des mesures utiles, et réclamé la répression d'abus graves. C'est un député consciencieux, ami dévoué du progrès. Il a voté contre l'indemnité Pritchard, et pour les réformes parlementaires.

En 1842, le collège de Péronne comptait 757 électeurs inscrits; 592 votèrent; M. de Beaumont obtint 589 voix contre M. Dermigny, 496.

TARN.

5 DÉPUTÉS.

Le vicomte DECAZES, élu à ALBY.

Conseiller d'Etat en service extraordinaire, frère du grand référendaire de la chambre des pairs. M. le vicomte, ancien préfet sous la restauration, a été fervent légitimiste jusqu'en 1857, et se montre aujourd'hui ministériel plus fervent encore. Que voulez-vous! cela tient de famille. Son nom est un des ornements de la liste Pritchard.

En 1842, le collège d'Alby comptait 589 électeurs inscrits; 528 votèrent; M. Decazes obtint 268 voix contre 255 données à M. Jury.

Le marquis DE DALMATIE, élu à CASTRES (*intra muros*).

Ministre plénipotentiaire, fils du maréchal Soult, ne s'inquiète pas plus que ses collègues, messieurs

les députés ambassadeurs, que la France soit ou non représentée à l'étranger, pourvu que le ministère du 29 octobre soit conservé au pays. M. le marquis de Dalmatie se conduit en bon fils ; il ne refuse rien au cabinet dont son père est le président en titre. Il a voté pour Pritchard, et contre la proposition sur les députés fonctionnaires.

En 1842, le collège de Castres (*intramuros*) comptait 449 électeurs inscrits ; 512 votèrent ; M. de Dalmatie obtint 254 voix.

BERNADOU, élu à CASTRES (*extra muros*).

A refusé d'indemniser Pritchard. Il était absent lors du vote sur la proposition concernant les députés fonctionnaires.

En 1842, le collège de Castres (*extra muros*) comptait 558 électeurs inscrits ; 440 votèrent ; M. Bernadou obtint 274 voix contre 461 données à M. Armand Guibert.

DE LACOMBE, élu à GAILLAC.

Un des centriers les plus fidèles au ministère. Il a voté pour Pritchard et contre les propositions libérales.

En 1842, le collège de Gaillac comptait 600 électeurs inscrits ; 299 votèrent ; M. Lacombe obtint 296 voix.

ESPIGAT, juge, élu à LAVAUUR.

Juge, appuie de son vote les réformes utiles. Il a refusé l'indemnité Pritchard.

En 1842, le collège de Lavaur comptait 526 électeurs inscrits ; 469 votèrent ; M. Espigat obtint 273 voix, et M. de Saint-Lieux 488.

TARN-ET-GARONNE.

4 DÉPUTÉS.

JANVIER, élu à MONTAUBAN.

Conseiller d'Etat, confident et conseiller de M. Duchâtel : on peut donc juger du député par le ministre ; il va sans dire que M. Janvier prête un appui constant au cabinet, et que son nom est inscrit sur la liste des pritchardistes.

En 1842, le collège de Montauban comptait 443 électeurs inscrits ; 266 votèrent ; M. Janvier obtint 221 voix.

LÉON DE MALLEVILLE, élu à CAUSSADE.

Le remède se trouve ici placé à côté du mal. Si M. Janvier s'associe, d'une manière intime, à la politique ministérielle, M. Léon de Malleville en est l'ennemi déclaré. On connaissait déjà beaucoup d'esprit à M. Léon de Malleville ; dans le cours de cette dernière législature, il a prouvé qu'il était capable de s'élancer dans les plus généreux et les plus élevés. A l'occasion de l'élection de M. Ch. Lafitte, il est entré dans une voie où, jusque-là, il s'était contenté d'applaudir les autres. C'est au milieu d'un des débats provoqués par cette élection, que l'honorable membre s'écria, avec la mâle éloquence qui vient du cœur : « Chassons les marchands du Temple ! » Plus tard, M. Léon de Malleville reprochait au ministère de n'avoir pas suivi son conseil ; il l'accusait de corruption, et M. Duchâtel osa dire : Des faits ! citez donc des faits ! Et le centre de battre des mains. L'orateur n'avait qu'à étendre les bras pour toucher la reuve du doigt. C'est ce qu'il fit : « Ne connaissons-

nous pas, répliqua-t-il, le tarif des consciences que vous vous êtes récemment attachées? De pareilles conquêtes, jamais l'opposition ne vous les enviera! » Le ministère garda le silence, et le centre baissa la tête. Avant le vote du paragraphe du projet qui sanctionnait l'indemnité Pritchard, M. Léon de Malleville avait développé, dans un discours empreint de la plus patriotique indignation, un amendement tendant à flétrir la honteuse réparation accordée à l'Angleterre.

En 1842, le collège de Caussade comptait 642 électeurs inscrits; 555 votèrent; M. Léon de Malleville obtint 280 voix, et M. Charlet-Durieu, 275.]

BOURJADE, élu à CASTEL-SARRAZIN.

Élu en remplacement de M. Emile de Girardin, démissionnaire, n'a pas eu le temps de faire son apparition à la chambre.

Le baron DUPRAT, élu à MOISSAC.

Un des vice-présidents de la chambre, voudrait avoir vingt voix pour les donner au ministère et à Pritchard.

En 1842, le collège de Moissac comptait 482 électeurs inscrits; 565 votèrent; M. Duprat obtint 250 voix, et M. Arago, 409.

VAR.

5 DÉPUTÉS.

CLAPPIER, élu à TOULON (*intra muros*).

Voulant ménager tout le monde, ne vote guère dans les questions politiques. Il était absent de Paris lors du vote Pritchard; il était absent de la séance

lors du vote sur la proposition relative aux fonctionnaires. Mieux vaut un franc ennemi qu'un ami douteux.

En 1842, le collège de Toulon (*intra muros*) comptait 584 électeurs inscrits; 507 votèrent; M. Clappier obtint 250 voix, et M. Ortolan, 56.

ALPHONSE DENIS, élu à TOULON (*extra muros*).

Ministériel pur, ne se montre plus que rarement à la chambre. Il a voté contre les propositions libérales.

En 1842, le collège de Toulon (*extra muros*) comptait 595 électeurs inscrits; 514 votèrent; M. Denis obtint 475 voix contre 96 données à M. Ad. Sala, et 45 à M. Frédéric Portalis.

EMMANUEL POULLE, élu à DRAGUIGNAN.

Premier président, un des exemples les plus remarquables de l'avancement qui a lieu à la chambre dans les emplois publics. Pritchardiste passionné, il a combattu à outrance la proposition relative aux députés fonctionnaires.

En 1842, le collège de Draguignan comptait 488 électeurs inscrits; 285 votèrent; M. Poulle obtint 284 voix.

BOULAY, élu à GRASSE.

Ministériel, connu par son 95 oléagineux et pour l'intérêt tout particulier qu'il porte aux caillies. Il a voté pour Pritchard et contre toutes les réformes.

En 1842, le collège de Grasse comptait 546 électeurs inscrits, 222 votèrent; M. Boulay obtint 214 voix.

PASCALIS, élu à BRIGNOLLES.

Avocat général à la cour de cassation, orateur filandreux, qui rachète la pauvreté de sa parole par la fidélité de ses votes, dont le ministère apprécie la valeur. Son nom est inscrit sur la liste des partisans de Pritchard.

En 1842, le collège de Brignolles comptait 577 électeurs inscrits; 476 votèrent; M. Pascalis obtint 469 voix.

VAUCLUSE.**4 DÉPUTÉS.**

Le comte DE CAMBIS, élu à AVIGNON.

Secrétaire d'ambassade, pritchardiste, muet pour tout le monde à la chambre, excepté pour M. Clément (du Doubs), le distributeur des billets d'entrée. Il a voté pour Pritchard.

MEYNARD, élu à ORANGE.

Pritchardiste; c'est tout ce qu'on en peut dire, et c'est assez.

En 1842, le collège d'Orange comptait 292 électeurs inscrits; 494 votèrent; M. Meynard obtint 484 voix.

MOTTET, élu à APT.

Conseiller d'Etat, ancien transfuge, ultra-pritchardiste. Il a voté contre toutes les propositions de réforme.

[BERNARDI, élu à CARPENTRAS.]

Le seul des quatre députés du département de Vaucluse qui ait voté contre l'indemnité Pritchard.

VENDÉE.

5 DÉPUTÉS.

ISAMBERT, élu à LUÇON.

Conseiller à la cour de cassation, n'a jamais cessé de rappeler le pouvoir à l'exécution des lois. C'est un avocat chaleureux de l'abolition de l'esclavage. M. Isambert est de l'opposition dynastique; il a voté contre Pritchard et pour la proposition relative aux députés fonctionnaires.

En 1842, le collège de Luçon comptait 270 électeurs inscrits; 210 votèrent; M. Isambert obtint 124 voix contre 60 données à M. Barbault-Lamothe, et 25 à M. Amelineau.

BARON, élu à FONTENAY.

Ennemi du ministère, a voté contre Pritchard, et pour toutes les réformes utiles.

CHAMBOLLE, élu à BOURBON-VENDÉE.

Rédacteur en chef du *Siècle*, siège à gauche. Le dévouement de M. Chambolle aux principes libéraux a éclaté dans des circonstances bien autrement difficiles que celles-ci. Il est resté fidèle au drapeau qu'il avait adopté avant 1850. C'est un esprit juste et conciliant. Il remplit religieusement son mandat, et se souvient toujours, sur le siège du député, qu'il appartient à la presse. Il a repoussé les attaques auxquelles elle a été en butte. Que ses droits soient menacés, et il saura les défendre. L'insouciance du ministère pour une réclamation qu'inspire la reconnaissance à la ville de Bourbon-Vendée a fourni tout récemment à M. Chambolle l'occasion de prononcer

quelques paroles énergiques et mordantes. Suivant son habitude, quand il est blessé, le cabinet n'a pas répondu. Dans les cas de cette nature, qui se représentent chaque jour, le 29 octobre se tourne vers le centre et lui demande de panser sa blessure par un vote salutaire, tâche dont la majorité s'acquitte si complaisamment, mais dont elle devrait être depuis longtemps fatiguée. M. Chambolle a refusé l'indemnité Pritchard, et soutenu toutes les propositions antiministérielles.

En 1842, le collège de Bourbon-Vendée comptait 255 électeurs inscrits; 494 votèrent; M. Chambolle obtint 155 voix, et M. Paulze-d'Yvoy, 52.

GUYET-DESFONTAINES, élu aux HERBIERS.

S'est associé constamment aux votes de la gauche. Il surveille la direction des débats parlementaires, et empêche qu'on ne s'écarte du règlement, cette charte particulière de la chambre, dont la violation pourrait avoir de graves conséquences. M. Guyet-Desfontaines a refusé l'indemnité Pritchard.

En 1842, le collège des Herbiers comptait 254 électeurs inscrits; 162 votèrent; M. Guyet-Desfontaines obtint 400 voix contre 44 donnés à M. Duvan de Chavougne, et 46 à M. de Saint-Hermine.

LUNEAU, élu aux SABLES.

Animé d'un vif amour du bien, est en conséquence sans cesse aux prises avec l'administration. Voit-il une intention coupable poindre quelque part, il l'indique à la chambre et la flétrit. Reconnaît-il dans un projet quelque dommage pour l'Etat, quelque injustice à l'égard des contribuables, il essaye d'y remédier, et s'il ne réussit pas, on ne peut du moins l'ac-

euser de manquer de logique et de persévérance. Les lois sur les chemins de fer et les tripotages des compagnies ont ouvert à M. Luneau un champ où sa verve d'honnête homme, qui est inépuisable, a pris un libre cours. M. Luneau appartient à l'opposition de gauche. Il a voté contre Pritchard.

En 1842, le collège des Sables comptait 399 électeurs inscrits; 489 votèrent; M. Luneau obtint 462 voix, et M. Octier, 25.

VIENNE.

5 DÉPUTÉS.

DRAULT, élu à POITIERS.

Membre de l'opposition constitutionnelle, partisan des réformes, a voté contre Pritchard.

En 1842, le collège de Poitiers comptait 708 électeurs inscrits; 569 votèrent; M. Drault obtint 523 voix, contre 459 données à M. Dumas, et 400 à M. de Beaudus.

PROA, élu à CHATELLERAULT.

Quoique ministériel, a repoussé l'indemnité Pritchard, et donné sa voix à la proposition sur les députés fonctionnaires. On dit que ce sont là les résultats d'engagements contractés envers ses commettants. Il est singulier que les électeurs de Chatellerault veuillent maintenir la cause, et condamner les effets, en d'autres termes, qu'ils envoient au cabinet un soutien, mais à la condition qu'il condamnera la politique ministérielle.

En 1842, le collège de Chatellerault comptait 584 électeurs inscrits; 558 votèrent; M. Proa obtint 204 voix, et M. Marinet 454.

BONNIN, élu à CIVRAY.

Siège à gauche. C'est un défenseur de nos libertés et de notre dignité. Pritchard ne pouvait obtenir sa voix.

En 1842, le collège de Civray comptait 288 électeurs inscrits ; 225 votèrent ; M. Bonnin réunit 456 voix, contre plusieurs concurrents.

NOZEREAU, ingénieur de la marine, élu à LOUDUN.

A voté contre Pritchard, mais a repoussé la proposition sur les fonctionnaires.

En 1842, le collège de Loudun comptait 204 électeurs inscrits ; 437 votèrent ; M. Nozereau réunit 430 suffrages.

JUNYEN, élu à MONTMORILLON.

Que l'opposition sonne la charge, et M. Junyen monte un des premiers à l'assaut. Il va sans dire qu'il est antipritchardiste.

En 1842, le collège de Montmorillon comptait 299 électeurs inscrits ; 237 votèrent ; M. Junyeu réunit 454 suffrages, et M. de Mansac, 74.

HAUTE-VIENNE.

5 DÉPUTÉS.

TALABOT, élu à LIMOGES.

A voté longtemps avec le ministère, mais, sur la fin, s'est rapproché de l'opposition. M. Talabot est un homme habile, qui entend ses intérêts et discute parfaitement les questions industrielles. Il a voté contre l'indemnité Pritchard et pour la proposition relative aux députés fonctionnaires.

En 1842, le collège de Limoges comptait 464

électeurs inscrits ; 551 votèrent ; M. Talabot obtint 511 voix.

DE PEYRAMONT, élu à LIMOGES (*extra muros*).

A été élevé récemment aux fonctions de procureur général. Dans la discussion de l'adresse de cette année, M. de Peyramont, répondant à l'invitation d'un de ses collègues, est monté à la tribune, et a déclaré qu'il avait vu, dans son département, des faits déplorables au plus haut point (il s'agissait de la corruption pratiquée par les agents du pouvoir), et qu'à aucune autre époque il ne s'en était accompli en aussi grand nombre. Immédiatement après cette déclaration, M. de Peyramont a donné sa voix au ministère. Explique qui pourra ! Seulement quand on rapproche l'accusation et le vote de la promotion dont il a été l'objet, n'est-on pas autorisé à en tirer quelques conclusions peu avantageuses à M. de Peyramont ? Il figure au surplus sur la liste des pritchardistes et a repoussé toutes les réformes politiques.

MAURAT-BALLANGE, élu à BELLAC.

Membre de la gauche, dont les idées généreuses ont parfois ému une majorité égoïste. Il veut l'égalité devant la loi ; il veut le soulagement des classes pauvres ; il veut la réalisation des promesses de la charte. Sa parole élevée revendique incessamment pour le pays les droits dont on le prive ou qu'on lui refuse. Il serait difficile aux électeurs patriotes de trouver un plus digne représentant que M. Maurat-Ballange, qui, certes, ne votera jamais aucune indemnité Pritchard.

En 1842, le collège de Bellac comptait 548 électeurs inscrits ; 508 votèrent ; M. Maurat-Ballange

obtint 464 voix contre 94 données à M. de Tascher et 50 à M. de Montbron.

SAINTE-MARC-GIRARDIN, élu à SAINT-JRIEUX.

Professeur, membre du conseil royal de l'instruction publique, a bien tardé à donner la main à l'opposition ; mais mieux vaut tard que jamais. Il a voté contre Pritchard.

En 1842, le collège de Saint Brieuc comptait 254 électeurs inscrits ; 227 votèrent. M. Saint-Marc-Girardin réunit 451 voix contre 92 données à M. Corali.

EDMOND BLANC, élu à ROCHECHOUART.

Conseiller-d'Etat en service extraordinaire, inspecteur général de la liste civile, a bou lé quelques instants le ministère pour une de ces raisons qu'on n'avoue guère. A présent, la réconciliation est complète entre les deux anciens amis, si bien faits pour s'entendre. Lors du vote Pritchard, M. Edmond Blanc s'est abstenu ; mais il a voté contre la proposition relative aux députés fonctionnaires.

En 1842, le collège de Rochechouart comptait 514 électeurs inscrits ; 289 votèrent. M. Edmond Blanc obtint 464 voix et son concurrent, M. Tixier, 424.

VOSGES.

5 DÉPUTÉS.

DIDELOT, fonctionnaire public, élu à ÉPINAL.

Archi-ministériel, a voté pour Pritchard. Il est le successeur de M. de Cuny, f^décédé, et a eu pour concurrent M. Hingray, libraire à Paris, homme de juillet, patriote éprouvé, qui aurait défendu avec

énergie à la chambre les intérêts et la dignité du pays.

BOULAY DE LA MEURTHE, élu à MIRECOURT.

Colonel de la onzième légion de la garde nationale de Paris, s'est toujours distingué par sa sollicitude légitime pour ceux qui sont chargés de l'instruction de l'enfance. Ses efforts persévérants ont amené la présentation d'un projet tendant à améliorer le sort des instituteurs primaires; si cette présentation a été trop tardive, la faute ne doit pas lui en être attribuée. Partisan du progrès, il a voté contre l'indemnité Pritchard.

En 1842, le collège de Mirecourt comptait 444 électeurs inscrits; 477 votèrent. M. Boulay de la Meurthe obtint 215 voix, et son concurrent, M. Daullé, 195.

COSTÉ, élu à NEUFCHATEAU.

Président à la cour royale de Nancy, centrier pur sang, ultra-pritchardiste.

En 1842, le collège de Neufchâteau comptait 203 électeurs inscrits; 485 votèrent; M. Costé obtient 93 voix et M. le marquis de Marmier 90.

Le vicomte SIMÉON, élu à REMIREMONT.

Directeur général des tabacs, semble ne s'occuper que de sa mise et ne s'affliger que des développements de son abdomen, contre lequel il sévit avec rigueur, mais inutilement. Il a voté pour Pritchard et contre toutes les réformes. M. le vicomte Siméon a remplacé à la chambre M. Bresson, directeur général de l'administration des forêts.

DOUBLAT, élu à SAINT-DIÉ. 3

A refusé l'indemnité Pritchard. Il n'était pas à la chambre lors du vote sur la proposition relative aux fonctionnaires.

En 1842, le collège de Saint Dié comptait 466 électeurs inscrits : 445 votèrent. M. Doublat obtint 400 voix contre 50 données à M. d'Olonne et 15 à M. Lehr.

YONNE.

5 DÉPUTÉS.

LARABIT, élu à AUXERRE.

Membre de la gauche, a donné plus d'une fois des preuves d'un patriotisme éclairé. C'est lui qui, cette année, a élevé le dernier la voix en faveur de la malheureuse Pologne. Des pétitions relatives à la question polonaise avaient été, depuis plusieurs semaines, déposées sur le bureau; il demanda à la chambre de vouloir bien en entendre le rapport avant de se séparer, mais les cris du centre étouffèrent sa demande. M. Larabit a voté contre Pritchard et pour toutes les réformes proposées par l'opposition.

En 1842, le collège d'Auxerre comptait 627 électeurs inscrits; 544 votèrent; M. Larabit obtint 548 voix et M. Challe 465.

GARNIER, élu à AVALLON.

Successeur de M. Philippe Dupin, n'a pas même eu le temps de siéger.

DE CORMENIN, élu à JOIGNY.

Ce n'est pas dans une publication comme celle-ci, destinée surtout aux besoins de la lutte électorale,

qu'on peut retracer la vie d'un citoyen tel que M. de Cormenin. Cette vie a été consacrée tout entière à la défense des intérêts et de la dignité de la France, à l'amélioration politique, matérielle, intellectuelle et morale des classes laborieuses et souffrantes. Nous nous bornerons donc à rappeler quelques-uns des principaux services rendus au pays par M. de Cormenin comme député, comme pamphletaire et comme publiciste. Entré à la chambre en 1828, il y a dix-huit ans, M. de Cormenin y parla sur l'interprétation de la loi et contre l'organisation du conseil d'État, les cumuls, les sinécures et l'hérédité de la pairie; en 1830 il donna sa démission par respect pour la souveraineté du peuple, principe qu'il proclame encore aujourd'hui, il fut réélu quelque temps après. En 1831, il attaqua l'hérédité de la pairie, l'usurpation des pouvoirs et la liste civile dans des lettres devenues célèbres, qui ont épargné plus de 40 millions aux contribuables. Son pamphlet sur les petites lois de famille renversa la loi sur l'apanage, et par contre-coup le ministère. Depuis quinze ans, à chaque dissolution de chambre, il a lancé les flèches redoutables du pamphlet contre l'abus du jour, il a traité, expliqué dans leur principe et organisé dans leur déduction toutes les grandes questions politiques; il a mis en lumière toutes les vérités fondamentales du gouvernement représentatif sur l'origine du pouvoir, sur les deux chambres, sur la presse, sur la centralisation, sur les élections, sur l'administration municipale, sur les dotations, sur l'instruction du pauvre, sur la corruption. Partisan sincère de toutes les libertés, conséquent avec ses principes, il a défendu vigieusement, dès 1818, et plus tard en 1828, 1836, 1838, 1841 et 1845, les li-

bertés religieuses. Dans un petit livre publié récemment, le plus utile et le plus complet qui ait jamais été composé pour le peuple des campagnes qui mérite tant d'être enseigné, soulagé, consolé, il a décrit une foule d'institutions destinées à instruire l'enfance, moraliser la jeunesse et secourir les vieillards ; il a fait plus, il a mis en pratique, à la sueur de son front la plupart des œuvres dont il recommande la propagation. Enfin, pendant la dernière législature, comme dans les précédentes, M. de Cormenin, qui a toujours siégé à l'extrême gauche, s'est associé à tous les votes de l'opposition contre le ministère.

M. de Cormenin, que Carrel appelait, il y a dix ans, « l'écrivain le plus populaire de France ; » a été élu deux fois député d'Orléans en 1828 et 1830 ; en 1831 député de Bourg ; en 1832 élu le même jour par quatre collèges, Joigny, Montargis, Pont-de-Vaux et Belley ; en 1834 élu à la fois par les collèges de Joigny et le Mans, et en 1837, 1839 et 1842 par le collège de Joigny.

En 1842, le collège de Joigny comptait 501 électeurs inscrits ; le nombre des votants fut de 449. M. de Cormenin réunit 252 suffrages et son concurrent, M. de Boutin, 187.

VUITRY, élu à SENS.

Siège au milieu du centre, d'où il tonne à son aise contre l'opposition. Aucun projet n'est bon pour M. Vuitry s'il n'émane du ministère. Tout est pour le mieux en France sous le meilleur des cabinets ; voilà l'optimisme du représentant de Sens. On est donc bien heureux dans cette ville ? Si l'âge d'or y règne, ce serait rendre un service à M. Vuitry que de l'y retenir, et un service profitable au pays qui

subit son vote, comme à la chambre qui l'entend.
Avis aux intimes de M. Vuitry le pritchardiste.

En 1842, le collège de Sens comptait 459 électeurs inscrits ; 585 votèrent. M. Vuitry obtint 245 voix et M. Guichard 166.

BAUMES, élu à TONNERRE.

Conseiller d'Etat en service extraordinaire, est persuadé, comme M. Vuitry, qu'il n'y a rien à changer dans l'ordre des choses, qu'il ne reste plus au pays qu'à jouir du bien-être et de la gloire dont le ministère l'a comblé. Le nom de M. Baumes est sur la liste des partisans de Pritchard.

En 1842, le collège de Tonnerre comptait 285 électeurs inscrits ; 245 votèrent. M. Baumes obtint 157 voix et M. Palotte 85.

FIN.

1870
The first of the year
was a very successful one
and the business was
very profitable.

STATE OF NEW YORK

In SENATE,
January 1, 1870.
REPORT
OF THE
COMMISSIONERS OF THE
LAND OFFICE,
IN ANSWER TO A
RESOLUTION PASSED
BY THE SENATE,
MAY 1, 1869.

CATALOGUE
DE
PAGNERRE, ÉDITEUR,

RUE DE SEINE, 14 BIS.

Histoire, Politique, Philosophie, Religion, Littérature,
Almanachs, etc.

(JUIN 1846.)

DEUXIÈME ÉDITION.

DICTIONNAIRE POLITIQUE,
Encyclopédie

DU LANGAGE ET DE LA SCIENCE POLITIQUES.

PAR UNE RÉUNION

de Députés, de Publicistes et de Journalistes,

avec une introduction

PAR GARNIER-PAGÈS.

Publié par E. Duclerc et Pagnerre.

Un volume grand in-8 jésus vélin, de près de 1.000 pages à deux colonnes, contenant la matière de 12 volumes in-8 ordinaires, orné du portrait de GARNIER-PAGÈS sur Chine.

Prix : 20 francs.

Le Dictionnaire politique est aussi publié en 40 livraisons. Chaque livraison contient 24 pages ou 48 colonnes. — Il paraît une livraison tous les samedis.

Prix : 50 centimes la livraison.

Il y a des exemplaires élégamment et solidement reliés.

LE DICTIONNAIRE POLITIQUE est tout à la fois le *manuel* et le *guide* du citoyen, du fonctionnaire public, du diplomate, du publiciste, de l'électeur, du député, de l'homme du peuple aussi bien que des premiers magistrats de l'Etat ; cet ouvrage est pour la science politique ce que fut pour les sciences exactes et philosophiques la grande Encyclopédie du dix-neuvième siècle.

M. Cormenin.

- DROIT ADMINISTRATIF**, 6^e édition, revue, augmentée, et précédée d'une introduction. 2 forts vol. in-8 grand raisin.
(*Sous presse pour paraître à la fin de l'année.*)
- ÉTAT DE LA QUESTION.** Pamphlet publié lors des élections générales de 1839. In-32. 50 c.
- UN MOT** sur le pamphlet de police intitulé : *La Liste civile dévoilée* (1837). In-32. 25 c.
- CONCLUSUM** sur la même question. 45 c.
- LE MAÎTRE D'ÉCOLE.** 16 pages in-32 vélin, avec deux jolies vignettes. 3 fr. le cent L'ex. : 5 c.
- MÉMOIRE SUR L'EMPOISONNEMENT PAR L'ARSENIC.** In-8. 4 fr.

Timon.

- DE LA CENTRALISATION.** Un volume in-32, Jésus vélin, deuxième édition. 4 fr. 25
Cet écrit est une des productions les plus remarquables de Timon.
- LES DEUX DERNIERS PAMPHLETS DE TIMON SUR LA DOTATION** (18^e & 19^o), suivis de la note du *Moniteur* et des discours de MM. Lherbette, Guizot et Dupin aîné, 1 vol. in-32. 75 c.
- AVIS AUX CONTRIBUABLES** (Juin 1842). In-32. 50 c.
- 2^e AVIS AUX CONTRIBUABLES ou RÉPONSE AU MINISTRE DES FINANCES.** In-32. 25 c.
- LA LÉGOMANIE** (Avril 1844). Un vol. in-32. 75 c.
- OUI ET NON** au sujet des Ultramontains et des Gallicans. 16^e édition. 1 vol. in-32. 75 c.
- FEU ! FEU !** (réponse aux adversaires de *Oui et Non*). 17^e édition. In-32. 75 c.
- ENTRETIENS DE VILLAGE.** 1 vol. in-32. 4 fr. 50 c.
Sous presse.
- PAMPHLETS DE TIMON, nouvelle édition**, imprimée avec luxe sur papier grand Jésus vélin (même papier, même format, même impression que le livre des ORATEURS). Un magnifique volume in-8^o de plus de 700 pages. 45 fr.
- Cette édition contiendra tous les pamphlets de Timon publiés depuis 1830 en petit format et qui sont presque tous épuisés. Elle contiendra en outre plusieurs pamphlets inédits.

LIVRE DES ORATEURS, PAR TIMON.

14^e Edition

Contenant deux fois plus de matières que les éditions en
petit format.

ILLUSTRÉE PAR 27 MAGNIFIQUES PORTRAITS,

peints d'après nature ou empruntés à nos grands maîtres,

ET GRAVÉS SUR ACIER PAR L'ÉLITE DE NOS ARTISTES.

4 vol. in-8 de 600 pages, imprimé avec luxe par SCHNEIDER
et LANGRAND, sur papier grand jésus vellein glacé. PRIX: 45 fr.

Id. épreuves sur Chine avant la lettre. 21 fr.

Id. *Id.* *Id.* avec la lettre. 18 fr. 50

Id. *Id.* sur blanc avant la lettre. 18 fr. 50

Le Livre des Orateurs est aussi publié en 50 livraisons;
il paraît une livraison tous les samedis.

Prix: 50 c. la livraison.

75 c. *Id.* sur papier de Chine avant la lettre.

Il y a des exemplaires élégamment et solidement reliés.

LISTE
des

VINGT-SEPT PORTRAITS.

Mirabeau, Danton, Napoléon
Bonaparte, Manuel, De
Serre, de Villèle, Foy, Mar-
tignac, Royer-Collard, Ben-
jamin Constant, Guizot,
Thiers, Berryer, Fitz-James,
Casimir Périer, Dupin al-
né, Sauzet, Lamartine, Mau-
guy, Odilon Barrot, Gar-
nier Pagès, Lafayette, Laf-
fite, Arago, Jaubert, O'Con-
nell, et celui de l'Auteur.

NOMS
des

PEINTRES ET DES GRAVEURS.

Ch. Banc, Bossiman, J. Car-
ron, Calamatta, David (le
petit), David (le statuaire),
P. Delavoche, Drilling,
Gianni, Giroux, Goutière,
Gros, Hersent, Jeanron, C.
Jacquemin, Laférier, Marckl,
Nargeot, Panzer, Robertson,
Rouillard, A. Scheffer, H.
Scheffer, Vailot, H. Vernet,
W. Her-Hal er, Wolf.
Mesd. de Mirbel et de Montfort

NOTA. Il a été tiré 50 exemplaires de chaque portrait sur
format in-4° (27 centimètres sur 35) jésus papier de Chine
avant la lettre et avec la | Prix avant la lettre.. 4 fr. 25
lettre, épreuves d'artistes. | avec la lettre.. 4 fr. »

M. Lamennais.

- ESQUISSE D'UNE PHILOSOPHIE.** 4 beaux et forts volumes in-8. 50 fr.
 Le tome quatrième se vend séparément. 7 fr. 50 c.
 L'ouvrage est aussi publié en 12 livraisons à 2 fr. 50 c.
 On peut retirer — par livraison — ou l'ouvrage entier.
- AMSCHASPANDS ET DARVANDS** (le cadre de ce livre est emprunté à la cosmogonie persane. Les *Amschaspands* sont les génies du bien et les *Darvands* les génies du mal).
 3^e édition. 4 vol. in-8°. 6 fr.
- DISCUSSIONS CRITIQUES SUR LA RELIGION ET LA PHILOSOPHIE** (1841). 1 beau vol. in-8. 5 fr.
- LE LIVRE DU PEUPLE.** Nouvelle édition augmentée d'une préface, et imprimée avec luxe. 4 vol. in-8. 2 fr. 50 c.
Le même, 4 joli vol. in-32, Jésus vélin. 7^e édition. 4 fr. 25 c.
- PAROLE D'UN CROYANT.** Nouvelle et très-jolie édition. 4 vol. in-32. 75 c.
Le même. 4 vol. in-8. 2 fr. 50 c.
- POLITIQUE A L'USAGE DU PEUPLE.** 2 v. in-32. 2 fr. 50 c.
- DE L'ESCLAVAGE MODERNE.** 4^e édit. 4 vol. in-32. 75 c.
- QUESTIONS POLITIQUES ET PHILOSOPHIQUES** (articles de l'*Avenir*). 2 vol. in-32. 2 fr. 50 c.
- DE LA RELIGION** (1841). 4 vol. in-32. 4 fr. 25 c.
- DU PASSÉ ET DE L'AVENIR DU PEUPLE** (1841). 4 vol. in-32. 4 fr. 25 c.
- UNE VOIX DE PRISON** (Ste-Pélagie, 1841). 4 vol. in-32. 75 c.
- SERVITUDE VOLONTAIRE.** in-8. 4 fr. 50 c.
- PROCÈS DE M. LAMENNAIS**, à l'occasion de l'écrit intitulé : *le Pays et le Gouvernement*. Relation complète, 4 vol. in-8. 4 fr.

LES ÉVANGILES,

traduction nouvelle, avec des notes et des réflexions à la fin de chaque chapitre,

ILLUSTRÉS de 40 magnifiques gravures sur acier.

UN VOLUME IN-8,

publié en 20 livraisons à 50 centimes.

Le même. 4 fort volume in-18 format anglais, sur beau papier. 3 fr. 50 c.

OEUVRES COMPLETES
DE F. DE LAMENNAIS.

Beaux volumes in-18, grand jésus vélin, format des bibliothèques Charpentier, Ch. Gosselin, etc.

Tous les ouvrages de M. Lamennais seront successivement publiés dans le format de cette nouvelle édition, la seule véritablement complète.

Les volumes suivants sont en vente.—Chaque volume se vend séparément.

PRIX : 5 FR. 50 C. LE VOLUME.

Tome 1 à 4. — ESSAI SUR L'INDIFFÉRENCE EN MATIÈRE DE RELIGION.

- 5 — REFLEXIONS SUR L'ÉTAT DE L'ÉGLISE. — DE LA RELIGION CONSIDÉRÉE DANS SES RAPPORTS AVEC L'ORDRE POLITIQUE. — *Liberté d'enseignement.*
- 6 — PROGRES DE LA RÉVOLUTION ET DE LA GUERRE CONTRE L'ÉGLISE.
- 7 — *Du catholicisme dans ses rapports avec la société politique.* — QUESTIONS POLITIQUES ET PHILOSOPHIQUES (articles publiés dans le journal *l'Avenir*). — *De l'absolutisme et de la liberté.* — *De l'ignorance.* — *Liberté religieuse.*
- 8 — AFFAIRES DE ROME. — *Des maux de l'Église et de la société.*
- 9 — POLITIQUE A L'USAGE DU PEUPLE. — *Esclavage moderne.* — *Mélanges philosophiques et littéraires* — *De la servitude volontaire.*
- 10 — PAROLES D'UN CROYANT. — LIVRE DU PEUPLE. — UNE VOIX DE PRISON.

NOTA. Les dix volumes à la fois 50 fr. au lieu de 55 fr.

M. Louis Blanc.

RÉVOLUTION FRANÇAISE,

HISTOIRE DE 10 ANS,
1850 — 1840.

CINQUIÈME ÉDITION,

ILLUSTREE

De 25 magnifiques gravures sur acier, 12 sujets dessinés par Jeanron, 42 portraits des célébrités contemporaines, et le portrait de l'Auteur, dessiné par MERCIER et gravé par François. 5 beaux vol. in-8, publiés en 50 livraisons.

Prix : 5 fr. le vol. ; 50 c. la liv.

ORGANISATION DU TRAVAIL

4 vol. in-18 jésus, 4^e édition. — 1 fr. 50 cent.

ŒUVRES COMPLÈTES DE M. DE LAMARTINE,

Nouvelle édition. 8 vol. in-18, format anglais, papier Jésus vélin. — *Chaque volume se vend séparément.*

MÉDITATIONS POÉTIQUES, 4 vol.	3 fr. 50
NOUVELLES MÉDITATIONS POÉTIQUES, 1 vol.	3 fr. 50
HARMONIES POÉTIQUES, 1 vol.	3 fr. 50
RECUEILLEMENTS POÉTIQUES, 4 vol.	3 fr. 50
JOCELYN, 4 vol.	3 fr. 50
VOYAGE EN ORIENT, 2 vol.	7 fr. •
CHUTE D'UN ANGE, 4 vol.	3 fr. 50

ŒUVRES COMPLÈTES DE M. DE LAMARTINE.

Edition in-8° sur papier grand cavalier vélin, ornée d'un magnifique portrait de l'auteur par Henriquel-Dupont, et de 20 vignettes gravées sur acier. 8 vol. 50 fr.

ŒUVRES POÉTIQUES DE M. DE LAMARTINE.

Edition grand in-32, papier Jésus vélin.

LES MÉDITATIONS, 2 vol.	4 fr.
LES HARMONIES, 2 vol.	4 fr.
JOCELYN, 2 vol.	4 fr.
LA CHUTE D'UN ANGE, 2 vol.	4 fr.
RECUEILLEMENTS POÉTIQUES et MÉLANGES POÉTIQUES, 2 vol.	4 fr.

Chaque ouvrage se vend séparément.

JOCELYN,

PAR M. DE LAMARTINE.

Édition keepsake, avec une nouvelle préface de l'auteur et une introduction par Jules Janin. 4 vol. in-8° papier Jésus vélin, orné de grandes vignettes, têtes de pages, culs-de-lampe, fleurons, etc., gravés sur bois d'après les dessins de MARCKL. 42 fr.

Complément de la première édition illustrée de Lamartine, EN TREIZE VOLUMES.

Tomes 11 et 12 : CHUTE D'UN ANGE.

Tome 13 ; RECUEILLEMENTS ET MÉLANGES.

F.-T.-B. Clavel.

HISTOIRE PICTORESQUE DE LA FRANÇ-MAÇONNERIE ET DES SOCIÉTÉS SECRÈTES,

Contenant le tableau de l'organisation, des établissements des travaux, des cérémonies, des mystères, des symboles de la franc-maçonnerie, et l'histoire générale et anecdotique de toutes les associations secrètes anciennes et modernes; 3^e édition. Un beau volume in-8°, illustré par 25 jolies grav. sur acier. 12 fr. 50 c.

L'ouvrage est aussi publié en 25 livraisons à 50 centimes.

Histoire pittoresque

DE

TOUTES LES RELIGIONS,

Doctrines, cérémonies et coutumes religieuses de tous les peuples du monde anciens et modernes. 2 beaux volumes in-8° grand Jésus vélin, illustrés de belles gravures sur acier dessinées par JEANRON. — L'ouvrage paraîtra en 40 livraisons. — Une tous les samedis. — Chaque livraison se composera de 16 pages et d'une gravure, ou de 24 pages sans gravures. Prix : 50 c.

En vente le tome 1^{er}. 10 fr.

M. Cabet.

HISTOIRE POPULAIRE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE, de 1789 à 1830, précédée d'une introduction contenant un précis de l'HISTOIRE DES FRANÇAIS, depuis leur origine jusqu'aux états généraux.

Nouvelle souscription publiée en trente-six livraisons de 4 feuilles ou 64 pages chacune. — Il paraît une livraison tous les samedis. PRIX : 50 c. LA LIVR. L'ouvrage forme 4 beaux vol. in-8° de plus de 500 pages imprimés avec soin sur très-beau papier. 4 FR. 50 C. LE VOL. — L'OUVRAGE COMPLET. 18 fr.

On peut retirer — par livraison — par volume — ou l'ouvrage entier.

M. A. Blaize.

DES MONTS-DE PIÉTÉ et des banques de prêt surnantissement en France, en Angl-terre, en Belgique, en Italie, en Allemagne, etc. 4 beau vol. in-8. 6 fr.

DES COMMISSIONNAIRES AU MONT-DE PIÉTÉ DE PARIS et des bureaux de prêt auxiliaire. In-8. 1 fr. 50 c.

MANUEL DES EMPRUNTEURS au Mont-de-Piété. 1 vol. id-32. 60 c.

E. Duclerc.**DROIT PUBLIC.—DE LA RÉGENCE.** 4 vol. in-32. 4 fr. 25 c.**M. Altaroche.****CONTES, DIALOGUES ET MÉLANGES DÉMOCRATIQUES.** 2^e édition. 1 joli vol. in-32, Jésus vélin. 4 fr. 25 c.**CHANSONS POLITIQUES (1853).** 1 joli vol. in-18. 5 fr.**CHANSONS POLITIQUES (nouvelles).** 2^e édition. 1 joli vol. in-32, Jésus vélin. 4 fr. 25 c.**LA RÉFORME ET LA RÉVOLUTION, Paraboles historiques (1841).** 1 joli vol. in-32. 4 fr. 25 c.**M. Chapuys-Montlaville.****RÉFORME ÉLECTORALE : LE PRINCIPE ET L'APPLICATION (1841).** 1 vol. in-32. 4 fr. 25 c.**RÉPONSE A M. LAMARTINE, à l'occasion de son écrit : *l'État, l'Eglise et l'enseignement.*** 1 vol. in-32. 50 c.**M. V. Schœlcher.****COLONIES FRANÇAISES. Abolition immédiate de l'esclavage.** 1 beau vol. in-8. (1842.) 6 fr.**COLONIES ÉTRANGÈRES ET HAITI, résultats de l'émancipation anglaise (1845), etc.** 2 vol. in-8^o avec carte. 12 fr.**ABOLITION DE L'ESCLAVAGE, examen critique du préjugé contre la couleur des Africains et des sang-mêlés.** 4 vol. in-3. Jésus vélin. 4 fr. 25 c.**J. Bentham.****CATÉCHISME DE LA RÉFORME ÉLECTORALE, précédé d'une lettre à TIMON sur l'état actuel de la démocratie en Angleterre; par M. ÉLIAS REGNAULT.** 1 vol. in-32, orné du portrait de Bentham. 4 fr. 25 c.**SOPHISMES PARLEMENTAIRES, traduits de l'anglais et précédés d'une lettre à M. GARNIER-PAGÈS, sur *l'Esprit de nos Assemblées délibérantes*, par M. ÉLIAS REGNAULT.** 1 beau vol. in-8. 5 fr.**Elias Regnault.****HISTOIRE CRIMINELLE DU GOUVERNEMENT ANGLAIS, depuis les premiers massacres de l'Irlande jusqu'à l'empoisonnement des Chinois.** 1 vol. in-8 de 500 p. 4 fr.**M. Alexis Dumesnil.****HISTOIRE DE L'ESPRIT PUBLIC EN FRANCE depuis 1789, des causes de son altération et de sa décadence.** 2^e édition. 1 beau vol. in-8. 5 fr.**LE SIÈCLE MAUDIT.** 1 vol. in-8. 4 fr.

Arago.

ÉTUDES SUR LES FORTIFICATIONS DE PARIS, considérées
politiquement et militairement. 4 vol. in-32. 75 c

A. de Lamartine.

1 ^{er} DISCOURS (Adresse).	25 c.
2 ^e DISCOURS (Fonctionnaires publics).	25 c.
3 ^e DISCOURS (Fonds secrets).	25 c.
4 ^e DISCOURS (Banquet de Maçon).	25 c.
L'ÉTAT, L'ÉGLISE ET L'ENSEIGNEMENT.	50 c.
DISCOURS SUR L'ARMEMENT DES FORTIFICATIONS DE PARIS (1845). in-32.	30 c.

LES MYSTÈRES DE LA RUSSIE

TABLEAU POLITIQUE ET MORAL DE L'EMPIRE RUSSE.

Un volume in-8^o. grand Jésus, illustré de 50 belles gravures
sur acier et sur bois, et publié en 50 livraisons à 50 centimes.
L'ouvrage est terminé. — Prix du volume : 15 fr.

HISTOIRE

DE LA MARINE FRANÇAISE

PAR M. EUGÈNE SUE,

2^e édition entièrement revue par l'auteur. 4 vol. in-18
format anglais, imprimés avec luxe. Prix : 5 f. 50 le vol.

LE BARREAU, par M. Osc. Pinard, avocat à la Cour royale
de Paris. 4 beau vol. in-8^o. 6 fr.

PAMPHLETS politiques et littéraires, de P.-L. COURIER,
avec la Notice de A. CARREL. 2 vol. in-32. 2 fr. 50 c.

L'ITALIE POLITIQUE, par le général PÉPÉ, avec une In-
troduction, par M. CH. DIDIER (1840). 1 vol. in-32. 2 fr.

LE LIVRE DU COMPAGNONNAGE; par A. PERDIGUIER,
dit *Avignonnais la Vertu*, compagnon menuisier. 2^e édi-
tion considérablement augmentée. 2 vol. in-32. 2 fr. 50 c.

LA POLOGNE, Précis historique, politique et militaire de sa
révolution, précédé d'une esquisse de l'histoire de la Polo-
gne, depuis sa fondation jusqu'en 1850; par ROMAN SOLTYK,
membre de la diète, général de brigade d'artillerie. 2 vol.
in-8, accompagnés de 4 cartes et de 4 portraits. 16 fr.

Cet ouvrage est, jusqu'à ce jour, le plus exact et le plus complet
qui ait été publié sur la révolution de Pologne.

- RÉCIT DE L'INAUGURATION DE LA STATUE DE GUTENBERG** et des fêtes données à Strasbourg. Par Ang. LUCRET, 1 vol. in-32. 1 fr. 25 c.
- PÈREGRINATIONS EN ORIENT**, ou Voyage pittoresque, historique et politique, en Égypte, Syrie, Palestine, Turquie, Grèce, etc., pendant les années 1837, 1838, 1839 et 1840, par M. FUSÈBE DE SALLE. 2 forts vol. in-8. 15 fr.
- LES ORATEURS DE LA GRANDE-BRETAGNE**, depuis Charles I^{er} jusqu'à nos jours, par M. H. LA LOUEL, précédés d'une lettre de M. DE CORMENIN. 4 vol. in-8. 15 fr.
- VOYAGE AUX ÉTATS-UNIS**, ou *Tableau de la société américaine*, par miss MARTINEAU. 2 forts vol. in-8. 5 fr.
- VINGT JOURS DE SECRET**, ou le Complot d'avril par M. ARMAND MARRAST. 1 vol. in-8. 75 c.
- LE CRÉDIT ET LA BANQUE**, études sur les réformes à introduire dans l'organisation de la Banque de France et des Banques départementales, contenant un exposé de la constitution des Banques américaines, écossaises, anglaises, françaises, par M. COUCHELLE-SENEUIL. in-8. 2 fr.
- LA FRANCE ET L'ANGLETERRE**, ou *Recherches sur les causes de prospérité et de décadence des deux nations*, par M. CORDIER, député. 1 vol. in-8°. 6 fr.
- SENTENCES DE SEXTIUS**, philosophe pythagorien, traduites en français par M. C. P. DE LASTEYRIE. 1 vol. in-18 grand Jésus vélin. 3 fr. 50 c.
- DROITS NATURELS** de tout individu vivant en société, par le comte C.-P. DE LASTEYRIE. 1 vol. in-18 grand Jésus vélin. 3 fr. 50 c.
- PROCÈS DE MADAME LAFARGE.** 4 fr. 25 c.
- PROCÈS DE ROUSSELET ET DONON-CADOT.** 2 fr.
- NOTES ÉCONOMIQUES** sur l'administration des Richesses et la statistique agricole de la France, par M. C. L. ROYER, Inspecteur général de l'Agriculture. 1 fort vol. in 8 grand raisin, avec beaucoup de tableaux et un atlas grand in-folio Jésus, de seize tableaux. 12 fr.
- INITIATION A LA PHILOSOPHIE DE LA LIBERTÉ**, par M. CH. LEMAIRE. 2 vol. in-8. 15 fr.
- SCIENCE DES DROITS**, ou Idéologie politique, par M. G. RITTIER, rédacteur en chef du Censeur. 1 vol. in-8. 5 fr.
- DE LA COLONISATION DU NORD DE L'AFRIQUE**, par M. A. GUILBERT; 3^e édition. 1 vol. in-8. 7 fr. 50 c.
- NÉMÉSIS**; par BARTHÉLEMY. 2 beaux et forts vol. in-54. 5 fr.

- ESSAI sur les moyens d'extirper les préjugés des blancs**
contre la couleur des Africains et des sang-mêlés, par S.
L'INSTANT d'Haïti. 1 vol. in-8. 3 fr. 50 c.
- ÉMIGRATION A LA GUYANE ANGLAISE**, par FELIX
MILLIROU. 1 vol. in-8°, orné de 3 cartes. 2 fr. 25 c.
- MÉTHODE DE PIANO, élémentaire et facile**, par BERTINI
4 vol. in-8°. Net : 40 fr.
- SITUATION DES ESCLAVES DANS LES COLONIES
FRANÇAISES**, urgence de l'émancipation ; par M. J.-B.
ROUVELLAT DE GUSSAC, ancien conseiller aux cours royaux
de la Guadeloupe et de la Martinique. 4 vol. in-8°. 3 fr. 50 c.
- LETTRES SUR L'ESCLAVAGE DANS LES COLONIES
FRANÇAISES**, par M. l'abbé DUGOUJON. 1 vol. in-8. 2 fr.
- DICTIONNAIRE UNIVERSEL DE LA LANGUE FRAN-
ÇAISE**, par C. M. GAYTEL, 2 vol. grand in-8° jé us. 46 fr.

BIOGRAPHIES.

- BIOGRAPHIE DES DÉPUTÉS** (Chambre dissoute avec
une 2^e partie contenant les principaux votes de chaque
député). 2 vol. in-32. 2 fr. 50 c.
- BIOGRAPHIE DES DÉPUTÉS** (session de 1831). 2 fr. 50 c.
- COMPTES RENDUS DES SESSIONS LÉGISLATIVES**,
publiés par la Société *Aide-toi, le Ciel t'aidera*. — Sessions
de 1832, 1833 et 1834. 3 vol. in-8. 7 fr. 50 c.
- LES TRAITÉS DE 1815**, édition populaire. — Manuel
de tous les Français en état de porter les armes. 1 vol.
in-18. 50 c.

CODIFICATION DE LA LÉGISLATION FRANÇAISE.

- Collection de volumes in-18 à 50 cent. le volume, contenant
la matière d'un gros volume in-8°.
- CODE DE L'AVOCAT**, précédé d'une introduction par
M^e Marie, bâtonnier de l'ordre des avocats. 1 vol. 50 c.
- CODE DE L'AVANCEMENT DANS L'ARMÉE**, avec une
introduction par le général d'Anthouard. 1 vol. in-18 50 c.
- CODE DE L'INSTRUCTION PRIMAIRE**, 1 vol. 50 c.
- CODE DES FAILLITES**, 1 vol. 50 c.
- CODE DES PRUD'HOMMES**, 1 vol. 50 c.

**BIBLIOTHÈQUE
POLITIQUE ET PHILOSOPHIQUE**

collection de jolis volumes in-32,

IMPRIMÉS AVEC LUXE

sur papier grand Jésus vélin.

—
Chaque ouvrage se vend séparément.
—

LAMENNAIS. — PAROLES D'UN CROYANT. 1 vol. 75 c. — LIVRE DU PEUPLE. 1 vol. 1 fr. 25 c. — POLITIQUE A L'USAGE DU PEUPLE. 2 vol. 2 fr. 50 c. — DE L'ESCLAVAGE MODERNE. 1 vol. 75 c. — QUESTIONS POLITIQUES ET PHILOSOPHIQUES. 2 vol. 2 fr. 50 c. — DE LA RELIGION. 1 vol. 1 fr. 25 c. — DU PASSÉ ET DE L'AVENIR DU PEUPLE. 1 vol. 1 fr. 25 c. — UNE VOIX DE PRISON. 1 vol. 75 c.

CORMENIN. — UN MOT sur le pamphlet de police intitulé *la Liste civile dévoilée*. 25 c. — CONCLUSION sur la même question. 45 c. — ÉTAT DE LA QUESTION (1839). 50 c. — MAÎTRE D'ECOLE. 5 c.

TIMON. — QUESTIONS SCANDALEUSES D'UN JACOBIN au sujet d'une dotation (1840). 50 c. — DE LA CENTRALISATION. 1 fr. 25 c. — AVIS AUX CONTRIBUABLES. ID-32. 50 c. — 2^e AVIS AUX CONTRIBUABLES. 25 c. — LA LEGOMANIE. 1 vol. 75 c.

OUI ET NON, 1 vol. 75 c. — **FEU! FEU!** 1 vol. 75 c.

ENTRETIENS DE VILLAGE, 1 vol. 1 fr. 50 c.

J. BENTHAM. — CATECHISME DE LA RÉFORME ÉLECTORALE, traduit par M. Éliez Regnault. 1 vol. 1 fr. 25 c.

P.-L. COURIER. — PAMPHLETS POLITIQUES ET LITTÉRAIRES avec une Notice d'Armand Carrel. 2 vol. 2 fr. 50 c.

CHAPUYS-MONTLAVILLE. — MAZAGHAN. 1 vol. 50 c. — RÉFORME ÉLECTORALE : LE PRINCIPE ET L'APPLICATION. 1 vol. 1 fr. 25 c. — RÉPONSE À M. DE LAMARTINE. 1 vol. 50 c.

ALTAROCHE. — CONTES DÉMOCRATIQUES. 1 vol. 1 fr. 25 c. — CHANSONS POLITIQUES. 1 vol. 1 fr. 25 c. — LA RÉFORME ET LA RÉVOLUTION, paraboles historiques. 1 vol. 1 fr. 25 c.

V. SCHOELCHER. — ABOLITION DE L'ESCLAVAGE. 1 fr. 25 c.

A. LUCHET. — RECIT DE L'INAUGURATION DE LA STATUE DE GUTENBERG. 1 fr. 25 c. — FORTIFICATIONS DE PARIS, 50 c.

- GÉNÉRAL PÉPÉ.** — L'ITALIE POLITIQUE. 1 vol. 2 fr.
- CHARLES DIDIER.** — NATIONALITÉ FRANÇAISE. 1 vol. 75 c.
- LUDWIG BOERNE.** FRAGMENTS POLITIQUES ET LITTÉRAIRES, 4 vol. avec portrait. 1 fr. 50 c.
- PERDIGUIER.** LE LIVRE DU COMPAGNONNAGE. 2 vol. 2 fr. 50
- BIOGRAPHIE DES DÉPUTÉS.** 2 vol. 2 fr. 50 c.
- E. DUCLERC.** — DROIT PUBLIC : DE LA RÉGENCE. 1 fr. 25 c.
- E. A. SEGRETAIN.** — EXPOSITION RAISONNÉE DE LA DOCTRINE PHILOSOPHIQUE DE M. LAMENNAIS. 1 vol. 1 fr. 25 c.
- A. DE LAMARTINE.** 4 DISCOURS à la chambre des députés. 4 vol. à 25 c. — L'ÉTAT, L'ÉGLISE ET L'ENSEIGNEMENT 4 vol. 50 c.
- DISCOURS SUR L'ARMEMENT DES FORTIFICATIONS DE PARIS.** 1 vol. 50 c.
- ARAGO.** — ETUDES SUR LES FORTIFICATIONS DE PARIS. 75 c.
- NAPOLEÓN LOUIS BONAPARTE.** — DE L'EXTINCTION DU PAUPERISME EN FRANCE. 4 vol. 50 c.

DIALOGUE SUR LES CAISSES D'ÉPARGNE, par M. COMMENIN, député. 8 pages in-8. 5 c.

LES CAISSES D'ÉPARGNE, par M. DE LAMARTINE, député. 5 pages in-8. 5 c.

Plusieurs caisses d'épargne des départements, qui ont fait distribuer un grand nombre de ces écrits populaires, en ont obtenu d'excellents résultats.

PRIX POUR LES CAISSES D'ÉPARGNE :

1,000 exemplaires des deux écrits, 500 de chaque, 25 fr. — 2,000, 48 fr. — 3,000, 70 fr. — 5,000, 110 fr. — Et 10,000, 200 fr.

On peut demander indistinctement l'un ou l'autre écrit.

DE L'ORGANISATION DE LA RÉPUBLIQUE depuis Moïse jusqu'à nos jours, par AUGUSTE BILLIARD, ancien préfet, 1 vol. in-8^o 7 fr. 50 c.

DIOGÈNE, comédie en cinq actes, par Félix PYAT. 1 volume in-18. 1 fr. 50 c.

Collection de Procès politiques,

DEPUIS LA RÉVOLUTION DE 1830.

45 VOL. IN-8 : 30 FR.

Les procès suivants se vendent séparément :

PROCÈS DES ACCUSÉS D'AVRIL devant la Cour des Pairs. — PROCÈS DU RÉFORMATEUR devant la Chambre des Députés. — PROCÈS DES DÉFENSEURS devant la Chambre des Pairs. 5 vol. in-8 10 fr.

Cette publication est la seule qui présente la réunion complète de tous les actes, documents et faits relatifs au procès d'avril.

- DE FIESCHI devant la Cour des Pairs. 3 beaux vol. in-8, avec un plan de la Chambre des Pairs. 6 fr.
 - DE M. CABET (1834). 50 c.
 - DU PROPAGATEUR DU PAS-DE-CALAIS. 25 c.
 - DU PATRIOTE DE LA CÔTE-D'OR. 25 c.
 - DE LA TRIBUNE (81^e et 82^e). in-8. 10 c.
 - DE VIGNERTE. 20 pages in-8. 15 c.
 - DES VINGT-SEPT. *Raspail, Kersausie, etc.* in-8. 15 c.
 - DU PATRIOTE DE L'ALLIER. in-12. 10 c.
 - DE DELENTE (ou des crieurs publics). in-8. 10 c.
 - DE LA GLANEUSE. in-8. 5 c.
 - DU NATIONAL. 50 c.
 - DE HUBER ET DE SES COACCUSÉS. 1 vol. in-8. 1 fr.
 - DE LAITY devant la Cour des Pairs. 1 vol. in-8. 1 fr.
 - DE M. GISQUET contre le *Messenger*. in-8. 1 fr. 25 c.
 - DES ACCUSÉS DES 12 ET 15 MAI. *Barbès, Blanqui* et autres. 1 vol. in-8. 3 fr. 25 c.
 - DE M. F. LAMENNAIS. Relation complète. 1 vol. 1 fr.
 - DE LOUIS BONAPARTE. 1 vol. in-8. 2 fr. 25 c.
 - DE DARMÈS devant la Cour des Pairs. 1 vol. in-8. 75 c.
 - DE DUPOTY. 20 c.
- DISCOURS DE LAGRANGE (Cour des Pairs). in-8. 10 c.
- DISCOURS DE TRÉLAT (Cour des Pairs). in-8. 10 c.
- PROCÈS D'O'CONNELL et de ses coaccusés, précédé d'un aperçu historique sur l'Union, le Rappel, O'Connell, les Meetings, etc., par ELIAS REGNAULT. Édition illustrée par 5 belles gravures sur bois, tirées à part du texte. 1 vol. in-8. 1 fr. 50 c.

ALMANACHS.

Ces almanachs sont publiés chaque année, ils paraissent en septembre.

ALMANACH POPULAIRE DE LA FRANCE pour 1844, par des députés, des membres de l'Institut, des magistrats, des journalistes, etc. 4 vol. de 144 pages, illustré d'un grand nombre de jolies vignettes. Prix: 50 c.

ALMANACH COMIQUE. in-32 jésus, illustré de très-jolies vignettes. 50 c.

MESSAGER PARISIEN, Almanach de l'Illustration. in-8 de 52 pages, illustré de belles gravures. 60 c.

ALMANACH PITTORESQUE DE LA FRANC-MACONNERIE, par F.-T. B.-CLAVEL, maître à tous grades. 4 vol. in-16, orné de gravures. 75 c.

ALMANACH DU CULTIVATEUR ET DU VIGNERON, par les auteurs de LA MAISON RUSTIQUE, sous la direction de M. BIXIO. 4 vol. in-16, avec planches et gravures. 75 c.

ALMANACH DU JARDINIER, par les mêmes. 4 vol. in-16. 75 c.

ANNUAIRE DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE POUR 1844 et 1845, par les auteurs du *Journal des Économistes*. Gros in-18. 4 fr. 25 c. le volume.

ALMANACHS-LIÉGEOIS.

14^e ANNÉE.

NOTA. Ces ALMANACHS-LIÉGEOIS, ornés d'un grand nombre de jolies vignettes gravées exprès pour les récits, anecdotes et nouvelles qu'ils renferment chaque année, sont imprimés avec soin sur un papier très-fort et très-blanc.

Une correspondance active et suivie avec tous les départements nous a permis d'établir avec une grande exactitude le TABLEAU DES FOIRES.

LE TRIPLE LIÉGEOIS.	20 fr. le cent.
LE NOUVEAU DOUBLE LIÉGEOIS.	15 fr. le cent.
LE DOUBLE ALMANACH FRANÇAIS, ou le Nouveau Nostradamus.	12 fr. 50 le cent.
LE VILLAGEOIS, almanach de l'agriculture et des campagnes.	10 fr. le cent.
LE PETIT LIÉGEOIS.	7 fr. le cent.
Le même.	5 fr. le cent.
LE VÉRITABLE UNIVERSEL, très-gros vol., contenant 300 pages.	25 fr. le cent.

NOUVEAUX RÉSUMÉS HISTORIQUES.

Quiconque aujourd'hui ne connaît pas l'histoire des principaux pays du monde est à bon droit réputé pour ignorant; mais, pour l'étudier avec fruit, avec intérêt, avec plaisir et rapidement, il faut des livres spéciaux, clairs et substantiels. Ces livres manquaient; nous avons entrepris de les publier, et, grâce au concours de l'élite des jeunes écrivains historiques de ce temps-ci, nous pouvons offrir une collection qui, sous le triple rapport du talent, de l'exactitude et du bon marché, ne laissera rien à désirer.

Les NOUVEAUX RÉSUMÉS qui suivent sont en vente :

Autriche, 1 vol.

Prusse, 1 vol.

Angleterre, 2 vol.

Irlande, 1 vol.

Océanie, 1 vol.

Tous les autres pays paraîtront successivement.

Les NOUVEAUX RÉSUMÉS HISTORIQUES sont imprimés sur très-beau papier in-32 grand-jésus vélin (nouveau format). Chaque volume contiendra la matière d'un gros volume in-8° et se vend séparément. Prix : 4 fr. 50

OUVRAGES RELIGIEUX

DE M. L'ABBÉ F. DE LAMENNAIS.

IMITATION DE JÉSUS-CHRIST, traduction nouvelle, avec des réflexions à la fin de chaque chapitre, édition illustrée, avec un grand luxe de typographie et de gravures. 1 magnifique volume in-8° sur grand papier jésus vélin. Prix : 42 fr. 50 c. ou 25 livraisons à 50 c.

LA MÊME. 4 beau vol. in-18. 2 fr. 60 c.

LA MÊME. 4 vol. in-18, papier vélin, avec 5 grav. 5 fr. 50 c.

LA MÊME. 4 beau vol. in-32. 2 fr. 60 c.

LA MÊME. 4 beau vol. in-32, pap. vél., avec 5 grav. 5 fr. 50 c.

LA MÊME. in-4°, avec 5 grav. de Devéria (1825). 45 fr. »

LA MÊME. 4 vol. in-fol., avec 5 grav. de Devéria. 25 fr. »

JOURNÉE DU CHRÉTIEN, ou Moyen de se sanctifier au milieu du monde. 4 vol. in-32. 2 fr.

LE GUIDE SPIRITUEL ou le Miroir des âmes religieuses. 4 vol. in-24. 4 fr.

LE GUIDE DU PREMIER ÂGE. 4 vol. in-32. Jolie édition. 4 fr.



M. LOUIS BLANC.

RÉVOLUTION FRANÇAISE.

HISTOIRE DE DIX ANS
1830 — 1840,

Sixième édition illustrée,

De 25 magnifiques gravures sur acier, 12 sujets dessinés par
Jeanron, 42 portraits des célébrités contemporaines, et le por-
trait de l'Auteur, dessiné par Mécourt et gravé par François.

5 beaux volumes in-8^o,

PUBLIÉS EN 50 LIV.

Prix : 3 fr. le volume, 50 c. la livraison.

BIOGRAPHIE DES DÉPUTÉS
de 1839 à 1842,

COMPRENANT LES PRINCIPAUX VOYAGES

DES SESSIONS DE 1839, 40, 41 ET 42.

Prix 50 centimes.

Imp. Schneider et Langrand, rue d'Erfurth, 1.